

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/421
Appendice III/Vol.I
1er septembre 1983
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME I

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus in extenso
du Comité du désarmement en 1983

GE.83-64213

INDEX DES DECLARATIONS PAR PAYS ET PAR SUJET ET COMPTES RENDUS IN EXTENSO
DU COMITE DU DESARMEMENT EN 1983

Liste des sujets

- I. Organisation et procédure
 1. Questions générales et d'organisation
 2. Participation d'Etats non membres
- II. Interdiction des essais nucléaires
- III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire; prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées
- IV. Arrangements internationaux efficaces pour garantir des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires
- V. Armes chimiques
- VI. Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques
- VII. Programme global de désarmement
- VIII. Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique
- IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes
 1. Rapport annuel du Secrétaire général
 2. Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement
 3. Commission du désarmement
 4. Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement
 5. Zones exemptes d'armes nucléaires
 6. Non-prolifération des armes nucléaires
 7. Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
 8. Armes bactériologiques (biologiques)
 9. Protocole de Genève de 1925
 10. Techniques de modification de l'environnement
 11. Convention sur certains types d'armes classiques
 12. Armes classiques
 13. Désarmement régional
 14. Zones de paix
 15. Fond des mers et des océans
 16. Réduction des budgets militaires

17. Mesures propres a renforcer la confiance-
18. Desarmement et securite internationale
19. Consequences economiques et sociales de la course aux armements
- 20 Desarmement et developpement
- 21 Aspects scientifiques et technologiques de la course aux armements
- 22 Desarmement general et complet
- 23 Recherche et formation
- 24 Information/opinion publique mondiale

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
I <u>Organisation et procedure</u>					
1 <u>Questions generales et d'organisation</u>					
189	6-9 19-22 24-25, 28-29 30-31 31-38	Mongolie (President) Canada URSS Tchecoslovaquie Kenya	Algerie Argentine	194 198 193 198 225 233 236	42-45 25-27 20-23 29-31 6 11-16 41
190	8, 11-13	Allemagne, Rep fed d'	Australie	192 198 237	24-29 14-15, 38 22-23
191	8-10, 13	Etats-Unis d'Amerique			
192	6-12 12-16 20-23 24-29 29-34 34-38 38-39	Belgique Royaume-Uni Republique democratique allemande Australie Chine Cuba Kenya	Belgique Belgique (au nom du groupe occidental)	192 206 209 217 237	6-12 7 29 10-12 5
193	7-9 11-15 15-18 20-23 26-28 30-33 40-41 43-46	Italie Japon Perou Argentine Hongrie Bulgarie Nigeria Ethiopie	Bulgarie Birmanie	193 214 223 195 200 224	30-33 5-6 29 17-19 28 13-14
194	6, 9-10 12-15 17-20 21-26 27-29, 31 34-38 39-40 42-45	Secetaire general de l'Organisation des Nations Unies Norvege (Etat non membre) Pakistan Tchecoslovaquie Sri Lanka France Hongrie Algerie	Canada Chine Cuba	189 198 216 236 192 198 237 237 192 196 198	19-22 12-13 8-12 45-47 29-34 32-33 6 15-16 34-38 7 36-37

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>I Organisation et procedure</u>					
<u>1 Questions generales et d'organisation</u>					
195	7-9	Maroc	Tchecoslovaquie	189	30-31
	9-10,	Roumanie		194	21-26
	11-15			220	5-7
	17-19	Birmanie			
	27-28	Inde	Egypte	195	41, 42-44
	36-39	Pologne			
	41, 42-44	Egypte	Ethiopie	193	43-46
	49	Suede		221	16-17
				234	24-25
196	7	Cuba			
			France	194	34-38
197	6-8	Indonesie		198	15-17,
	8	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		202	37-38
				216	6
	21-24	Kenya		238	31
	25-26	Mexique			27-29
	26-27	Mongolie (President)	Republique democratique allemande	192	20-23
				198	21-22
198	5-6	Italie			
	6-9	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	200	26-27
				205	17
	9-10	Japon		206	20-21,
	11-12	Etats-Unis d'Amerique			23-24
	12-13	Canada			
	14-15, 38	Australie	Allemagne, Rep fed d'	190	8, 13-11
	15-17,	France		198	28-29
	37-38			203	30-31
	17-20	URSS		231	14-15
	20	Pologne		238	5-6
	21-22	Republique democratique allemande			
	23-25	Kenya (au nom du Groupe des 21)	Hongrie	193	26-28
				194	39-40
	25-27	Algerie		203	12-13
	28-29	Allemagne, Rep fed d'			
	29-31	Argentine	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	197	8
	32-33	Chine		198	6-9
	33-36	Mexique			
	36-37	Cuba			
	38-39	Mongolie (President)	Inde	195	27-28
				207	24

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
I Organisation et procedure					
1 Questions generales et d'organisation					
199	6	Maroc (President)	Indonesie	197	6-8
200	9-11 19 26-27	Yougoslavie Pakistan Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Republique islamique d'Iran	203	26-28
	28	Birmanie	Italie	193 198	7-9 5-6
201	18-21	Roumanie	Japon	193 198	11-15 9-10
202	6 11, 13 27 28-30	France Royaume-Uni URSS Japon (au nom du groupe occidental)	Japon (au nom du groupe occidental)	202	28-30
	31	Mexique	Kenya	189 192 197 207 212	31-38 38-39 21-24 24 31-33
203	12-13 14-21 26-28	Hongrie URSS Republique islamique d'Iran	Kenya (au nom du Groupe des 21)	198	23-25
	29-30 30-31 32	Etats-Unis d'Amerique Allemagne, Rep fed. d' Mexique	Mexique	197 198 202 203 216 238	25-26 33-36 31 32 27-28 5
204	15-16	Mongolie	Mexique (au nom du Groupe des 21)	208	5
205	12-13 17	Nigeria Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Mongolie	204 216	15-16 23-24
206	7 20-21, 23-24	Belgique Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Mongolie (President)	189 197 198	6-9 26-27 38-39
	21-22	Maroc (President)	Maroc	195	7-9
			Maroc (President)	199 206 207 208	6 21-22 23-25 11-14

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
I Organisation et procedure					
1. Questions generales et d'organisation					
207	7-8 23-25 24 24	Pays-Bas Maroc (President) Inde Kenya	Pays-Bas Pays-Bas (President)	207 235 216	7-8 23-24 41-42
208	5 11-14	Mexique (au nom du Groupe des 21) Maroc (President)	Nigeria	193 205 236 237	40-41 12-13 39-40 23-24
209	29	Belgique	Nigeria (President)	217	6-7, 32
212	5 31-33	Pologne Kenya		221	19
214	5-6	Bulgarie	Pakistan	194 200	17-20 19
215	31	Etats-Unis d'Amerique	Pakistan (President)	222 224	6-7 5
216	5 8-12 23-24 27-28 31 39-40 41-42	Venezuela Canada Mongolie Mexique France Senegal (Etat non membre) Pays-Bas (President)	Pakistan (au nom du Groupe des 21) Perou Perou (President)	237 193 236 233 234 236 237 238	5 15-18 53 31 28, 30 6 5-6 5, 36-37
217	6-7, 32 10-12	Nigeria (President) Belgique		195 198 212	36-39 20 5
218	5-6	Secrétaire du Comité		195	9-10, 11-15
220	5-7 11-16	Tchécoslovaquie URSS	Pologne	201 237	18-21 5
221	16-17 19	Ethiopie Nigeria (President)	Roumanie	194	27-29, 31
222	6-7 7-8, 12	Pakistan (President) Yougoslavie		195	49
223	29	Bulgarie	Sri Lanka Suede URSS	189	24-25, 28-29

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
I Organisation et procedure					
1 Questions generales et d'organisation					
224	5 13-14	Pakistan (President) Birmanie	URSS (suite)	198 202 203	17-20 27 14-21
225	6	Argentine		220 233	11-16 30-31
229	5	Norvege (Etat non membre)		238	21-23
231	14-15	Allemagne, Republique federale d'	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	237	5
233	11-16 30-31 31	Argentine URSS Perou (President)	Royaume-Uni	192 202 237	12-16 11, 13 10-11, 15
234	24-25 28, 30	Ethiopie Perou (President)	Etats-Unis d'Amerique	191 198 203 215 237 238	8-10, 13 11-12 29-30 31 5 19-20
235	23-24	Pays-Bas			
236	6 39-40 41 45-47 53 53	Perou (President) Nigeria Argentine Canada Secrtaire du Comite Perou	Venezuela	216	5
			Yougoslavie	200 222 237	9-11 7-8, 12 18-19
237	5 5-6 5 5 5 5 6 10-11, 15 15-16 18-19 22-23 23-24	Etats-Unis d'Amerique Perou (President) URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Pakistan (au nom du Groupe des 21) Belgique (au nom du groupe occidental) Roumanie Chine Royaume-Uni Chine Yougoslavie Australie Nigeria	<u>Etats non membres</u> Norvege	194 229	12-15 5
			Senegal	216	39-40
			<u>Secrtaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	6, 9-10
			<u>Secrtaire du Comite</u>	218 236 238	5-6 53 35
238	5, 36-37 5 5-6 19-20 21-23 27-29 35	Perou (President) Mexique Allemagne, Rep fed d' Etats-Unis d'Amerique URSS France Secrtaire du Comite			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>I Organisation et procedure</u>					
<u>2. Participation d'Etats non membres</u>					
190	21	Suede	France	194	32-33
192	16	Royaume-Uni	Republique democratique allemande	196	13
194	15 32-33	Norvege (Etat non membre) France	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	208	10
195	7 15 49	Mongolie (President) Roumanie Suede	Mongolie (President)	195	7
196	13	Republique democratique allemande	Maroc (President)	199 201 208	16 23 6-10
199	16	Maroc (President)	Pays-Bas (President)	212 213	27-28 5
200	11	Espagne (Etat non membre)	Perou (President)	231 232	17 5
201	23	Maroc (President)	Roumanie	195	15
208	6-10 10	Maroc (President) Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Suede	190 195	21 49
212	27-28	Pays-Bas (President)	Royaume-Uni	192	16
213	5	Pays-Bas (President)	<u>Etats non membres</u>		
216	39-40	Senegal (Etat non membre)	Finlande	220	16
217	32	Secetaire du Comite	Norvege	194	15
220	16	Finlande (Etat non membre)	Senegal	216	39-40
231	17	Perou (President)	Espagne	200	11
232	5	Perou (President)	<u>Secetaire du Comite</u>	217	32

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
II <u>Interdiction des essais nucleaires</u>					
189	7-8	Mongolie (President)	Algerie	194	43-44
	11-13	Mexique		209	33-35
	19-21	Canada			
	23-24,	URSS	Argentine	198	31
	28			201	5
	31	Tchecoslovaquie		212	44-46
	34-35	Kenya	Argentine (au nom du Groupe des 21)	209	31-33
190	12-13	Allemagne, Republique federale d'	Australie	192	26,27, 28
	18-19	Suede		196	16-17
191	6-8,	Etats-Unis d'Amerique		209	26-29
	12-13			221	5-7
	14	URSS		228	10-11
192	11-12	Belgique		237	20
	13	Royaume-Uni	Belgique	192	11-12
	20-21	Republique democratique allemande		209	29-31
	26,27,	Australie		217	10, 12-13
	28			236	17
	36-38	Cuba	Bresil	200	17-18
193	6-8	Italie		209	45-46
	12-13	Japon		212	50
	16	Pe c.u		220	19
	31-32	Bulgarie		223	25-29
	41-42	Nigeria	Bulgarie	193	31-32
	43-44,	Ethiopie		199	10-13
	46			209	19-20
194	9	Secrtaire general de l'Organisation des Nations Unies		214	10
	12-13	Norvege (Etat non membre)		220	8,10
	17-18	Pakistan	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	204	13
	21,	Tchecoslovaquie			
	23-24		Birmanie	195	17-18
	28-29	Sri Lanka		209	48-50
	36	France		212	51
	43-44	Algerie		224	14-15
195	7-8	Maroc	Canada	189	19-21
	12-13	Roumanie		212	51
	17-18	Birmanie		216	8-9
	28-34	URSS		236	48,49, 50
	37-38	Pologne			
	41-43	Egypte			
	45	Finlande (Etat non membre)			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
II <u>Interdiction des essais nucleaires</u>					
196	14	Suede	Cuba	192	36-37
	16-17	Australie		209	23-25
	22-23	Etats-Unis d'Amerique		212	29
				221	13-14
197	6-7	Indonesie	Tchecoslovaquie	189	31
	8	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		194	21, 23-24
	9-10	Tchecoslovaquie		197	9-10
	10-11	Allemagne, Republique federale d'		205	21-25
	17-19	URSS		209	21-23
	20	Japon		220	6
	22-23	Kenya			
	26,27	Mongolie (President)	Egypte	195	41-43
	27	Suede	Ethiopie	193	43-44, 46
198	11-12	Etats-Unis d'Amerique		221	17-18
	18	URSS		234	25-26
	31	Argentine			
	38-39	Mongolie (President)	France	194	36
199	10-13	Bulgarie	Republique democratique allemande	192	20-21
200	12	Espagne (Etat non membre)		200	24-26
	17-18	Bresil		222	28
	21	Pakistan		231	6-9
	24-26	Republique democratique allemande		232	10
				236	7-8
201	5	Argentine	Republique democratique allemande (President du Groupe de travail special sur une interdiction des essais nucleaires)	236	5-7
202	16-17	Royaume-Uni			
203	15-17	URSS			
	29	Etats-Unis d'Amerique			
204	13	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	205	20
	16, 19-20	Mongolie			
	21	Suede			
205	11	Inde	Allemagne, Republique federale d'	190	12-13
	15	Nigeria		197	10-11
	20	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		210	5-6
	21-25	Tchecoslovaquie	Hongrie	224	12-13
				235	6

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais				
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page		
II <u>Interdiction des essais nucléaires</u>							
206	19	URSS	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	197	8		
207	8 9	Pays-Bas	Inde	205	11		
209	6-8	Etats-Unis d'Amérique	Indonesie	209	39-43		
	9-12	Mongolie		197	6-7		
	12	Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		193	6-8		
	12-14	Pologne		209	51-52		
	14-18	URSS		193	12-13		
	19-20	Bulgarie		197	20		
	21-23	Tchécoslovaquie		224	23-25		
	23-25	Cuba		232	7-8		
	26-29	Australie		Kenya	189	34-35	
	29-31	Belgique			197	22-23	
	31-33	Argentine (au nom du Groupe des 21)		227	13		
	33-35	Algérie		Mexique	189	11-13	
	36-39	Pakistan			209	43-44	
	39-43	Inde			212	47-48	
	43-44	Mexique			216	28	
	45-46	Bresil			234	16	
	46-48	Royaume-Uni			Mongolie	204	16,
	48-50	Birmanie					19-20
	50-51	Suede				209	9-12
	51-52	Italie				210	11-12
53	Pays-Bas (President)	212	44				
210	5-6	Allemagne, République fédérale d'	216	24			
	11-12	Mongolie	223	8			
	12	Pays-Bas (President)	Mongolie (Président)	189	7-8		
	13	URSS		197	26,27		
212	28-29,	Pays-Bas (President)	198	38-39			
	30 46,		Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	209	12		
	48			Maroc	195	7-8	
	29		217		28-29		
	44		Pays-Bas		207	8-9	
	44-46				235	26-28	
	47-48		Mexique				
	49-50		URSS				
	50		Bresil				
	51		Canada				
	51		Birmanie				
	51		Pakistan				
214	10	Bulgarie					

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>					
215	32	Etats-Unis d'Amérique	Pays-Bas (President)	209	53
216	8-9	Canada		210	12
	16	URSS		212	28-29,
	24	Mongolie			30,46,
	28	Mexique			48
	39	Senegal (Etat non membre)	Nigeria	195	41-42
217	7	Nigeria (President)		205	15
	10,	Belgique		224	7-8
	12-13		Nigeria (President)	217	7
	15-22	Suede		218	5
	28-29	Maroc		220	19
218	5	Nigeria (President)	Pakistan	194	17-18
219	7-8	Royaume-Uni		200	21
				209	36-39
				212	51
				237	6-7,9
220	6	Tchecoslovaquie			
	8,10	Bulgarie			
	14	URSS	Pakistan (President)	227	35
	17	Finlande (Etat non membre)		228	5,10,
	19	Bresil			11
	19	Nigeria (President)		229	21
221	5-7	Australie	Perou	193	16
	9-10	Pologne		225	19-20
	13-14	Cuba			
	17-18	Ethiopie	Perou (President)	230	7,15
222	12	Yougoslavie		236	5,12
	23	URSS		238	36
	28	Republique democratique allemande	Pologne	195	37-38
223	8	Mongolie		209	12-14
	17	Etats-Unis d'Amérique		221	9-10
	25-29	Bresil	Roumanie	195	12-13
224	7-8	Nigeria	Sri Lanka	194	28-29
	12-13	Hongrie			
	14-15	Birmanie			
	23-25	Japon	Suede	190	18-19
				196	14
225	19-20	Perou		197	27
				204	21
227	13	Kenya		209	50-51
	35	Pakistan (President)		217	15-22
				231	8-10

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
II <u>Interdiction des essais nucléaires</u>					
228	5,10, 11 8-9	Pakistan (President) Suede (President du Groupe special d'experts scientifiques)	Suede (Groupe spécial d'experts scientifiques) URSS	228 189	8-9 23-24, 28
	10-11 11	Australie Etats-Unis d'Amerique		191 195 197 198	14 28-34 17-19 18
229	5-6 21	Norvege (Etat non membre) Pakistan (President)		203 206 209	15-17 19 14-18
230	7,15 11-13	Perou (President) Royaume-Uni		210 212 216	13 49-50 16
231	5-8 8-10 11-14	Republique democratique allemande Suede URSS		220 222 231	14 23 11-14
232	7-8 10	Japon Republique democratique allemande	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Royaume-Uni	238 192 202	21, 22-23 13 16-17
234	8 16 25-26	Venezuela Mexique Ethiopia		209 219 230 237	46-48 7-8 11-13 13-15
235	6 26-28	Hongrie Pays Bas	Etats-Unis d'Amerique	191	6-8, 12-13
236	5 12 5-7 7-8 17 48,49 50	Perou (President) Republique democratique allemande (President du Groupe de travail special sur une interdiction des essais nucleaires) Republique democratique allemande Belgique Canada		196 198 203 209 215 223 228 238	22-23 11-12 29 6-8 32 17 11 14-15
237	6-7,9 13-15 18-19 20	Pakistan Royaume-Uni Yougoslavie Australie	Venezuela Yougoslavie	234 222 237	8 12 18-19
238	14-15 21, 22-23 36	Etats-Unis d'Amerique UPSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Perou (President)			

Ordre chronologique		Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	PV	Page
		II: <u>Interdiction des essais nucleaires</u>		
		<u>Etats non membres</u>		
		Finlande	195 220	45 17
		Norvege	194 229	12-13 5-6
		Senegal	216	39
		Espagne	200	12
		<u>Secreteaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	9

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		<u>III Cessation de la course aux armements nucleaires et désarmement nucléaire, prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées</u>			
189	7,9	Mongolie (President)	Algerie	194	43-44
	11-16	Mexique		198	25-27
	17-20	Canada			
	23-29	URSS	Argentine	193	19-23
	30-31	Tchecoslovaquie		198	29-31
				201	5-11, 23
190	6-7,	Allemagne, Republique		215	8-9
	9-10	fédérale d'		225	5-10
	14-19,	Suede		233	13
	22			236	41
	22	URSS			
191	6-10,	Etats-Unis d'Amerique	Australie	192	24, 25-26, 28-29
	12-13				
	14	URSS		198	14-15
				237	21
192	6-7,	Belgique			
	11-12				
	12-13,	Royaume-Uni	Belgique	192	6-7, 11-12
	14-15			216	13-14
	17-21	Republique democratique allemande		217	8-9, 10-11
	24,	Australie		234	28-29
	25-26,			236	17
	28-29				
	30-32	Chine			
	35-38	Cuba	Belgique (au nom de l'Allemagne, Rep fed. d', de l'Australie, de la Belgique, de l'Italie, du Japon et des Pays-Bas)	233	29-30
	38-39	Kenya			
193	6,	Italie			
	8-11				
	12-13,	Japon			
	14-15				
	16-18	Perou	Bresil	200	14-17
	19-23	Argentine		226	26
	25-27	Hongrie		234	23-24
	29-32	Bulgarie		238	35
	41-42	Nigeria	Bulgarie	193	29-32
	43-44,	Ethiopie		214	5-10
	45-47			220	8-11
	47-48	Republique democratique allemande		223	30-34
			Birmanie	195	15-19
				200	28-29
				224	13-16

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais			
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page	
		<u>III Cessation de la course aux armements nucleaires et désarmement nucléaire; prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées</u>				
194	6-9	Secrétaire general de l'Organisation des Nations Unies	Canada	189	17-20	
	11-12	Norvege (Etat non membre)	Chine	198	12-13	
	16-20	Pakistan		192	30-32	
	21,	Tchecoslovaquie		198	32	
	24-26			215	10-13	
	29-31	Sri Lanka	Cuba	237	16	
	33-34	France		192	35-38	
	42-43	Algerie		196	6-8	
	195	7-8	Maroc	Tchecoslovaquie	198	36-37
		10-14	Roumanie		221	15-16
15-19		Birmanie	194		21,	
20-24,		Inde	Egypte		24-26	
27-28				189	30-31	
28-29		URSS		211	5-10	
31-38		Pologne		220	5-6	
40-43		Egypte		226	15-18	
45		Finlande (Etat non membre)		238	34	
196		6-8		Cuba	195	40-43
197	6-7,	Indonesie	Ethiopie	193	43-44	
	8			221	17	
	15-16	Inde		234	25	
	21-23	Kenya	France	194	33-34	
	24-26	Mexique		198	15-17,	
198	5	Italie	Republique democratique allemande		38	
	7-9	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		202	7-10	
	9-10	Japon		206	25	
	10-12	Etats-Unis d'Amerique		216	34-36	
	12-13	Canada		227	34	
	14-15	Australie		238	25-26	
	15-17,	France		Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	192	17-21
	38				193	47-48
	17-19	URSS			198	21-22
	20	Pologne			200	22-23
	21-22	Republique democratique allemande	205		16-17	
	22-24	Kenya (au nom du Groupe des 21)	216		18-22	
	25-27	Algerie	222		25-28	
	28-29	Allemagne, Republique federale d'	225		11-15	
	29-31	Argentine	230		8-10	
	32	Chine	232		9-10	
	33-35	Mexique				
	36-37	Cuba				
	38-39	Mongolie (President)				

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		<u>III Cessation de la course aux armements nucleaires et désarmement nucléaire, prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées</u>			
200	7-9, 10	Yougoslavie	Allemagne, Republique federale d'	190	6-7, 9-10
	14-17	Bresil		198	28-29
	19-21	Pakistan		207	21-23
	22-23	Republique democratique allemande		223	18-24
	28-29	Birmanie		238	7-12
201	5-11, 23	Argentine	Hongrie	193	25-27
	22	Royaume-uni		203	8-9,12
				212	17-18, 19
202	7-10	France		224	11
	11-13	Royaume-uni		235	5-11
	21-22, 24	URSS	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	198	7-9
	29-30	Japon (au nom du Groupe occidental)			
	31-32	Mexique	Inde	195	20-24, 27-25
203	8-9, 12	Hongrie		197	15-16
	14-15	URSS		205	10-11
	24-28	Republique islamique d'Iran		214	11-15
	28-29	Etats-Unis d'Amerique		226	10-14
	32	Mexique		236	32-35
204	13-19	Mongolie	Indonesie	197	6-7, 8
205	10-11	Inde		211	21
	12-15	Nigeria		217	22-26
	16-17	Republique democratique allemande	Republique islamique d'Iran	203	24-28
	17-20	Republique democratique (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Italie	193	6,8-11
				198	5
206	13,23	URSS	Japon	193	12-13, 14-15
	22-23	Etats-Unis d'Amerique		198	9-10
	25	France		232	6-9
207	5-7, 9-10	Pays-Bas	Japon (au nom du groupe occidental)	202	29-30
	17-20	Pologne			
	21-23	Allemagne, Republique federale d'			

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		III <u>Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées</u>			
208	5	Mexique (au nom du Groupe des 21)	Kenya	192	38-39
	12-13	Maroc (President)		197	21-23
				227	13-14
211	5-10	Tchécoslovaquie	Kenya (au nom du Groupe des 21)	198	22-24
	21	Indonesie			
212	6-8	Pologne	Mexique	189	11-16
	17-18,	Hongrie		197	24-26
	19			198	33-35
				202	31-32
213	5	Viet Nam (Etat non membre)		203	32
				216	27-28
214	5-10	Bulgarie		226	22-23
	11-15	Inde		234	15-23
215	8-9	Argentine	Mexique (au nom du Groupe des 21)	208	5
	10-13	Chine			
	14-16	Maroc	Mongolie	204	13-19
	32	Etats-Unis d'Amerique		216	24-26
216	13-14	Belgique		223	5-9
	15-16	URSS		224	28-29
	18-22	Republique democratique allemande	Mongolie (President)	189	7-9
	24-26	Mongolie		198	38-39
	27-28	Mexique			
	34-36	France	Maroc	195	7-8
	37-39	Senegal (Etat non membre)		215	14-16
				217	29-31
217	17	Nigeria (President)	Maroc (President)	208	12-13
	8-9,	Belgique			
	10-11,		Pays-Bas	207	5-7,
	14-15				9-10
	22-26	Indonesie		235	24-25
	29-31	Maroc			
219	6	Royaume-Uni	Nigeria	193	41-42
				205	12-15
220	5-6	Tchécoslovaquie		224	5-6
	8-11	Bulgarie		236	36-37
	13	URSS			
	17	Finlande (Etat non membre)	Nigeria (Président)	217	17

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		III <u>Cessation de la course aux armements nucleaires et desarmement nucleaire; prevention de la guerre nucleaire, y compris toutes les questions qui lui sont liees</u>			
221	9-12 15-16 17	Pologne Cuba Ethiopie	Pakistan	194 200 237	16-20 19-21 6-7, 9-10
222	5-6 9-12 17-24 25-28	Pakistan (President) Yougoslavie URSS Republique democratique allemande	Pakistan (President)	222 223 227 229	5-6 34-35 34 22-23
223	5-9 10-18 18-24 30-34 34-35	Mongolie Etats-Unis d'Amerique Allemagne, Republique federale d' Bulgarie Pakistan (President)	Pérou Perou (President)	193 225 230 236 238	16-18 16-17, 19 6-7 42 36
224	5-6 11 13-16 17-22 28-29	Nigeria Hongrie Birmanie URSS Mongolie	Pologne	195 198 207 212 221 227	35-38 20 17-20 6-8 9-12 27-28
225	5-10 11-15 16-17, 19 21-27	Argentine Republique democratique allemande Perou URSS	Roumanie Sri Lanka	195 226 194	10-14 5-9 29-31
226	5-9 10-14 15-18 22-23 26 26	Roumanie Inde Tchecoslovaquie Mexique Brésil Secrétaire du Comité	Suede URSS	190 231 189 190 191 195 198 202	14-19, 22 8 23-29 22 14 28-29 17-19 21-22, 24
227	13-14 27-28 34 34	Kenya Pologne France Pakistan (President)		203 206 216 220 222 224 225	14-15 13-23 15-16 13 17-24 17-22 21-27
228	7-8	Secrétaire du Comité			
229	22-23	Pakistan (President)			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		<u>III Cessation de la course aux armements nucleaires et desarmement nucléaire, prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées</u>			
230	6-7 8-10	Perou (President) Republique democratique allemande	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	238	20-21, 22-23
231	8	Suede	Royaume-Uni	192	12-13, 14-15
232	6-9 9-10	Japon Republique democratique allemande		201	22
233	13 29-30	Argentine Belgique (au nom de l'Allemagne, Republique federale d', de l'Australie, de la Belgique, de l'Italie, du Japon et des Pays-Bas)	Etats-Unis d'Amérique	202	11-13
234	5-9 15-23 23-24 25 28-29	Venezuela Mexique Bresil Ethiopie Belgique		219	6
235	5-11 24-25	Hongrie Pays-Bas		237	11
236	17 32-35 36-37 41 42	Belgique Inde Nigeria Argentine Perou (President)		191	6-10, 12-13
237	6-7, 9-10 11 16 18-19 21	Pakistan Royaume-Uni Chine Yougoslavie Australie	Venezuela Yougoslavie	198	10-12
			<u>Etats non membres</u>	203	28-29
			Finlande	206	22-23
			Norvège	215	32
			Senegal	223	10-18
			Viet Nam	238	16-18
			<u>Secretaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	234	5-9
				200	7-9, 10
				222	9-12
				237	18-19

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		III <u>Cessation de la course aux armements nucleaires et desarmement nucleaire, prevention de la guerre nucleaire, y compris toutes les questions qui lui sont liees</u>			
238	7-12	Allemagne, Republique federale d'	<u>Secrtaire du Comite</u>	226	26
	16-18	Etats-Unis d'Amerique		226	7-8
	20-21	URSS (au nom d'un groupe			
	22-23	d'Etats socialistes			
	25-26	France			
	34	Tchecoslovaquie			
	35	Bresil			
	36	Perou (President)			

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
IV. <u>Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires</u>					
189	8-9 28 31 33,36	Mongolie (President) URSS Tchecoslovaquie Kenya	Algerie Argentine	194 193 198 201 225	43 21 31 5,9-10,23 11
192	28	Australie	Australie	192	28
193	21 27 33	Argentine Hongrie Bulgarie	Bresil	232	13-17
194	18-19 28 36 43	Pakistan Sri Lanka France Algerie	Bulgarie	193 227	33 30-33
195	13 41-42,43	Roumanie Egypte	Chine	227	15-16
197	21-22	Kenya	Tchecoslovaquie	189	31
198	19 31	URSS Argentine	Egypte	195	41-42,43
200	12	Espagne (Etat non membre)	France	194 232	36 20-21
201	5,9-10, 23	Argentine	Republique democratique allemande	225	11-12
205	11 14-15	Inde Nigeria	Allemagne, Republique federale d'	207	22
207	8,9 19 22	Pays-Bas Pologne Allemagne, Republique federale d'	Hongrie	193	27
210	7-11	Roumanie	Inde	205	11
211	21-23	Indonesie	Indonesie	211	21-23
215	15-19 32	Maroc Etats-Unis d'Amerique	Kenya	189 197 227	33,36 21-22 14
216	17 24	URSS Mongolie	Mongolie	216	24
			Mongolie (President)	189	8-9
			Maroc	215	15-19
			Pays-Bas	207	8,9

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IV <u>Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucleaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucleaires</u>			
220	17	Finlande (Etat non membre)	Nigeria	205	14-15
				236	37-38
225	10	Argentine			
	11-12	Republique démocratique allemande	Pakistan	194	18-19
				237	7,9
226	8	Roumanie	Pakistan (President du Groupe de travail special des garanties de securite negatives)	236	51-52
227	14	Kenya			
	15-16	Chine			
	30-33	Bulgarie			
232	5-6	Pakistan (au nom du Groupe des 21)	Pakistan (au nom du Groupe des 21)	232	5-6
	13-17	Bresil			
	20-21	France	Perou (President)	236	52
234	8	Venezuela	Pologne	207	19
236	37-38	Nigeria	Roumanie	195	13
	51-52	Pakistan (President du Groupe de travail special des garanties de securité negatives)		210	7-11
				226	8
	52	Perou (President)			
237	7,9	Pakistan	Sri Lanka	194	28
238	13-14	Etats-Unis d'Amerique	URSS	189	28
				198	19
				216	17
			Etats-Unis d'Amerique	215	32
				238	13-14
			Venezuela	234	8
			<u>Etats non membres</u>		
			Finlande	220	17
			Espagne	200	12

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
V <u>Armes chimiques</u>					
189	8	Mongolie (President)	Algérie	194	44
	21	Canada			
	28	URSS	Argentine	193	22
	31	Tchecoslovaquie		198	30
	33,37	Kenya		199	8-10
				225	5
190	7,12	Allemagne, Republique federale d'		227	20-23
	21	Suede		233	16
			Australie	192	25,
191	6-12	Etats-Unis d'Amerique			27-28,
	14	URSS			29
				209	27
192	8-9	Belgique		214	15-20
	13	Royaume-Uni		225	27-32
	18,22	Republique democratique allemande		237	20
	25,	Australie	Belgique	192	8-9
	27-28,			206	6-12
	29			217	11-12
	32-33	Chine		236	17
193	6-7	Italie	Bresil	202	18-21
	14	Japon		226	24-25
	18	Perou			
	22	Argentine	Bulgarie	193	32
	32	Bulgarie		204	9-13
	34-39	Etats-Unis d'Amerique		220	7-8
	41	Nigeria			
	45	Ethiopie	Birmanie	195	19
194	9	Secrtaire general de l'Organisation des Nations Unies	Canada	189	21
	13-14,	Norvege (Etat non membre)		195	47-48
	15			216	8,
	19	Pakistan			10-12
	21,	Tchecoslovaquie		236	47,
	23-24				48-49,
	28	Sri Lanka			50
	35-36	France	Canada (President du Groupe de travail special des armes chimiques)	237	24
	39	Hongrie		236	42-45
	44	Algerie			
	45	Etats-Unis d'Amerique			
195	8	Maroc	Chine	192	32-33
	13	Roumanie		199	14-16
	19	Birmanie		212	28
	38-39	Pologne		214	23-25
	43	Egypte		227	16-19
	44,	Finlande (Etat non membre)		237	16
	45-47				
	47-48	Canada			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
V. <u>Armes chimiques</u>					
196	8	Cuba	Cuba	196	8
	9-13	Republique democratique allemande		201	22
	17-21	URSS		221	14
			Tchecoslovaquie	189	31
197	7-8	Indonesie		194	21,
	11-15	Allemagne, Republique federale d'			22-24
	22	Kenya		211	10-11
				220	7
				229	9-13
198	19	URSS		238	34
	30	Argentine	Egypte	195	43
				232	18-20
199	8-10	Argentine			
	14-16	Chine	Ethiopie	193	45
				234	26-27
200	11	Yougoslavie			
	12-14	Espagne (Etat non membre)	France	194	35-36
	21	Pakistan		201	15-18
	22	Republique democratique allemande		202	10
	27	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		216	31-34
				238	27
			Republique democratique allemande	192	18,22
201	12-14	Suede		196	9-13
	15-18	France		200	22
	21-22	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		212	12-13
				222	28
	22	Cuba		230	9
	23	Maroc (President)		238	34
			Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	200	27
202	10	France		201	21-22
	13-16	Royaume-Uni		205	20
	18-21	Bresil	Allemagne, Republique federale d'	190	7,12
	24-27	URSS		197	11-15
	29	Japon (au nom du groupe occidental)		233	25-28
				238	6-7, 32-33
203	18-20	URSS			
	22-24	Pologne	Hongrie	194	39
	29-30	Etats-Unis d'Amerique		224	12-13
204	5-9	Etats-Unis d'Amerique	Inde	205	11
	9-13	Bulgarie		232	11-12
	21	Suede			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
V <u>Armes chimiques</u>					
205	11 14 20	Inde Nigeria République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Indonesie Italie Japon	197 193 227	7-8 6-7 5-9
206	6-12 15	Belgique URSS	Japon (au nom du groupe occidental)	202	29
207	5,8, 10-11 13-17	Pays-Bas Yougoslavie	Kenya	189 197 227	33,37 22 15
209	27	Australie	Mexique	216	29
211	10-11 11-13 14-20	Tchécoslovaquie Etats-Unis d'Amerique URSS	Mongolie	213 216	31-32 24, 26-27
212	8-9 12-13 28	Pologne République démocratique allemande Chine	Mongolie (President) Maroc	189 195	8 8
213	5-10 31-32	Viet Nam (Etat non membre) Mongolie	Maroc (President) Pays-Bas	201 207	23 5,8, 10-11
214	15-20 23-25	Australie Chine	235	235	28-30
215	28-29 31-32	Nigeria Etats-Unis d'Amerique	Nigeria	193 205 215 236	41 14 28-29 36
216	8, 10-12 16 24, 26-27 29 31-34	Canada URSS Mongolie Mexique France	Nigeria (President) Pakistan	217 194 200 237	7 19 21 7-8, 9
217	7 11-12	Nigeria (President) Belgique	Perou	193 225	18 18
219	5-6	Royaume-Uni			

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
V Armes chimiques					
220	7	Tchecoslovaquie	Perou (President)	236	52
	7-8	Bulgarie		237	25
	14-15	URSS		238	36
	18	Finlande (Etat non membre)			
			Pologne	195	38-39
221	12	Pologne		203	22-24
	14	Cuba		212	8-9
				221	12
222	12	Yougoslavie		227	27,
	14-17	Etats-Unis d'Amerique			28-30
	28	Republique democratique allemande			
			Roumanie	195	13
224	12-13	Hongrie	Sri Lanka	194	28
	25-26	Japon			
			Suede	190	21
225	5	Argentine		201	12-14
	18	Perou		204	21
	27-32	Australie		227	24-26
226	19-22	Yougoslavie	URSS	189	28
	24-25	Bresil		191	14
				196	17-21
227	5-9	Italie		198	21
	9-12	Espagne (Etat non membre)		202	24-27
	15	Kenya		203	18-20
	16-19	Chine		206	15
	20-23	Argentine		211	14-20
	24-26	Suede		216	16
	27,	Pologne		220	14-15
	28-30			235	16-22
				236	53-56
				238	24-25
229	6-9	Norvege (Etat non membre)			
	9-13	Tchecoslovaquie			
			URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	238	21
230	9	Republique democratique allemande			
			Royaume-Uni	192	13
232	11-12	Inde		202	13-16
	18-20	Egypte		219	5-6
				236	19-23
233	16	Argentine		237	10
	25-28	Allemagne, Republique federale d'			
234	8	Venezuela			
	26-27	Ethiopie			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
V <u>Armes chimiques</u>					
235	16-22 28-30	URSS Pays-Bas	Etats-Unis d'Amerique	191 193 194 203 204 211 215 222 236 238	6-12 34-39 45 29-30 5-9 11-13 31-32 14-17 26-31 13
236	17 19-23 26-31 36 42-45 47, 48-49, 50 52 53-56	Belgique Royaume-Uni Etats-Unis d'Amerique Nigeria Canada (President du Groupe de travail special des armes chimiques) Canada Perou (President) URSS	Venezuela Yougoslavie	234 200 207 222 236 237	8 11 13-17 12 19-22 18
237	7-8, 9 10 16 18 20 24 25	Pakistan Royaume-Uni Chine Yougoslavie Australie Canada Perou (President)	<u>Etats non membres</u> Finlande	195 220	44, 45-47 18
238	6-7, 32-33 13 21 24-25 27 34 34 36	Allemagne, Republique federale d' Etats-Unis d'Amerique URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) URSS France Tchecoslovaquie Republique democratique allemande Perou (President)	Norvege Espagne Viet Nam <u>Secetaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194 229 200 227 213 194	13-14, 15 6-9 12-14 9-12 5-10 9

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		VI <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systemes de telles armes, armes radiologiques</u>			
189	9 25, 28 31 33, 36	Mongolie (President) URSS Tchecoslovaquie Kenya	Algérie Argentine	194 193 198 225	45 21 30 5, 10
190	13 19	Allemagne, République federale d' Suede	Australie	192 221 237	28 7, 8 21
191	12	Etats-Unis d'Amérique	Belgique	192	9
192	9 14 28	Belgique Royaume-Uni Australie	Belgique	217 236	12 17
193	14 21 33 44	Japon Argentine Bulgarie Ethiopie	Bresil	226	25
194	19 28 36 38 45	Pakistan Sri Lanka France Hongrie (au nom d'un Groupe d'Etats socialistes) Algerie	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	204	13
195	13 43	Roumanie Egypte -	Canada	236	50
198	19 30 32	URSS Argentine Chine	Chine	198	32
200	12	Espagne (Etat non membre)	Tchecoslovaquie	189 220	31 7
202	23-24	URSS	Egypte	195	43
203	19 29-30 30-31	URSS Etats-Unis d'Amérique Allemagne, République federale d'	Ethiopie	193 234	44 27
204	13 21	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Suede	France	194 238	36 27
			Republique démocratique allemande	212 230	10-12 8-9
			Republique démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	205	20

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		VI <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systemes de telles armes, armes radiologiques</u>			
205	20	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Allemagne, Republique federale d'	190 203 234	13 30-31 9-14
212	10-12	Republique democratique allemande	Hongrie	212	14
	14	Hongrie	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	194	38
	42-44	Royaume-Uni			
215	32	Etats-Unis d'Amerique	Japon	193	14
216	24	Mongolie	Kenya	189	33, 36
217	12	Belgique	Mongolie	216 223	24 6
220	7	Tchecoslovaquie	Mongolie (President)	189	9
	7-8	Bulgarie	Pays-Bas	235	25
	15	URSS	Pakistan	194 237	19 8
221	7-8	Australie	Perou	225	18
	12	Pologne	Perou (President)	236	5, 13
223	6	Mongolie	Pologne	221	12
225	5, 10	Argentine	Roumanie	195 229	13 14-15
	18	Pérou	Sri Lanka	194	28
226	25	Bresil	Suede	190 204 229	19 21 19-21
228	5-7	Bulgarie	Suede (au nom du President du Groupe de travail special des armes radiologiques)	236	9-10
229	14-15	Roumanie			
	16-19	URSS			
	19-21	Suède			
230	8-9	République democratique allemande			
234	8	Venezuela			
	9-14	Allemagne, Republique federale d'			
	27	Ethiopie			
235	25	Pays-Bas	URSS	189 198 202 203 220 229	25, 28 19 23-24 19 15 16-19

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		VI <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systemes de telles armes, armes radiologiques</u>			
236	5, 13 9-10	Perou (President) Suede (au nom du President du Groupe de travail special des armes radiologiques)	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	238	22
	17	Belgique	Royaume-Uni	192	14
	50	Canada		212	42-44
				237	12-13
237	8 12-13 21	Pakistan Royaume-Uni Australie	Etats-Unis d'Amerique	191	12
				203	29-30
				215	32
				238	15-16
238	15-16 22	Etats-Unis d'Amerique URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Venezuela	234	8
	27	France	<u>Etats non membres</u>		
			Espagne	200	12

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
VII <u>Programme global de desarmement</u>					
189	8	Mongolie (President)	Algerie	194	44
	10-13	Mexique	Argentine	193	21
	34-35	Kenya		198	30
190	21	Suede	Australie	192	28
192	14	Royaume-Uni		236	14
	28	Australie		237	20-21
	33	Chine	Belgique	236	15-16
193	18	Perou	Birmanie	195	19
	21	Argentine		236	16
	45	Ethiopie	Chine	192	33
194	9	Secretaire general de l'Organisation des Nations Unies		237	16
	14	Norvege (Etat non membre)	Cuba	221	14-15
	18	Pakistan	Tchecoslovaquie	194	21,24
	21,24	Tchecoslovaquie	Egypte	195	43
	28	Sri Lanka	Ethiopie	193	45
	36	France	France	194	36
	44	Algerie		238	27
195	9	Maroo	Republique democratique allemande	222	28
	14	Roumanie		236	7
	19	Birmanie	Allemagne, Republique federale d'	236	15
	39	Pologne	Hongrie	235	5
	43	Egypte	Inde	205	11
	49	Suede	Indonesie	236	14
198	19	URSS	Japon (au nom du groupe occidental)	202	29
	30	Argentine	Kenya	189	34-35
	39	Mongolie (President)			
200	11	Yougoslavie			
	21	Pakistan			
201	20	Roumanie			
202	17	Royaume-Uni			
	29	Japon (au nom du groupe occidental)			
205	11	Inde			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
VII Programme global de desarmement					
215	32	Etats-Unis d'Amerique	Mexique	189	10-13
				216	28
216	17	URSS	Mexique (President du	236	10-12,
	28	Mexique	Groupe de travail		14
217	7	Nigeria (President)	special sur un Programme		
	31	Maroc	global de desarmement)		
221	14-15	Cuba	Mongolie	236	13-14,
					15
222	12	Yougoslavie	Mongolie (President)	189	8
	28	Republique democratique		198	39
		allemande			
230	7	Perou (President)	Maroc	195	9
				217	31
231	8	Suede	Nigeria (President)	217	7
235	5	Hongrie	Pakistan	194	18
236	5,13	Perou (President)		200	21
	7	Republique democratique		237	9
		allemande			
	10-12,	Mexique (President du Groupe	Perou	193	18
	14	de travail special sur un			
		Programme global de	Perou (President)	230	7
		desarmement)		236	5,13
	13-14,	Mongolie		238	36
	15				
	14	Indonesie	Pologne	195	39
	14	Australie	Roumanie	195	14
	15	Allemagne, Republique		201	20
		federale d'			
	15-16	Belgique	Sri Lanka	194	28
	16	Birmanie			
237	9	Pakistan	Suede	190	21
	12	Royaume-Uni		195	49
	16	Chine		231	8
	20-21	Australie	URSS	198	19
				216	17
238	13	Etats-Unis d'Amerique	URSS (au nom d'un groupe	238	22-23
	22-23	URSS (au nom d'un groupe	d'Etats socialistes)		
		d'Etats socialistes)			
	27	France			
	36	Perou (President)			

Ordre chronologique		Ordre alphabetique anglais			
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		VII. <u>Programme global de desarmement</u>			
			Reyaume-Uni	192	14
				202	17
				237	12
			Etats-Unis d'Amerique	215	32
				238	13
			Yougoslavie	200	11
				222	12
			<u>Etats non membres</u>		
			Norvege	194	14
			<u>Secetaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	9

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>VIII. Prevention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique</u>					
189	8 21-22 28 31 35-36	Mongolie (President) Canada URSS Tchecoslovaquie Kenya	Algerie Argentine	194 213	44 24-27
190	13 20	Allemagne, Republique federale d' Suede	Australie	192 237	28 21-22
191	6, 12-13	Etats-Unis d'Amerique	Belgique	192 217 236	10 12-13 17
192	10 18, 22-23 28 30, 33 35, 38	Belgique Republique democratique allemande Australie Chine Cuba	Belgique (au nom de l'Allemagne, Republique federale d', de l'Australie, de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amerique, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni)	235	30-31
193	6, 7-8 15 21 33 42 45	Italie Japon Argentine Bulgarie Nigeria Ethiopie	Bulgarie	193 220	33 9
194	13 20 31 37 44	Norvege (Etat non membre) Pakistan Sri Lanka France Algerie	Canada Chine	189 216 236	21-22 8, 9-10 50
195	9 14 39 42-43	Maroc Roumanie Pologne Egypte	Cuba	192 233 237	30, 33 10-12 16
197	8 24	Indonesie Kenya	Tchecoslovaquie	189 233	31 16-19
198	19	URSS	Egypte	195 214	42-43 20-23
200	10 12	Yugoslavie Espagne (Etat non membre)	Egypte (au nom du Groupe des 21)	236	23-25

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>VIII Prevention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique</u>					
202	9	France	Ethiopie	193	45
				234	27
203	6-11	Hongrie	France	194	37
	15	URSS		202	9
	28	Etats-Unis d'Amerique		238	27
205	11	Inde	Republique democratique allemande	192	18, 22-23
207	8, 11-12	Pays-Bas		222	27, 28
				236	8
212	19-26	Sri Lanka	Allemagne, Republique federale d'	190	13
213	10-14	Suede	Hongrie	203	6-11
	24-27	Algerie		224	13
	27-31	Mongolie			
	31	Pays-Bas (President)			
214	20-23	Egypte	Inde	205	11
	25	Pays-Bas (President)	Indonesie	197	8
215	5-8	Argentine	Italie	193	6, 7-8
	29-31	Nigeria	Japon	193	15
	32-33	Etats-Unis d'Amerique	Kenya	189	35-36
216	8, 9-10	Canada		197	24
	16	URSS	Mexique	216	29
	24, 27	Mongolie			
	29	Mexique			
217	7	Nigeria (President)	Mongolie	213	27-31
	12-13	Belgique		216	24, 27
219	6	Royaume-Uni		233	5-8
220	9	Bulgarie		235	32-33
	15-16	URSS		238	31-32
221	16	Cuba	Mongolie (President)	189	8
	19	Nigeria (President)	Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	238	30-31
222	12	Yougoslavie	Maroc	195	9
	27-28	Republique democratique allemande			
223	35	Pakistan (President)	Pays-Bas	207	8, 11-12
				235	25
224	13	Hongrie	Pays-Bas (President)	213	31
				214	25

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>VIII. Prevention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique</u>					
225	18	Perou	Nigeria	193	42
233	5-8	Mongolie		215	29-31
	10-12	Chine		236	36-37
	14	Argentine	Nigeria (President)	217	7
	16-19	Tchecoslovaquie		221	19
	20-24	URSS	Pakistan		194
234	8	Venezuela	Pakistan (President)	223	35
	27	Ethiopie			
235	13-16	Pologne	Perou	225	18
	25	Pays-Bas	Perou (President)	238	36
	30-31	Belgique (au nom de l'Allemagne, Republique federale d', de l'Australie, de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amerique, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni)	Pologne	195	39
236	32-33	Mongolie	Roumanie	235	13-16
	8	Republique democratique allemande	Sri Lanka	195	14
	17	Belgique		194	31
	23-25	Egypte (au nom du Groupe des 21)		212	19-26
	36-37	Nigeria	Suede	190	20
237	40-41	URSS		213	10-14
	50	Canada	URSS	189	28
	11	Royaume-Uni		193	19
	16	Chine		203	15
	19	Yougoslavie		216	16
	21-22	Australie		220	15-16
			URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	233	20-24
				236	40-41
			Royaume-Uni	238	21, 23
238	18	Etats-Unis d'Amerique		219	6
	21, 23	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		237	11
	27	France	Etats-Unis d'Amerique	191	6, 12-13
	30-31	Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		203	28
	31-32	Mongolie		215	32-33
36	Perou (President)		238	18	
		Venezuela	234	8	
		Yougoslavie	200	10	
			222	12	
			237	19	
		<u>Etats non membres</u>			
		Norvege	194	13	
		Espagne	200	12	

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		1 <u>Rapport annuel du Secretaire general</u>			
194	6-10	Secretaire general de l'Organisation des Nations Unies	Birmanie	224	15
202	12,13,17	Royaume-Uni	Republique democratique allemande	222	25
213	15	Kenya	Kenya	213	15
222	25	Republique democratique allemande	Perou	225	19
223	13	Etats-Unis d'Amerique	Roumanie	226	9
224	15	Birmanie	Royaume-Uni	202	12,13,17
225	19	Perou	Etats-Unis d'Amerique	223	13
226	9	Roumanie	<u>Secretaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	6-10

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
2 <u>Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matiere de désarmement</u>					
189	10 23-24, 25 34-35	Mexique URSS Kenya	Bulgarie Tchecoslovaquie	220 194 220	10 21 6
190	9	Allemagne, Republique federale d'	Egypte Ethiopie	195 234	41 25
194	7,8, 10 12,14 16,18, 20 21 32,33, 34	Secrétaire general de l'Organisation des Nations Unies Norvege (Etat non membre) Pakistan Tchecoslovaquie France	France Allemagne, Republique federale d' Hongrie Inde	194 202 190 207 235 205 226	32,33, 34 8 9 23 8-10 11 14
195	41	Egypte	Japon	232	7-8
197	21	Kenya	Kenya	189 197 213	34-35 21 19-23
202	8	France	Mexique	189 226 234	10 22-23 22
205	11	Inde	Pakistan	194	16,18, 20
207	23	Allemagne, Republique federale d'	Roumanie	226	6-7
213	19-23	Kenya	URSS	189	23-24, 25
220	6 10	Tchecoslovaquie Bulgarie	Yougoslavie	222	11,13
222	11,13	Yougoslavie	<u>Etat non membre</u>		
226	6-7 14 22-23	Roumanie Inde Mexique	Norvege	194	12,14
232	7-8	Japon	<u>Secrétaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	7,8, 10
234	22 25	Mexique Ethiopie			
235	8-10	Hongrie			

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais			
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
IX <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
3 <u>Commission du désarmement</u>					
190	9	Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	190 223	9 20
190	15	Suede	Roumanie	226	7
223	20	Allemagne, République fédérale d'	Suede	190	15
226	7	Roumanie			

Ordre chronologique		Ordre alphabetique anglais			
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
IX. <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
4. <u>Sessions extraordinaires de l'Assemblée generale consacrées au désarmement</u>					
189	7	Mongolie (President)	Algerie	198	25-27
	11	Mexique			
	23-24	URSS	Argentine	193	19,22
	34	Kenya		198	30
				201	9
190	12	Allemagne, Republique federale d'	Belgique	192	8
	15	Suede	Bulgarie	193	31
192	8	Belgique	Birmanie	195	16,19
	14	Royaume-Uni			
	19,23	Republique democratique allemande	Canada	195	48
	32	Chine	198	13	
	38	Kenya	Chine	192	32
193	11	Japon	215	13	
	18	Perou			
	19,22	Argentine	Cuba	196	6-7
	31	Bulgarie	Tchecoslovaquie	194	21
	45	Ethiopie	226	15	
194	7	Secrétaire general de l'Organisation des Nations Unies	Egypte	195	40
	14	Norvege (Etat non membre)	Ethiopie	193	45
	17-18	Pakistan	France	202	6-7
	21	Tchecoslovaquie	Republique democratique allemande	192	19,23
	28	Sri Lanka	198	21	
195	7,9	Maroc	222	27	
	11	Roumanie	225	15	
	16,19	Birmanie			
	27	Inde	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	208	10
	40	Egypte			
	48	Canada			
196	6-7	Cuba			
197	14	Allemagne, Republique federale d'	Allemagne, Republique federale d'	190	12
	25	Mexique		197	14
			Hongrie	235	7
198	5	Italie			
	9	Japon	Inde	195	27
	11	Etats-Unis d'Amerique	214	11	
	13	Canada	236	32	
	21	Republique democratique allemande	Italie	198	5
			Japon	193	11
				198	9

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		<u>IX. Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		<u>4. Sessions extraordinaires de l'Assemblée generale consacrées au désarmement</u>			
198	25,27 30	Algerie Argentine	Kenya	189 192	34 38
199	5	Maroc (President)	Mexique	189 197	11 25
201	9	Argentine		216 226	28 22-23
202	6-7	France	Mongolie	204	13-15
203	15	URSS	Mongolie (President)	189	7
204	13-15	Mongolie	Maroc	195	7,9
208	10	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Maroc (President)	199	5
214	11	Inde	Pakistan	194 237	17-18 9
215	13	Chine	Pakistan (President)	222	6
216	28 39	Mexique Senegal (Etat non membre)	Perou	193 225	18 18
221	9	Pologne	Perou (President)	230	6
222	6 13 27	Pakistan (President) Yougoslavie Republique democratique allemande	Pologne	221	9
223	12,14	Etats-Unis d'Amerique	Roumanie	195 226	11 7
225	15 18	Republique democratique allemande Perou	Sri Lanka	194	28
226	7 15 22-23	Roumanie Tchecoslovaquie Mexique	Suede	190	15
			URSS	189 203	23-24 15
			Royaume-Uni	192	14
			Etats-Unis d'Amerique	198 223	11 12,14

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		4. <u>Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement</u>			
230	6	Perou (President)	Yougoslavie	222	13
235	7	Hongrie	<u>Etats non membres</u>		
236	32	Inde	Norvege	194	14
237	9	Pakistan	Senegal	216	39
			<u>Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	7

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
IX. <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation</u> <u>de la course aux armements et au désarmement,</u> <u>ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
5. <u>Zones exemptes d'armes nucleaires</u>					
189	16 36-37	Mexique Kenya	Argentine	201 225	7-12, 23 9
190	18	Suede	Bresil	232	16
192	20	Republique democratique allemande	Bulgarie	193 214	29-30 6
	35	Cuba	Cuba	192	35
193	27 29-30 44	Hongrie Bulgarie Ethiopie	Tchecoslovaquie	194 211	26 10
194	26	Tchecoslovaquie	Egypte	195	42
195	11 36 42	Roumanie Pologne Egypte	Ethiopie	193	44
197	16	Allemagne, Republique federale d'	Republique democratique allemande	192 200 225	20 22-24, 30 12
	22	Kenya			
200	9 22-24, 30 30	Yougoslavie Republique democratique allemande Allemagne, Republique federale d'	Allemagne, Republique federale d'	197 200	16 30
201	7-12, 23 22	Argentine Royaume-Uni	Hongrie	193 224	27 11
207	18-19	Pologne	Indonesie	211 217	22-23 26
210	9-10	Roumanie	Kenya	189 197	36-37 22
211	10 22-23	Tchecoslovaquie Indonesie	Mexique	189	16
214	6	Bulgarie	Pologne	195 207	36 18-19
217	26	Indonesie	Roumanie	195 210 226	11 9-10 8

-Ordre chronologique -			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX. <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		5 <u>Zones exemptes d'armes nucleaires</u>			
220	17-18	Finlande (Etat non membre)	Suede	190	18
			Royaume-Uni	201	22
222	12	Yougoslavie			
			Yougoslavie	200	9
224	11	Hongrie		222	12
			<u>Etat non membre</u>		
225	9 12	Argentine Republique democratique allemande	Finlande	220	17-18
226	8	Roumanie			
232	16	Bresil			

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		6 <u>Non-prolifération des armes nucléaires</u>			
189	11	Mexique	Algérie	194	43
	20-21	Canada	Belgique	217	10-11
190	12	Allemagne, Republique federale d'	Bresil	200	15-17
				223	26-28-29
193	8	Italie		232	14-15
	13	Japon	Bulgarie	199	11
	44-46	Ethiopie	Canada	189	20-21
194	18	Pakistan		198	13
	30	Sri Lanka	Tchecoslovaquie	205	21
	43	Algerie	Egypte	195	41-42
195	8	Maroc	Ethiopie	193	44,46
	41-42	Egypte	Republique democratique allemande	198	22
197	6	Indonesie	Allemagne, Republique federale d'	190	12
198	11	Etats-Unis d'Amerique		207	22
	13	Canada	Indonesie	197	6
	22	Republique democratique allemande		211	21-22
199	11	Bulgarie	Italie	193	8
200	15-17	Bresil		209	51-52
203	17	URSS	Japon	193	13
205	21	Tchecoslovaquie		232	7-8
207	6-8	Pays-Bas	Mexique	189	11
	22	Allemagne, Republique federale d'		234	16
209	38	Pakistan	Maroc	195	8
	51-52	Italie		215	17-18
211	21-22	Indonesie	Pays-Bas	207	6-8
215	17-18	Maroc	Nigeria	236	37-38
217	10-11	Belgique	Pakistan	194	18
223	26,28-29	Bresil		209	38
225	20	Perou	Perou	225	20
232	7-8	Japon	Sri Lanka	194	30
	14-15	Bresil	URSS	203	17
234	16	Mexique	Royaume-Uni	237	13-14
236	37-38	Nigeria	Etats-Unis d'Amerique	198	11
237	13-14	Royaume-Uni		238	17-18
238	17-18	Etats-Unis d'Amerique			

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		<u>IX Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		<u>7 Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire</u>			
189	23-24	URSS	Algérie	194	45
				198	25
190	13	Allemagne, République fédérale d'	Argentine	225	9-10
	20	Suede	Australie	221	6-7
192	10	Belgique	237	21	
	14	Royaume-Uni	Belgique	192	10
	37	Cuba	217	12	
193	14	Japon	Brésil	226	25
	33	Bulgarie	Bulgarie	193	33
	46	Ethiopie	228	6	
194	19-20	Pakistan	Chine	198	32
	36	France	Cuba	192	37
	38-39	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Tchécoslovaquie	215	25-27
	45	Algérie	Egypte	195	42
195	42	Egypte	Ethiopie	193	46
198	11	Etats-Unis d'Amerique	France	194	36
	25	Algérie	Republique démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	206	24
	32	Chine	Allemagne, République fédérale d'	190	13
	39	Mongolie (President)	207	22	
202	21-24	URSS	234	9-14	
203	12-13	Hongrie	Hongrie	203	12-13
	19	URSS	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	194	38-39
206	24	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Japon	193	14
207	22	Allemagne, République fédérale d'			
215	25-27	Tchécoslovaquie			
216	16-17	URSS			
217	12	Belgique			

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		7 <u>Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire</u>			
219	7-8	Royaume-Uni	Mongolie (Président)	198	39
220	15	URSS	Pays-Bas	235	25, 26-27
221	6-7	Australie	Pakistan	194	19-20
225	9-10	Argentine		237	8
226	25	Bresil	Suede	190	20
228	6	Bulgarie	Suede (au nom du Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques)	229	19-21
229	16-18 19-21	URSS Suede		236	9-10
234	8 9-14	Venezuela Allemagne, Republique federale d'	URSS	189	23-24
235	25, 26-27	Pays-Bas		202	21-24
236	9-10	Suede (au nom du Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques)		203	19
237	8 12-13 21	Pakistan Royaume-Uni Australie	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	216	16-17
238	15-16, 18 22-23	Etats-Unis d'Amérique URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Royaume-Uni	220	15
			Etats-Unis d'Amérique	229	16-18
			Venezuela	238	22-23
				192	14
				219	7-8
				237	12-13
				198	11
				238	15-16, 18
				234	8

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		8 <u>Armes bacteriologiques (biologiques)</u>			
190	7	Allemagne, Republique federale d'	Australie	192	25
191	10	Etats-Unis d'Amerique	Belgique	206	11
192	25	Australie	Chine	227	17-18
206	11	Belgique	Allemagne, Republique federale d'	190	7
210	5	Allemagne, Republique federale d'	210	5	
227	17-18	Chine	Etats-Unis d'Amerique	191	10

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		9 <u>Protocole de Geneve de 1925</u>			
190	6	Allemagne, Republique federale d'	Argentine	199	8-9
				227	21
191	10	Etats-Unis d'Amerique	Australie	192	25
	16	URSS		214	18-19
192	25	Australie	Belgique	206	11-12
				217	12
193	35-36	Etats-Unis d'Amerique	Bresil	202	18
196	17-21	URSS	Bulgarie	204	11
199	8-9	Argentine	Chine	199	14-15
	14-15	Chine		214	24-25
200	14	Espagne (Etat non membre)		227	17-18
201	13	Suede	France	201	16-17
	16-17	France		216	33-34
202	13-14	Royaume-Uni	Allemagne, Republique federale d'	190	6
	18	Bresil		233	28
204	9	Etats-Unis d'Amerique	Inde	232	12
	11	Bulgarie	Italie	227	9
206	11-12	Belgique	Japon	224	27
211	15	URSS	Pakistan	237	8
214	18-19	Australie	Suede	201	13
	24-25	Chine		216	41
216	33-34	France		227	25
	41	Suede	URSS	191	16
217	12	Belgique		196	17-21
				211	15
224	27	Japon		238	25
227	9	Italie	Royaume-Uni	202	13-14
	9-10	Espagne (Etat non membre)		236	20
	17-18	Chine	Etats-Unis d'Amerique	191	10
	21	Argentine		193	35-36
	25	Suede		204	9

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		9 <u>Protocole de Geneve de 1925</u>			
229	6	Norvege (Etat non membre)	<u>Etats non membres</u>		
232	12	Inde	Norvege	229	6
233	28	Allemagne, Republique federale d'	Espagne	200 227	14 9-10
236	20	Royaume-Uni			
237	8	Pakistan			
238	25	URSS			

		Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation			
		de la course aux armements et au désarmement,			
		ainsi que d'autres mesures pertinentes			
		<u>10. Techniques de modification de l'environnement</u>			
191	13	Etats-Unis d'Amérique	Australie	192	26
192	26	Australie	Republique démocratique allemande	196	10
196	10	Republique démocratique allemande	Allemagne, République fédérale d'	210	5
210	5	Allemagne, République fédérale d'	Etats-Unis d'Amérique	191	13

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais			
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		11 <u>Convention sur certains types d'armes classiques</u>			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>IX. Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
<u>12. Armes classiques</u>					
189	21 27 30-31	Canada URSS Tchecoslovaquie	Algerie Australie	198 192 198	26-27 24 14-15
190	10-11 17-22	Allemagne, Republique federale d' Suede	Belgique	192 217	6-8 10-11
191	8-9	Etats-Unis d'Amerique	Bulgarie	193 214 220	29 8-9 9
192	6-8 18 24 30	Belgique Republique democratique allemande Australie Chine	Birmanie	195 200	16-17 29-30
193	12 29 42	Japon Bulgarie Nigeria	Canada Chine	189 236 192 198 215	21 50 30 32 11-12
194	8 12 30-31	Secrtaire general de l'Organisation des Nations Unies Norvege (Etat non membre) Sri Lanka	Cuba Tchecoslovaquie	196 189 211 238	7 30-31 9 34
195	16-17 36	Birmanie Pologne	France	198 202	16 8
196	7	Cuba	Republique democratique allemande	192 198 222	18 22 26
197	8 16	Indonesie Inde	Allemagne, Republique federale d'	190 198 223	10-11 28 21-23
198	10 14-15 16 18 22 26-27 28 32 33-34	Japon Australie France URSS Republique democratique allemande Algerie Allemagne, Republique federale d' Chine Mexique	Hongrie	203 224 235	8 11 6-8

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
IX - Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes					
<u>12. Armes classiques</u>					
200	7-9 20 29-30	Yougoslavie Pakistan Birmanie	Inde	197 226	16 11-12
			Indonesie	197	8
202	8 12	France Royaume-Uni	Republique islamique d'Iran	203	25-26
203	8 25-26	Hongrie Republique islamique d'Iran	Japon	193 198 232	12 10 7
206	14,18	URSS	Mexique	198	33-34
207	5,7	Pays-Bas	Pays-Bas	207	5,7
211	9	Tchecoslovaquie	Nigeria	193	42
212	8	Pologne	Pakistan	200	20
214	8-9	Bulgarie	Pakistan (President)	222	5
215	11-12	Chine	Perou	225	18-19
217	10,11	Belgique	Perou (President)	230	8
220	9	Bulgarie	Pologne	195 212	36 8
222	5 9 26	Pakistan (President) Yougoslavie Republique democratique allemande	Sri Lanka	194	
			Suede	190	17,22
223	12,14 21-23	Etats-Unis d'Amerique Allemagne, Republique federale d'	URSS	189 198 206	27 18 14,18
224	11	Hongrie	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	238	23
225	18-19	Perou	Royaume-Uni	202	12
226	11-12	Inde	Etats-Unis d'Amerique	191 223	8-9 13,14
230	8	Perou (President)			
232	7	Japon			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>IX. Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
12 <u>Armes classiques</u>					
234	6	Venezuela	Venezuela	234	6
235	6-8	Hongrie	Yougoslavie	200 222	7-9 9
236	50	Canada	<u>Etats non membres</u>		
238	23	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Norvege	194	12
	34	Tchecoslovaquie	<u>Secrétaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	8

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>IX- Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
<u>13 Desarmement regional</u>					
189	9	Mongolie (President)	Australie	192	24
190	7-8,10-11 14-17,18	Allemagne, Republique federale d' Suede	Belgique	192 217	6 8-10,14
191	8-9 14	Etats-Unis d'Amerique URSS	Bulgarie	193 214 220 223	29-30 5,8-9 8-9 33-34
192	6 17,19-20, 22-23 24 30-31	Belgique Republique democratique allemande Australie Chine	Birmanie Chine Tchecoslovaquie	195 192 194 211 220 226 238	11-12 30-31 24-26 8,10-11 6 17-18 34
193	12-13,15 27 29-30 42	Japon Hongrie Bulgarie Nigeria	Egypte Ethiopie	195 221 234	40 17 27
194	9 11,12 17 24-26 30 33	Secrtaire general de l'Organisation des Nations Unies Norvege (Etat non membre) Pakistan Tchecoslovaquie Sri Lanka France	France	194 202 216 238	33 9,10 34-36 26
195	7 11-12 17 20-21 35-37 40 45	Maroc Roumanie Birmanie Inde Pologne Egypte Finlande (Etat non membre)	Republique democratique allemande	192 200 222 225 230	17,19-20, 22-23 22-24,30 26-27 11-12 9
197	6	Indonesie	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	205	18-20
198	9	Japon			
200	8-9 22-24,30 30	Yougoslavie Republique democratique allemande Allemagne, Republique federale d'			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>IX Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
<u>13 Desarmement regional</u>					
202	9,10 11-12	France Royaume-Uni	Allemagne, Republique federale d'	190 200 223	7-8,10-11 30 20-21
204	16-18	Mongolie		231 238	15 10-12
205	18-20	Republique democratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Hongrie	193 212 224 235	27 17 10-11 7
206	14,16-18 19-20 23	URSS Etats-Unis d'Amerique	Inde	195	20-21
207	6-7 19-20	Pays-Bas Pologne	Indonesie	197 217	6 26
210	7,9-10	Roumanie	Japon	193 198	12-13,15 9
211	8,10-11	Tchecoslovaquie	Mongolie	204 223	16-18 5-6,8-10
212	6-9 17 49	Pologne Hongrie Etats-Unis d'Amerique	Mongolie (President)	189	9
214	5,8-9	Bulgarie	Maroc	195	7
216	34-36	France	Pays-Bas	207	6-7
217	8-10,14 26	Belgique Indonesie	Nigeria	193	42
220	6 8-9	Tchecoslovaquie Bulgarie	Pakistan	194	17
221	10-12 17	Pologne Ethiopie	Perou	225	19-20
222	9,12 18,23 26-27	Yougoslavie URSS Republique democratique allemande	Pologne	195 207 212 221	35-37 19-20 6-9 10-12
			Roumanie	195 210 226	11-12 7,9-10 6,8
			Sri Lanka	194	30

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
13 <u>Désarmement regional</u>					
223	5-6,8-10 16 20-21 33-34	Mongolie Etats-Unis d'Amerique Allemagne, Republique federale d' Bulgarie	Suede URSS	190	14-17,18 14 14,16-18, 19-20 18,23 22
224	10-11 22	Hongrie URSS	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	238	20-21,23
225	11-12 19-20	Republique democratique allemande Perou	Royaume-Uni	202	11-12
226	6,8 17-18	Roumanie Tchecoslovaquie	Etats-Unis d'Amerique	191 206 212 223	8-9 23 49 16
230	9	Republique democratique allemande	Venezuela	234	7
231	15	Allemagne, Republique federale d'	Yougoslavie	200 222	6-9 9,12
234	7 27	Venezuela Ethiopie	<u>Etats non membres</u>		
235	7	Hongrie	Finlande	195	45
238	10-12 20-21,23 26 34	Allemagne, Republique federale d' URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) France Tchecoslovaquie	Norvege <u>Secrétaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194 194	11,12 9

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
IX <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
14 <u>Zones de paix</u>					
189	36	Kenya	Algérie	194	41
192	35	Cuba	Bulgarie	193	30
193	30	Bulgarie	Cuba	192	35
194	30	Sri Lanka	République démocratique allemande	222	26
	41	Algérie			
200	9	Yougoslavie	Kenya	189	36
222	12	Yougoslavie	Sri Lanka	194	30
	26	République démocratique allemande	Yougoslavie	200	9
				222	12

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais --		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		15 <u>Fond des mers et des océans</u>			
190	21	Suede	France	231	16
203	18	URSS	Pakistan (President)	225	32
225	32	Pakistan (Président)	Perou (President)	231	15, 16-17
				232	5
231	15, 16-17	Perou (Président)			
	16	France	Suede	190	21
232	5	Perou (Président)	URSS	203	18

- - - - -			- - - - -		
Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		16 <u>Reduction des budgets militaires</u>			
189	37	Kenya	Belgique	217	13-14
190	9	Allemagne, Rép. féd d'	Tchécoslovaquie	211	10
195	12	Roumanie	Allemagne, Rép fed d'	190	9
	25-26	Inde	Inde	195	25-26
200	6-7	Yougoslavie	Kenya	189	37
211	10	Tchécoslovaquie		212	34-35
212	34-35	Kenya	Roumanie	195	12
217	13-14	Belgique		226	7
222	18	URSS	URSS	222	18
226	7	Roumanie	Yougoslavie	200	6-7

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
17 <u>Mesures propres a renforcer la confiance</u>					
190	9-11	Allemagne, Republique federale d'	Australie	192	24-25
192	10-11	Belgique	Belgique	192	10-11
	19	Republique democratique allemande		217	14-15
	24-25	Australie		234	28,29
	34-35	Cuba	Cuba	192	34-35
193	27	Hongrie	France	194	33-34
				198	16
				202	10
194	10	Secrtaire general de l'Organisation des Nations Unies	Republique democratique allemande	192	19
	33-34	France		232	10
195	24-25	Inde			
198	16	France	Allemagne, Republique federale d'	190	9-11
				207	22
				223	21-23
202	10	France			
	15	Royaume-Uni	Hongrie	193	27
				235	7-8
206	19-20	URSS	Inde	195	24-25
207	22	Allemagne, Republique federale d'	Japon	215	21
				232	7,8
215	29	Japon	Mexique	234	16
217	14-15	Belgique	Mongolie	223	6
222	12	Yougoslavie	Roumanie	226	8-9
223	6	Mongolie	URSS	206	19-20
	17	Etats-Unis d'Amerique		225	26,27
	21,23	Allemagne, Republique federale d'	Royaume-Uni	202	15

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		<u>IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> <u>Mesures propres à renforcer la confiance</u>			
225	26,27	URSS	États-Unis d'Amérique	223	17
226	8-9	Roumanie	Venezuela	234	8,9
232	7,8 10	Japon République démocratique allemande	Yougoslavie	222	12
234	8,9 16 28,29	Venezuela Mexique Belgique	<u>Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	10
235	7-8	Hongrie			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		18 <u>Désarmement et securite internationale</u>			
189	9 17-18 25-29	Mongolie (President) Canada URSS	Algérie Belgique	194 192	41-44 6
190	7 15	Allemagne, Republique fédérale d' Suede	Canada France	189 216 236	17-18 8-9 49
191	7-8	Etats-Unis d'Amérique	France	194 202	34 6-7,8
192	6 19	Belgique Republique democratique allemande	Republique democratique allemande	192	19
193	10 11-12 17 27	Italie Japon Perou Hongrie	Allemagne, Republique federale d' Hongrie	190 197 193 212	7 14 27 14-15, 17-18
194	7,10 12 16,17 34 41-44	Secrétaire general de l'Orga- nisation des Nations Unies Norvege (Etat non membre) Pakistan France Algerie	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Inde	198 195 197	7 19-26 15
195	10-11 19-26 36	Roumanie Inde Pologne	Indonesie	197	5-6
197	5-6 14 15 21	Indonesie Allemagne, Republique federale d' Inde Kenya	Italie Japon Kenya	193 193 197 213	10 11-12 21 14-24
198	7 23	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Kenya (au nom du Groupe des 21)	Kenya (au nom du Groupe des 21) Mexique	198 202	23 31
200	7	Yougoslavie	Mexique (au nom du Groupe des 21)	208	5
202	6-7,8 31	France Mexique	Mongolie (President)	189	9
207	6	Pays-Bas			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		18 <u>Desarmement et securité internationale</u>			
208	5	Mexique (au nom du Groupe des 21)	Pays-Bas	207	6
212	14-15 17-18	Hongrie	Pakistan	194 237	16,17 9-10
213	14-24	Kenya	Perou	193 225	17 18-19
216	5-6 8-9	Venezuela Canada	Pologne	195	36
222	11	Yougoslavie	Roumanie	195 226	10-11 6,8-9
223	11-12, 13-14	Etats-Unis d'Amerique	Suede	190	15
225	18-19	Perou	URSS	189	25-29
226	6,8-9	Roumanie	Etats-Unis d'Amerique	191 223	7-8 11-12, 13-14
234	5,6	Venezuela	Venezuela	216	5-6
236	49	Canada		234	5,6
237	9-10	Pakistan	Yougoslavie	200 222	7 11
			<u>Etats non membre</u>		
			Norvege	194	12
			<u>Secrétaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	7,10

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		19 <u>Consequences economiques et sociales de la course aux armements</u>			
189	37	Kenya			
190	14	Suede			
192	30	Chine			
193	17	Perou			
194	8	Secrétaire general de l'Organisation des Nations Unies			
	18	Pakistan			
195	11-12	Roumanie			
	24-26	Inde			
200	7	Yougoslavie			
212	34-42	Kenya			
213	19	Kenya			
222	5	Pakistan (President)			
223	14	Etats-Unis d'Amérique			
225	17-18	Perou			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX. <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		20. <u>Desarmement et developpement</u>			
189	31	Kenya	Algerie	194	44
190	13	Suede	Chine	192	30-31
192	30-31	Chine	Ethiopie	234	24
193	17-18	Perou	France	202	6
194	6	Secrtaire general de l'Organisation des Nations Unies	Inde	195	23-27
	18	Pakistan	Kenya	189	31
	44	Algerie		212	32-42
				213	14
195	12	Roumanie	Pakistan	194	18
	23-27	Inde			
200	7	Yougoslavie	Pakistan (President)	222	5
202	6	France	Perou	193	17-18
212	32-42	Kenya	Roumanie	195	12
				226	6
213	14	Kenya	Suede	190	13
222	5	Pakistan (President)	Yougoslavie	200	7
226	6	Roumanie	<u>Secrtaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	6
234	24	Ethiopie			

_ Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		<u>IX Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		<u>21 Aspects scientifiques et technologiques de la course aux armements</u>			
190	18,19	Suede	Bresil	200	16
192	21	Republique democratique allemande	Chine	192	30
	30	Chine	Egypte	195	40
193	14,15 44	Japon Ethiopie	Ethiopie	193	44
194	30	Sri Lanka	Republique démocratique allemande	192	21
				212	11-12
195	13,14 40 45	Roumanie Egypte Finlande (Etat non membre)		222	27
				230	9
200	16	Bresil	Hongrie	203	7
203	7	Hongrie		212	15,16, 18
207	7,8	Pays-Bas	Japon	235	5
212	11-12 15,16, 18 25-26	Republique democratique allemande Hongrie Sri Lanka	Pays-Bas	193	14,15
			Roumanie	207	7,8
				195	13,14
				229	14-15
222	27	Republique democratique allemande	Sri Lanka	194	30
				212	25-26
229	14-15	Roumanie	Suede	190	18,19
230	9	Republique democratique allemande	<u>Etat non membre</u>		
			Finlande	195	45
235	5	Hongrie			

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		<u>IX. Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		<u>22 Desarmement general et complet</u>			
189	6-7 15-16 21 29-30	Mongolie (President) Mexique Canada Tchecoslovaquie	Algerie Argentine Australie	194 193 192	40-41,44 19-20 24-26
190	6-13 14-15, 18,21	Allemagne, Republique federale d' Suede	Belgique	192 217 236	6-7 8-9 17
191	6-9, 12-13	Etats-Unis d'Amerique	Bresil	200	15
192	6-7 17-18 24-26 30-31 34-35	Belgique Republique democratique allemande Australie Chine Cuba	Bulgarie Birmanie	193 214 220 223	29-31 5 8,9,11 30
193	6,9-10 11-13 17-18 19-20 26-27 29-31 39-41 44	Italie Japon Perou Argentine Hongrie Bulgarie Nigeria Ethiopie	Canada Chine Cuba	189 236 192 236 237 192 221	21 42 30-31 40 15 34-35 13
194	6-10 11 18-19 25 30 31-34 40-41, 44	Secrtaire general de l'Organisation des Nations Unies Norvege (Etat non membre) Pakistan Tchecoslovaquie Sri Lanka France Algerie	Tchecoslovaquie Ethiopie France	189 194 220 193 234 194 202 238	29-30 25 5,7 44 24 31,34 6,10 29
195	7-8 10-11 16-17 27-28 35 46	Maroc Roumanie Birmanie Inde Pologne Finlande (Etat non membre)	Republique democratique allemande Allemagne, Republique federale d'	192 222 190	17-18 25 6-13

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>IX. Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>					
<u>22. Desarmement general et complet</u>					
197	5 16 21-22	Indonesie Inde Kenya	Hongrie	193 203 224	26-27 12,13 8
199	5-7	Maroc (President)	Inde	195 197	27,28 16
200	6-7 15	Yougoslavie Bresil		205	9-11
202	6,10	France	Indonesie	197	5
203	12,13 16-19 28	Hongrie UPSS Etats-Unis d'Amerique	Italie Japon	193 193 215	6,9-10 11-13 19-25
205	9-11 12	Inde Nigeria	Kenya	197 212 213	21-22 30-32 14
212	5-6 30-32 49	Pologne Kenya Etats-Unis d'Amerique	Mexique	189	15-16
213	14	Kenya	Mongolie (President)	189	6-7
214	5	Bulgarie	Maroc	195 217	7-8 27-28
215	19-25	Japon	Maroc (President)	199	5-7
216	5 15 37	Venezuela URSS Senegal (Etat non membre)	Nigeria	193 205 236	39-41 12 36
217	8-9 27-28	Belgique Maroc	Pakistan	194	18-19
219	5	Royaume-Uni	Pakistan (President)	222	5
220	5,7 8-9, 11 12-13	Tchecoslovaquie Bulgarie URSS	Perou	193	17-18
221	9,11 13	Pologne Cuba	Perou (President)	230	5-6
222	5 8-13 25	Pakistan (President) Yougoslavie Republique democratique allemande	Pologne	195 212 221	35 5-6 9,11
			Roumanie	195	10-11

Ordre chronologique			Ordre alphabetique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives a la cessation de la course aux armements et au desarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		22 <u>Desarmement general et complet</u>			
223	30	Bulgarie	Sri Lanka	194	30
224	8	Hongrie	Suede	190	14-15, 18,21
230	5-6	Perou (President)	URSS	203	16-19
234	5	Venezuela		216	15
	24	Ethiopie		220	12-13
236	17	Belgique	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	238	21,24
	36	Nigeria			
	40	Chine			
	42	Canada	Royaume-Uni	219	5
237	15	Chine	Etats-Unis d'Amerique	191	6-9, 12-13
	18	Yougoslavie		203	28
238	21,24	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		212	49
	29	France	Venezuela	216	5
				234	5
			Yougoslavie	200	6-7
				222	8-13
				237	18
			<u>Etats non membres</u>		
			Finlande	195	46
			Norvege	194	11
			Senegal	216	37
			<u>Secetaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>	194	6-10

Orare chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX - <u>Examen d'autres questions relatives à la</u> <u>cessation de la course aux armements et</u> <u>au désarmement, ainsi que d'autres</u> <u>mesures pertinentes</u>			
		23 <u>Recherche et formation</u>			
194	14	Norvege (Etat non membre)	Cuba	221	16
195	14	Roumanie	Ethiopie	221	17
217	25	Indonesie	Indonesie	217	25
	32	Secrétaire du Comité	Japon	232	6
221	5	Nigeria (Président)	Nigeria (Président)	221	5
	16	Cuba	Roumanie	195	14
	17	Ethiopie	<u>Etat non membre</u>		
232	6	Japon	Norvege	194	14
			<u>Secrétaire du Comité</u>	217	32

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
<u>IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation</u> <u>de la course aux armements et au désarmement,</u> <u>ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> <u>24. - Information/opinion publique mondiale</u>					
189	7	Mongolie (President)	Argentine	195	19,23
	19	Canada		233	13
	23	URSS			
	37	Kenya	Belgique	192	7
190	14-16	Suede	Bulgarie	193	31
192	7	Belgique	Birmanie	195	19
	30-31	Chine			
193	6,10	Italie	Canada	189	19
	15	Japon	Chine	192	30-31
	15-17	Perou			
	19-23	Argentine	Cuba	196	7-8
	31	Bulgarie		198	36
	40	Nigeria		221	13
	42,46	Ethiopie			
194	6-7	Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies	Tchecoslovaquie	194	21
	11,15	Norvege (Etat non membre)		220	5-6
	20	Pakistan	Egypte	195	40
	21	Tchecoslovaquie	Ethiopie	193	42,46
	22-24	France		221	17
				234	25
195	10	Roumanie			
	19	Birmanie	France	194	33-34
	20,24,	Inde		202	7-8
	27				
	36	Pologne	Republique démocratique allemande	225	15
	40	Egypte			
	44-45	Finlande (Etat non membre)	Hongrie	221	9-10
196	7-8	Cuba			
197	26	Mexique	Inde	195	20,24, 27
198	36	Cuba	Indonesie	217	22
199	6	Maroc (President)	Italie	193	6,10
200	9	Yougoslavie	Japon	193	15
202	7-8	France			

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		24 <u>Information/opinion publique mondiale</u>			
206	12-20	URSS	Kenya	189	37
207	19	Pologne	Mexique	197	26
208	11 13	Secrétaire du Comité Maroc	Mongolie	235	32
212	7	Pologne	Mongolie (Président)	189	7
216	14 38	URSS Senegal (Etat non membre)	Maroc (Président)	199 208	6 13
217	6-7 22	Nigeria (Président) Indonésie	Pays-Bas	235	23
220	5-6	Tchécoslovaquie	Nigeria	193	40
221	13 17	Cuba Ethiopie	Nigeria (Président)	217	6-7
223	14	Etats-Unis d'Amérique	Pakistan	194	20
224	9-10 17-18	Hongrie URSS	Pérou	193	15-17
225	15	Republique démocratique allemande	Pérou (Président)	236	16
228	7-8	Secrétaire du Comité	Pologne	195 207 212	36 19 7
233	13	Argentine	Roumanie	195	10
234	25	Ethiopie	Suede	190	14-16
235	23 32	Pays-Bas Mongolie	URSS	189 206 216 224	23 12-20 14 17-18
236	16	Pérou (Président)	Etats-Unis d'Amérique	223	14
			Yougoslavie	200	9

Ordre chronologique			Ordre alphabétique anglais		
PV	Page	Pays/orateur	Pays/orateur	PV	Page
		IX <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		24 <u>Information/opinion publique mondiale</u>			
		<u>Etats non membres</u>			
		Finlande		195	44-45
		Norvege		194	11,15
		Sénégal		216	38
		<u>Secrétaire general de l'Organisation des Nations Unies</u>		194	6-7
		<u>Secrétaire du Comité</u>		208 228	11 7-8

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/PV 189
1er février 1983
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, a Geneve,
le mardi 1er février 1983, a 10 h 30

President: M D ERDEMBILEG (Mongolie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algerie</u>	M A TAFFAR
<u>Allemagne, Republique federale d'</u>	M H WEGENER M F ELBE M W RÖHR M J PFIRSCHKE
<u>Argentine</u>	M J C CARASALES M R VILLAMBROSA Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u>	M D. SADLEIR M R STEELE M T. FINDLAY M. S FREEMAN
<u>Belgique</u>	M A ONKELINX M J-M NOIRFALISSE M H de BISSCHOP
<u>Birmanie</u>	U MAUNG MAUNG GYI U TIN KYAU HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u>	M C A de SOUZA e SILVA M S de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u>	M K. TELLALOV M I SOTIROV M. P POPTCHEV M. C PRAMOV M N MIKHAILOV
<u>Canada</u>	M A J. MacEACHEN M D.S McPHAIL M G R SKINNER M. R J ROCHON M. A DUTOIT
<u>Chine</u>	M LI LUYE M TIAN JIN Mme WANG ZHIYUN M LI CHANGHE M PAN ZHENGIANG Mme GE YUYUN M PAN JUSIENG M YU ZHONGZHOU Mme ZHOU YUNHUA
<u>Cuba</u>	M L SOLA VILA M P NUNEZ MOSQUERA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Egypte

M I. ALI HASSAN
 Mlle W BASSIM
 M E EZZ
 M A MAHER ABBAS

Etats-Unis d'Amerique

M L G FIELDS
 M M D BUSBY
 M H L BROWN
 M H.L CALHOUN
 M P S CORDEN
 Mme K CRITTENBERGER
 M J HECKROTTE
 M J J HOGAN
 M J MARTIN
 M R MIKULAK

Ethiopie

M T. TERREFE
 Mlle K SINEGIORGIS
 M F YOHANNES

France

M F. de La GORCE
 M J de BEAUSSE
 M B d'ABOVILLE
 Mlle L GHAZERIAN
 M M COUTHURES

Hongrie

M I. KÖMIVES
 M F GAJDA
 M T TOTH

Inde

M M DUBEY
 M. S. SARAN

Indonésie

M N S SUTRESNA
 Mme P RAMADHAN
 M. I.H WIRAATMADJA
 M F QASIM

Iran

M.M J MAHALLATI

Italie

M M ALESSI
 M. B CABRAS
 M. C M OLIVA
 M. E. di GIOVANNI
 M R di CARLO

Japon

M R IMAI
 M. M TAKAHASHI
 M. T KAWAKITA
 M K TAKANA
 M T. ARAI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Kenya</u>	M D D C. DON NANJIRA
<u>Maroc</u>	M A SKALLI M M C'RAIBI
<u>Mexique</u>	M A GARCIA ROBLES Mme Z GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u>	M D EPDEMBILEG M L ERDENECHULUUN M J CHOINKHOR M S O BOLD
<u>Nigeria</u>	M G O IJEWERE M A C NIAZOMUDOH M J O OBOH
<u>Pakistan</u>	M M AHMAD M T ALTAF
<u>Pays-Bas</u>	M F van DONGEN M R J AKKERMAN M A J.J OOMS
<u>Perou</u>	M P CANNOCK M V ROJAS
<u>Pologne</u>	M B SUJKA M J ZAJALONKA M J CIALOVICZ M T STROJIAS
<u>Republique democratique allemande</u>	M G HERDER M G THIELICKE M F S'YALZ M M NOTZEL
<u>Roumanie</u>	M I DATCOU M T MELESCANU M L TOADER
<u>Royaume-Uni</u>	M R I.T CROMARTIE M L J MIDDLETON M B P MOBLE Mme J I LIUK M G H COOPER Mlle J E F WRIGHT
<u>Sri Lanka</u>	M H G S PALIHAKKARA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Suede

M C H HYLTEINIUS
 Mme I SUNDBERG
 M G EKHOLM
 M H BERGLUND
 M J LUNDIN
 M P O GRANBOIM
 Mme A LAU-ERIKSSON
 M N ELIASSON

Tchecoslovaquie

M MILOS VEJVODA
 M P CHLUMSKY
 M A CINA
 M J FRANEK

Union des Republiques socialistes
soviétiques

M V L ISSRAELIAN
 M B P PROKOFIEV
 M V M GANJA
 M L A NAUMOV
 M M F TREPIKHALINE
 M Y V KOSTENKO
 M V A KROKHA
 M G N VACHDZE
 M V A EVDOKOUCHINE

Venezuela

M A LOPEZ OLIVER
 M T L RUBIO
 M O G GARCIA

Yougoslavie

M K VIDAS
 M M MIHAJLOVIC
 M D MINIC

Zaire

M BAGBEMI ADEITO NZENGEIA
 Mme ESAKI-EKANGA KABEYA

Directeur general de l'Office
des Nations Unies à Genève

M E SUY

Secrétaire du Comité
du désarmement

M R JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement

M V BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit du russe) Mesdames et Messieurs les delegues, je déclare ouverte la session de 1983 du Comite du désarmement et sa 189ème séance pléniere. Cette année, c'est au representant de la Republique populaire mongole qu'echoient l'honneur et le devoir de présider l'ouverture de la session de ce forum multilatéral de négociations sur le désarmement. En assumant les fonctions de Président, je tiens à dire que notre délégation compte pleinement sur l'aide et l'appui de tous les participants au Comité dans l'accomplissement de cette importante mission. Je voudrais aussi donner à mes distingues collegues l'assurance que la délégation mongole n'épargnera aucun effort pour contribuer à accomplir un travail efficace et constructif à la presente session.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour présenter, en mon nom personnel et au nom de notre Comité, mes sincereres felicitations à Mme Alva Myrdal, de la Suède, et à l'Ambassadeur du Mexique, M Garcia Robles, qui ont reçu le prix Nobel de la paix.

Je prie la délégation suédoise de transmettre nos chaleureuses félicitations à Mme Alva Myrdal.

M. l'Ambassadeur Garcia Robles est bien connu de nous comme étant un des plus éminents diplomates mexicains.

Nous apprecions hautement, dans cet organe, les efforts considérables que déploie M l'Ambassadeur Robles, qui consacre sa vaste expérience et ses connaissances à la cause du désarmement. Du fond du coeur je souhaite à M l'Ambassadeur Robles, un des vétérans émérites de cet important forum, de nouveaux et brillants succès dans sa noble tâche.

Je tiens aussi à lui exprimer ma sincere gratitude pour la façon habile et sage dont il a dirigé les travaux de la phase finale de notre session de l'année derniere.

Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collegues, les représentants de l'Algerie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Kenya, de la Suède, du Royaume-Uni et du Venezuela. Nous comptons sur leur étroite coopération et leur participation constructive.

Nous sommes heureux de voir parmi nous et de saluer le distingué Directeur général, M Erik Suy.

Je voudrais également adresser mes plus cordiales salutations à mon collègue de longue date, le distingué Secrétaire du Comite et Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, qui comme par le passé, n'épargne aucun effort pour s'acquitter de son importante mission et qui est prêt à nous apporter une aide desinteressée pour faire progresser la réalisation des tâches multiples et complexes qui nous attendent, je voudrais aussi saluer son adjoint, M V Berasategni, ainsi que tous les membres du secrétariat.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous voici, aujourd'hui, à nouveau réunis pour la session ordinaire de cet organe de négociations multilaterales sur le désarmement, dans le contexte d'une situation internationale difficile, alors que la course aux armements, et en particulier aux armements nucleaires, ne cesse de s'accélérer.

(Le Président)

Je voudrais rappeler que dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, il est souligné que l'élimination de la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire - est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle. L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou risquer de périr.

C'est précisément pour cette raison que de larges couches de l'opinion publique mondiale, des personnes professant les convictions les plus diverses s'élèvent avec une vigueur nouvelle contre le danger de guerre et la menace d'une guerre nucléaire. Des conceptions et des doctrines telles que celles de la "guerre nucléaire limitée", de la "première frappe nucléaire de mise hors combat", du "conflit nucléaire prolongé", et d'autres théories analogues, sont étrangères à la volonté des peuples et à leur bon sens.

Mesdames et Messieurs les délégués, plus de deux décennies se sont écoulées depuis la création de cet organe de négociations. Comme on le sait, il a subi au fil des ans certains changements quant à son organisation et à sa structure. Toutes les puissances nucléaires - les membres permanents du Conseil de sécurité - ainsi que les autres Etats militairement importants y sont maintenant représentés.

Pendant la période qui a suivi la conclusion du Traité de Moscou sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans trois milieux, ainsi qu'au cours des années 1970, où l'on a enregistré des progrès tangibles en ce qui concerne l'assainissement des relations internationales, plusieurs traités et accords multilatéraux importants dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement ont été élaborés et signés dans le cadre du Comité. Ces instruments ont joué un rôle considérable pour renforcer la paix et la sécurité mondiales. A ce titre, notre Comité mérite l'approbation et la gratitude de la communauté mondiale.

A mon avis, ce forum doit redoubler d'efforts en vue d'élaborer au plus tôt des accords appropriés sur les questions urgentes inscrites à son ordre du jour.

Je pense que vous vous accorderez à penser avec moi que le principal critère de nos négociations doit être leur caractère concret et leur efficacité.

Il ne fait aucun doute que, dans nos négociations, la priorité doit revenir à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

Pour la solution de ce problème, l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires aurait une importance exceptionnelle.

Voilà déjà de longues années que la question de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires figure à l'ordre du jour du Comité du désarmement. Ces dernières années, elle a fait l'objet de négociations trilatérales qui, malheureusement, ont été interrompues.

Depuis son entrée en vigueur, le Traité de 1963 continue d'être un instrument important de limitation des armements. Nul n'ignore qu'il y a vingt ans les parties contractantes à ce Traité se sont engagées à prendre des mesures globales dans ce domaine. Depuis cette époque, aussi bien aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies que dans de nombreux autres forums internationaux, on a constamment souligné la nécessité urgente de parvenir à une entente au sujet de l'arrêt des essais souterrains d'armes nucléaires.

(Le Président)

Je voudrais rappeler qu'il y a dix ans, dans son message au Comité du désarmement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a exprimé l'espoir "... que l'année 1973, qui marque le dixième anniversaire du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, marquera aussi un tournant dans l'action entreprise pour parvenir à l'interdiction complète".

Malheureusement, ce problème vital n'a pas encore reçu de solution positive pouvant contribuer à limiter la course aux armements nucléaires et à mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires.

Il est vrai que les négociations à ce sujet, comme au sujet d'autres questions de désarmement parvenues à maturité, sont difficiles et complexes. Elles exigent de la persévérance, de la patience et du temps. Mais l'accomplissement de cette tâche absolument essentielle doit trouver son ressort principal dans l'expression de la volonté politique et de la détermination de tous les participants. Dans ce domaine important, la tentation isolationniste serait mauvaise conseillère.

Faisons donc preuve de la volonté et de la résolution nécessaires pour que, dès le début des travaux de la présente session, ce forum entame, sans tarder, des négociations concrètes portant sur le fond du problème, afin de hâter l'élaboration d'un traité international interdisant tous les essais d'armes nucléaires.

Je suis persuadé qu'un bilan positif des travaux sur l'élaboration d'un instrument international approprié serait une contribution importante de notre forum à l'actif général de l'année 1983, qui marque le vingtième anniversaire du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans trois milieux.

Avec votre permission, je voudrais aussi souligner l'importance d'une reprise des négociations trilatérales sur cette question : elle ne manquerait pas de stimuler les travaux du Comité du désarmement.

Mesdames et Messieurs les délégués, pour ce qui est de la question de l'interdiction et de l'élimination des armes chimiques, ce sont des résultats concrets que la communauté mondiale attend de notre Comité. Je pense que pour pouvoir aboutir à une entente, il faut que certaines conditions soient remplies, comme en témoignent les travaux de notre dernière session. L'essentiel, à mon avis, est de s'atteler sans tarder à la mise au point d'un texte concerté des dispositions fondamentales de la future convention, compte tenu de toutes les propositions existantes et initiatives futures.

Le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est devenu, ces derniers temps, particulièrement actuel et urgent.

Il faut aborder l'examen de cette question dans un esprit constructif, avec la volonté d'empêcher que se poursuive la militarisation de l'espace et de faire en sorte que les progrès actuels de la science et de la technique ne servent qu'à des fins pacifiques.

Je crois qu'il n'est pas superflu de rappeler que l'Assemblée générale a reconnu l'utilité de la reprise entre l'URSS et les Etats-Unis, des négociations bilatérales sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Telles sont, à mon avis, les questions les plus hautement prioritaires inscrites à l'ordre du jour de notre présente session. Ceci dit, je n'entends nullement minimiser l'importance de questions telles que celles du programme global de désarmement,

(Le Président)

de l'interdiction des armes radiologiques et du renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires, au sujet desquelles ont déjà commencé et peuvent se poursuivre des négociations au sein d'organes subsidiaires appropriés dotés du mandat nécessaire. A sa dernière session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté dans ce domaine des résolutions pertinentes, dans lesquelles figurent des recommandations concrètes à l'adresse du Comité du désarmement.

Les peuples du monde fondent actuellement de grands espoirs sur le succès des négociations soviéto-américaines sur la question de la limitation des armements nucléaires en Europe, ainsi que sur celle de la limitation et de la réduction des armements stratégiques. En effet, c'est des résultats de ces négociations que dépend directement la réponse à la question de savoir si la spirale de la course aux armements reprendra ou non son cours.

Mesdames et Messieurs les délégués, dans cette période compliquée de la vie internationale, nous nous sentons encouragés par le fait qu'actuellement se déroulent un dialogue actif et des négociations sur les problèmes les plus essentiels de notre temps.

Les propositions présentées sont d'une grande importance, car leur but est d'éliminer la méfiance, d'abaisser les niveaux des confrontations militaires et d'assurer de ce fait la paix et la sécurité dans le monde entier.

Je pense que c'est précisément cette fin que vise la proposition présentée dans la récente Déclaration de Prague, tendant à la conclusion, entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats parties au Traité de l'Atlantique Nord, d'un traité sur le non-recours mutuel à la force militaire et le maintien de rapports pacifiques, qui serait ouvert à tous les autres Etats.

Je crois que cette initiative répond aux objectifs de la prévention des confrontations militaires et du raffermissement de la confiance entre les Etats; qu'elle répond non seulement aux intérêts des Etats appartenant aux deux alliances, mais aussi à ceux des autres Etats du continent européen, et qu'elle reflète les aspirations des Etats des autres régions du monde.

A mon avis, cette nouvelle proposition rejoint les initiatives concrètes des gouvernements d'Etats de diverses régions du monde qui préconisent la réalisation d'une entente sur des questions telles que la prévention des confrontations militaires, le non-recours à la force et la non-agression, ainsi que la mise en oeuvre de mesures régionales propres à sauvegarder la paix et la stabilité.

En ma qualité de représentant de la République populaire mongole, je voudrais faire observer que, dans sa déclaration du 17 janvier dernier, notre gouvernement a pleinement appuyé les propositions des Etats parties au Traité de Varsovie, qu'il considère être un moyen efficace d'éviter une catastrophe thermonucléaire qui menace l'existence et la civilisation de l'humanité.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer l'espoir qu'à sa session de 1983, le Comité du désarmement fera tout ce qui est en son pouvoir pour entreprendre des négociations effectives sur les questions prioritaires inscrites à son ordre du jour et pour apporter une contribution tangible à ces objectifs communs que sont la cessation de la course aux armements et le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire.

(Le Président)

L'orateur poursuit en anglais.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Mexique, du Canada, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Tchécoslovaquie et du Kenya. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je voudrais souhaiter la bienvenue au sein du Comité au Premier Ministre adjoint et Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, l'Honorable Allan J. MacEachen, qui prendra aujourd'hui la parole au Comité. Je suis certain que tous les membres du Comité apprécieront vivement sa présence à l'ouverture de notre session annuelle.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'Ambassadeur Garcia Robles.

1. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit que l'ordre alphabétique des noms de pays vous appelle aujourd'hui à me succéder à la présidence du Comité du désarmement. Notre voisinage à la table de négociation m'a permis d'apprécier en observateur privilégié votre participation constructive et judicieuse à nos travaux depuis leur ouverture il y a déjà quatre ans. Je suis sûr que vous ferez preuve des mêmes qualités dans l'accomplissement de vos fonctions en ce mois de février durant lequel la lourde charge de diriger nos délibérations vous est confiée.

Avec mes sincères félicitations, je tiens à vous adresser mes vifs remerciements pour les paroles si aimables que vous avez prononcées à mon égard à l'occasion de la remise du prix Nobel de la paix pour 1982, que je partage avec Mme Alva Myrdal. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à l'ouverture des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale, le 18 octobre dernier, bien que le prix soit généralement accordé à titre personnel, il faut tenir compte du fait que les individus ne vivent ni n'agissent isolément, surtout quand il s'agit d'activités comme celles jugées appropriées pour promouvoir et renforcer la paix. Comme je l'ai indiqué alors et comme je veux aujourd'hui le redire, je suis fermement convaincu que dans le cas présent, le prix doit être considéré comme allant non seulement à celui qui vous parle, mais indirectement à divers bénéficiaires, parmi lesquels je dois mentionner d'abord cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement et celui qui l'a précédé depuis 1962 sous deux appellations successives, et ensuite la Première Commission de l'Assemblée générale.

Le Comité Nobel l'a d'ailleurs confirmé dans l'exposé des motifs de son choix pour 1982, lorsqu'il a dit :

Il est considéré que les deux bénéficiaires "ont durant de nombreuses années rempli un rôle central dans les négociations des Nations Unies sur le désarmement" et ont contribué à "ouvrir les yeux du monde à la menace que fait peser sur l'humanité la poursuite de la course aux armements nucléaires".

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, associer ma délégation aux cordiales paroles de bienvenue que vous avez adressées à ceux de nos collègues qui participent aujourd'hui pour la première fois à nos travaux, ainsi qu'au Secrétaire et au Secrétaire adjoint du Comité.

Les résolutions plus nombreuses que jamais concernant le désarmement que nous avons reçues à la suite de la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies - pas moins de 58, soit le plus grand nombre de résolutions à ce sujet enregistré dans les annales de l'Organisation - risquent de nous placer dans une situation telle que les arbres, en raison de leur nombre, nous cachent la forêt.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Afin d'éviter une telle situation, je voudrais limiter cette intervention à l'examen de deux des questions traitées dans ces résolutions - le Programme global de désarmement et les Négociations bilatérales sur les armes nucléaires - sans que cela pour autant nous entraîne à sous-estimer d'autres questions sur lesquelles j'espère pouvoir m'arrêter dans d'autres interventions, comme l'interdiction des essais d'armes nucléaires, la prévention de la guerre nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et l'élimination des armes chimiques.

Si j'ai choisi le thème du Programme global de désarmement, c'est que, selon moi, parmi ceux qui figurent à l'ordre du jour de cet organe de négociation, c'est peut-être celui qui, tant par ses antécédents que par ses perspectives, peut être considéré comme pouvant être résolu pleinement dans le courant de l'année et qui, par ses effets, aurait une signification incalculable.

On se souvient que le Comité, se fondant sur les résultats de deux années de travail ininterrompu d'un groupe de travail spécial, a pu soumettre à l'Assemblée générale, à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, un projet de programme global qui - exception faite de l'introduction, qui devait être rédigée ultérieurement et dont le Président du Groupe de travail a présenté ensuite un projet à l'Assemblée - contenait tous les éléments nécessaires pour un programme, soit sous la forme de textes unanimement approuvés, soit sous celle de variantes possibles.

Malheureusement, comme s'en souviennent sans doute tous les représentants, l'Assemblée n'est pas parvenue à mener à bonne fin l'élaboration d'un Programme global de désarmement reflétant fidèlement les impératifs énumérés au paragraphe 109 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Je ne veux pas revenir ici sur les raisons de cet échec. Je les ai déjà suffisamment évoquées il y a à peine six mois, le 3 août 1982, dans ma déclaration à la 175ème séance du Comité, dont tous ceux qui le désirent peuvent aisément consulter le texte. Je me bornerai à rappeler ce que j'ai dit alors, à savoir que l'attitude négative de l'une des superpuissances nucléaires à l'égard du désarmement nucléaire et en particulier de l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires a été le facteur décisif de cet échec.

Cette attitude est en contradiction flagrante avec l'engagement pris il y a près de 20 ans dans le Traité d'interdiction partielle des essais, dont le préambule exprime la détermination de chercher à "assurer l'arrêt de toutes les explosions nucléaires à tout jamais", engagement qui devait être expressément réitéré cinq ans plus tard dans le préambule du Traité sur la non-prolifération et se trouve indéniablement exprimé d'une façon implicite à l'article VI dudit Traité.

La responsabilité que le maintien de sa position négative impliquerait pour ladite superpuissance serait encore plus grande cette année qu'en 1982. Il ne faut pas perdre de vue qu'à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée, après avoir exprimé le regret de n'avoir pu adopter le Programme global de désarmement, s'est dite "encouragée par le fait que tous les Etats Membres ont été unanimes à réaffirmer catégoriquement la validité du Document final" de la première session extraordinaire consacrée au désarmement "et leur engagement à respecter, dans

(M. Garcia Robles, Mexique)

le cadre des négociations sur le désarmement, les priorités retenues dans le Programme d'action", ajoutant ensuite :

"Les Etats Membres se sont déclarés résolus à poursuivre leurs travaux en vue de conclure sans tarder les négociations relatives au Programme global de désarmement et d'adopter ce programme, qui prévoira toutes les mesures jugées souhaitables pour faire en sorte que l'objectif du désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, devienne une réalité dans un monde où régneront la paix et la sécurité internationales et où s'instaurera un nouvel ordre économique international renforcé. A cette fin, le projet de programme global de désarmement ainsi que les vues exprimées et le point des progrès réalisés en ce domaine pendant la session extraordinaire sont renvoyés au Comité du désarmement. Celui-ci est prié de présenter à l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, un projet révisé de Programme global de désarmement". Fin de la citation de la déclaration adoptée par consensus l'an dernier à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Il découle manifestement de cette déclaration que l'Assemblée attendait du Comité qu'il lui transmette non pas l'année prochaine et moins encore en 1985, mais cette année même, à sa trente-huitième session, un projet de programme global totalement ou presque totalement exempt de crochets. Comme l'aboutissement des travaux du Comité concernant cette question dépendra finalement de la décision de la superpuissance à laquelle je me suis référé plusieurs fois de se conformer aux engagements juridiquement contraignants qu'elle a pris voici déjà longtemps à propos de l'interdiction des essais, je tiens à souligner qu'une déclaration en ce sens constituerait sûrement l'un des moyens les plus efficaces pour obtenir que le discours que prononcera vendredi prochain devant le Comité l'une des plus hautes personnalités de l'Administration de l'Etat en question demeure dans les mémoires. Cette déclaration, d'ailleurs, n'impliquerait pour cet Etat aucune autre obligation que celle librement acceptée par lui au paragraphe 51 du Document final de 1978, et, ainsi que je l'ai rappelé il y a un moment, "réaffirmé catégoriquement" par son gouvernement, lequel a aussi promis de respecter "les priorités en matière de négociations sur le désarmement ainsi accordées".

La deuxième question que je voudrais examiner aujourd'hui concerne le point de l'ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", point à propos duquel il n'a malheureusement même pas été possible d'établir un groupe de travail spécial.

Cependant, les Etats-Unis et l'Union soviétique tiennent ici même à Genève deux séries de négociations bilatérales, la première sur les armes nucléaires dites de portée intermédiaire, qui a débuté il y a un an et deux mois, le 30 novembre 1981, et la seconde sur les armes stratégiques il y a sept mois, le 29 juin 1982.

Le 9 décembre 1982, par 114 voix contre une seulement, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 37/78 A dans laquelle, après avoir rappelé l'engagement pris par consensus à la première session extraordinaire de 1978 et réaffirmé à la deuxième session extraordinaire de 1982, de tenir l'Organisation des Nations Unies dûment au courant du déroulement des négociations bilatérales, régionales ou multilatérales relatives à la question du désarmement, a adressé deux demandes concrètes aux gouvernements des deux Etats négociateurs que je viens de mentionner :

(M. Garcia Robles, Mexique)

- Premièrement, celle de communiquer au Secrétaire général, le 1er septembre 1983 au plus tard, "pour examen par l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session, un rapport commun ou deux rapports séparés sur l'état d'avancement des négociations susmentionnées",

- Deuxièmement, celle d'avoir constamment présent à l'esprit "que ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux mais aussi les intérêts vitaux de tous les peuples du monde qui sont en jeu dans cette question."

Pour prouver la pleine justification de ces exhortations de l'Assemblée, il suffira de rappeler quelques-unes des principales déclarations formulées par consensus en 1978 et "que tous les Etats Membres ont été unanimes à réaffirmer catégoriquement" en 1982, notamment que "la paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique", que "les arsenaux existants d'armes nucléaires sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur la Terre" et donc que "la multiplication des armements, en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit" et que "l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements" constituent une alarmante "menace pour la survie de l'humanité", d'où il ressort que "le sujet des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde".

On comprendra donc fort bien que ma délégation se sente tenue d'exprimer, à cette séance inaugurale de la session de 1983, ses vives préoccupations au sujet de la tournure qu'ont prise jusqu'ici les négociations entre les superpuissances.

A propos des armes stratégiques, nous estimons que les négociations bilatérales menées depuis sept mois ne doivent pas être considérées isolément, mais comme s'ajoutant aux dix années des négociations dites SALT I et II, ce qui constitue un délai plus que suffisant pour passer des feintes exploratoires et des déclarations de relations publiques ou de propagande - ces deux qualificatifs ayant été utilisés indistinctement - à une période de négociations authentiques et équitables, comme il convient à deux superpuissances dont la sécurité ne peut sûrement pas être mise en péril puisqu'elles sont toutes deux armées jusqu'aux dents et que, de l'avis de tous les observateurs à la fois compétents et objectifs, il existe entre elles une "parité" ou si l'on préfère un "équilibre" en ce qui concerne la capacité militaire nucléaire.

A propos des armes nucléaires de portée intermédiaire, également connues sous le nom d'armes tactiques de grande portée, nous ne devons pas cacher que notre alarme est encore plus grande puisqu'il paraît que 572 nouveaux missiles nucléaires, dont 464 missiles de croisière et 108 Pershing II seraient déployés en Europe si ces négociations n'aboutissaient pas dans un délai relativement bref.

Pour les premiers, on s'accorde généralement à penser que la vérification serait quasiment impossible, ce qui compliquerait infiniment les négociations sur la limitation des armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Cependant, les dommages qui en résulteraient semblent modestes en comparaison des dangers, qu'impliquerait, dans le contexte de la confrontation entre les deux superpuissances nucléaires, le déploiement des missiles Pershing II. Ce n'est pas en vain qu'à la première page de son dernier numéro, qui vient d'être mis en vente et qui porte la date d'hier 31 janvier, l'un des hebdomadaires américains de plus grande diffusion,

(M. Garcia Robles, Mexique)

se demande si le contrôle des armements s'effectuera "aujourd'hui ou jamais", souligne que "l'époque du recours aux vaines paroles tire à sa fin", et met l'accent sur le fait que, pour l'Union soviétique, le déploiement des missiles Pershing II serait "l'image inversée de la crise des missiles nucléaires de Cuba".

En effet, la situation se présente comme suit : on calcule que les missiles intercontinentaux mettraient environ une demi-heure pour atteindre leurs objectifs, qu'ils se trouvent en Union soviétique ou aux Etats-Unis. Par contre, les missiles Pershing II qui, bien qu'installés sur le territoire européen n'en seraient pas moins des missiles américains, ne mettraient que six minutes pour parvenir à destination en territoire soviétique. Dans un livre publié l'an dernier par l'éditeur du New York Times et qui a pour titre "Roulette russe - Le jeu des superpuissances", Arthur Macy Cox rappelle que M. Fred Ikle, qui, lorsqu'il était Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, a plusieurs fois pris la parole à la Conférence du Comité du désarmement, et qui est maintenant l'un des sous-secrétaires du Département de la défense de son pays, a écrit en juin 1980 dans le Washington Post, un article intitulé "Le danger croissant de guerre accidentelle", dans lequel il affirmait :

"Plus nous nous appuyerons sur des méthodes de "tir sur alerte" (ou, bien entendu, plus les Soviétiques seront appelés à le faire), plus le danger de guerre nucléaire accidentelle sera grand. Seul un insensé pourrait tenter de faire croire que cette tactique peut être appliquée de façon totalement fiable et sûre. Il ne se rendrait même pas compte de la grandeur de son ignorance. Nul ne peut connaître de façon suffisamment détaillée toutes les défaillances techniques possibles, tous les événements imprévus et toutes les erreurs humaines qui pourraient un jour ou l'autre induire en erreur les systèmes d'alerte redondants ou leurrer les sécurités visant à empêcher le lancement involontaire d'une salve de missiles.

"Le noeud du problème est que plus il devient important de "tirer sur alerte" (launch on warning, comme on dit en anglais) plus cela devient dangereux. L'impératif de rapidité devient un noeud coulant passé autour de notre cou. Plus l'on veut être sûr que ses missiles nucléaires puissent être lancés en quelques minutes et en toute circonstance, plus on doit mettre le système à l'épreuve et relâcher les sécurités. Et n'oublions pas qu'il y aura de fausses alertes, comme cela s'est produit en juin 1980."

Pour évaluer les terribles conséquences que des alertes de ce genre pourraient avoir dans le cas de missiles nucléaires ne nécessitant que six minutes pour atteindre leurs objectifs, il vaut la peine de rappeler l'information suivante publiée par le New York Times au sujet des deux alertes qui se sont produites en 1980 :

"Au cours des incidents des 3 et 6 juin, une centaine de bombardiers B-52 porteurs d'armes nucléaires ont été préparés pour décoller parce que l'officier de garde du Commandement de l'aviation stratégique avait reçu d'un ordinateur des informations indiquant qu'une attaque de missiles soviétiques était en cours. Comme l'ont révélé les fonctionnaires compétents, dans chacun des deux cas l'avion de commandement du Président des Etats-Unis, un Boeing 747 adapté à cet effet, bourré d'appareils de télécommunications et qui est normalement basé tout près de Washington, sur la base aérienne d'Andrews des Forces aériennes des Etats-Unis, a aussi été préparé au décollage".

(M. Garcia Robles, Mexique)

En complément de ces informations et dans le même but que je viens d'indiquer, c'est-à-dire afin de déterminer ce que signifierait la stratégie ou la tactique de "tir sur alerte" dans le cas de missiles qui mettent six minutes à atteindre leur objectif, je rappellerai aussi l'opinion exprimée dans un article publié le 26 juillet 1980 par Robert C. Aldridge, ingénieur spatial, expert en technologie militaire sous-marine et auteur de divers livres :

"Trois fois en sept mois, les forces nucléaires stratégiques des Etats-Unis ont été mises en état d'alerte à la suite d'erreurs commises par des appareils électroniques. Le 9 novembre 1979, l'ordinateur du NORAD a annoncé une attaque au moyen de missiles lancés à partir de sous-marins. Le 3 juin 1980, il a annoncé une attaque massive au moyen, notamment, de missiles lancés à partir de sous-marins. Trois jours tard, il a signalé que des projectiles provenant de sous-marins se trouvant à un millier de milles de distance des côtes des Etats-Unis pourraient atteindre leurs objectifs en une dizaine de minutes. L'alerte de novembre a duré six minutes, et celles de juin, trois minutes, ce qui représente une part considérable du temps dont on dispose pour prendre des décisions. Il est effrayant de penser aux conséquences qu'auraient pu avoir ces alertes si elles avaient duré ne fût-ce que quelques minutes cruciales de plus".

Si l'on réfléchit à ce genre de faits et d'analyses on comprend fort bien que nous soyons persuadés de la nécessité - comme l'a très bien dit l'Assemblée générale - que les deux superpuissances engagées dans des négociations sur les armes nucléaires aient constamment présent à l'esprit que cette question concerne non seulement leurs intérêts nationaux mais aussi les intérêts vitaux de tous les peuples du monde. Nous comprenons bien que, selon l'usage courant dans les négociations internationales, la proposition initiale de chacune des parties dépasse assez nettement ce qu'en son for intérieur ladite partie juge raisonnable et équitable. Mais nous ne parvenons pas à comprendre comment il se fait qu'après plus d'un an de pourparlers, on puisse encore s'en tenir à sa proposition initiale et s'efforcer de la faire apparaître non seulement comme parfaite, mais comme irremplaçable. Nous préférons la ligne de conduite - plutôt au Ciel qu'elle soit promptement imitée par l'autre partie ! - de ceux qui ont déjà donné des signes d'une souplesse suffisante en présentant des solutions de rechange comprenant des éléments qui ne manquent ni de logique ni d'équité.

La position du Mexique au sujet des armes nucléaires est bien connue et on peut la résumer en exprimant notre conviction, à savoir que le monde doit détruire les armes nucléaires, car sinon ce seront les armes nucléaires qui le détruiront. Quant au fond, cette position coïncide avec la conclusion que les experts appartenant à douze nationalités distinctes et qui ont travaillé pendant un an, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et en application d'une résolution de l'Assemblée générale, ont énoncé dans le rapport intitulé "Etude d'ensemble des armes nucléaires", unanimement approuvé par tous les experts; cette conclusion est rédigée comme suit :

"Même si la voie du désarmement nucléaire est longue et difficile, il n'y a pas d'autre solution. La paix ne peut s'accommoder du danger d'une guerre nucléaire. Pour que le désarmement nucléaire devienne une réalité, il faut renoncer à la dissuasion mutuelle par l'équilibre de la terreur. Croire que la paix, la stabilité et l'équilibre mondial pourraient être maintenus grâce à la dissuasion constitue probablement le plus dangereux paralogisme qui soit."

(M. Garcia Robles, Mexique)

Parce que nous sommes convaincus de cette grande vérité et parce que nous aimons prêcher par l'exemple, le Mexique a pris, il y a vingt ans, l'initiative qui devait aboutir à la création de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Amérique latine. Ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée que l'on puisse créer une zone analogue en Europe, au profit de la paix et de la tranquillité des peuples du monde. Il nous semble que lorsqu'on prétend garantir la sécurité d'un pays ou d'une région, il ne faut pas le faire en mettant en danger celle de toute la planète. Dans ce monde interdépendant où il nous a été donné de vivre, il n'y a manifestement pas de plus grande utopie que de penser qu'une guerre nucléaire pourrait être une guerre "limitée". Nous pensons que, dans le cas d'un pareil conflit, la seule issue à laquelle serait confrontée l'humanité serait celle décrite par Einstein et Russell, il y a près de trente ans, lorsqu'ils ont dit que ce serait "la mort subite pour une minorité et la mort lente pour la majorité, qui serait soumise à la torture de la maladie et de la désintégration progressive".

*

* *

Voici deux mois, le 10 décembre 1982, un nouveau Président constitutionnel du Mexique, M. Miguel de la Madrid Hurtado, a pris possession de sa haute charge, comme cela s'est produit régulièrement tous les six ans, dans le cadre d'un processus civique qui s'est déjà traduit par plus d'un demi-siècle de stabilité démocratique.

A cet égard, j'aimerais faire ici deux citations en guise d'épilogue à la présente intervention, car il me semble que toutes deux illustrent assez bien, dans leur concision, la continuité de la politique extérieure du Mexique dans des matières comme celles que j'ai examinées aujourd'hui :

Dans son discours inaugural, le Président du Mexique a déclaré :

"Nous continuerons d'appuyer, avec une conviction inébranlable, l'auto-détermination des peuples, la non-intervention, le règlement pacifique des différends, l'égalité juridique des Etats, le désarmement pour la préservation de la paix et une coopération internationale équitable et efficace.

L'isolement est non seulement anachronique, mais impossible. La coopération entre peuples libres est l'unique voie menant à la paix dans un monde interdépendant. Avec une meilleure coordination interne de nos actions et de nos stratégies, nous participerons aux forums internationaux et aux actions bilatérales pour la plus grande efficacité de nos objectifs et de nos principes."

Deux semaines plus tard, le 17 décembre, s'adressant au corps diplomatique au nom du chef de l'Etat mexicain, le secrétaire aux relations extérieures, M. Bernardo Sepúlveda Amor, dit ce qui suit :

"Le Mexique préconise une paix qui implique, sans réserve ni ombre qui la ternisse, la pleine reconnaissance de l'inévitable unité du sort de l'humanité entière."

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au Premier Ministre adjoint et Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, l'Honorable Allan J. MacEachen.

M. MacEACHEN (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence en ce premier mois de la session de 1983. Je tiens aussi à féliciter le nouveau titulaire du prix Nobel de la paix, M. l'Ambassadeur Garcia Robles. Ce prix est bien plus qu'une distinction personnelle, il symbolise le dévouement à la cause de la paix qui doit animer notre action commune.

Lorsqu'un de mes amis et collègues du Cabinet, le regretté Lester B. Pearson, a accepté le prix Nobel de la paix en 1957, il a déclaré, dans son message, qu'à l'ère nucléaire les nations devaient choisir entre la paix et l'extinction. Au cours des vingt-cinq ans qui ont suivi, la guerre nucléaire a été évitée au prix d'un accroissement effrayant de l'arsenal nucléaire. Les horribles instruments de destruction, si terrifiants dans les années 1950, ont été remplacés par des armes nouvelles et plus meurtrières encore. La menace d'un anéantissement soudain et total par le suicide nucléaire se double d'une perspective également terrifiante d'un suicide par étapes, d'une guerre nucléaire qui ne pourrait jamais être "gagnée".

Le Gouvernement canadien pense que 1983 doit être une année décisive et donner un nouvel élan aux négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

Il y a un peu plus d'un an, aucune négociation ne portait sur les armes nucléaires. Les États-Unis et l'Union soviétique ont entamé depuis des négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (INF) et ont tout récemment repris les négociations sur les armes nucléaires stratégiques (START). L'accent mis non seulement sur la limitation mais sur la réduction est très encourageant.

Des signes récents ont montré que le processus de négociation commence à fonctionner. Les dirigeants des deux superpuissances ont publiquement réaffirmé qu'ils voulaient des négociations sérieuses. Des propositions ont été avancées par les deux parties et certaines ont été vigoureusement encouragées en public. Un plus grand sens de l'urgence semble se développer. Entre-temps, les deux superpuissances continuent d'accepter officieusement de se conformer aux principales dispositions des accords SALT.

Ce forum n'est pas celui qui convient à ces négociations, bien que nous soyons tous conscients que si ces négociations n'aboutissaient pas à des résultats concrets, notre sort collectif serait en péril quoi que nous fassions ici. Ce que nous pouvons tirer de l'expérience passée est une conclusion fondamentale dont il faut tenir compte si l'on veut que les négociations bilatérales ou multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement puissent réussir.

Le renforcement de la sécurité mutuelle est la seule base solide pour une limitation efficace des armements et le désarmement. Ainsi que le Premier Ministre Trudeau l'a souligné à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, la sécurité dans le monde actuel ne peut être assurée sur une base purement nationale. Toute tentative visant à assurer à un camp des avantages aux dépens de la sécurité de l'autre est vouée à l'échec. La sécurité est une question d'armes, mais aussi d'interprétation et de confiance. Toute action de l'une des parties prenantes, qui est perçue par l'autre comme une menace, creuse ou élargit un fossé de suspicion. L'action engendre la réaction et, finalement, aucune partie n'est gagnante à long terme. L'une et l'autre souffrent de l'effort et les relations politiques sont empoisonnées. Les négociations sur la limitation des armements n'offrent le moyen d'échapper à ce danger que si les parties se fixent comme objectif fondamental le renforcement de la sécurité mutuelle plutôt qu'un avantage unilatéral. Il s'ensuit que toute tentative

(M. MacEachen, Canada)

d'une puissance quelconque d'établir une politique postulant qu'une guerre nucléaire peut être gagnée contribue à l'insécurité mutuelle.

C'est peut-être là un truisme, mais il s'applique directement à la situation actuelle. Les origines et l'évolution des négociations INF illustrent ce point.

En 1977, l'Union soviétique a commencé à déployer le missile SS-20. L'Alliance de l'Atlantique Nord s'est naturellement préoccupée de cette nouvelle menace contre le territoire de plusieurs Etats membres européens. Rappelons qu'à cette époque, l'Union soviétique et les Etats-Unis travaillaient à la codification d'un équilibre des armes nucléaires intercontinentales.

En décembre 1979, les membres de l'OTAN, y compris le Canada, ont donc pris la décision dite à "deux volets". Nous avons décidé de déployer des missiles Pershing II et des missiles de croisière basés à terre dès la fin de 1983. Le Canada a, depuis, été invité à coopérer aux essais du système de guidage des missiles de croisière. Ensuite, l'OTAN a proposé des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pour limiter de part et d'autre les systèmes de missiles de portée intermédiaire basés à terre. C'est ainsi qu'a commencé la dynamique conduisant aux négociations INF.

Des progrès ont été réalisés depuis 1979, mais ils ont été beaucoup trop lents. L'Union soviétique a vivement critiqué la décision de l'OTAN de déployer de nouveaux missiles de portée intermédiaire en réponse aux missiles SS-20 et, au début, a hésité à participer aux négociations. Par la suite, à l'automne 1980, elle a accepté des discussions préliminaires. Des négociations formelles ont commencé en novembre 1981.

La période qui s'est écoulée depuis novembre 1981 a été marquée par des échanges de propositions concrètes. Les négociations ont été conduites sérieusement et ont quelque peu progressé. Etant donné la nécessité de tenir compte des intérêts légitimes de sécurité des deux parties, les ministres des pays de l'OTAN ont reconnu que le mieux pour répondre à cette exigence serait d'éliminer tous les missiles soviétiques existants et tous les missiles américains prévus dans cette catégorie. Par ailleurs, nous avons confirmé notre décision antérieure de commencer à déployer les missiles fin 1983, à moins que les négociations ne donnent des résultats concrets. Nous sommes prêts à examiner attentivement toute proposition soviétique sérieuse qui pourrait accroître les chances d'accords effectifs et vérifiables.

L'Union soviétique a récemment fait une proposition concernant d'éventuelles réductions en matière d'armes nucléaires de portée intermédiaire. Cette proposition est inacceptable à de nombreux égards, mais elle semble reconnaître le bien-fondé des préoccupations des Gouvernements des pays membres de l'OTAN concernant le nombre de missiles SS-20 pointés vers les Etats membres européens et la nécessité de le réduire.

C'est là un progrès en soi. Pourtant, il n'est pas encore évident que les deux parties admettent que la sécurité mutuelle doit être à la base des négociations. C'est pour cette raison que l'année 1983 est cruciale.

Le Canada s'intéresse activement à ces négociations. Nous nous proposons d'insister vigoureusement sur l'approche fondamentale suivante :

(M. MacLachen, Canada)

- le Canada appuie sans réserve les négociations. Nous préconisons vivement une solution négociée qui rendrait superflu le déploiement des missiles en Europe,
- de même, si les négociations ne donnent pas de résultats concrets, le Canada estime qu'il n'y a pas d'autre solution viable que le déploiement des missiles,
- toute proposition sérieuse doit être examinée sérieusement. Il ne faut donc pas admettre que des négociations sérieuses soient sapées par des manoeuvres de propagande,
- les déclarations à l'adresse de l'opinion publique ne sauraient remplacer la volonté sincère de parvenir à un accord,
- il faut reconnaître que l'accroissement de la sécurité mutuelle doit être la considération essentielle dans le processus des négociations.

Malgré les obstacles, le Gouvernement canadien est convaincu qu'en 1983 ces négociations pourront faire la preuve que le processus de limitation des armements et de désarmement peut être mis en oeuvre.

L'année 1983 est aussi une année pleine de perspectives pour le Comité du désarmement. L'opinion publique se préoccupe beaucoup de ces problèmes. La nécessité d'une action rapide s'impose, et la sécurité mutuelle est également le fondement de nos travaux dans cet organe.

Depuis que j'ai assumé pour la première fois la responsabilité de la politique étrangère du Canada, il y a près de sept ans, j'observe au Comité des signes encourageants.

Le facteur le plus marquant et le plus encourageant est la présence de la Chine et de la France auprès des trois autres Etats dotés d'armes nucléaires. L'accroissement

L'accroissement du nombre des membres de cet organe de négociation, qui est à première vue matière à réflexion, constitue aussi un motif d'espoir. L'accroissement de la représentation des diverses régions du monde au sein d'un organe consacré à la limitation des armements et au désarmement constitue une évolution positive, malgré les complications qu'il entraîne inévitablement dans un forum de négociation. Les gouvernements de toutes les régions ont tous directement intérêt à rechercher une plus grande sécurité à l'échelon mondial et ont donc une responsabilité à cet égard.

Des groupes de travail ont été créés pour certains sujets essentiels. La participation croissante d'experts techniques est un autre important fait nouveau.

Ce sont là des mesures positives, mais nous devons démontrer au monde que le Comité est un organe de négociation sérieux qui peut obtenir des résultats concrets.

Comment pouvons-nous assurer le démarrage effectif des négociations ? La table de négociation est certes couverte de propositions, mais celles-ci doivent se traduire par des accords. Les travaux du Comité ont été longuement évoqués dans la récente Déclaration de Prague. Comme je l'ai dit à Ottawa la semaine dernière, nous appuierons tout aspect de ces propositions qui mènerait à des progrès vers la réalisation

(H. MacEachen, Canada)

d'accords concrets et vérifiables de limitation des armements et de désarmement, mais je tiens à évoquer certaines questions particulières à propos desquelles le Canada estime que des progrès devraient être accomplis en 1983.

La recherche d'une interdiction complète des essais nucléaires est l'une des questions fondamentales dont le Comité est saisi à cet égard. L'an dernier nous avons observé avec satisfaction la création au sein du Comité d'un Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires, mais nous avons été déçus de constater qu'après avoir si longtemps attendu un consensus, le Comité n'a pas entrepris sans délai des travaux de fond sur cette question. Je demande instamment que ce nouveau Groupe de travail commence d'urgence à s'acquitter de son mandat en 1983.

Le Groupe d'experts sismologues offre une autre voie prometteuse. Depuis sa création en 1976, cet organe a mis au point un système d'échange international de données sismologiques qui deviendra un mécanisme de vérification internationale aux termes d'un éventuel traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'an dernier, à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, le Premier Ministre, M. Trudeau, a demandé que ce système devienne entièrement opérationnel à une date rapprochée avant même qu'un traité soit conclu. Le Canada a réservé des ressources à cette fin pour pouvoir participer pleinement à cet échange. Nous sommes convaincus que la mise en service rapide de ce système d'échange de données serait un moyen efficace de progresser vers l'objectif d'une interdiction complète des essais.

Cette approche graduelle pourrait permettre la mise en place des éléments essentiels d'un traité, avant même qu'un engagement politique définitif soit pris à l'égard d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce processus est de nature à accélérer les progrès vers la conclusion d'un traité et à compléter les négociations nécessaires entre les Etats dotés d'armes nucléaires.

Je saisis l'occasion pour appeler l'attention du Comité sur une question qui, à notre avis, présente aussi un haut degré de priorité pour 1983 : la prévention d'une nouvelle dissémination des armes nucléaires par la mise au point d'un régime efficace fondé sur le Traité de non-prolifération. Ce Traité fait une large place au transfert des techniques nucléaires pacifiques, sur une base non discriminatoire. Il prévoit également la réduction progressive de la course aux armements de la part des Etats dotés d'armes nucléaires et une progression rapide et efficace vers le désarmement. Le nombre des Etats signataires du Traité de non-prolifération a augmenté. Pourtant, en contrepartie de cette renonciation volontaire, les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont rien fait de semblable pour mettre fin à l'accumulation des armes nucléaires. Seule l'adoption de mesures concrètes par les superpuissances démontrera la sincérité de leur engagement à l'égard de la non-prolifération. Ceux d'entre nous qui disposent de la technologie nucléaire et ceux qui ne la possèdent pas doivent s'efforcer de persuader les Etats dotés d'armes nucléaires de se conformer aux termes du marché qu'ils ont conclu en vertu du Traité de non-prolifération.

Le Canada est prêt à rechercher un consensus international sur l'élaboration de principes permettant d'adopter une approche plus universelle et plus efficace en matière de non-prolifération. Ces principes devraient comprendre une renonciation officielle aux dispositifs explosifs nucléaires, ainsi qu'un accord garantissant la sécurité de toutes les activités nucléaires à toutes les étapes du cycle du combustible nucléaire. C'est là une exigence fondamentale pour l'établissement d'un régime

(M. MacLachlan, Canada)

stable et permanent de non-prolifération. Dans ces conditions, les engagements nucléaires bilatéraux pourraient s'intégrer dans un ordre international véritablement équitable et rationnel.

A mon avis, le moment est venu de progresser réellement vers la réalisation de ces objectifs.

La limitation des armements et le désarmement doivent aussi être étendus aux systèmes d'armes non nucléaires, dont certains sont potentiellement aussi terrifiants que les armes nucléaires.

Le moment est opportun cette année pour progresser vers un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur la destruction des stocks existants. Nous nous proposons de contribuer activement, de concert avec les autres membres du Comité, aux efforts entrepris pour tirer le maximum de parti des possibilités actuelles.

Les recherches canadiennes en cours sur les mesures de défense nous permettent d'avancer des suggestions sur certains aspects d'un traité d'interdiction des armes chimiques, tels que les dispositions relatives à la vérification. Le Canada a établi des documents de travail sur cette question. Des décrets ont été dérogés pour permettre à des experts techniques canadiens de participer plus longuement aux travaux du Comité à Genève à partir de la session de 1983. Les experts de nombreux pays, y compris de pays non membres, ont été appelés à fournir une contribution à l'étude des problèmes complexes qui se posent. Les résultats obtenus par le Groupe de travail des armes chimiques démontrent également que les travaux de cet organe peuvent compléter les négociations bilatérales.

Un autre domaine où l'on pourrait accomplir des progrès est celui des armes conçues pour servir dans l'espace extra-atmosphérique. On a dit que cette question serait le premier problème de limitation des armements du vingt et unième siècle. Je demande instamment au Comité de s'attaquer dès que possible à la tâche essentielle consistant à déterminer les problèmes juridiques et autres qu'il est nécessaire de résoudre pour établir les bases d'un régime juridique de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a contribué à cet objectif en présentant au Comité, l'été passé, un document de travail. Comme dans le contexte de l'interdiction des essais nucléaires et de l'interdiction des armes chimiques, la vérification occupera vraisemblablement une place importante dans ce débat. On s'efforcera de dégager des solutions possibles dans le cadre du programme de plus en plus vaste de recherches sur la vérification entrepris dans notre pays. Nous nous proposons de participer activement à ces travaux. Le Gouvernement canadien est d'avis qu'il est temps de créer un groupe de travail sur cette question.

Je me suis concentré sur quatre questions importantes, sur quatre priorités canadiennes pour 1983, sur lesquelles je tiens à exposer sans ambiguïté la position du Canada:

- Le Canada insistera pour que des progrès soient réalisés vers l'objectif d'une interdiction complète des essais nucléaires;
- Le Canada s'attachera à l'établissement d'un régime de non-prolifération plus efficace;
- Le Canada insistera en faveur d'une convention interdisant les armes chimiques;

(M. MacEachen, Canada)

- Le Canada s'attachera à la réalisation de progrès vers l'objectif de l'interdiction de toutes les armes conçues aux fins d'utilisation dans l'espace extra-atmosphérique.

Tels sont les domaines dans lesquels on peut espérer accomplir de réels progrès et où les progrès peuvent contribuer directement à la sécurité mutuelle.

Ces dernières années n'ont pas été favorables pour les négociations sur la limitation des armements et le désarmement. Pourtant, le processus de négociation s'est poursuivi et la situation à cet égard recommence à présenter des signes encourageants. Dans leurs déclarations publiques, les dirigeants mondiaux ont souligné que la spirale des armements constitue la principale menace à l'échelle mondiale et qu'il est indispensable de négocier des accords de limitation des armements et de désarmement. L'optimisme est permis si les négociations sur la limitation des armements et de désarmement sont conduites dans un esprit réaliste. Notre objectif commun est la sécurité mutuelle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Premier Ministre adjoint et Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Le Président poursuit en russe : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession au poste éminent et lourd de responsabilités de Président du Comité du désarmement. La République populaire mongole, avec laquelle l'Union soviétique entretient de longue date des relations fraternelles et amicales, fondées sur les principes de l'internationalisme socialiste, jouit à bon droit d'une autorité qui lui vaut le respect de tous les Etats épris de paix. Nous sommes particulièrement heureux que ce soit justement à vous, camarade Erdembileg - un des vétérans du seul organe multilatéral de négociations sur le désarmement, représentant d'un pays socialiste, la Mongolie, dont la politique de paix et de coopération entre Etats ne se dément jamais - qu'ait échu l'honneur d'être le premier président du Comité du désarmement pour cette année. Nous espérons que, sous votre direction, le Comité saura créer les bases saines nécessaires au succès de ses travaux.

Permettez-moi aussi de me joindre aux félicitations que vous avez adressées à votre prédécesseur, l'Ambassadeur A. Garcia Robles, du Mexique, qui s'est vu attribuer le prix Nobel de la paix pour 1982. S'il est vrai que les avis diffèrent quant à l'impartialité de certaines décisions du Comité Nobel, l'Ambassadeur Robles est incontestablement l'un des plus éminents défenseurs de la cause de la cessation de la course aux armements et du désarmement et le digne représentant aux assemblées internationales du pays pacifique qu'est le Mexique. Tous les collègues et amis de l'Ambassadeur Robles lui souhaitent un plein succès dans la poursuite de ses activités en ce sens.

Son importante contribution à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, en Amérique latine, sa position de principe sur la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et du gel des arsenaux nucléaires et ses efforts en vue de contribuer au succès des négociations bilatérales de Genève, lui ont acquis le respect du monde entier. L'Union soviétique lui accorde toute son estime.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique souhaite aussi transmettre, par l'intermédiaire de la délégation suédoise, ses félicitations à Mme Myrdal, qui elle aussi a reçu le prix Nobel de la paix. Tous, et particulièrement ceux dont l'activité professionnelle est la lutte pour le désarmement, reconnaissent en Mme Myrdal une personne qui a consacré sa vie à la consolidation de la paix entre les pays.

Nous souhaitons aussi la bienvenue aux nouveaux représentants au Comité du désarmement et formons le souhait de voir leurs activités couronnées de succès.

L'année écoulée a été, plus que toute autre, consacrée à la lutte active contre la menace d'une guerre nucléaire et pour la cessation de la course aux armements. Dans le monde entier enfla la vague puissante des peuples qui exigent l'adoption de mesures concrètes contre la menace de guerre qui pèse sur l'humanité. De telles manifestations ont eu lieu en Europe, en Amérique et dans d'autres continents. Le peuple soviétique, par de nombreuses assemblées, réunions et manifestations, a joint sa voix à celle des combattants pour la paix du monde entier. Rien qu'en 1982, plus de 20 000 manifestations se sont déroulées en URSS, avec la participation de plus de 60 millions de citoyens soviétiques.

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, ainsi que la trente-septième session ordinaire - où une grande attention a aussi été donnée au problème du désarmement - ont été marquées par les préoccupations de la majorité écrasante des délégations devant la grave détérioration de la situation internationale, la poursuite de la course aux armements et l'enlisement des négociations sur le désarmement résultant de la politique d'obstruction d'un certain groupe d'Etats. Que faire pour que la situation évolue de nouveau vers la détente et la paix - telle est la question qui revient sans cesse dans la plupart des déclarations. A cet égard, la déclaration faite par l'Union soviétique pendant l'été de 1982, selon laquelle elle s'engageait à ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire, a reçu un large appui dans le monde entier. Ce n'est pas par hasard que l'on a souligné à l'Assemblée générale des Nations Unies que si les Etats nucléaires qui ne l'avaient pas encore fait suivaient l'exemple de l'URSS, cela équivaldrait en pratique à une interdiction complète de l'emploi des armes nucléaires.

Il est également significatif que près de la moitié des résolutions sur le désarmement adoptées à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies portent sur la prévention de la guerre nucléaire, la limitation des armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Il n'est pas inutile de faire une autre observation importante : les participants à cette session de l'Assemblée générale ont demandé et exigé fermement, à maintes reprises, la réalisation de résultats concrets sur l'une des principales voies conduisant à la suppression effective de la menace de guerre nucléaire - les négociations entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armements nucléaires en Europe et sur la limitation et la réduction des armements stratégiques. Parmi les importantes propositions concrètes visant à réduire le danger de guerre nucléaire, il faut citer deux nouvelles initiatives formulées à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, A.A. Gromyko, au sujet de l'arrêt immédiat et de l'interdiction des essais d'armes nucléaires et de l'accroissement des efforts en vue d'éloigner la menace d'une guerre nucléaire et d'assurer le développement pacifique de l'énergie nucléaire. Conformément à la décision de l'Assemblée, l'Union soviétique a saisi le Comité du désarmement d'un document intitulé

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

"Principales dispositions d'un Traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires". Nous espérons qu'il facilitera l'ouverture de négociations concrètes et constructives sur l'un des problèmes les plus prioritaires du désarmement.

Pendant l'année écoulée, l'Union soviétique et ses alliés et amis ont lancé une série d'initiatives dans toutes les instances à l'ordre du jour desquelles étaient inscrites des questions de désarmement. Les propositions de l'Union soviétique formulées dans la déclaration du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Y.V. Andropov, en date du 21 décembre 1982 revêtent une importance particulière.

L'Union soviétique et les autres pays socialistes ont abordé l'année 1983 avec un programme clairement défini de lutte pour la paix, la sécurité et le désarmement. Dans la Déclaration politique adoptée à Prague dans les premiers jours de janvier par les Etats parties au Traité de Varsovie, les représentants au plus haut niveau des pays de la communauté socialiste ont proposé une vaste série de mesures concrètes et urgentes pour assurer la stabilité de la situation stratégique et militaire, la limitation de la course aux armements, le maintien et le renforcement de la détente et, d'une manière générale, de tous les acquis positifs enregistrés dans les relations internationales au cours des années 1970. A Prague, les Etats socialistes ont formulé une nouvelle initiative concernant la conclusion, entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN, d'un Traité sur le non-recours mutuel à la force militaire et le maintien de rapports pacifiques, qui serait ouvert également à l'adhésion d'autres Etats.

L'essence de ce traité pourrait être l'engagement mutuel des Etats membres des deux alliances de ne pas recourir en premier, les uns contre les autres, non seulement aux armes nucléaires, mais à la force militaire en général.

L'Union soviétique et les autres pays socialistes frères ont déjà adressé dans le passé des propositions semblables aux pays de l'OTAN, mais ces propositions ont été rejetées sous divers prétextes. Compte tenu de la situation mondiale actuelle, il est impératif que les pays occidentaux adoptent une attitude pleinement responsable à l'égard des propositions des pays socialistes, qui tiennent compte des intérêts de toutes les parties.

Or force est de constater que malgré les efforts persévérants de l'URSS et des autres pays socialistes, la situation internationale reste tendue; la spirale de la course aux armements poursuit son ascension, et tous les efforts accomplis pour la contenir et la limiter restent vains. Le bilan des travaux du Comité du désarmement n'incite pas à l'optimisme. Depuis 1976, cet organe marque le pas, bien que sa composition ait été élargie après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et que tous les Etats dotés d'armes nucléaires participent maintenant à ses travaux. Depuis près de sept ans, pas un seul traité ou accord n'y a été élaboré.

Certes, on peut considérer que le fait de créer tel ou tel groupe de travail constitue déjà une réalisation importante dans les travaux du Comité. Mais de toute évidence, la création de ces groupes ne saurait être un but en soi. Ce qui compte, c'est d'obtenir des résultats concrets, et cela, malheureusement, aucun groupe de travail n'a encore réussi à le faire jusqu'à présent. Ce n'est donc pas sans motif que l'opinion se répand au Comité selon laquelle de nombreux projets et propositions sont "enterrés" dans les groupes de travail et que certains disent ironiquement que le sigle CD signifie "Cimetière du désarmement".

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Peut-on attribuer cette situation au manque d'initiative des délégations et à l'absence de propositions et de projets ? Il n'en est rien. Nous avons déjà évoqué maintes fois les propositions faites au Comité par l'URSS et le groupe des Etats socialistes. De nombreuses initiatives de diverse nature ont été également présentées par d'autres Etats. Par exemple, la proposition de la délégation indienne visant à ce que le Comité procède à l'examen de mesures appropriées et pratiques en vue de la prévention de la guerre nucléaire mérite de faire l'objet d'une étude attentive. Cette proposition fut appuyée par un projet de document de droit international soumis à l'Assemblée générale à sa trente-septième session et adopté par l'Assemblée. Le Comité est par ailleurs saisi d'une proposition soviéto-américaine concernant les principaux éléments d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques qui, depuis plus de trois ans, fait l'objet de débats stériles et ne débouchant pratiquement sur aucune perspective. La liste des propositions non appliquées et même non examinées n'est peut-être pas close. Cependant, ce qui a été dit suffit pour faire apparaître à chacun de nous la triste vérité quant à l'impuissance et à la faiblesse du Comité. Une situation dans laquelle les décisions de l'Assemblée générale prises par consensus ne sont pas appliquées par le Comité ne peut qu'être qualifiée de scandaleuse.

On dit souvent que la principale cause de la stagnation des négociations sur le désarmement est l'absence de volonté politique des Etats de réaliser des accords en la matière. Il va sans dire que moyennant l'existence d'une volonté politique, toutes les questions complexes qui se sont posées au cours des négociations sur la limitation des armements pourraient être résolues. L'histoire des négociations sur le désarmement fournit nombre d'exemples à l'appui d'une telle conclusion. Il suffit à cet égard de rappeler les accords soviéto-américains conclus dans les années 1970 à propos de la limitation de la course aux armements. Pourtant, la volonté politique de réaliser des progrès n'est naturellement pas suffisante.

Une autre des principales conditions nécessaires pour que progressent les négociations sur le désarmement est que ces négociations soient fondées sur le principe de la non-atteinte à la sécurité des Etats. Ce principe est à la base de nombreux accords internationaux. Il est d'autre part énoncé dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Ce principe est incontestablement d'une actualité particulière en ce qui concerne les relations entre l'URSS et les Etats-Unis, entre l'OTAN et le Traité de Varsovie. Dans les années 1970, le principe de l'égalité et de la sécurité égale a été largement reconnu dans des instruments soviéto-américains signés au plus haut niveau. Il a été reconnu par au moins trois des administrations précédentes des Etats-Unis, tant républicaines que démocrates.

Malheureusement, nous sommes forcés de constater que l'administration actuelle des Etats-Unis a adopté une autre ligne de conduite. Elle refuse tout net de fonder ses relations avec l'URSS sur le principe de l'égalité et de la sécurité égale. Lors de son intervention à la trente-septième session de l'Assemblée générale, le directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis a qualifié le principe de la sécurité égale de "prétention à l'hégémonie, et non à l'égalité".

L'URSS règle son comportement compte tenu des réalités politiques du monde actuel, de l'existence d'un bloc militaro-politique antisoviétique et antisocialiste, qui comprend trois Etats nucléaires, du rapport des forces dans l'arène internationale et de toutes les menaces à la sécurité de l'URSS, quelle qu'en soit l'origine.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le principal élément de l'attaque contre le principe de l'égalité et de la sécurité égale est la tentative des Etats-Unis de s'assurer des avantages unilatéraux et à obtenir en fait un désarmement unilatéral de l'URSS. A ce propos, il est intéressant de rappeler les paroles du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Y.V. Andropov : "Que personne n'attende de nous un désarmement unilatéral. Nous ne sommes pas des naïfs. Nous n'exigeons pas le désarmement unilatéral de l'Occident. Nous sommes pour l'égalité des droits, pour le respect des intérêts des deux parties, pour un accord équitable".

La position de l'Union soviétique est que l'application dans la pratique du principe de l'égalité et de la sécurité égale présuppose une évaluation objective de l'équilibre actuel des forces mondiales compte tenu, en premier lieu, de ses aspects militaires; une analyse impartiale de l'état des armements et des forces armées des parties aux négociations et des autres Etats et une approche réaliste à la situation internationale dans son ensemble.

La sécurité des Etats n'est pas une notion abstraite. Les éléments de la sécurité des Etats sont l'élaboration en commun des principes de leurs relations réciproques constituant la base politique et juridique de la sécurité de chacun, un mécanisme inter-étatique collectif de maintien de la sécurité générale et enfin les liens économique-commerciaux et scientifico-techniques mutuellement profitables qui constituent en quelque sorte la trame de leur intérêt mutuel sur le plan des relations pacifiques à long terme. Il est un autre aspect de la notion de sécurité qui, dans des conditions déterminées, peut assumer une importance décisive tant pour le destin des divers peuples que pour celui de l'ensemble de l'humanité. Je veux parler des aspects militaires de la sécurité. Il est évident que le souci de la sécurité nationale représente pour chaque Etat une obligation directe à l'égard de son peuple et constitue pour lui un devoir et un droit. Le droit inaliénable des Etats à la légitime défense individuelle ou collective, et, partant, à la possession des moyens nécessaires pour l'assurer, est reconnu par la Charte des Nations Unies. Dans ces limites, le souci des Etats de préserver leur sécurité nationale ne doit en aucun cas se répercuter d'une façon négative sur la situation en matière de sécurité internationale.

Cependant, le problème consiste à déterminer rationnellement ces limites. L'expérience montre que c'est justement dans la détermination de la suffisance des mesures nécessaires pour assurer la sécurité que les dirigeants et les hommes politiques de l'Occident, et surtout des Etats-Unis, perdent fréquemment le sens de la mesure. Il n'est pas rare qu'ils adoptent des programmes militaires que l'on ne saurait aucunement justifier pour les intérêts du maintien de la sécurité et qui ne font que déstabiliser la situation stratégique dans le monde.

Cette tendance s'exprime notamment par le mythe d'une prétendue "menace militaire soviétique" et d'une "supériorité militaire soviétique". Pour fonder ce mythe, on diffuse en Occident des chiffres truqués, des témoignages de soi-disant "experts" et des conclusions de prétendus "analystes". De nombreux canaux d'information, ou plutôt de désinformation, s'emploient activement à amplifier ce mythe. Dans ce domaine, les déclarations et les mesures pratiques adoptées par l'URSS et ses alliés, orientées vers le désarmement et le renforcement de la sécurité internationale, sont qualifiées sans justification aucune d'activités de propagande, tandis que les mesures de l'administration américaine concernant le lancement de nouveaux programmes militaires sont présentées comme des réactions aux activités de l'URSS. Conformément à cette logique, la renonciation unilatérale de l'URSS à l'utilisation en premier des armes nucléaires est intentionnellement passée sous silence tandis que les missiles MX, que le complexe militaro-industriel des Etats-Unis voudrait faire mettre en place en vertu d'une décision

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

imposée au Congrès des Etats-Unis, sont qualifiés de "garants de la paix", de "peacekeepers".

Or, si l'on se fonde sur des faits irréfutables, car il n'y a pas et il ne peut y avoir d'autre base pour une évaluation du rapport des forces, il faut reconnaître, en ce qui concerne tant les armes nucléaires stratégiques que les armes de portée moyenne se trouvant en Europe, ainsi que les forces armées classiques de l'OTAN et du Traité de Varsovie, qu'il existe dans tous les cas un équilibre approximatif entre les parties. Il n'y a aucune "supériorité soviétique". Au demeurant, de nombreuses autorités occidentales le reconnaissent.

Certes, on ne peut définir avec une précision absolue l'équilibre approximatif des forces militaires qui s'est établi entre l'URSS et les Etats-Unis, et il n'en implique nullement que les paramètres quantitatifs et qualitatifs sont tout à fait les mêmes pour tous les types d'armements et de forces armées de part et d'autre. Naturellement, le potentiel militaire de chacune des parties est composé d'éléments déterminés par tout un ensemble de différents facteurs dont chacun possède sa propre spécificité.

La comparaison d'éléments même identiques des potentiels militaires des différentes parties est parfois extrêmement ardue. Lorsqu'on applique le terme "équilibre" au rapport des forces entre deux Etats ou groupes d'Etats, cela signifie donc que du point de vue du bilan stratégique global, les deux parties sont approximativement dans la même situation, qu'aucune d'elles n'a de supériorité militaire sur l'autre.

A propos de l'adoption aux Etats-Unis, surtout ces temps derniers, de programmes d'accroissement des armements, il faut noter qu'elle oblige l'autre partie à adopter des mesures appropriées pour renforcer sa capacité de défense et assurer le maintien d'un équilibre militaire.

En cette époque nucléaire, la vérité fondamentale se ramène à ceci : même dans une situation de maintien de l'équilibre stratégique, plus le niveau d'opposition militaire est élevé, moins cet équilibre est stable, plus le nombre des éléments d'imprécision qu'il comporte est grand, plus il y a de risques de dérapage vers un conflit nucléaire. L'Union soviétique a maintes fois appelé l'attention sur le fait que toute reprise de la course aux armements entraînera une complexification des armes nucléaires et des autres moyens de destruction massive et donc des problèmes liés à l'élaboration d'accords internationaux visant à les limiter et les réduire, et rendra la paix encore moins stable et plus fragile.

Le refus des Etats-Unis de s'entendre avec l'URSS selon le principe de l'égalité et de la sécurité égale est à la base des difficultés auxquelles se heurtent actuellement toutes les négociations dans le domaine du désarmement, y compris les négociations bilatérales soviéto-américaines. Le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, A.A. Gromyko, a récemment déclaré au sujet de ces négociations : "Les tentatives des Etats-Unis de peindre en rose le tableau des négociations sont absolument injustifiées. Tout indique qu'un tel optimisme est destiné à tranquilliser leurs alliés que préoccupent les perspectives de ces négociations et à gagner du temps pour réaliser leurs plans militaristes".

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans les négociations de Genève sur la limitation et la réduction des armements stratégiques, les Etats-Unis ont choisi les missiles balistiques comme base des négociations, parmi tout l'ensemble des armements stratégiques, en insistant surtout sur les missiles balistiques intercontinentaux basés à terre. En essayant de profiter des différences de structure des forces stratégiques soviétiques et américaines, les Etats-Unis ont formulé une proposition qui, du point de vue du nombre de charges nucléaires, aboutirait à réduire le potentiel nucléaire stratégique soviétique à un peu plus du tiers du potentiel américain.

L'Union soviétique rejette cette approche sélective et s'en tient résolument et honnêtement au principe de l'égalité et de la sécurité égale, dont le respect exige la prise en compte minutieuse de tous les éléments des forces stratégiques, car leur examen sélectif, compte tenu des différences objectives qui existent entre eux, aboutit inévitablement à une perturbation de l'équilibre actuel des potentiels stratégiques et porte atteinte aux intérêts de la sécurité de l'une des parties.

Dans les négociations avec les Etats-Unis sur la limitation des armements nucléaires en Europe, la position de l'URSS s'inspire également du respect rigoureux du principe de l'égalité et de la sécurité égale. Les nouvelles propositions soviétiques présentées le 21 décembre 1982 par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'URSS, Y.V. Andropov, en témoignent.

Expliquant ces propositions soviétiques, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, A.A. Gromyko, a dit récemment à Bonn : "L'URSS ne cherche pas à se placer dans une position privilégiée, mais le principe de l'égalité et de la sécurité égale est un élément sacro-saint dont elle ne peut pas s'écarter. Nous estimons que les autres Etats ne doivent pas non plus s'écarter de ce principe".

Le Comité du désarmement est confronté à des tâches diverses et difficiles. L'Union soviétique est prête à s'en acquitter sur la base de la préservation de la sécurité de tous les Etats. Nous voulons que les travaux de l'unique organisme multilatéral de négociation sur le désarmement portent leurs fruits. Il faut sortir de l'impasse dans laquelle le Comité s'est fourvoyé.

Le Comité ne peut pas et ne doit pas être tenu à l'écart de la solution du principal problème qui se pose aujourd'hui, celui de la prévention d'une guerre nucléaire et de la réalisation de progrès dans l'élaboration d'un programme de désarmement nucléaire par étapes.

L'Union soviétique et les autres pays socialistes estiment indispensable d'accélérer la conclusion d'accords sur un certain nombre de questions concrètes et exhorte à ce sujet tous les Etats à donner une impulsion nouvelle aux négociations, afin d'élaborer le plus rapidement possible un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, d'accélérer l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, de passer à l'élaboration d'une convention sur l'interdiction de l'arme à neutrons, d'entreprendre sans retard des négociations en vue d'interdire la mise en place d'armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, d'aboutir au plus vite à un accord sur une convention internationale interdisant les armes radiologiques et d'accélérer la solution du problème du renforcement des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il est possible de faire en sorte qu'il y ait en 1983 un tournant dans l'évolution de la situation internationale, allant vers la consolidation de la paix et non vers l'accroissement du danger militaire. Le Comité du désarmement peut apporter lui aussi sa contribution à cette tâche. La délégation soviétique fera tout en son pouvoir pour que le Comité justifie enfin la confiance que lui a accordée la collectivité internationale et contribue à résoudre le problème essentiel du moment, qui est la prévention d'une guerre nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vojvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) :

Camarade Président, c'est un grand plaisir pour la délégation tchécoslovaque de voir le représentant de la Mongolie socialiste présider les délibérations de notre Comité durant le mois de février. En votre qualité de négociateur expérimenté de longue date dans le domaine du désarmement, vous ne manquerez pas d'apporter une contribution significative pour faire en sorte que la session du Comité du désarmement de cette année prenne un départ constructif et sans à-coups.

Nous notons aussi avec une profonde satisfaction que l'un de nos chers collègues, l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, a reçu le Prix Nobel de la paix. Nous félicitons encore une fois très sincèrement l'Ambassadeur Robles pour cette distinction importante et pleinement méritée.

Ses efforts incessants pour faire progresser les négociations sur le désarmement, la part du lion qui lui revient dans la création de la première zone dénucléarisée du monde - celle du célèbre Traité de Tlatelolco - ses discours courageux ici au Comité, à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans de nombreux autres forums, témoignent de son dévouement à la cause de la paix et du désarmement. Le Gouvernement tchécoslovaque apprécie hautement le palmarès de l'Ambassadeur Robles dans le domaine du désarmement.

Permettez-moi d'ajouter aussi, par l'intermédiaire de la délégation suédoise, quelques mots de félicitation à l'adresse de Mme Myrdal, autre lauréat du Prix Nobel de la paix et notre ancienne collègue. Je me souviens fort bien d'elle lors de mes précédentes affectations au Comité de Genève; j'ai toujours admiré l'enthousiasme et l'habileté avec lesquels Mme Myrdal oeuvrait en faveur du désarmement. Enfin, permettez-moi de souhaiter la bienvenue ici au Comité aux nombreux chefs de délégation que vous venez de mentionner. Je suis convaincu qu'ils feront tout leur possible pour que les travaux du Comité débouchent sur des résultats positifs dont nous avons tellement besoin. Ma délégation va étudier très attentivement la déclaration que vient de faire ici, il y a quelques minutes, le Premier Ministre adjoint et Secrétaire d'Etat du Canada.

Je voudrais à présent, Camarade Président, appeler l'attention des représentants sur un événement politique important qui a eu lieu tout au début de l'année. Prague, la capitale de mon pays, a accueilli une réunion du Comité politique consultatif de l'Organisation du Traité de Varsovie. A la fin de la réunion, le 5 janvier, les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont adopté une Déclaration politique. Ma délégation a demandé que cette déclaration soit distribuée comme document officiel du Comité du désarmement et je me propose maintenant de présenter très brièvement le document CD/330 qui contient cette déclaration.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Au cours des dernières années, les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont appelé l'attention de tous les pays et de tous les peuples sur la menace croissante à la paix et sur la nécessité d'empêcher que la situation internationale ne se dégrade. Dans leur déclaration de Prague, ils constatent avec inquiétude qu'en raison de l'activité accrue des forces d'agression, l'évolution des événements dans le monde devient encore plus dangereuse. Les milieux désireux d'ébranler la seule plate-forme raisonnable pour les rapports entre des Etats ayant des régimes sociaux différents, à savoir la coexistence pacifique, se manifestent avec une intensité croissante. La tendance à la détente, qui a apporté des résultats positifs aux peuples, se détériore sensiblement. La coopération fait place à la confrontation, des tentatives de saine sont entreprises à l'encontre des fondements pacifiques des rapports entre les Etats. L'essor des contacts politiques et des relations économiques et culturelles mutuellement avantageuses entre les Etats est mis en question.

La course aux armements entre dans une étape qualitativement nouvelle et beaucoup plus dangereuse, qui englobe tous les types d'armes aussi bien nucléaires que classiques, toutes les formes d'activité militaire, et s'étend à pratiquement toutes les parties du monde. La situation internationale devient de plus en plus compliquée; la tension internationale s'accroît et le danger de guerre, de guerre nucléaire surtout, s'aggrave.

Les Etats représentés à la réunion du Comité politique consultatif du Traité de Varsovie estiment que, quelque compliquée que soit la situation dans le monde, des possibilités existent de surmonter cette phase dangereuse des relations internationales. L'évolution actuelle des événements peut et doit être arrêtée et réorientée dans une direction en harmonie avec les aspirations de l'humanité. Partant d'une analyse de la situation internationale, les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, en adoptant la Déclaration politique, ont proposé un choix autre que celui de la catastrophe nucléaire et, aux fins de préserver la civilisation et la vie sur la Terre, ils appellent à une coopération internationale étendue.

Camarade Président, je n'ai pas l'intention de donner une description détaillée de la Déclaration de Prague. A notre avis, ce document devrait être étudié de façon approfondie et, à vrai dire, nous espérons que la plupart des représentants l'auront déjà fait. Je voudrais simplement rappeler à mes distingués collègues que les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont réaffirmé leurs initiatives antérieures en matière de désarmement et présenté de nouvelles propositions qui ont pour but d'assainir la situation internationale actuelle et de résoudre les problèmes urgents qui se posent au monde d'aujourd'hui. Permettez-moi de souligner tout particulièrement la proposition visant à conclure un traité sur la renonciation mutuelle au recours à la force militaire et le maintien de rapports pacifiques entre les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie et ceux de l'OTAN. L'élément essentiel du Traité proposé pourrait bien être l'engagement réciproque des pays membres des deux alliances de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires ou classiques les uns contre les autres, c'est-à-dire de ne pas être les premiers à utiliser, les uns contre les autres, de force militaire quelle qu'elle soit. La conclusion d'un tel traité pourrait contribuer notablement à améliorer le climat politique en Europe et dans d'autres régions du monde également. Et cela ne manquerait sans doute pas de créer une possibilité d'arrêter la course aux armements et de conclure des accords utiles dans le domaine du désarmement.

Les auteurs de la Déclaration soulignent à nouveau que, lors de la solution des problèmes de désarmement, il convient de respecter le principe de l'égalité et de la sécurité non diminuée. Ce principe sous-tend également les propositions soviétiques annoncées à Moscou, le 21 décembre 1982, à propos d'une nouvelle initiative pour

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

résoudre les problèmes que posent les missiles de moyenne portée, une initiative qui ouvre la voie à un déroulement et une issue fructueux des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes nucléaires en Europe et la prévention d'une nouvelle spirale de la course aux armements nucléaires dans ce continent.

Je voudrais aussi faire observer que la Déclaration politique souligne l'importance du rôle que le Comité du désarmement est appelé à jouer en s'occupant de certaines questions spécifiques. Il a déjà été évoqué par le distingué Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Canada. La déclaration politique met en relief des questions telles que l'interdiction des essais nucléaires, l'interdiction et la destruction des armes chimiques, l'interdiction des armes à neutrons, l'interdiction de placer des armes quelles qu'elles soient dans l'espace extra-atmosphérique, l'interdiction des armes radiologiques et la question du renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Pour conclure, Camarade Président, permettez-moi d'insister sur le caractère constructif de la Déclaration politique des pays du Traité de Varsovie et sur la façon concrète dont les propositions y sont formulées. Nous pensons que moyennant une approche pratique, la Déclaration de Prague est de nature à stimuler les négociations que nous avons entreprises aujourd'hui. Dans l'esprit de la Déclaration de Prague, la délégation tchécoslovaque est prête à prendre une part active à nos travaux en commun et à ne négliger aucun effort pour faire en sorte que la session de cette année du Comité du désarmement débouche sur des résultats positifs.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : C'est avec un grand plaisir, Monsieur le Président, que je prends la parole, tout d'abord pour vous dire que la délégation kényenne se félicite et vous félicite de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de février - premier mois de la session de printemps de 1983 du Comité. Comme dit le proverbe, "Ce qui est bien commencé est déjà à moitié fait". Je suis convaincu que vos talents de diplomate associés à votre vaste expérience, votre solide connaissance des questions de désarmement, votre fermeté et votre façon d'aborder les débats du Comité du désarmement en vous fondant sur les principes, vous permettront de conduire nos travaux d'une manière impartiale et d'apporter à notre Comité une précieuse contribution qui fera avancer ses travaux et le processus de négociation.

A cet effet, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'entière coopération et l'appui sans réserve de la délégation kényenne. J'ajouterai, à titre personnel, que c'est avec quelque impatience que j'attendais cette occasion depuis le mois d'avril dernier. Je crois sincèrement que votre pays, la Mongolie, pourrait jouer un rôle important dans les relations Est-Ouest et Nord-Sud. Nous vous souhaitons donc, Monsieur le Président, plein succès dans les tâches délicates qui vous attendent au début de cette nouvelle année de négociations difficiles dans le domaine du désarmement.

Permettez-moi aussi de dire à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles, combien ma délégation a apprécié la très grande habileté avec laquelle il a guidé les débats du Comité du désarmement depuis le mois de septembre de l'année dernière. Pendant l'intersession, un certain nombre d'événements importants se sont produits, notamment l'adoption par l'Assemblée générale, à sa trente-septième session, de non moins de 21 résolutions sur des questions de désarmement

(M. Don Nanjira, Kenya)

qui relèvent directement de la compétence de notre auguste Comité. Quant à M. l'Ambassadeur Garcia Robles lui-même, l'attribution du prix Nobel de la paix en 1982, qu'il partage avec Mme Alva Myrdal, de Suède, n'est certes pas un événement ou un fait mineur. Je réitère mes félicitations personnelles et celles de la délégation kényenne aux lauréats du prix Nobel de la paix, dont la précieuse contribution à la cause du désarmement a été ainsi justement et dûment reconnue. Permettez-moi également de remercier de la contribution qu'ils ont apportée à notre Comité les ambassadeurs qui nous ont quittés pour aller assumer d'autres fonctions. Les Ambassadeurs Anisse Salah-Bey, de l'Algérie, Panchapakesa Venkateswaran, de l'Inde, David Summerhayes, du Royaume-Uni, et Yoshio Okawa, du Japon, pour n'en citer que quelques-uns, nous laisseront le souvenir de leur dévouement sincère aux travaux du Comité du désarmement. Il nous est agréable de constater qu'ils ont été ou seront remplacés par des ambassadeurs expérimentés et très bien informés, comme leurs Excellences les nouveaux Ambassadeurs de la Chine, du Venezuela et du Royaume-Uni, ainsi que les Ambassadeurs Rouis, de l'Algérie; Dubey, de l'Inde et Imai, du Japon. Ma délégation leur souhaite la bienvenue au Comité du désarmement et se réjouit de travailler en étroite collaboration avec eux.

Je tiens à vous informer maintenant, Monsieur le Président, que Son Excellence l'Ambassadeur Wafula Wabuge, Chef de la délégation kényenne à la présente session du Comité du désarmement et représentant permanent de la République du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, doit arriver à Genève dans le courant de ce mois. L'Ambassadeur Wabuge s'occupe actuellement à Nairobi d'autres questions importantes qui ont nécessité sa présence dans notre capitale. Je suis convaincu qu'il sera heureux de vous adresser, à son arrivée, ses félicitations personnelles.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, ma délégation se félicite de la recommandation de donner au Comité du désarmement le nom de Conférence du désarmement, conformément à la résolution 37/99 K que l'Assemblée générale a adoptée par consensus le 13 décembre 1982. Nous acceptons et approuvons sans réserve les conditions dans lesquelles il a été convenu de ce changement de nom, à savoir que le nouveau statut, auquel notre organe multilatéral de négociation sur les questions de désarmement ne fait que revenir, ne modifiera ni la composition ni le règlement intérieur du Comité du désarmement, et n'aura aucune incidence financière ou autre sur le paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Questions de procédure dont le Comité du désarmement est saisi à la première partie de sa session de 1983

Monsieur le Président, le moment est venu de nous reporter au "Décatalogue" permanent du Comité du désarmement et d'y choisir les questions que nous examinerons en 1983 et pendant cette session de printemps de la Conférence. A cet égard, ma délégation approuve pleinement le projet d'ordre du jour provisoire et le projet de programme de travail proposés par le distingué Secrétaire de la Conférence dans son document de travail officieux daté du 30 novembre 1982. Permettez-moi d'exprimer ma gratitude à M. l'Ambassadeur Jaipal pour ce document et de le remercier, ainsi que son Secrétaire adjoint, M. Berasategui, et tous ses collaborateurs pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et continueront d'accomplir au cours des trois mois à venir. J'emploie le mot "collaborateurs" pour désigner l'ensemble du personnel qui assure les services de conférence pendant cette session du Comité du désarmement.

(M. Don Nanjira, Kenya)

Ce document de travail officieux du Secrétaire est à la disposition des délégations depuis huit longues semaines déjà. En outre, ce document a fait l'objet de consultations officieuses depuis un certain temps. Je le dis parce que nous devrions cette fois-ci décider de ne pas perdre de temps sur des questions de procédure. Le désarmement sera en fait la question politique la plus délicate et la plus névralgique à laquelle l'humanité aura à faire face pendant ce prochain quart de siècle. Nous avons déjà trop de questions brûlantes devant nous en même temps et le plus tôt nous aborderons les questions au fond, mieux cela vaudra. Nous devons éviter les querelles de procédure auxquelles nous nous sommes livrés l'an dernier, où nous étions en fait en situation irrégulière, puisque nous avons travaillé pendant dix-sept jours (du 2 au 18 février 1982) sans avoir adopté de programme de travail.

Pour ce qui est des questions de procédure, je formulerai les propositions pratiques suivantes :

Premièrement, nous devrions en finir avec les questions de procédure, autrement dit prendre le plus rapidement possible une décision et adopter cette semaine notre programme de travail pour la présente session du Comité du désarmement. Nous pouvons le faire immédiatement si nous adoptons le programme proposé par le distingué Secrétaire du Comité. La question du calendrier pour l'examen de tels ou tels points de l'ordre du jour ou même la date de clôture de la présente session ne devrait nullement préoccuper les représentants ou délégations ici réunis, pour la simple raison que le Comité du désarmement est maître de ses procédures. En effet, aux termes de son règlement intérieur, tout représentant peut s'exprimer en séance plénière sur n'importe quel point et à n'importe quel moment.

Deuxièmement, nous ne devrions consacrer que très peu de temps aux questions de procédure concernant les organes subsidiaires du Comité du désarmement. Je suis d'avis que les organes subsidiaires existants du Comité devraient être rétablis automatiquement au début de chaque session de la Conférence, à moins qu'une décision contraire ne soit prise avant la convocation de la session, décision qui pourrait, par exemple, porter sur la suspension ou la suppression d'un organe subsidiaire déterminé.

Troisièmement, les Groupes de travail sur un Programme global de désarmement, des armes chimiques, des armes radiologiques, sur une interdiction des essais nucléaires et des garanties de sécurité négatives devraient donc être rétablis avec leurs précédents mandats, à l'exception du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, dont le mandat actuel n'est pas satisfaisant: il faudrait par conséquent redéfinir ce mandat pour qu'il soit plus complet et plus approprié. Une fois que ces groupes de travail existants auront été rétablis, il conviendrait de tenir des consultations pour répartir les présidences de ces organes subsidiaires entre les divers groupes régionaux. Ici non plus, il ne faudrait pas prendre trop de temps. Aucune délégation vraiment désireuse d'aboutir à la signature d'un traité d'interdiction complète des essais ne réfutera l'argument selon lequel le mandat d'un groupe de travail chargé de négocier un traité d'interdiction complète des essais ou un traité d'interdiction des essais nucléaires doit couvrir non seulement la vérification, mais aussi le champ d'application du futur traité et les clauses finales. Le mandat du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires devrait, donc, être élaboré en conséquence.

Quatrièmement, il importe impérativement de créer d'autres organes subsidiaires, dotés de mandats appropriés et complets pour s'occuper, au Comité, d'autres questions prioritaires de désarmement telles que :

(M. Don Nanjira, Kenya)

- a) La cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire,
- b) La prévention de la guerre nucléaire,
- c) La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Cinquièmement, le Comité du désarmement ne devrait pas faire un usage abusif de la règle du consensus. La majorité des délégations ici présentes se sont exprimées dans ce sens et l'Assemblée générale des Nations Unies a partagé ce point de vue tant dans le Document de clôture de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, ainsi que dans une résolution adoptée à sa trente-septième session ordinaire en 1982.

Questions de fond dont le Comité du désarmement est saisi à la première partie de sa session de 1983 : nécessité de bien ordonner les priorités

Monsieur le Président, il faudrait aboutir rapidement à un accord sur les questions de procédure mentionnées plus haut et, pour nos négociations, séparer ces questions de celles de fond. Tout en admettant que notre "Décatalogue" permanent énumère des questions qui sont toutes importantes, nous devons les aborder systématiquement sur une base sélective. Il est indispensable de bien ordonner nos priorités. Nous devons veiller à ce que les questions prioritaires et les négociations de fond ne soient pas remplacées par des discussions générales portant sur des questions de procédure. Que ce soit du point de vue de l'historien qui se fonde sur le temps, ou de celui du négociateur, qui juge les succès, nous n'avons vraiment guère progressé sur la voie d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Notre forum en est encore à apprendre à maîtriser le langage du désarmement et si nous en restons à ce rythme dicté par les questions de procédure, on peut se demander si le langage du désarmement pourra se traduire en langage de traité sur le désarmement. Nous voudrions tous, sans exception, voir nos efforts actuels couronnés de succès, c'est-à-dire aboutir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Toutefois, je me demande combien d'entre nous seront témoins de ce succès ! Nous avons encore un long chemin à parcourir !

Monsieur le Président, je crois que pendant la présente session du Comité du désarmement, nous devrions concentrer nos efforts sur quelques questions à choisir compte tenu des décisions et recommandations du Comité lui-même ainsi que de celles que l'Assemblée générale des Nations Unies a prises ou adoptées à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et à sa trente-septième session ordinaire. Dans cette brève liste de questions prioritaires, j'inclurai les suivantes :

- a) Le Programme global de désarmement. A ce sujet, on peut lire ce qui suit au paragraphe 63 du Document de clôture de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/S-12/32) :

"Les Etats Membres se sont déclarés résolus à poursuivre leurs travaux en vue de conclure sans tarder les négociations relatives au Programme global de désarmement et d'adopter ce programme, qui prévoira toutes les mesures jugées souhaitables pour faire en sorte que l'objectif du désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, devienne une réalité dans un monde où régnera la paix et la sécurité internationales et où s'instaurera un nouvel ordre économique international renforcé. A cette fin, le projet de

(M. Don Nanjira, Jenya)

Programme global de désarmement ainsi que les vues exprimées et le point des progrès réalisés en ce domaine pendant la session extraordinaire sont renvoyés au Comité du désarmement. Celui-ci est prié de présenter à l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, un projet révisé de Programme global de désarmement."

Dans ses résolutions 37/78 G et 37/78 F du 9 décembre 1982, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement de poursuivre, dès le début de sa session de 1983 ses travaux intensifs sur l'élaboration d'un Programme global de désarmement et demandé aux membres du Comité, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, de manifester davantage de bonne volonté et de souplesse lors des négociations futures sur l'élaboration d'un projet de Programme global de désarmement afin de permettre ainsi au Comité de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, un projet de programme révisé. Compte tenu de ce qui précède, je recommande vivement que le Groupe de travail sur un Programme global de désarmement soit rétabli et commence immédiatement ses travaux, sous la présidence de l'Ambassadeur Garcia Rbbles.

b) Interdiction des essais nucléaires

(Question prioritaire du "Décatalogue" du Comité du désarmement et aux termes des résolutions 37/72, 73 et 85 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1982);

c) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

(Question prioritaire du "Décatalogue" du Comité du désarmement et aux termes des résolutions 37/78 G et 37/78 I de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1982);

d) Prévention d'une guerre nucléaire

(Question prioritaire du "Décatalogue" et aux termes des résolutions 36/81 B et 37/78 I de l'Assemblée générale en date des 9 décembre 1981 et 9 décembre 1982, respectivement);

e) Prévention d'une course aux armements nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique

Ici la responsabilité incombe aux Etats qui sont dotés de moyens puissants dans le domaine spatial; l'objectif de prévenir une course aux armements de cette nature ne pourra être atteint que si les puissances en cause s'abstiennent de mener des activités militaires compétitives dans l'espace extra-atmosphérique. La meilleure façon d'arrêter et de prévenir cette course serait par la voie de négociations ou par la conclusion d'accords vérifiables et effectifs en la matière.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, le Groupe des 21 a déjà proposé un mandat pour un groupe de travail, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (CD/329). Etant donné qu'il est urgent et important de conclure des accords ou une convention dans ce domaine, la création, à une date aussi rapprochée que possible et de préférence pendant la présente session du Comité du désarmement, d'un tel groupe de travail semble indispensable. Le caractère urgent et prioritaire de cette question est reconnu par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/83 du 9 décembre 1982.

(M. don Nanjira, Kenya)

Le rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui s'est tenue à Vienne (Autriche) du 9 au 21 août 1982, est publié sous la cote A/CONF.101/10; il conviendrait de le considérer et de l'utiliser comme un document important en la matière.

g) Garanties de sécurité négatives

Dans sa résolution 37/80 du 9 décembre 1982, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement de poursuivre, durant sa session de 1983, les négociations sur la question du renforcement des garanties de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires comme le mien, le Kenya. Cette question a pour nous un caractère prioritaire et nous pensons qu'il est urgent et impératif d'aboutir à un accord la concernant et d'élaborer une convention internationale en la matière. Le principal obstacle, selon nous, est l'hésitation qu'éprouvent certains Etats dotés d'armes nucléaires à montrer la volonté politique et l'engagement ferme nécessaires pour parvenir à un accord sur une approche commune et une formule commune, qui pourraient être incluses dans un instrument international ayant force obligatoire. Ces mêmes Etats dotés d'armes nucléaires ont également continué d'entraver la convocation d'une conférence internationale sur l'océan Indien en tant que zone de paix, qui serait chargée d'examiner les moyens d'appliquer la Déclaration de l'Assemblée générale de 1971 ainsi que les autres décisions et résolutions adoptées à ce sujet depuis lors. Ma délégation souscrit pleinement à la proposition des membres non alignés du Comité du désarmement, à savoir que cette conférence ne devrait pas être différée au-delà du premier semestre de 1983. Mais il est extrêmement regrettable que les dates exactes de cette conférence ne soient pas encore connues bien que la résolution 37/96 de l'Assemblée générale envisage la possibilité de sa convocation, je cite, "avant la fin du premier semestre de 1984". Nous pensons qu'il est grand temps que les grandes puissances coopèrent pleinement à mettre en oeuvre la Déclaration de l'Assemblée qui a malheureusement été méconnue depuis trop longtemps. Dans cette Déclaration (résolution 2832 (XXVI) J de l'Assemblée générale), l'Assemblée dispose notamment que "l'océan Indien, à l'intérieur de limites à déterminer, ainsi que l'espace aérien sus-jacent et le fond des mers sous-jacent, est par la présente, désigné à jamais comme une zone de paix". Puis il y a la question de la dénucléarisation de l'Afrique, qui fait l'objet de la résolution 37/74 de l'Assemblée générale et que cette même assemblée avait abordée pour la première fois il y a treize ans, à la demande de 34 Etats africains. La résolution 37/74 comprend une section sur la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. Comme cela était le cas avec l'accroissement de l'arsenal militaire dans l'océan Indien, les Etats de l'arrière-pays et du littoral de l'Afrique sont gravement préoccupés par l'accroissement massif de l'arsenal militaire en Afrique du Sud, avec la collaboration totale, y compris la collaboration nucléaire, de certaines grandes puissances et de leurs sociétés. Monsieur le Président, tout Etat, toute société, toute institution et même tout individu qui s'engage dans de telles activités travaille en fait contre le désarmement et, partant, met en danger la paix et la sécurité internationales en encourageant le régime raciste d'Afrique du Sud à intimider les pays africains voisins et à soumettre au chantage le continent africain tout entier.

La question des garanties de sécurité négatives est également très importante pour des pays comme le Kenya. Mais, Monsieur le Président, notre délégation ne souhaite pas que la répétition de positions bien connues entraîne des pertes de temps. Si cette situation devait se produire - et j'espère que cela n'arrivera pas - nous recommanderions alors de mettre au point, le plus rapidement possible, une procédure pour sortir de l'impasse. Cela s'applique également à la question des armes radiologiques.

(M. don Nanjira, Kenya)

Pour ce qui est des autres questions importantes soumises à l'examen du Comité du désarmement à la présente session, je dirai ce qui suit :

Pour ce qui est des armes chimiques, il est extrêmement regrettable que les discussions qui se sont déroulées au Groupe de travail des armes chimiques qui s'est réuni ici à Genève le 17 janvier dernier et a travaillé pendant deux semaines n'aient été qu'une réaffirmation des positions que les diverses délégations avaient exposées pendant la seconde partie de la session du Comité du désarmement en 1982. Toutefois, les délibérations des groupes de contact créés par l'Ambassadeur Sujka de Pologne, ont été utiles et il pourrait être très intéressant d'adopter, à la présente session du Comité, un programme de travail similaire pour le Groupe de travail des armes chimiques. Le Groupe de travail lui-même devrait tenir aussi peu de réunions officielles que possible pour pouvoir consacrer un maximum de temps à des discussions dans de petites unités de travail qui se sont révélées être des forums de négociation plus efficaces que les grandes assemblées, à condition naturellement, que ces petites unités soient à composition non limitée et soient annoncées pour que toutes les délégations puissent y participer si elles le désirent. Je prends la liberté, Monsieur le Président, d'adresser mes remerciements sincères à M. l'Ambassadeur Sujka et à son équipe de coordonnateurs qui ont accompli pendant ces deux semaines un travail exceptionnel dans le cadre du Groupe de travail des armes chimiques.

Les questions relatives aux rapports entre le désarmement et le développement (objet de la résolution 37/84 de l'Assemblée générale), aux conséquences économiques et sociales de la course aux armements et à la réduction des budgets militaires sont étroitement liées et la documentation y relative (A/8496/Rev.1, A/36/356 et A/37/386) devrait être étudiée et faire l'objet d'une analyse comparative. Notre délégation attache et continuera sans aucun doute d'attacher la plus grande importance aux rapports entre le désarmement et le développement, en particulier le développement socio-économique des pays en développement.

En ce qui concerne les arrangements institutionnels en matière de désarmement, deux aspects présentent une importance particulière. L'un est la nécessité de renforcer ou d'améliorer l'efficacité et le statut du Comité du désarmement en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement. J'ai déjà évoqué cette question il y a quelques instants. La vocation du Comité du désarmement en tant qu'organe de négociation et non de délibération n'est pas encore suffisamment reconnue dans la pratique, en particulier par ceux qui continuent de préférer des forums de négociation plus restreints que le Comité. Nous leur disons, comme nous l'avons souvent dit auparavant, que les négociations sur le désarmement menées dans des forums restreints devraient compléter plutôt que de s'opposer à celles qui sont censées se dérouler au Comité du désarmement.

L'autre aspect est la question de la campagne mondiale pour le désarmement que l'Assemblée générale a lancée au début de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement le 7 juin 1982. La mobilisation de l'opinion publique et l'éducation des masses en faveur du désarmement sont une très lourde responsabilité qui, comme nous le savons, commence à amener certains gouvernements à se "conduire plus raisonnablement" en matière de désarmement. Ce processus requiert une organisation et un encouragement systématiques si l'on veut atteindre le but essentiel de la Campagne, qui est d'informer, d'éduquer et de susciter la compréhension et le soutien du public pour les objectifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement. L'idée d'une conférence mondiale du désarmement est une noble idée et c'est pourquoi elle a reçu le plus large appui de la communauté internationale. Une conférence de cette nature devrait donc être convoquée dans un proche avenir; c'est là encore une autre question dont le Comité du désarmement devrait s'occuper.

(M. Don Nanjira, Kenya)

Ainsi donc, Monsieur le Président, en ce début de la session de 1983, nous avons devant nous bon nombre de questions brûlantes à traiter et il nous faut étudier de nouveau très sérieusement les résolutions intéressant nos travaux - j'en ai mentionné quelques-unes en passant - que l'Assemblée générale a adoptées à sa trente-septième session et que le Secrétaire général a eu l'amabilité de nous communiquer dans le document CD/336. Il y a d'autres questions importantes qui, bien qu'elles n'aient pas été portées à notre attention, devraient nous intéresser et nous préoccuper directement. Je pense à des questions comme celle de la coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui fera l'objet d'une conférence internationale qui doit se tenir au mois d'août prochain ici à Genève.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, en tant que représentants de gouvernements qui ont adopté les résolutions que je viens de mentionner, commençons donc à donner une suite concrète à ces résolutions.

Oui, en vérité : "Ce qui est bien commencé est déjà à moitié fait"; commençons donc nos travaux en 1983 avec sérieux et avec la volonté d'obtenir des résultats tangibles à propos des questions de fond soumises à notre examen.

Je vous remercie de votre patience et de m'avoir donné la parole à une heure aussi tardive, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, M. Hyltenius.

M. HYLTENIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, avant que vous ne leviez la séance, je voudrais dire quelques mots en réponse aux chaleureuses félicitations que vous-même, ainsi que les représentants de l'Union soviétique, de la Tchécoslovaquie et du Kenya, avez adressées aux lauréats du prix Nobel de la paix pour 1982, l'Ambassadeur Alfonso Garcíá Robles, du Mexique, et Mme Alva Myrdal, de la Suède. Je ne manquerai pas, bien entendu, de transmettre ces félicitations à Mme Myrdal.

Je sais qu'elle considère que la remise du prix Nobel à deux négociateurs du désarmement témoigne de l'importance attachée aux efforts de désarmement dans la recherche de la paix et constitue un encouragement pour ces vastes mouvements populaires qui protestent contre la folie de la course aux armements nucléaires. Je sais également qu'elle considère comme un grand honneur et un grand plaisir de partager ce prix avec son ami et collègue de longue date, l'Ambassadeur Garcíá Robles.

Enfin, Monsieur le Président, je suis certain qu'elle sera très sensible aux vives félicitations qui lui ont été adressées aujourd'hui au Comité du désarmement. Comme vous le savez, Alva Myrdal a exercé pendant onze ans les fonctions de chef de la délégation suédoise à la conférence du désarmement à Genève.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. Y a-t-il un autre membre du Comité qui souhaite prendre la parole ?

Avant de lever cette séance plénière, je voudrais aborder deux questions d'organisation.

Tout d'abord, le Comité a reçu une communication du représentant des Etats-Unis d'Amérique nous informant que le Vice-Président des Etats-Unis souhaite prendre la parole au Comité le 4 février 1983. J'ai procédé à des consultations avec les membres du Comité quant à l'opportunité de tenir une séance plénière supplémentaire à cette date, à 10 h 30, et je crois qu'il y a un accord unanime sur ce point.

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, nous tiendrons une séance plénière le vendredi 4 février, à 10 h 30.

En second lieu, je voudrais proposer que le Comité procède à des consultations officielles dans cette salle de conférences demain, mercredi 2 février, à 15 h 30, pour discuter de l'organisation des travaux. S'il n'y a pas d'objection, c'est ce que nous ferons.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le jeudi 3 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 35.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-DIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 3 février 1983, à 10 h 30.

Président : M. D. ERDEMBILEG (Mongolie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. B. OULD ROUIS
M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H-D. GENSCHER
M. F. RUTH
M. H. WEGENER
M. K.T..PASCHKE
M. J. POHLMANN
M. F. ELBE
M. W.E. von dem HAGEN
M. W. ISCHLINGER
M. W. RÖHR

Argentine : M. J.C. CARASALES
M. R. GARCIA MORITAN

Australie : M. D. SADLEIR
M. R. STEELE
M. T. FINDLAY
Mme S. FREEMAN

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J-M. NOIRFALISSE
M. H. de BISSCHOP

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U TIN KYAW HLAING
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. P. POPTCHEV
M. C. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G.R. SKINNER

Chine : M. TIAN JIN
M. LI CHANGHE
M. PAN ZHENGIANG
M. PAN JUSHENG

Cuba : M. L. SOLA VILA
M. P. NUNEZ MOSQUERA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Egypte : M. S.A.R. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
Mlle W. BASSIM
M. E. EZZ
M. S. SULTAN

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS
M. M.D. BUSBY
M. H.L. CALHOUN
M. P.S. CORDEN
- Mme K. CRITTENBERGER
M. R.L. HORNE
M. W. HECKROTTE
M. J.J. HOGAN
M. J. MARTIN
M. R. MIKULAK

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. F. de La GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. F. GAJDA
M. T. TOHT

Inde : M. M. DUBEY
M. S. SARAN

Indonésie : M. N.S. SUTRESNA
M. I.H. WIRAATMADJA
M. F. QASIM

Iran : M. M.J. MAHALLATI

Italie : M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. C.M. OLIVA
M. E. di GIOVANNI
M. R. di CARLO

Japon : M. R. IMAI
M. M. TAKAHASHI
M. K. TAKANA
M. T. ARAI

Kenya : M. D.D.C. DON NANJIRA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Maroc : M. A. SKALLI
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG.
M. L. ERDENECHULUUN
M. J. CHOINKHOR
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE
M. A.N.C. NWAZOMUDOH
M. J.O. OBOH
M. L.O. AKINDELE
M. A.A. ADEDOJU
Mlle I.E.C. UKEJE

Pakistan : M. M. AHMAD
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. F. van DONGEN
M. R.J. AKKERMAN
M. A.J.J. OOMS

Pérou : M. P. CANNOCK
M. V. ROJAS

Pologne : M. B. SUJKA
M. J. ZAWALONKA
M. J. CIALOWICZ
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. H. THIELICKE
M. F. SAYATZ
M. M. NOTZEL

Roumanie : M. I. DATCOU
M. T. MELESCANU
M. L. TOADER

Royaume-Uni : M. R.I.T. CROMARTIE
M. B.P. NOBLE
Mme J.I. LINK
M. G.H. COOPER
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka : M. A.T. JAYAKODDY
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Suède</u> :	Mme M.B. THEORIN M. C.M. HYLTIENIUS M. B. SKALA M. G. EKHOLM M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. P.O. GRANBOM Mme A. LAU-ERIKSSON M. N. ELIASSON M. J. PRAWITZ
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. J. FRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. M.F. TREPIKHALINE M. G.V. BERDENNIKOV M. V.F. PRIAKHINE M. G.N. VACHDZE M. V.A. EVDOKOUCHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A. LOPEZ OLIVER M. T. LABRADOR RUBIO
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC M. D. MINIC
<u>Zaire</u> :	Mme ESAKI-EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement</u> :	M. J. MARTENSON
<u>Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève</u> :	M. E. SUY
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 190ème séance plénière du Comité du désarmement.

Pour commencer, je voudrais saluer la présence au Comité du distingué Vice-Chancelier et Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, H. Hans-Dietrich Genscher. H. Genscher est une personnalité bien connue, car il est Vice-Chancelier de son pays depuis le mois de mai 1974. Je suis certain que tous les membres du Comité se joignent à moi pour lui souhaiter la bienvenue.

Je voudrais également saluer H. Jan Hartenson, Secrétaire général adjoint chargé du nouveau Département des affaires de désarmement, qui est parmi nous aujourd'hui.

Sur ma liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui figurent les représentants de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, le Vice-Chancelier et Ministre fédéral des affaires étrangères, H. Hans-Dietrich Genscher.

M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'allemand) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations au sujet de votre accession à la présidence de cet important Comité pour le mois en cours. Je voudrais également féliciter très sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, pour le Prix Nobel de la paix qui vient de lui être décerné. Nous savons tous que cette distinction n'honore pas seulement lui-même, mais aussi la noble cause du désarmement en faveur de laquelle il n'a cessé d'oeuvrer sans relâche.

Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur particulier de prendre la parole, au cours de ma visite à Genève, devant cet important forum aux travaux duquel le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a toujours participé activement et intensivement depuis son admission comme membre en 1975. Ma visite intervient à un moment où le Comité envisage d'adopter le nom de "Conférence du désarmement". Je me félicite de cette intention, car selon moi ce changement non seulement constitue la consécration méritée des réalisations concrètes du Comité, mais illustre l'importance croissante de ce forum, qui s'emploie à poser de solides fondements pour le processus à long terme de limitation des armements et de désarmement en négociant de nouveaux accords généralement acceptables.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les participants, un plein succès dans ces travaux qui nous concernent tous.

Le nom de Genève symbolise universellement les négociations visant à renforcer la paix et à chasser les horreurs de la guerre. Depuis le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, cette ville a été indissolublement liée aux négociations internationales sur la limitation des armements et le désarmement. Elle est aujourd'hui le siège de plusieurs négociations extrêmement importantes sur la limitation des armements, que le public du monde entier observe avec un espoir grandissant, en particulier cette année, et dont il attend au plus tôt des résultats tangibles.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Dans ce contexte, il existe un lien interne entre les travaux de l'instance internationale qu'est le Comité du désarmement et les négociations américano-soviétiques simultanées sur des réductions substantielles des armements nucléaires. Avec les négociations de Vienne et de Madrid, elles constituent un processus de négociation général et dynamique d'une intensité sans précédent.

Le Gouvernement fédéral nourrit donc de grands espoirs en ce qui concerne l'évolution attendue en 1983.

Notre pays a la détermination de contribuer à faire en sorte qu'un progrès véritable soit enregistré sur la voie conduisant à la coopération, au dialogue et au désarmement.

C'est seulement à cette condition que les gouvernements et les peuples pourront se consacrer aux grandes tâches auxquelles l'humanité est confrontée : le développement mondial, la lutte contre la faim et la pauvreté et la protection de l'environnement.

Dès le tout début, la politique conduite par la République fédérale d'Allemagne a été une politique de paix, conformément à la Loi fondamentale, qui est notre Constitution.

Le désarmement et la limitation des armements sont des éléments essentiels de notre politique de sécurité et de celle de l'Alliance. Dès 1954, la République fédérale d'Allemagne a donné à ses alliés l'assurance contractuelle qu'elle ne fabriquerait pas d'armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques. Afin que son renoncement à la fabrication d'armes chimiques puisse être vérifié, elle a toujours accepté depuis lors des inspections internationales sur place, qui peuvent être effectuées sans nuire à l'intérêt légitime de la préservation des secrets commerciaux.

Par sa note de 1966 sur la paix, le Gouvernement fédéral de l'époque proposait entre autres choses l'échange d'observateurs à l'occasion des manoeuvres; cette proposition précédait de neuf ans la décision concernant une telle mesure de renforcement de la confiance figurant dans l'Acte final d'Helsinki.

La République fédérale d'Allemagne est résolue à poursuivre sa politique de renonciation à l'emploi de la force. Dès 1954, soit 19 ans avant son entrée à l'Organisation des Nations Unies, elle a déclaré qu'elle élaborerait sa politique conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et a pris l'engagement de se conformer à l'interdiction de l'emploi de la force énoncée à l'Article 2 de la Charte.

Cette interdiction de la menace ou de l'emploi de la force a été la source d'inspiration de la note de 1966 sur la paix, dont je viens de parler. Elle est aussi un élément fondamental de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de nos traités avec Moscou, Varsovie et Prague, ainsi que du Traité fondamental avec la République démocratique allemande.

Il ne suffit pas de réclamer une politique répudiant le recours à la force, consacrée par de solennelles déclarations de principe. Ce qui compte, c'est de savoir si l'interdiction du recours à la force est observée dans l'application de la politique.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Je ne puis cacher que je suis profondément préoccupé par les sérieuses violations de ce principe qui ont eu lieu, spécialement ces dernières années. L'un des premiers devoirs de toute personne responsable est de régler les différends par des moyens politiques; je pense ici, en particulier, à l'Afghanistan.

L'interdiction du recours à la force est générale. Elle doit s'appliquer à tous les pays et à toutes les régions. Elle doit viser tous les recours à la force, c'est-à-dire prévenir non seulement la guerre nucléaire, mais encore tout type de guerre. Pour un pays fortement peuplé comme le mien, situé à la ligne de partage entre les deux Alliances de l'Est et de l'Ouest, cette politique de prévention de la guerre est une affaire de vie ou de mort.

Le principe d'une interdiction générale du recours à la force, énoncé dans la Charte des Nations Unies, est le fondement de la politique de sécurité de l'Alliance atlantique. Cette interdiction générale du recours à la force doit s'appliquer aux relations entre tous les pays dans toutes les régions.

Lors de sa réunion au sommet, tenue à Bonn le 10 juin 1982, l'Alliance atlantique a solennellement réaffirmé qu'aucune de ses armes ne sera jamais utilisée, sauf pour répondre à une attaque.

Nous nous réjouissons que, dans leur Déclaration de Prague, les pays du Pacte de Varsovie aient repris certains points de la déclaration solennelle de l'Alliance. L'alliance défensive du Traité de l'Atlantique Nord est prête à voir si la déclaration des pays du Pacte de Varsovie ouvre des possibilités d'application de façon encore plus systématique, dans les relations entre tous les Etats, du principe de l'interdiction du recours à la force énoncé dans la Charte des Nations Unies. La réaffirmation de l'interdiction absolue du recours à la force pourrait contribuer à améliorer la situation internationale si cette interdiction était observée sans réserve par tout Etat à l'égard de tout autre Etat, et si, en même temps, des mesures concrètes étaient prises pour mettre fin au recours à la force là où il prévaut encore. Toute politique cohérente en faveur de la paix exige le renoncement à la menace du recours à la force pour l'accomplissement des objectifs de politique extérieure. De plus, l'interdiction du recours à la force doit se voir concrétisée par des résultats tangibles dans les négociations sur la limitation des armements.

Notre but est d'obtenir la stabilité tant en Europe que dans le monde au niveau d'armements le plus bas possible : la paix avec des armes toujours moins nombreuses. La limitation des armements et le désarmement sont les moyens d'atteindre cet objectif. Quiconque déploie des efforts sérieux pour que progressent les négociations actuelles, que ce soit à Genève, à Vienne, à Madrid ou à New York, sait combien il est difficile d'éliminer la méfiance et de concilier des intérêts divergents. De nouveaux efforts sont nécessaires pour faire naître la confiance. Il faut convenir de mesures concrètes qui rendent prévisible la conduite des Etats, et réduisent ainsi systématiquement la méfiance.

Nous avons noté avec satisfaction que l'idée de mesures propres à accroître la confiance a de nouveau reçu l'appui général de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session. La résolution sur cette question, présentée par la République fédérale d'Allemagne et trente-six autres pays, a été adoptée à l'unanimité.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

C'est là pour nous un signe encourageant. Les orientations et principes et directives concernant des mesures propres à accroître la confiance, qui sont déjà fortement appuyés par la communauté internationale, doivent maintenant être examinés par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous complétons ces efforts par un colloque international qui se tiendra en République fédérale d'Allemagne, en mai 1983, et qui donnera aux scientifiques du monde entier l'occasion d'élaborer le concept des mesures propres à accroître la confiance et, en particulier, d'examiner leur application dans les diverses régions.

Le renforcement de la confiance suppose l'existence d'un maximum d'esprit d'ouverture des uns à l'égard des autres. Plus nous ferons de progrès dans ce domaine, plus nous obligerons les pays à s'en tenir au niveau d'armements réellement nécessaire à leur propre défense.

Nous préconisons la transparence en ce qui concerne les dépenses mondiales d'armement et le rapport entre les dépenses d'armement et celles consacrées au développement économique et social.

C'est pourquoi j'ai proposé à l'Assemblée générale, il y a plusieurs années, que l'Organisation des Nations Unies établisse un double registre montrant combien chaque pays industriel dépense par habitant, d'une part pour les armements et d'autre part pour l'aide au développement. J'ai aussi proposé de créer un registre des exportations et des importations mondiales d'armes, de façon à rendre plus transparente cette "zone grise" des activités mondiales en matière d'armements. Jusqu'à présent, la République fédérale d'Allemagne a fourni des données pendant trois années successives pour le registre qui existe déjà à l'Organisation des Nations Unies, sous forme d'un système normalisé de publication des dépenses en matière de défense. Toutefois, ce système ne pourra être utile dans l'avenir que si les pays du Pacte de Varsovie y participent aussi. A sa trente-septième session, l'Assemblée générale a donc adopté une résolution invitant une fois de plus tous les États à participer à cette première grande mesure visant à la réduction des budgets de défense.

Les mesures propres à accroître la confiance ne constituent pas une fin en elle-même; elles facilitent considérablement les progrès vers l'obtention de résultats tangibles et équilibrés dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.

Cette remarque s'applique en particulier à la vérification du respect des traités. Si les pays qui signent un traité ne possèdent pas des moyens nationaux permettant de surveiller le respect de ce traité, ce dernier doit prévoir un corps impartial d'experts chargé d'examiner les cas douteux ou les incidents non expliqués. Au besoin, les pays doivent aussi accepter de donner accès à leur territoire à cet organe indépendant d'experts, aux fins de ses enquêtes.

La République fédérale d'Allemagne a préconisé une vérification fiable ayant pour seul objet d'établir les accords de limitation des armements sur une base solide et ainsi de contribuer à leur succès et à celui des efforts subséquents en matière de limitation des armements et de désarmement. J'accueille donc avec satisfaction la mention figurant dans la Déclaration de Prague du mois dernier, selon laquelle les pays du Pacte de Varsovie admettent que tous les accords de limitation des armements doivent, s'il y a lieu, prévoir une vérification internationale de leur application.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Je nourris l'espoir que cette observation se traduira bientôt par des mesures concrètes dans les négociations en cours.

Les efforts entrepris par la République fédérale d'Allemagne servent en particulier la cause de la limitation des armements et du désarmement entre l'Est et l'Ouest. Ces dernières années, le Pacte de Varsovie a déployé d'énormes efforts pour accroître ses forces classiques et nucléaires. Cela nous préoccupe profondément car il s'est créé un net déséquilibre au désavantage de l'Occident. Le déséquilibre suscite la méfiance et contrarie les efforts en faveur de la coopération et de la détente.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'accroissement continu du nombre des missiles modernes soviétiques de portée intermédiaire basés à terre, les SS 20. L'Ouest ne possède pas encore une capacité équivalente. Au cours des années passées, l'Alliance atlantique, y compris le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, a de façon répétée appelé l'attention sur ce fait nouveau. A la fin, elle a été obligée de réagir par sa décision "à deux volets" de décembre 1979. En prenant cette décision, l'Alliance atlantique a adopté une ligne de conduite tout à fait nouvelle : dès le début, elle acceptait de faire de la nécessaire modernisation de ses armements l'objet de négociations. L'Alliance proposait des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de leur renonciation mutuelle et universelle aux missiles nucléaires de portée intermédiaire basés à terre.

Nous considérons cette option zéro pour les deux parties comme l'issue la meilleure et la plus souhaitable pour ces négociations. Son adoption signifierait que, dans un domaine important de l'armement nucléaire, l'accord serait réalisé non seulement sur la limitation, mais aussi sur l'élimination d'une catégorie entière d'armes, autrement dit sur un désarmement véritable.

Les Etats-Unis, appuyés par leurs alliés, continueront de tout faire pour obtenir au plus tôt des résultats concrets, équilibrés et vérifiables dans ces négociations. Que nul ne se leurre : l'Occident ne saurait accepter que l'Union soviétique acquière un monopole en ce qui concerne les missiles nucléaires de portée intermédiaire basés à terre. Je le souligne : nous sommes fermement décidés à obtenir des résultats concrets par la voie de la négociation. A la table des négociations, toute proposition faite par l'Union soviétique indiquant une volonté de réduire substantiellement, ou autrement dit d'éliminer ses missiles nucléaires modernes de portée intermédiaire basés à terre serait un pas dans la bonne direction. Une telle diminution du potentiel soviétique permettrait une réduction de la modernisation occidentale, selon les principes de l'égalité et de la parité. En d'autres termes, l'Ouest est disposé comme l'envisage la décision à deux volets de l'OTAN, à réexaminer ses besoins de modernisation compte tenu des résultats concrets des négociations.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne attache aussi une grande importance aux négociations américano-soviétiques sur la réduction des armes stratégiques. Les Etats-Unis ont proposé d'opérer des réductions substantielles des arsenaux des deux côtés en vue d'établir un équilibre stable à un niveau moins élevé. Nous nous réjouissons de la déclaration faite par le secrétaire général Andropov, dans son discours du 21 décembre 1982, selon laquelle l'Union soviétique est aussi prête à convenir de réductions allant au-delà de SALT II.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Dans le cadre des négociations START et des négociations INF, les délégations des deux parties examinent aussi des mesures propres à accroître la confiance dans le domaine nucléaire. Nous espérons que la poursuite de l'objectif visant à faire naître une confiance et une transparence plus grandes, et donc à prévenir les malentendus et les évaluations erronées, pourra bientôt se traduire par des accords contraignants et vérifiables.

Les préoccupations suscitées par le développement toujours grandissant des arsenaux nucléaires ne devrait pas nous faire oublier les risques liés aux armements classiques.

Il est impératif que - parallèlement au contrôle croissant et à la réduction envisagés des potentiels nucléaires - tous les moyens soient exploités pour intensifier le dialogue sur la limitation des armements dans le domaine classique et pour arrêter et inverser l'accumulation des armements classique dans le monde; chaque année ces armements accaparent d'immenses ressources, dont les peuples ont un besoin urgent pour réaliser des tâches vitales de développement.

Actuellement, le seul forum existant en matière de limitation des armements de type classique, est celui que constituent les négociations de Vienne sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces. Il est maintenant indispensable que les négociateurs de Vienne s'attachent aux questions clefs non encore réglées : recherche d'une solution au problème du rassemblement de données sur les forces en présence et conclusion d'un accord au sujet de mesures associées répondant au besoin d'une vérification adéquate et permettant d'atteindre l'objectif d'un accroissement de la confiance et d'une stabilisation.

Nous comprenons bien que les négociations sur la réduction mutuelle équilibrée des forces puisqu'elles se limitent à l'Europe centrale quant au champ d'application et à l'importance des forces en présence quant au fond, ne peuvent apporter qu'une contribution limitée à la stabilisation des rapports des forces classiques en Europe. La nécessité de les compléter par des négociations relatives à la limitation des armements sur tout le continent européen, de l'Atlantique à l'Oural, est prise en considération dans le projet d'une conférence sur le désarmement en Europe (CDE) dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette possibilité doit être exploitée. Dans une première phase, cette conférence devrait négocier des mesures propres à accroître la confiance, qui soient militairement significatives, contraignantes, vérifiables et applicables à l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

Nous sommes persuadés que ces mesures pourraient largement contribuer à accroître la transparence et la prévisibilité dans le domaine militaire, et réduire le danger d'attaques par surprise.

A la réunion de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, nous nous efforçons donc, dans le cadre d'un Document final à la fois équilibré et concret, d'élaborer un mandat précis pour la convocation de la Conférence sur le désarmement en Europe.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

L'année 1983 offre aussi de grandes possibilités au Comité du désarmement. Il faut traduire dans les faits l'impulsion donnée par l'Assemblée générale l'an dernier à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

J'estime que de nouvelles possibilités existent pour le Comité, particulièrement dans un domaine auquel mon pays n'attache pas moins d'importance qu'aux pourparlers sur le désarmement nucléaire entre les deux superpuissances et aux négociations de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces.

Mon pays souhaite la conclusion prochaine d'un traité sur l'élimination complète et vérifiable de toutes les armes chimiques. Il est grand temps que l'humanité soit libérée de la menace créée par ces armes. Leur interdiction complète et vérifiable est d'autant plus impérative aujourd'hui que des informations récentes font état de l'utilisation croissante d'armes chimiques et toxiques dans diverses zones de crise du continent asiatique. J'adresse donc un appel au Comité pour qu'il accélère ses travaux dans ce domaine et élabore au plus tôt un traité interdisant ces armes.

Je note avec satisfaction que les négociations sur une interdiction des armes chimiques se sont beaucoup intensifiées pendant l'année écoulée. Le Comité dispose ainsi d'une base solide pour les travaux de cette année.

Il est indispensable qu'une telle interdiction soit subordonnée à l'existence de procédures fiables de vérification. Nul n'ignore que les moyens techniques nationaux sont absolument insuffisants pour vérifier le respect de leur interdiction. La création d'un comité international d'experts jouissant d'une certaine autonomie, et en particulier habilité à effectuer des inspections sur place, présente une importance capitale.

Mon pays est le seul ayant eu directement l'expérience d'inspections internationales par suite de sa renonciation à fabriquer des armes chimiques. Partant de cette expérience, nous avons présenté des suggestions concrètes à ce sujet en 1982, tant à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qu'au Comité du désarmement. Je prie instamment le Comité d'examiner attentivement ces propositions et de les prendre pour base de ses délibérations ultérieures afin de mener les négociations à bonne fin dès que possible.

En ce qui concerne l'interdiction complète des essais nucléaires, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne se félicite qu'un groupe de travail s'occupe maintenant des problèmes relatifs à l'application d'un tel traité et à sa vérification. Cette question présente une importance particulière, compte tenu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération qui concerne l'obligation du désarmement nucléaire.

C'est précisément parce qu'une interdiction des essais est particulièrement délicate, tant sur le plan militaire que sur celui de la sécurité, qu'il faut faire le nécessaire pour que ses dispositions soient rigoureusement respectées par toutes les parties et à cette fin appliquer des mesures de vérification fiables. Nous préconisons un échange de données provenant des stations sismologiques actuellement existantes; les institutions sismologiques de la République fédérale d'Allemagne sont entièrement disponibles à cette fin.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Il existe un autre domaine dans lequel les travaux du Comité sont très avancés et où il serait souhaitable de progresser rapidement. Je veux parler de l'interdiction des armes radiologiques. Pour la première fois dans l'histoire, nous avons encore la possibilité d'interdire une catégorie d'armes de destruction massive avant même qu'elle ne soit prête à être déployée. La délégation de mon pays, qui a présidé le Groupe de travail des armes radiologiques en 1982, continuera de faire pression pour qu'un tel accord soit conclu à bref délai.

Nous accueillons favorablement la proposition d'un certain nombre de pays non alignés qui vise à introduire dans un accord d'interdiction des armes radiologiques une clause interdisant les attaques contre les installations nucléaires civiles, ce qui aurait pour effet de donner à ces installations un degré de protection supérieur à celui prévu dans les dispositions du Protocole de Genève. Selon moi, pourtant, cette proposition soulève des problèmes techniques et juridiques tellement nombreux que l'on peut se demander s'il convient d'inscrire cette question parmi celles qui doivent faire l'objet d'un accord sur les armes radiologiques.

Enfin, mon Gouvernement attache aussi une grande importance aux mesures de limitation des armements destinées à empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Dans l'avenir, le Comité du désarmement sera aussi appelé à porter une attention particulière à ces mesures.

Je souhaite au Comité du désarmement et à tous les participants un plein succès pour cette session. En cette instance où l'on voit siéger côte à côte les représentants d'Etats dotés d'armes nucléaires et d'Etats non dotés de ces armes, de pays industriels et de pays en développement, de membres des deux grandes alliances militaires mondiales et de pays non alignés, notre responsabilité commune apparaît clairement : nous devons écarter les dangers créés par l'accumulation des armements, éliminer les antagonismes et concilier les intérêts opposés dans un esprit de compromis mutuel. Bref, nous ne devons ménager aucun effort pour rendre le monde plus sûr et plus pacifique. Nous devons nous efforcer d'édifier la paix avec de moins en moins d'armes.

Puisse 1983 nous rapprocher de ce noble objectif.

Les travaux du Comité du désarmement peuvent y contribuer largement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Vice-Chancelier et Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence et de notre forum multilatéral de négociation. Je salue la présence parmi nous du chef de la délégation suédoise et lui donne maintenant la parole.

Mme THEORIN (Suède) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir que de souhaiter chaleureusement la bienvenue au nom de la délégation suédoise, à l'Ambassadeur Erdembileg, de la Mongolie, qui assume la présidence du Comité pour le mois de février. Je suis certaine que sous votre direction, Monsieur le Président, ce Comité enregistrera des progrès importants dans ses travaux.

Je voudrais aussi exprimer ma profonde gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alfonso García Robles, du Mexique.

(Mme Theorin, Suède)

Qu'il me soit permis également, à cette occasion, Monsieur le Président, de vous remercier des aimables paroles de bienvenue que vous m'avez adressées personnellement, mardi dernier, à notre séance d'ouverture.

Ces quelques dernières années ont été marquées par une prise de conscience particulière du risque de guerre, tant dans l'opinion publique que sur le plan politique. Ce puissant appel en faveur de la paix et du désarmement reflète la préoccupation profonde de nombreux millions de personnes. C'est une manifestation non équivoque de l'angoisse qu'elles éprouvent à la perspective de voir éclater une guerre d'une ampleur sans précédent. Les hommes d'Etat et les dirigeants politiques se doivent d'écouter attentivement les voix qui s'élèvent avec une force croissante en faveur du désarmement. Je suis convaincue que le mouvement pour la paix est en voie de devenir un facteur politique important dans de nombreux pays. A long terme, une politique qui sous-estime les connaissances et la sagesse des citoyens et des électeurs éclairés se révélera peu payante.

Devant la crainte d'une guerre nucléaire, peut-être l'humanité s'unira-t-elle enfin dans un effort commun pour l'éviter. Un nouveau dialogue s'engage par delà les frontières politiques et idéologiques, comme le montrent les mouvements religieux et les groupes professionnels, tels que les médecins et les étudiants en médecine.

Les gouvernements devront répondre aux exigences du grand public, qui proteste contre la poursuite de la course aux armements et les dangers croissants qu'elle entraîne pour notre survie, et contre l'énorme gaspillage des ressources limitées dont nous disposons, qui font gravement défaut pour le développement économique et social. Cependant, il ne s'agit pas seulement d'un dilemme moral; c'est une nécessité politique que de passer des paroles aux actes dans le domaine du désarmement.

La course aux armements n'est pas une loi de la nature; il est possible de l'arrêter et de l'inverser. C'est une question de volonté politique. La course aux armements est le résultat des tensions, de la méfiance, de l'injustice et de la recherche de la puissance. En même temps, elle crée elle-même les facteurs qui la relancent, engendrant ainsi un cercle vicieux. Elle est à l'origine de la crise économique mondiale, de l'écart croissant entre les pays riches et les pays pauvres et de l'emploi abusif et révoltant de vastes ressources économiques et intellectuelles dont l'humanité a désespérément besoin pour son développement. Le bon sens nous dit que les armements sont un fardeau économique pour les peuples.

Il convient d'envisager le désarmement et la paix non seulement dans la perspective Est-Ouest, mais aussi sous l'aspect Nord-Sud. C'est là une affaire qui ne concerne pas exclusivement les deux blocs militaires ou les superpuissances. La possibilité croissante de projeter la puissance militaire à de longues distances constitue une menace réelle pour tous les pays. La course aux armements est un sujet de préoccupation pour l'ensemble de l'humanité. C'est littéralement une question de survie pour des millions d'êtres humains, et cela non pas seulement dans un avenir menaçant.

En tant qu'Européenne, je partage les préoccupations et les craintes des peuples de notre continent. Nous avons soudain commencé à prendre conscience de ce que signifierait une guerre en Europe, ainsi que de la possibilité d'y voir éclater une autre guerre dévastatrice. Certes, à l'heure actuelle, il n'y a pas, entre les

(Mme Theorin, Suède)

Etats européens de conflits qui risquent de dégénérer en guerre ouverte d'un jour à l'autre. Mais l'Europe est un champ de bataille potentiel. Elle est prête à la guerre et sa capacité de combat ne cesse de se renforcer, du fait surtout de l'accumulation d'armes nucléaires des deux côtés. La phase la plus récente de ce processus est le déploiement effectif des SS-20 et le déploiement envisagé de Pershing II et de missiles de croisière basés à terre. L'Europe est le champ de bataille le mieux équipé que l'histoire ait jamais vu; de part et d'autre, des milliers d'armes nucléaires y sont pointées vers des zones densément peuplées. Il n'est pas étonnant que la population éprouve de la frayeur.

Je suis convaincue que les dirigeants politiques et nationaux qui ne partagent pas les préoccupations que fait naître dans le public la course aux armements perdront rapidement la confiance de leurs peuples. Et je suis aussi persuadée qu'il en sera de même pour tous les Etats, indépendamment de leurs systèmes politiques et sociaux.

A la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, les nations du monde se sont accordées à rechercher la sécurité dans le désarmement. Elles ont en outre décidé d'effectuer des réductions équilibrées des armements sur la base du principe d'une sécurité non diminuée.

La Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité a conclu, en pleine conformité avec ces principes, que la sécurité mondiale devait reposer en premier lieu sur la sécurité commune plutôt que sur une dissuasion mutuelle basée sur les armements. La sécurité commune est fondée sur la conviction qu'à l'ère nucléaire où nous vivons, on ne peut assurer la paix par des moyens militaires. La paix est essentiellement un concept politique et doit être recherchée à l'aide de mesures politiques. Il faut s'efforcer de l'obtenir grâce à un patient processus de négociation et de rapprochement visant à dissiper la méfiance et la crainte mutuelles. Nous sommes confrontés à des dangers communs et c'est aussi en commun que nous devons oeuvrer pour notre sécurité.

Les Nations Unies ont un rôle important à jouer pour s'efforcer de promouvoir, de développer et d'appliquer le notion de sécurité commune. Mon gouvernement voit un motif d'encouragement dans le fait que l'Assemblée générale a demandé à la Commission du désarmement des Nations Unies d'examiner, dans le rapport de la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité, les recommandations et propositions qui ont trait au désarmement et à la limitation des armements. Nous sommes certains que la Commission du désarmement parviendra à un accord sur les mesures à prendre pour donner une suite effective à ces chapitres du rapport.

L'une des principales conclusions qui y est contenue est que les deux principaux blocs de puissances ne peuvent survivre qu'ensemble. La sécurité ne peut être obtenue contre l'adversaire, mais avec lui. Il n'y a pas d'autre choix pour assurer la survie à long terme. Cette conception n'a pas suffisamment marqué les rapports entre les superpuissances dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Certes, les négociations sur le désarmement, par leur nature même, sont influencées par divers événements internationaux. De toute évidence, un certain degré de confiance entre les Etats est nécessaire pour le succès de ces négociations.

(Mme Theorin, Suède)

Un tel climat peut être créé, en particulier, lorsque les principales puissances démontrent tant en actions qu'en paroles qu'elles sont prêtes à s'entendre sur des mesures véritables de désarmement. Cependant, même si mon gouvernement reconnaît pleinement qu'un climat international favorable est important pour faire progresser les efforts de désarmement, il convient d'éviter de lier les négociations sur les armements à des événements politiques.

La présente année 1983 sera cruciale pour l'histoire du désarmement. C'est pourquoi il est indispensable de ne pas laisser le climat de confrontation qui règne actuellement s'instaurer et aboutir à une nouvelle escalade effrénée de la course aux armements, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires. Cependant, l'année 1983 offre aussi une occasion historique d'empêcher que n'apparaisse finalement une nouvelle génération d'armes nucléaires eurostratégiques.

Les deux superpuissances tiennent entre leurs mains le sort de la planète. Elles possèdent de loin les plus vastes arsenaux. C'est à elles qu'incombe la principale responsabilité de veiller à opérer un changement de direction.

Il ne leur est plus possible de s'adresser à une opinion publique bien informée pour lui demander, à l'aide de phrases creuses, d'accepter une nouvelle augmentation des armements nucléaires. Le public exige que les négociations en cours aboutissent à des propositions constructives et à des résultats concrets. Les propositions de pure propagande seront démasquées par une opinion publique éclairée, qui tiendra ses gouvernements pour responsables de l'évolution future dans ce domaine.

Je saisis cette occasion pour réitérer avec force l'appel aux deux superpuissances pour leur demander d'engager dès maintenant un processus de désarmement.

Les résultats des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires auront une influence décisive sur les perspectives générales en matière de limitation des armements et de désarmement. Toute percée réalisée dans ces négociations aurait aussi d'importantes répercussions sur les travaux dans d'autres forums de négociation.

Beaucoup sont tentés de céder au désespoir lorsque l'on parle de la course aux armements. Les tentatives d'y mettre fin sont restées sans effet ces dernières années. Nombre d'indices portent à croire que l'escalade de la course aux armements se poursuivra en dépit de quelques brèves manifestations d'optimisme rhétorique. Pourtant, nous ne devons pas céder au désespoir. Mais, les conditions de l'espoir doivent être clairement définies.

Si de vrais progrès ne sont pas réalisés dans les quelques mois à venir, la course aux armements entrera dans une phase nouvelle et dangereuse. Mon gouvernement attend donc qu'une première étape décisive soit franchie dans le domaine du désarmement nucléaire.

La Suède, en tant que pays européen, est particulièrement préoccupée par les armes nucléaires qui sont déployées et destinées à servir en Europe et dans les zones marines adjacentes. Le Gouvernement suédois ne pense pas que le déploiement des SS-20, d'un côté, et le déploiement des Pershing II et des missiles de croisière de l'autre aient été ou soient nécessaires pour maintenir un équilibre des forces nucléaires en Europe. Bien au contraire, il estime que ces déploiements constituent une autre série de tragiques erreurs qui laisseront les deux parties encore moins rassurées et plus vulnérables que jamais.

(Mme Theorin, Suède)

Aujourd'hui, les superpuissances négocient bilatéralement sur une large gamme d'armes nucléaires. Les négociations actuelles visant à limiter les forces nucléaires eurostratégiques sont d'une importance cruciale. La spirale des armements nucléaires aura sans doute de sérieux effets négatifs sur la confiance mutuelle et risque d'augmenter le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire.

Nous accueillons favorablement les propositions de grande portée formulées par les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de réduire le nombre d'armes de ce genre déployées en Europe ou pointées vers celle-ci. Bien que de nombreux points de leurs offres respectives restent à clarifier, mon gouvernement espère qu'elles constitueront un début concret pouvant frayer la voie à un accord. Cette occasion ne doit pas être perdue.

Le Gouvernement suédois est profondément convaincu que toutes les catégories d'armes eurostratégiques devraient être complètement éliminées. Pour des raisons pratiques et politiques, les premiers accords entre les Etats-Unis et l'Union soviétique - que nous accueillerions avec grande satisfaction - risquent d'être bien en deçà de cet objectif et de permettre la poursuite du déploiement ou le déploiement futur de certaines de ces armes. Si un tel accord partiel est réalisé, il doit à notre avis être considéré comme un accord intérimaire qui devrait plus tard déboucher sur un accord général interdisant toutes les catégories de systèmes d'armes nucléaires de ce genre en Europe.

Le Traité SALT II, qui n'est jamais entré en vigueur, offre une bonne base pour les négociations sur la réduction des armes stratégiques. Selon les informations limitées disponibles sur les négociations START, il semble que les positions des deux parties soient encore bien éloignées. Il va sans dire que tout doit être fait pour éviter l'apparition de nouvelles générations d'armes stratégiques, qui ne feraient qu'aggraver les risques et contribuer à une plus grande déstabilisation de la situation actuelle.

Le Gouvernement suédois a souligné à de nombreuses reprises la nécessité de mesures de désarmement et de limitation des armements concernant les armes nucléaires tactiques en Europe et dans les zones marines adjacentes. Il a suggéré entre autres choses au Comité qu'un effort particulier soit fait pour réduire le nombre de ces armes, en vue de leur suppression finale.

Il faut maintenant ouvrir aussi des négociations au sujet de ces armes. Au cours de ces négociations, il faudrait faire en sorte que le désarmement nucléaire soit accompagné de réductions dûment équilibrées dans le domaine des forces militaires classiques.

Le Gouvernement suédois s'est adressé aux membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie ainsi qu'aux Etats européens neutres et non alignés pour solliciter leurs vues sur l'idée de retirer, dans une première phase, les armes nucléaires tactiques d'une zone de 150 km de large de part et d'autre de la frontière entre l'Est et l'Ouest, traversant toute l'Europe centrale. L'idée d'un tel retrait a été formulée dans le rapport de la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité. L'objectif de ce sondage est d'abord de voir comment les gouvernements les plus directement intéressés voient l'idée d'un tel retrait nucléaire en Europe centrale.

(Mme Theorin, Suède)

Il est trop tôt pour formuler une évaluation générale des réponses reçues jusqu'ici. Le Gouvernement suédois espère être très prochainement en mesure de déterminer les meilleurs moyens d'aborder cette question. Nous espérons que la proposition faite par la Commission mettra en branle un processus de discussion sur le rôle et l'importance des armes nucléaires tactiques en Europe, qui mènera graduellement à leur retrait et à leur élimination.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est influencée par la situation générale concernant les relations entre l'Est et l'Ouest. Certes, de nombreuses difficultés subsistent, mais mon gouvernement a l'impression qu'une solution possible est à portée de la main. Elle nécessite toutefois un certain degré de rapprochement entre les superpuissances et les alliances militaires. De même que les autres pays neutres et non alignés participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la Suède compte tout faire pour que la réunion de Madrid aboutisse à un résultat positif, en particulier en ce qui concerne la convocation d'une conférence européenne de désarmement. La Suède s'est déclarée prête à accueillir une telle conférence sur son territoire.

Le Gouvernement suédois estime que, dans la situation présente, la priorité la plus élevée doit être donnée à des mesures concrètes visant à réduire et à éliminer finalement les arsenaux nucléaires. A titre de complément à ces mesures, des efforts devraient être faits pour établir des arrangements de sécurité capables de réduire les tensions et de rendre moins aigus les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire. Dans ce contexte, mon gouvernement s'intéresse vivement au débat actuel sur la non-utilisation en premier des armes nucléaires. Nous pensons que dans le cadre d'une politique réaliste de désarmement il doit être possible de conclure des obligations mutuelles de ne pas utiliser en premier de telles armes.

Le Gouvernement suédois est d'autre part convaincu que des efforts déterminés doivent être faits pour améliorer les possibilités de conclusion d'accords sur des zones exemptes d'armes nucléaires. En tant qu'Etat nordique, la Suède poursuit activement une politique d'appui aux efforts visant à créer une zone nordique dénucléarisée. A son avis, cette zone et le processus débouchant sur sa création réduiraient la menace nucléaire qui pèse sur la région. Son institution constituerait aussi une importante mesure susceptible d'accroître la confiance en Europe.

On a souvent dit qu'à long terme la guerre ne peut être exclue que si les causes sous-jacentes de tension et de conflit sont éliminées. Mais il est vrai aussi que la course aux armements est en elle-même un facteur d'aggravation des tensions et des conflits. L'une des manifestations les plus importantes de ce phénomène est la tendance actuelle en matière de recherche et de technologie militaires. Toutes deux s'orientent aujourd'hui dans des directions qui, si l'on n'y prend garde, peuvent rendre le désarmement pratiquement impossible. La recherche de la supériorité technologique dans le domaine militaire, ainsi que de la supériorité militaire en général, ne peuvent que mener à une impasse. Les Etats pris individuellement et la communauté internationale doivent résolument s'employer à résoudre le problème de la R-D militaire. Il faut rechercher dans le cadre d'un effort de coopération internationale les moyens de réduire l'utilisation de la R-D militaire à des fins militaires offensives. C'est pourquoi ma délégation a pris l'initiative de présenter une résolution sur la R-D militaire demandant au Secrétaire général d'entreprendre une étude d'experts sur la question.

(Mme Theorin, Suède)

Je voudrais maintenant aborder certains des points de l'ordre du jour, et indiquer les tâches que ma délégation juge les plus importantes pour la session du Comité qui vient de commencer.

Les efforts entrepris depuis au moins un quart de siècle pour réaliser une interdiction complète des essais n'ont pas jusqu'ici donné les résultats attendus. Les obstacles, tant de nature technique que de nature politique, se sont révélés extrêmement difficiles à surmonter. Je crois pouvoir dire que dans une très large mesure les problèmes techniques concernant les méthodes de surveillance du respect d'une interdiction des essais ont été résolus, bien que de nouveaux progrès soient encore possibles. Aujourd'hui, c'est surtout l'absence d'une volonté politique suffisante qui empêche le Comité d'élaborer le texte complet d'un traité d'interdiction complète des essais.

La Suède n'a jamais cessé de croire à l'importance vitale d'une interdiction complète des essais en tant que moyen de ralentir ou d'arrêter la progression future des systèmes d'armes nucléaires. Cette interdiction impliquerait pour les Etats dotés d'armes nucléaires l'engagement d'ouvrir une ère de modération réciproque en matière nucléaire. Elle constituerait aussi l'un des éléments d'un gel global des armements nucléaires. Nous invitons instamment tous les Etats dotés d'armes nucléaires à démontrer à cette session du Comité qu'ils sont disposés à conclure un traité d'interdiction complète des essais comme point de départ du désarmement nucléaire.

C'est là une question de la plus haute importance. Selon ma délégation, le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires devrait être officiellement autorisé à négocier sur tous les aspects concrets pertinents d'un traité d'interdiction complète des essais.

La Suède se propose de présenter cette année une version révisée du projet de traité d'interdiction complète des essais, qu'elle a soumis à la Conférence du Comité du désarmement (CCD) en 1977.

Mon gouvernement regrette vivement que les essais d'armes nucléaires se poursuivent sans relâche. Selon des statistiques provenant de l'observatoire sismologique d'Hagfors (Suède), non moins de 55 explosions nucléaires ont eu lieu en 1982, contre 49 l'année précédente. L'Union soviétique a porté de 21 à 31 le nombre d'explosions, et les Etats-Unis ont procédé à 18 explosions en 1982 contre 16 en 1981. Le nombre d'explosions déclenchées par la France a régressé de 11 en 1981 à 5 en 1982. Pour la Chine, aucune explosion n'a été observée ni en 1981 ni en 1982. Depuis deux ans, le Royaume-Uni a procédé à une explosion par an. Ces chiffres font encore ressortir l'importance qu'il y a à conclure une interdiction complète des essais pour empêcher les actuelles puissances nucléaires de développer leurs armements nucléaires et prévenir la prolifération de ces armements dans d'autres pays.

Le Comité devrait poursuivre les négociations sur un traité relatif aux armes radiologiques. La Suède a proposé que ce traité comprenne une interdiction d'attaquer des installations nucléaires contenant des matières radioactives.

Exception faite des explosions nucléaires, ce genre d'attaque serait le moyen le plus efficace de disperser de la radioactivité. Il est évident qu'un tel traité ne peut avoir de sens que si cette possibilité est exclue.

(Mme Theorin, Suède)

La protection des installations nucléaires est importante - avant tout pour la population civile - mais le principal objectif de la proposition suédoise est d'empêcher toute libération de radioactivité, y compris l'exploitation militaire de cette possibilité, en tant qu'acte de guerre radiologique. Une attaque lancée contre une installation nucléaire pourrait transformer celle-ci en arme radiologique. Cette interdiction devrait donc être incluse dans un traité sur les armes radiologiques.

Ma délégation note avec satisfaction l'appui de plus en plus large que sa proposition rencontre tant au Comité qu'à l'Organisation des Nations Unies. Le nombre d'opposants ou de sceptiques diminue à mesure que l'on prend conscience de l'importance de la question. La question de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires est généralement reconnue comme un sujet légitime de négociation. De plus en plus de délégations estiment comme nous que la question devrait être examinée dans le contexte d'un traité sur les armes radiologiques.

Des événements récents ont appelé notre attention sur un problème particulier concernant l'espace extra-atmosphérique. On annonce que des réacteurs nucléaires sont utilisés à bord de certains satellites. Nous craignons que le mal fonctionnement de ces satellites ne mette en danger la population et l'environnement. L'emploi de sources d'énergie nucléaire sur orbite devrait donc être soumis aux mêmes types de règlements que ceux régissant l'emploi de l'énergie nucléaire sur terre. Ces règlements doivent être internationalement acceptés car le mal fonctionnement d'un vaisseau spatial pourvu d'une source d'énergie nucléaire peut affecter pratiquement n'importe quel pays. Il importe donc que les études sur les règlements internationaux de sécurité qui sont en cours depuis un certain nombre d'années au Comité de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies soient rapidement menées à terme.

L'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique a pris une importance de plus en plus grande. En fait, la majorité des satellites lancés depuis une vingtaine d'années remplissent des missions militaires. On sait que des efforts considérables sont déployés pour mettre au point des systèmes antisatellites, dont certains ont déjà été testés dans l'espace. Des ressources importantes ont aussi été engagées pour étudier et développer des technologies pour des systèmes antibalistiques déployés dans l'espace. L'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique suscite de graves préoccupations au sein de la communauté internationale. Ces préoccupations ont été clairement reflétées lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82).

Si l'on n'y prend garde, l'évolution dans ce domaine s'accélénera et provoquera une autre course aux armements ruineuse et déstabilisante. Avant qu'il ne soit trop tard, la communauté internationale et les puissances spatiales elles-mêmes devraient s'efforcer résolument de limiter encore l'utilisation militaire de l'espace et d'interdire les systèmes antisatellites et la guerre au moyen de missiles antimissiles.

Dans deux résolutions (37/99 D et 37/83), l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement d'envisager d'examiner quant au fond le problème de l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité devrait donc créer d'urgence un groupe de travail sur cette question au début même de la présente session.

(Mme Theorin, Suède)

L'an dernier, les négociations menées au Comité ont de nouveau confirmé l'existence d'un large consensus politique sur la nécessité d'interdire la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques. Le Groupe de travail spécial a pu accomplir des progrès substantiels sur un certain nombre de questions techniques et scientifiques relatives à une éventuelle convention d'interdiction complète des armes chimiques. Dans les domaines de nature plus politique, certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'inspection sur place. Cet aspect devrait être exploré plus avant, la question de la vérification étant celle qui pose le plus de problèmes dans les négociations. Il est impérieux que toutes les délégations fassent preuve de la volonté politique indispensable pour réaliser des progrès concrets nous rapprochant d'un accord généralement acceptable.

Des efforts considérables ont été déployés au Comité pour élaborer un programme global de désarmement avant la convocation de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. L'Assemblée n'ayant pu parvenir à aucun consensus sur un programme global de désarmement lors de cette session, la question a été renvoyée au Comité pour complément d'examen. Nous ne devons pas oublier que l'échec des discussions de l'Assemblée sur le programme global est principalement dû au fait qu'une nouvelle fois les Etats-Unis n'ont pu admettre la priorité accordée à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais dans le Document final de la première session extraordinaire. Ma délégation aimerait savoir si la position qui a entravé nos précédents efforts a depuis lors évolué.

A notre dernière session, il a été longuement discuté du problème de la composition du Comité. Aucune objection de principe n'a été formulée contre une extension limitée de cette composition, mais aucun consensus n'a été relevé sur les modalités de cette extension. La Suède est favorable à une extension limitée respectant l'équilibre actuel de la représentation. La préférence devrait être donnée aux pays qui ont manifesté un intérêt actif à l'égard des travaux du Comité du désarmement et à ceux qui sont en mesure d'apporter une contribution utile grâce à leur compétence dans ce domaine.

On se souviendra qu'aux derniers jours de la session du Comité de l'an dernier, la délégation suédoise a proposé qu'en préparant son ordre du jour pour 1983, le Comité prenne des dispositions en vue de l'examen des principaux faits d'ordre technologique qui affectent le fonctionnement du Traité sur les fonds marins. Cette proposition a été faite en vue de donner suite aux recommandations adoptées en 1977 par la Conférence d'examen des parties audit Traité. La nécessité de discuter sur ce point avec l'assistance d'experts dans le cadre du Comité est évidente. D'intenses activités d'exploitation civile des mers et des fonds marins se poursuivent sans relâche à l'échelle mondiale. Cette situation risque de déboucher sur une utilisation militaire accrue des fonds marins et de leur sous-sol, soit dans le cadre du présent Traité soit dans celui d'un traité de plus grande portée.

Il est urgent de discuter de ce qui peut être fait pour compiler les informations nécessaires sur l'évolution récente dans ce domaine. La délégation suédoise estime que l'expérience acquise au sein du Comité est propre à faciliter ce processus. J'espère donc que les délégations donneront leur appui à la proposition d'inscrire cette question au programme de travail pour la session de printemps du Comité.

(Mme Theorin, Suède)

C'est ma première prise de contact avec le Comité du désarmement. J'y suis venue avec la résolution d'exprimer le ferme engagement de la Suède en faveur d'un véritable désarmement, tant nucléaire que classique. Je veux voir dans le Comité un organe de négociation où des progrès tangibles peuvent être réalisés. D'ailleurs, si les résultats tardaient encore, cela entraînerait de grandes frustrations, et l'impression de plus en plus répandue que le Comité et les autres forums de désarmement sont des assemblées de beaux parleurs plutôt que des organes de négociation efficaces serait confirmée.

En terminant, je voudrais insister sur deux ou trois points. Cette année 1983 sera cruciale pour le désarmement. L'intérêt de plus en plus grand que manifeste le public à l'égard du désarmement et de la paix nous donne des espoirs pour l'avenir. Il fait ressortir la pression exercée sur les organes de négociation pour qu'ils prennent des mesures concrètes et positives. Il souligne l'impatience que ressentent de nombreux peuples et gouvernements dont le mien, devant l'impasse où se trouvent les négociations entre les deux superpuissances.

L'opinion publique est en harmonie avec le sens commun, les valeurs fondamentales et les politiques fondées sur la raison. L'heure est venue et bien venue de passer à l'action concrète dans le domaine du désarmement. Ceux qui orchestrent la politique des pays doivent comprendre que le monde ne peut s'offrir le luxe d'encore une autre année d'occasions perdues.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a eues à l'égard de la Présidence.

Le Président poursuit en russe

Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé à faire une déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur V.L. Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) :

Camarade Président,

Les discussions au Comité du désarmement ayant mis en lumière l'intérêt considérable qui s'attache aux questions relatives aux négociations bilatérales soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires en Europe et sur la limitation et la réduction des armements stratégiques, et compte tenu également du fait que les questions liées à ces négociations touchent aux intérêts vitaux de tous les peuples du monde, la délégation soviétique a transmis au secrétariat, aux fins de distribution en tant que document officiel du Comité du désarmement, les réponses que le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Y.V. Andropov, a données aux questions posées par un correspondant de la "Pravda". Dans ces réponses, Y.V. Andropov expose de manière détaillée la position de principe de l'URSS à l'égard des problèmes examinés au cours des négociations soviéto-américaines, ainsi que de quelques autres importantes questions internationales, en particulier au sujet du rôle joué par les rencontres au sommet. La délégation soviétique espère que les délégations des Etats membres du Comité étudieront attentivement ce document.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration.

Le Président poursuit en anglais

Cette déclaration épuise ma liste d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. Y a-t-il un autre représentant qui souhaite prendre la parole ?

Avant de lever cette séance plénière, je voudrais rappeler que le Comité tiendra aujourd'hui à 15 h 30 une réunion officieuse pour examiner le projet d'ordre du jour et de programme de travail, ainsi que toutes autres questions d'organisation.

Il y aura aussi une séance plénière supplémentaire du Comité demain, vendredi 4 février, à 18 h 30.

La séance est levée à 12 h 5.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-ONZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 4 février 1983, à 10 h 30

Président : M. D. ERDEMBILEG (Mongolie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. B. OULD ROUIS
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. W.E. von dem HAGEN M. W. ROHR M. J. PFIRSCHKE
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. D. SADLEIR M. R. STEELE M. T. FINDLAY Mme S. FREEMAN
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE M. H. de BISSCHOP
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U TIN KYAW HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. D. KOSTOV M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. D.S. McPHAIL M. G.R. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. LI LUYE Mme WANG ZHIYUN M. LI CHANGHE M. PAN ZHENGIANG Mme GE YUYUN M. PAN JUSHENG Mme ZHOU YUNHUA
<u>Cuba</u> :	M. P. NUÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. S.A.R. EL REEDY M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM M. E. EZZ M. S. SULTAN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. G. BUSH
M. J. TOWER
M. L.G. FIELDS
M. M.D. BUSBY
M. H.L. BROWN
M. H.L. CALHOUN
M. P.S. CORDEN
Mme K. CRITTENBERGER
M. R.L. HORNE
M. W. HECKROTTE
M. J.J. HOGAN
M. J. MARTIN
M. R. MIKULAK

Ethiopie :

M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France :

M. F. de La GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. B. d'ABOVILLE
Mlle L. GHAZERIAN
M. M. COUTHURES

Hongrie :

M. I. KOMIVES
M. F. GAJDA
M. T. TOTH

Inde :

M. M. DUBEY
M. S. SARAN
M. N. SETH

Indonésie :

M. N.S. SUTRESNA
M. N. WISNOEMOERTI
Mme P. RAMADHAN
M. B. DARMOSUTANO
M. F. QASIM
M. I.H. WIRAATMADJA

Iran :

M. M.J. MAHALLATI

Italie :

M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. C.M. OLIVA
M. E. di GIOVANNI
M. R. di CARLO

Japon :

M. R. IMAI
M. M. TAKAHASHI
M. KAWAKITA
M. K. TAKANA
M. T. ARAI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Kenya</u> :	M. D.D.C. DON NANJIRA
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. L. ERDENCHULUUN M. J. CHOINKHOR M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. A.N.C. NWAZOMUDOH M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. A.A. ADEDOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. F. van DONGEN M. R.J. AKKERMAN M. A.J.J. OOMS
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK M. V. ROJAS
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. ZAWALONKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS M. G. CZEMPINSKI
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. F. SAYATZ M. M. NOTZEL
<u>Roumanie</u> :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. L. TOADER
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. L.J. MIDDLETON M. B.P. NOBLE Mme J.I. LINK M. G.H. COOPER Mlle J.E.F. WRIGHT

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Sri Lanka</u> :	M. A.T. JAYAKODDY M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme M.B. THEORIN M. C.M. HYLTIENIUS M. G. EKHOLM M. S. ASK M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. P.O. GRANBOM Mme A. LAU-ERIKSSON M. N. ELIASSON M. J. PRAWITZ
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA Mme M. SLAMOVA M. A. CIMA M. J. FRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. B.P. PROKOFIEV M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. G.V. BERDENNIKOV M. Y.V. KOSTENKO M. V.A. KROKHA M. V.F. PRIAKHINE M. G.N. VACHDZE M. V.A. EVDOKOUCHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A. LOPEZ OLIVER M. T. LABRADOR RUBIO M. H. SUAREZ-MORA M. O. GARCIA-GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC M. D. MINIC
<u>Zaire</u> :	M. B. ADEITO NZENGEYA Mme ESAKI-EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement</u> :	M. J. MARTENSON
<u>Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève</u> :	M. E. SUY
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 191ème séance plénière du Comité du désarmement.

Je suis heureux de saluer aujourd'hui la présence parmi nous du distingué Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique, l'Honorable George Bush, qui prendra la parole au Comité aujourd'hui. Je suis certain que tous les membres du Comité se joignent à moi pour lui souhaiter la bienvenue. Je donne maintenant la parole au Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique, l'Honorable George Bush.

M. BUSH (Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur, Monsieur le Président, que de prendre la parole devant le Comité du désarmement. Je n'ignore pas que vous êtes ici réunis en séance plénière pour me permettre de vous communiquer les vues de mon Gouvernement sur les questions exceptionnellement importantes de la limitation des armements; j'en suis profondément honoré et j'en remercie le Comité. Je vois réunis autour de moi beaucoup de personnalités avec lesquelles, par le passé, il m'a été donné de travailler en différentes qualités. Je dois dire que je me sens ici chez moi. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, que je suis particulièrement satisfait de vous retrouver et de voir un ancien collègue de New York occuper ici la présidence. J'ai également plaisir à voir autant d'amis et de collègues de New York qui représentent maintenant leurs gouvernements dans une tâche aussi importante.

Peu de villes ont autant contribué que Genève a transformer en réalité le rêve le plus ancien de l'homme, mais aussi, semble-t-il, le plus insaisissable, - vivre en paix avec ses voisins. Nous sommes ici dans la ville de Rousseau, qui nous a appris que l'homme naît libre et bon, une notion qui a eu de très grandes répercussions dans mon pays et dans beaucoup d'autres également. C'est près d'ici que Voltaire s'est établi, cet homme qui, par son esprit incisif et souvent irrévérencieux s'était attiré la disgrâce de son souverain. Après la catastrophe de la Première guerre mondiale, la Société des Nations fut créée et installée dans ce même bâtiment, dans l'espoir que cette incarnation des meilleures intentions de l'humanité allait prospérer ici, dans cette libre ville de Genève.

Aujourd'hui, Genève est à nouveau au centre des espoirs de paix du monde entier. Deux négociations bilatérales essentielles s'y déroulent, avec un but unique : parvenir à réduire dans de notables proportions les arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique et renforcer ainsi la stabilité internationale en accroissant la sécurité de tous les Etats. Ici également, au Comité, des efforts multilatéraux sont entrepris pour résoudre d'autres problèmes urgents posés par la limitation des armements : comment éliminer les armes chimiques des arsenaux mondiaux ? comment vérifier efficacement les limitations imposées aux essais nucléaires ? comment aborder la question de nouvelles mesures éventuelles de limitation des armements intéressant l'espace extra-atmosphérique ? Mon message à votre intention est simple et sans équivoque : les Etats-Unis feront tout ce qu'ils peuvent pour jeter les bases d'une paix mondiale durable par le moyen d'une limitation des armements et d'accords destinés à renforcer la stabilité et la sécurité internationales. Notre Président, qui accorde la priorité à cette tâche, m'a prié de vous dire que nous nous efforcerons avec la plus grande détermination de prendre des initiatives raisonnables et réalisables en matière de limitation des armements. Mais nous n'hésiterons pas - et nous ne devons pas hésiter - à repousser des méthodes peu judicieuses ou n'offrant guère de perspectives d'accords efficaces et vérifiables. Quelles sont les possibilités de progrès ici à Genève ?

(M. Bush (Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique))

Je souhaiterais énoncer les vues des Etats-Unis sur l'état d'avancement de nos efforts - bilatéraux et multilatéraux - pour faire progresser la cause de la paix en élaborant des accords sur des mesures efficaces de limitation des armements.

Le Président Reagan a pris ses fonctions à un moment où le peuple américain s'inquiétait de plus en plus du comportement de l'Union soviétique et de ses alliés. Dans sa politique étrangère comme dans le renforcement continu de ses forces militaires, l'Union soviétique paraissait déterminée à promouvoir ses propres intérêts aux dépens de ceux de tous les autres pays. Cette détermination se reflétait dans l'invasion de l'Afghanistan, dans la suppression des droits de l'homme en Pologne, dans l'emploi d'armes chimiques ou à toxines en Asie du Sud-Est et en Afghanistan en violation du droit international coutumier et des conventions internationales en vigueur et dans l'accumulation croissante de vastes arsenaux d'armes modernes, dépassant de loin tous les besoins raisonnables en matière de défense.

Compte tenu de ce comportement, nous avons évidemment dû revitaliser notre propre défense, qui se trouvait dépassée dans de nombreux secteurs de la puissance militaire. Les Etats-Unis ont entrepris cet effort, non pas à des fins de conquête ou d'intimidation, mais bien plutôt pour maintenir leur capacité de dissuasion de l'agression et défendre ainsi leurs intérêts vitaux et ceux de leurs amis et alliés contre toute menace de coercition. Je sais que le Président Reagan préférerait de beaucoup que nous consacrons nos ressources à d'autres fins. Mais nous ferons ce que nous devons faire, ce qui est nécessaire pour défendre nos intérêts et préserver la paix.

Cependant, s'assurer des moyens de défense ne représente qu'un des aspects des efforts tendant à assurer la sécurité d'un pays. L'Administration Reagan estime que des mesures de limitation des armements pourraient jouer un rôle essentiel dans notre sécurité nationale et que des accords équitables et effectivement vérifiables de limitation des armements pourraient accroître cette sécurité. L'une des premières mesures prises par notre Président a été de consacrer à notre politique de limitation des armements l'étude la plus approfondie qu'aucune administration nouvelle ait jamais entreprise. Et il nous a aussi fallu adopter une attitude nouvelle à l'égard de la limitation des armements pour faire face à la situation modifiée dans laquelle les Etats-Unis se sont trouvés à cause des mesures prises par l'Union soviétique au cours de la décennie écoulée. La limitation des armements n'est pas devenue moins importante. En fait une limitation effective des armements serait plutôt devenue plus importante puisque l'équilibre militaire est devenu plus instable à tous les niveaux.

Le Président Reagan a annoncé les principes généraux qui guident nos efforts de limitation des armements dans une déclaration qu'il a faite le 18 novembre 1981; ils valent la peine, je crois, d'être répétés ici :

-- Premièrement, les Etats-Unis recherchent une réduction substantielle du nombre et du potentiel destructeur des armes nucléaires et non uniquement un gel à des niveaux élevés, comme cela a été le cas dans des accords précédents.

-- Deuxièmement, nous recherchons des accords conduisant à des réductions mutuelles jusqu'à des niveaux égaux des forces des deux côtés. Un accord inégal, comme le déséquilibre des forces, ne peut qu'encourager l'agression.

(H. Bush, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique)

-- Troisièmement, nous recherchons des accords qui renforceront la sécurité des Etats-Unis et de leurs alliés et réduiront le risque de guerre. La limitation des armements n'est pas une fin en soi, mais un moyen vital visant à assurer la paix et la stabilité internationale.

-- Quatrièmement, nous allons élaborer avec soin les dispositions des accords de limitation des armements et insisterons sur des mesures visant à assurer leur respect par toutes parties. En d'autres termes, nous insisterons pour que les accords soient vérifiables. Sinon, ni les parties ni le monde en général ne pourront avoir l'assurance que les dispositions d'un accord seront respectés par tous. Cela est particulièrement important dans le domaine nucléaire, où nous avons proposé des réductions importantes dans les arsenaux tant des Etats-Unis que de l'Union soviétique. Il est également vital pour nos efforts dans ce Comité d'interdire les armes chimiques et de parvenir à des limitations effectives des essais nucléaires.

S'inspirant de ces objectifs, mon gouvernement a depuis proposé un programme dynamique d'initiatives de limitation des armements, dans nos négociations bilatérales avec l'Union soviétique, dans ce Comité et, de concert avec nos alliés, dans les négociations de Vienne sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe (IBFR). Permettez-moi maintenant de parler de celles qui présentent un intérêt particulier pour les membres de ce Comité.

Parvenir à réduire les arsenaux nucléaires dans le monde est notre gageure la plus importante. Les Etats-Unis l'ont soutenue en mettant au point ce que le Président Reagan a appelé le programme le plus complet de limitation des armements jamais proposé par son pays. Ces propositions se trouvent sur la table des négociations menées ici à Genève, - des négociations sur les forces nucléaires intermédiaires ou négociations INF, et les négociations START sur la réduction des forces nucléaires stratégiques.

Le point que je tiens à souligner ici est que les propositions des Etats-Unis dans les négociations START comportent une réduction profonde et significative des arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique : une réduction de 50 % de nos missiles balistiques stratégiques. Dans les négociations INF, nous avons proposé l'élimination de toute une catégorie d'armes, selon des modalités équilibrées et de nature à réduire le risque de guerre. Tel est, après tout, le but de ces négociations. La stabilité et la sécurité pourraient être sensiblement renforcées si les deux côtés réduisaient ainsi leurs arsenaux et c'est précisément la raison pour laquelle nous proposons des réductions importantes.

Sur la table des négociations INF se trouve actuellement une proposition des Etats-Unis de grande portée, qui interdirait d'un seul coup cette catégorie entière de missiles nucléaires INF de portée accrue des Etats-Unis et de l'Union soviétique, c'est-à-dire les systèmes qui préoccupent le plus les deux côtés. L'Union soviétique possède maintenant plus de 600 missiles de ce type, avec environ 1 200 ogives, alors que les Etats-Unis n'en ont aucun, en ont zéro. Aux termes de notre proposition, l'Union soviétique devrait éliminer tous ses missiles de ce type basés à terre. Ces missiles, des types appelés SS-4, SS-5 et SS-20 dans la terminologie de l'Occident, sont actuellement en place. Les Etats-Unis, eux, devraient renoncer au déploiement convenu de leurs missiles approximativement comparables. Comme vous le savez, leur

(M. Bush, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique)

déploiement en Europe est programmé à partir de cette année, conformément à la décision prise en commun et à l'unanimité par l'Alliance de l'OTAN.

Les Etats-Unis estiment que tout accord de ce genre sur les forces nucléaires, doit être efficace et équilibré; il doit réellement réduire la menace nucléaire pour les deux côtés; il doit renforcer la stabilité, et, enfin, il doit réduire le risque de conflit. Notre proposition répond à ces critères. En fait, elle s'attaque au coeur même du problème.

Jusqu'ici, les propositions formulées dans les négociations par l'Union soviétique ont été conçues pour donner à l'un des côtés, en l'occurrence le sien, des avantages importants, en fait par rapport aux Etats-Unis et leurs alliés, un monopole des missiles INF de portée accrue. Les idées récemment avancées par le Secrétaire général Andropov continuent d'être axées sur cet objectif. Nous continuerons, bien entendu, à étudier très attentivement toute proposition soviétique constructive. Notre proposition n'est pas du type à prendre ou à laisser. Nous pensons toutefois qu'au cours de ces négociations l'Union soviétique doit reconnaître les préoccupations légitimes de sécurité.

Nous pensons que notre position est morale. Quel mal y a-t-il à éliminer de la face de la terre toute une catégorie de nouveaux missiles létaux ? Le seul argument que j'ai entendu quant aux raisons pour lesquelles nous ne pouvons éliminer cette génération de missiles INF est que l'Union soviétique s'y oppose. Et bien, je ne crois pas que dans cette ère nucléaire redoutable cet argument soit suffisant. Notre défi aux dirigeants soviétiques est le suivant : présentez-donc un plan visant à proscrire ces missiles INF et nous examinerons ouvertement, dans un franc dialogue, des initiatives qui permettraient d'atteindre cet objectif moral.

Comme dans le cas des missiles de portée intermédiaire, nous insistons, dans les négociations START, sur des réductions réelles et significatives des niveaux des armements stratégiques des deux côtés, jusqu'à un plafond identique. Comme le Président Reagan l'a fait observer, nos propositions dans ces négociations aboutiraient à l'élimination d'environ 4 700 ogives et 2 250 missiles des arsenaux nucléaires combinés des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Nous avons été encouragés par le fait que l'Union soviétique négocie sérieusement - nous l'avons déclaré publiquement et je suis heureux de le répéter aujourd'hui - et qu'elle ait accepté l'idée d'une réduction, bien que nous ne trouvions pas sa proposition suffisante. La proposition soviétique omet de viser les éléments les plus déstabilisants des forces stratégiques, à savoir les missiles balistiques, en particulier les missiles balistiques intercontinentaux, et elle ne va pas suffisamment loin, à notre avis, pour ce qui est des réductions radicales des forces de missiles balistiques que nous croyons nécessaires. Toutefois, nous pensons que ces approches constituent effectivement une base de négociation et nous avons l'intention d'explorer des voies qui permettraient de réaliser ces réductions et de poursuivre les négociations d'une manière sérieuse et constructive. En fait, notre Président, en entendant la proposition de M. Andropov, en a reconnu le sérieux et je pense que c'est une bonne chose. Il faut que cela soit bien compris ici.

(M. Bush, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique)

Pendant mon bref séjour à Genève, je rencontrerai les délégations américaine et soviétique à ces deux négociations cruciales. Mon but en ce faisant est de souligner l'importance que les Etats-Unis et son Président attachent à la réussite de ces deux négociations. Je transmettrai aux négociateurs l'espoir du Président de les voir mener rapidement et énergiquement leurs travaux et les conduire à bonne fin. Je sais que vous partagez tous profondément cet espoir.

En outre, je préciserai bien, comme je l'ai fait à d'autres étapes de mon voyage, que je ne suis pas un négociateur. Les négociateurs sont ici, à Genève, où ils procèdent actuellement à des entretiens sérieux avec leurs homologues soviétiques.

Permettez-moi, maintenant, Monsieur le Président, de parler des tâches qui incombent directement au Comité et auxquelles nous attachons également la plus haute importance.

Le Comité est confronté à de nombreuses et importantes questions. Aux yeux des Etats-Unis aucune action ne revêt une priorité plus haute que les efforts visant à exclure à tout jamais des arsenaux mondiaux une catégorie entière d'armes différentes. Comme le Président l'a déclaré, l'objectif de la politique des Etats-Unis est d'éliminer la menace de guerre chimique en parvenant à une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques.

Dans le Protocole de Genève, les nations du monde ont déjà interdit l'utilisation des armes chimiques et biologiques et elles ont proscrit la possession d'armes biologiques ou à toxines dans la Convention de 1972 sur les armes biologiques ou à toxines. Comme la plupart des autres nations représentées autour de cette table, les Etats-Unis sont partie à ces instruments et, comme la plupart des autres pays, nous respectons intégralement leurs dispositions. Au-delà des dispositions de ces instruments, il existe une interdiction morale encore plus large d'utiliser ces armes. C'est peut-être le Président Franklin Roosevelt qui l'a le mieux exprimée en disant que "l'utilisation de ces armes" avait été mise hors la loi par l'opinion générale de l'humanité civilisée.

La guerre est terrible sous toutes ses formes. Mais les armes en question sont particulièrement à craindre en raison des souffrances qu'elles infligent aux êtres humains. C'est pourquoi le monde civilisé a condamné leur utilisation. Malheureusement, l'humanité a néanmoins été témoin à plusieurs reprises de la cruauté et de l'horreur de l'emploi de ces armes. Actuellement, des armes chimiques ou à toxines sont utilisées en Afghanistan et en Asie du Sud-Est en violation du droit international et des accords internationaux sur la limitation des armements. Et ces violations sont aggravées par le fait que les victimes n'ont ni les moyens d'empêcher l'agression commise contre elles, ni de se défendre ou de se protéger contre ces armes.

Les Etats-Unis ont fourni à la communauté mondiale des preuves concluantes au sujet des faits relatifs à l'utilisation d'armes chimiques ou à toxines. D'autres ont également soumis des preuves. Nous ne sommes pas arrivés à ces conclusions dans un esprit de confrontation ou à la légère, mais seulement après une étude très exhaustive. Les conséquences qui découlent de l'utilisation de ces armes sont tellement graves que nombreux sont ceux qui préféreraient ne pas y croire ou simplement les ignorer. A notre avis, il faut regarder les choses en face.

(M. Bush, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique)

De par le monde, les progrès vers des relations plus civilisées entre les Etats ont été obstinément lents et se sont heurtés à chaque tournant à des craintes, à des ambitions, à des rivalités entre nations. Nous ne pouvons donc permettre que les progrès que nous avons accomplis en matière de civilisation soient anéantis. Sinon nous amorcerions un glissement sans rémission vers une nouvelle et sombre ère de barbarie aveugle. Voilà ce qui est en jeu et ce que nous devons empêcher.

Que faut-il faire maintenant ? Nous avons demandé à l'Union soviétique et à ses alliés de mettre immédiatement fin à l'emploi illégal de ces armes. Je réitère fermement cet appel ici même, aujourd'hui, et je demande instamment à l'Union soviétique et à tous les autres membres du Comité de se joindre aux Etats-Unis pour négocier une interdiction complète, efficace et vérifiable de la mise au point, de la fabrication, du stockage et du transfert d'armes chimiques, interdiction qui garantirait que ces horreurs ne pourront plus jamais de produire.

Une interdiction complète, efficace et vérifiable des armes chimiques n'a que trop tardé. Mon gouvernement aimerait donc que les travaux du Comité soient accélérés et que soient entreprises des négociations sur un traité visant à éliminer la menace que posent les armes chimiques.

Bien entendu, un certain nombre de problèmes importants doivent être résolus si nous voulons réussir à négocier un tel traité. Dans les jours qui viennent, notre délégation présentera au Comité un nouveau document contenant nos vues détaillées au sujet du contenu d'une convention qui, à notre avis, permettrait efficacement - et plus précisément, de façon vérifiable - d'éliminer la menace des armes chimiques. Nous prenons cette initiative dans le but de faire progresser les travaux du Comité et également, d'encourager les contributions et la coopération d'autres pays.

L'essentiel pour qu'une convention soit efficace - pour qu'elle puisse éliminer à tout jamais le risque de guerre chimique - est que son application soit fermement garantie grâce à une vérification efficace. Je pense que nous serons tous d'accord pour reconnaître que ce principe est absolument fondamental. Une vérification efficace, comme le montre l'expérience que vient de faire le monde avec l'utilisation d'armes chimiques ou à toxines, est une nécessité absolue pour tout accord futur qui pourrait être conclu. C'est pourquoi nous recherchons un niveau de vérification qui protégera la civilisation, nos alliés et, en fait, l'humanité elle-même de cette terrible menace. Car, aujourd'hui, la menace de guerre chimique s'est intensifiée. Jusqu'à ce qu'un accord efficace puisse être réalisé, les Etats-Unis, tout comme les autres pays, doivent continuer à s'assurer qu'ils peuvent empêcher l'utilisation d'armes chimiques contre leurs ressortissants et leurs amis. Si nous voulons que les nations renoncent un jour à leur capacité de dissuasion de guerre chimique, elles doivent avoir la conviction que les autres pays qui ont accepté l'interdiction ne pourront éluder leurs engagements et menacer ultérieurement la paix avec des armes chimiques. Elles doivent avoir la certitude de ne pas être attaquées avec ces armes par tout autre Etat qui, comme elles, aura renoncé à la guerre chimique. En bref, nous estimons que les dispositions concernant la vérification et le respect d'un traité d'interdiction complète des armes chimiques doivent être véritablement efficaces. Nous savons que la plupart des membres du Comité, tout comme nous, se consacrent à cette tâche importante. Mais notre dévouement à cette cause ne sera pas à lui seul suffisant; il faudra aussi que l'Union soviétique et ses alliés fassent preuve de davantage de bonne volonté et de souplesse pour s'attaquer sérieusement et de façon constructive à la solution des problèmes clefs qui restent à régler, surtout en matière de vérification et de respect.

(M. Bush, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique)

Ces problèmes devront être résolus si nous voulons progresser. D'aucuns pourront soutenir que des progrès pourraient être obtenus si nous concentrons nos efforts sur des questions "plus faciles" ou si nous rédigeons des textes de traité sur ces questions, mais ces efforts resteront vains si l'on ne s'attaque pas aux problèmes de vérification et si on ne les résout pas. Nous n'approuverions pas que les efforts entrepris dans ce domaine soient détournés de leurs fins.

J'invite instamment tous les membres du Comité à entreprendre au cours de la présente session des négociations en vue de résoudre les problèmes clefs auxquels nous sommes confrontés en ce domaine et à se joindre à nous pour élaborer une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques. Le Comité se trouve aussi confronté à plusieurs problèmes concernant la limitation des armements nucléaires. L'élimination de la menace de la guerre nucléaire présente évidemment une importance essentielle pour chacun de nous et les Etats-Unis font pleinement face à leurs responsabilités particulières en ce domaine. Nous assumons ici à Genève nos responsabilités de la façon la plus efficace qui soit, en dialoguant de bonne foi avec l'Union soviétique à la table de négociations.

En même temps, le Comité a un rôle à jouer dans le domaine de la limitation des armements nucléaires. L'une des principales questions qui lui est soumise est celle de l'interdiction complète des essais nucléaires. Cette interdiction demeure un objectif à long terme de la politique suivie par les Etats-Unis et nous continuerons d'oeuvrer pour y parvenir. Le travail déjà réalisé au Comité par le Groupe spécial d'experts sismologues s'est révélé extrêmement utile. De plus, sur la proposition des Etats-Unis, le Comité a créé l'an dernier un groupe de travail chargé d'étudier les questions relatives à la vérification et au respect d'une interdiction des essais nucléaires. La vérification, en particulier, est un domaine dans lequel il faudrait, à notre avis, faire davantage de progrès si nous voulons avancer dans le domaine de l'interdiction des essais nucléaires. Nous espérons donc que le Comité poursuivra cette année ses travaux dans ce domaine.

Mon gouvernement pense que les négociations au Comité sur une convention interdisant les armes radiologiques offrent des perspectives de progrès modeste mais réel et authentique, un progrès qui pourrait éliminer un type d'arme potentiellement très dangereux. A notre avis, le Comité devrait faire sien le principe fondamental selon lequel, lorsqu'il existe une perspective de progrès réel dans le sens d'un accord, il doit poursuivre ses travaux jusqu'à la conclusion de celui-ci. Bien qu'il reste encore plusieurs questions à résoudre, nous pensons qu'un accord est à la portée du Comité et que nous devrions aller de l'avant aussi vite que possible pour parachever les négociations sur le traité considéré.

Je voudrais aussi dire brièvement quelques mots sur d'autres mesures de limitation des armements intéressant l'espace extra-atmosphérique. Les Etats-Unis ont été les pionniers de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous entendons bien continuer de jouer un rôle prééminent dans ce domaine. Certaines de ces activités dans l'espace extra-atmosphérique sont importantes pour notre sécurité nationale et celle de nos alliés. Elles aident à surveiller le respect de la paix, à donner l'alerte en cas de menace de guerre, à assurer le commandement et le contrôle

(M. Bush, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique)

appropriés de nos forces armées dans le monde entier, à préserver notre capacité de dissuasion et vérifier que les accords de limitation des armements sont dûment respectés. Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, la Convention sur les modifications de l'environnement et le Traité sur les missiles antimissiles qui fait partie des accords Salt-I comportent tous des dispositions importantes de limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Certains d'entre nous se demandent maintenant s'il faut encore prendre des mesures supplémentaires et lesquelles ? Les Etats-Unis n'ont pas de réponse simple à cette question et nous continuerons d'étudier ce problème. Il est manifeste que les conditions qui rendraient opportune la tenue de négociations en la matière ne sont pas réunies. Mais nous sommes prêts à échanger des vues avec d'autres membres du Comité et nous estimons que celui-ci devrait étudier cette question de façon très systématique, plus systématique que par le passé.

Je voudrais enfin profiter de l'occasion pour rendre hommage à l'un d'entre nous, ici présent aujourd'hui, à qui ses efforts infatigables, pendant toute une vie de service, ont récemment valu de recevoir le prix Nobel de la paix. Je suis fier d'avoir eu l'Ambassadeur Garcia Rholès pour collègue à l'Organisation des Nations Unies à New York. Les tâches qu'il a accomplies sont trop nombreuses pour que je puisse les mentionner, mais permettez-moi de vous assurer, Monsieur l'Ambassadeur, de la pleine coopération de la délégation des Etats-Unis dans vos efforts pour mener à bonne fin les travaux consacrés à un programme global de désarmement empreint de réalisme.

Avant de quitter le Comité, je voudrais lui faire part d'une pensée qui sous-tend notre approche à la limitation des armements et à d'autres questions dont le Comité est saisi. Cette pensée est que l'élaboration d'accords efficaces de limitation des armements est une tâche difficile. Nous savons tous que cela nécessite du dévouement, de la persévérance, de la tolérance, du respect pour les opinions d'autrui et surtout la conviction que l'on peut prévenir les conflits et leur trouver des solutions, quelles que soient les difficultés. L'opinion la plus dangereuse pour l'humanité, surtout en cette ère nucléaire, est celle selon laquelle la guerre est inévitable. Je la rejette catégoriquement, parce qu'elle ne fait que renforcer la tendance à faire des prophéties qui fraient la voie à leur propre réalisation. Il nous faut donc nous consacrer, au Comité comme dans toute autre forme disponible, au travail ardu et sérieux qui est absolument essentiel si l'on veut prévenir la guerre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées aux membres du Comité.

Le représentant de l'Union soviétique a demandé à prendre la parole. Je donne la parole à l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je vous remercie, Camarade Président. La délégation soviétique voudrait dire ce qui suit au sujet de la déclaration faite par le Vice-Président des Etats-Unis.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les dirigeants de l'Union soviétique ont maintes fois exposé la position de celle-ci sur les questions relatives aux négociations bilatérales soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires en Europe et sur la limitation et la réduction des armements stratégiques, position qui est fondée sur le principe de l'égalité et de la sécurité égale. A ce propos, nous voudrions nous référer une fois de plus à l'intervention, le 21 décembre 1982, de Youri Vladimirovitch Andropov, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, et aux réponses qu'il a récemment données à un correspondant de la "Pravda" et qui sont distribuées aujourd'hui en tant que document du Comité. Je me permettrai de citer un passage de ce document. L'orateur poursuit en anglais

"Le mieux serait, et c'est ce que nous proposons, de ne pas avoir dans la zone européenne d'armes nucléaires en général, qu'il s'agisse d'armes de moyenne portée ou tactiques. Mais puisque les Etats-Unis n'acceptent pas cela, nous sommes prêts à envisager une solution aux termes de laquelle l'Union soviétique n'aurait pas davantage de missiles que ceux qui existent déjà en Europe du côté de l'OTAN. En même temps, il faut s'entendre au sujet de la réduction à un même niveau de part et d'autre du nombre d'avions porteurs d'armes nucléaires de moyenne portée. De cette façon, il y aurait une égalité complète en ce qui concerne aussi bien les missiles que les avions et, de plus, cette égalité se situerait à un niveau très inférieur à ce qui existe actuellement."

L'orateur reprend en russe.

Pour ce qui est des questions que nous examinons au Comité du désarmement, notre position à leur sujet a aussi été maintes fois exposée et non seulement sur un plan général, mais sous la forme de propositions concrètes, en particulier sous celle d'un projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques et d'un projet de traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Quant aux affirmations du Vice-Président concernant des violations du Protocole de Genève de 1925, je voudrais lui rappeler, et non pas seulement à lui, que le Protocole de Genève a effectivement fait l'objet de violations. La chose est bien connue : en 1935-1936 l'Italie fasciste a utilisé des gaz toxiques contre l'Ethiopie; ils ont été utilisés par l'Allemagne hitlérienne contre mon pays, notamment en Crimée, en 1942; avant et pendant la seconde guerre mondiale; comme le Président Roosevelt l'a déclaré, le Japon a utilisé des produits chimiques contre la Chine. Enfin, des produits chimiques toxiques ont été largement utilisés pendant longtemps au cours de l'agression américaine contre le Viet Nam; cela aussi est bien connu. Quant au mensonge relatif à l'utilisation d'armes chimiques par l'Union soviétique en Afghanistan et en Asie du Sud-Est, je dirai que le fait de répéter un mensonge un grand nombre de fois ne l'empêche pas de demeurer un mensonge.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique de sa déclaration.

Aucun autre membre du Comité n'est inscrit sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Dans ces conditions, je me propose de lever la présente séance plénière.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 8 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 30.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-DOUZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 8 février 1983, à 10 h 30

Président : M. D. ERDEMBILEG (Mongolie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. B. OULD ROUIS
M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' M. H. WEGENER
M. F. ELBE
M. W.E. von dem HAGEN
M. W. ROHR

Argentine : M. J.C. CARASALES
M. R. GARCIA MORITAN
M. R. VILLAMBROSA

Australie : M. D. SADLEIR
M. R. STEELE
M. T. FINDLAY
M. P. MCGREGOR

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U TIN KYAW HLAING
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. D. KOSTOV
M. P. POPTCHEV
M. C. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G.R. SKINNER
M. P.W. BASHAM

Chine : M. LI LUYE
M. TIAN JIN
Mme WANG ZHIYUN
M. PAN ZHENQIANG
Mme GE YUYUN
Mme ZHOU YUNHUA

Cuba : M. L. SOLA VILA
M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. S.A.R. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
Mlle W. BASSIM
M. A.M. ABBAS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. L.G. FIELDS
M. M.D. BUSBY
M. H.L. BROWN
M. H.L. CALHOUN
M. P.S. CORDEN
Mme K. CRITTENBERGER
M. W. HECKROTTE
M. J.J. HOGAN
M. R.L. HORNE
M. J. MARTIN

Ethiopie :

M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France :

M. F. de La GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie :

M. I. KÓMIVES
M. F. GAJDA
M. T. TOTH
M. E. BISZTRICSÁNY

Inde :

M. M. DUBEY
M. S. SARAN

Indonésie :

M. B. DARMOSUTANTO
M. I.H. WIRAATMADJA
M. F. QASIM

Iran :

M. FARHAD SHAHABI

Italie :

M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. C.M. OLIVA
M. E. di GIOVANNI

Japon :

M. R. IMAI
M. M. TAKAHASHI
M. K. TAKANA
M. M. YAMAMOTO
M. T. ARAI

Kenya :

M. D.D.C. NANJIRA

Maroc :

M. A. SKALLI
M. M. CHRAIBI

Mexique :

M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALES y REYNERO

Mongolie :

M. D. ERDEMBILEG
M. L. ERDENCHULUUN
M. J. CHOINKHOR
M. S.O. BOLD

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Nigeria :
M. G.O. IJEWERE
M. A.N.C. NWAZOMUDOH
M. J.O. OBOH
M. L.O. AKINDELE
M. A.A. ADEDOJU
Mlle I.E.C. VKEJE

Pakistan :
M. M. AHMAD
M. T. ALTAF

Pays-Bas :
M. R.J. AKKERMAN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou :
M. P. CANNOCK
M. V. ROJAS

Pologne :
M. J. ZAWALONKA
M. S. KONIK
M. J. CIALOWICZ
M. T. STROJWAS
M. G. CZEMPINSKI

République démocratique allemande :
M. G. HERDER
M. H. THIELICKE
M. F. SAYATZ
M. M. NOTZEL
M. M. SCHNEIDER

Roumanie :
M. I. DATCOU
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni :
M. R.I.T. CROMARTIE
M. L.J. MIDDLETON
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka :
M. A.T. JAYAKODDY
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

Suède :
Mme M.B. THEORIN
M. C. LIDGARD
M. C.M. HYLTIENIUS
M. L. NORBERG
M. G. EKHOLM
M. S. ASK
M. B. JONSSON
M. H. BERGLUND
M. H. ISRAELSSON
M. O. DAHLMAN
Mme A. LAU-ERIKSSON
M. H. OLSSON

Tchécoslovaquie :
M. M. VEJVODA
M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELIAN
M. B.P. PROKOFIEV
M. R.M. TIMERBAEV
M. G.V. BERDENNIKOV
M. V.F. PRIAKHINE
M. G.N. VACHDZE

Venezuela :

M. A. LÓPEZ OLIVER
M. O. GARCÍA GARCIA

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :

M. B. ADEITO NZENGEYA
Mme ESAKI-EKANGA KABEYA

Secrétaire général adjoint aux
affaires de désarmement :

M. J. MARTENSON

Secrétaire du Comité du
désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire
général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 192ème session plénière du Comité du désarmement.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Belgique, du Royaume-Uni, de la République démocratique allemande, de l'Australie, de la Chine, de Cuba et du Kenya. Cette liste d'orateurs étant fort longue, il se peut que nous soyons obligés de continuer notre séance plénière cet après-midi.

Avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, je voudrais informer le Comité qu'en l'absence d'objections, je me propose de convoquer cet après-midi une réunion officieuse aussitôt après que nous aurons entendu les membres du Comité qui font des déclarations aujourd'hui, afin de poursuivre l'examen de l'ordre du jour et du programme de travail ainsi que de quelques autres questions d'organisation.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Onkelinx.

M. ONKELINX (Belgique) : Je voudrais tout d'abord vous dire l'appréciation de la délégation belge concernant la manière dont vous conduisez nos travaux et je voudrais, comme les autres orateurs l'ont déjà fait avant moi, vous assurer de notre pleine coopération pendant votre mois de présidence; et je voudrais aussi saluer et féliciter l'Ambassadeur Garcia Robles non seulement de la manière dont il a dirigé nos travaux à la fin de la précédente session, mais aussi à l'occasion du Prix Nobel qui lui a été attribué. J'ai déjà eu l'occasion de le féliciter sur ce point, à la fois par écrit et verbalement, mais je suis très heureux de réitérer ces félicitations ici, au sein de notre Comité. Et je voudrais enfin saluer la présence parmi nous, la présence fidèle je dirais, de M. Mártenson, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies que je voudrais, lui aussi, féliciter pour la promotion dont il a été l'objet.

L'année 1983 s'est ouverte dans un climat d'intérêt accru et de prises de positions multiples sur les thèmes du désarmement et de la sécurité internationale.

Ce climat n'est pas étranger aux aspirations de l'ensemble de la communauté internationale, exprimées librement par une vaste partie de celle-ci, et qui demande aux Etats, en particulier à ceux qui exercent les responsabilités les plus importantes, tant d'aboutir à des résultats concrets dans le domaine du désarmement que d'assurer les conditions nécessaires au rétablissement de la sécurité internationale.

La Belgique est vivement attachée à la réalisation de progrès rapides dans ces domaines.

Dans cette enceinte vouée au désarmement, je voudrais rappeler que mon pays, avec ses proches partenaires, a été à l'origine des initiatives qui ont conduit à plusieurs des grandes négociations de désarmement en cours. Les négociations de Genève visant respectivement à l'élimination de tous les missiles de portée intermédiaire et à la réduction des armements stratégiques, celles de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale et celles de Madrid en vue de conclure un document substantiel et équilibré portant notamment sur le mandat d'une conférence de désarmement en Europe, revêtent donc à nos yeux une importance primordiale.

(M. Onkelinx, Belgique)

La Belgique exprime l'espoir que cette année permettra d'enregistrer des développements positifs dans chacune de ces négociations.

Un vaste débat public s'est engagé sur ces négociations et plus particulièrement sur certaines d'entre elles.

Mais je voudrais ici, et de manière tout à fait générale, dire aussi ma crainte que ces débats publics ne gênent en dernier ressort les possibilités de progrès réels dans les négociations.

De toute manière, si débat public il y a, et dans la mesure où les travaux des négociateurs ne sont pas entravés, il me semble nécessaire, pour que soit créé un véritable climat de confiance, que ces débats restent équilibrés et exempts d'esprit polémique. Les opinions publiques de tous les pays concernés devraient y avoir accès. Ces débats ne devraient pas avoir pour objectif d'influencer l'opinion publique par-dessus la tête des gouvernements, mais de les informer aussi fidèlement que possible sur les enjeux en cause.

Compte tenu du présent contexte international que je viens d'évoquer, d'aucuns pourraient s'interroger sur le rôle du Comité du désarmement. La Belgique a souhaité, il y a cinq ans, devenir membre du Comité du désarmement, convaincue qu'elle était du rôle réel et nécessaire de cet organisme unique dans les annales internationales. Si l'approche délibérative multilatérale s'avère de moins en moins satisfaisante, nous croyons par contre que la négociation multilatérale au sein du Comité du désarmement recèle un potentiel hautement significatif.

La Belgique, avec ses partenaires occidentaux, est de plus en plus convaincue des perspectives qu'offre le Comité du désarmement et la participation de hautes personnalités occidentales aux débats de cette session constitue une preuve supplémentaire de ce rôle que le Comité du désarmement peut et doit être amené à jouer. Il est vrai que ses cinq premières années d'existence n'ont pas encore permis d'enregistrer le moindre résultat concret et que son bilan est jusqu'à présent moins satisfaisant que celui des organes qui l'ont précédé. J'ai la profonde conviction que le Comité peut être en mesure - à défaut de contrôler l'ensemble des facteurs qui rendent ardue l'entreprise du désarmement - d'assumer pleinement son rôle de seul organisme multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Pour cela, nous devons viser à l'efficacité. Nous devons éviter les débats de caractère doctrinal, voire doctrinaire, et consacrer davantage d'efforts à des thèmes concrets.

Il serait temps que nous renoncions à gloser sur ceux des thèmes qui n'offrent à ce stade aucune perspective de négociation multilatérale. Le Comité du désarmement ne doit pas être uniquement une tribune, mais aussi un forum de négociation. Il importe de renoncer à traiter ici des questions qui, si elles sont chères aux uns et aux autres, n'offrent aucune perspective d'accord actuellement dans ce cadre-ci. Il ne s'agit pas de demander à nos Etats de renoncer à tel ou tel aspect de leur politique de sécurité, qu'ils estiment essentiel. Il s'agit au contraire de déterminer les domaines où nous pouvons véritablement faire oeuvre utile dans un avenir immédiat.

(M. Onkelinx, Belgique)

Mon pays est parmi ceux auxquels le désarmement classique tient particulièrement à coeur, à côté des questions liées au désarmement nucléaire que j'ai évoquées précédemment. Il est évident que le Comité n'est pas actuellement en mesure de mener des négociations sur ces armes classiques, compte tenu des réserves que suscite cette question. Nous avons fait l'effort de ne pas insister, préférant recourir à d'autres enceintes actuellement plus appropriées que celle-ci, pour traiter de cette question. Nous espérons que cet exemple sera suivi dans d'autres thèmes pour lesquels il n'y a pas de perspectives immédiates de négociations.

La Belgique souhaiterait que le Comité accorde cette année la priorité dans son emploi du temps à ce qui est actuellement négociable. Le résultat décevant de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a entraîné inmanquablement le Comité, à sa session d'été, à s'engager partiellement dans cette voie. Nous souhaitons que cette tendance se confirme et s'accroisse en 1983.

C'est surtout à la question de l'interdiction des armes chimiques que je souhaite me référer. C'est en effet cette négociation qui offre les perspectives les plus prometteuses, les conditions d'une négociation fructueuse étant maintenant objectivement remplies. La conclusion de cette négociation peut être relativement proche si toutes les parties concernées font preuve de la flexibilité nécessaire. Je voudrais aujourd'hui lancer un appel pressant pour que cette chance de conclure soit saisie.

Nous sommes particulièrement encouragés par certaines déclarations et prises de position des deux pays qui ont mené, avant que le Comité ne prenne le relais, des négociations bilatérales sur cette question. Ces intentions, et le Vice-Président des Etats-Unis, Monsieur George Bush, vient de nous le confirmer, indiquent une volonté de progresser dont il faut se réjouir et que le Comité du désarmement se doit de traduire dans la réalité. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le document qui nous a été annoncé par le Vice-Président Bush et nous nous rallions à l'objectif qu'il a énoncé d'approfondir davantage le travail du Comité du désarmement afin d'éliminer la menace des armes chimiques.

Nous commettrions une grande erreur si nous ne décidions pas de mettre toutes les ressources nécessaires au service de cette négociation. Si notre Comité parvient à soumettre à l'Assemblée générale un Traité d'interdiction des armes chimiques, nous aurons franchi une étape majeure dans nos travaux. Si, par contre, nous dispersons nos efforts, le Comité s'apparentera de plus en plus à un instrument désuet sombrant dans l'indifférence générale.

Donnons donc à cette négociation, dans notre emploi du temps, toute la priorité qu'elle mérite. Le groupe de travail devrait reprendre au plus tôt ses activités. Il devrait aussi être en mesure de se réserver des périodes dites "de concentration" à l'instar de celles que nous avons tenues au cours de ce mois de janvier. Veillons aussi à conduire nos travaux de manière ordonnée. Le rapport du groupe de travail en 1982, utilement complété par les trois semaines de travaux du début de cette année, constitue le fil conducteur nécessaire à la poursuite et à la conclusion de cette négociation.

(M. Onkelinx, Belgique)

Un travail important reste encore à faire pour clarifier la structure de la convention. De manière générale, nous pensons que nous devons rester très souples quant à l'emploi des techniques de négociation. Ce faisant, nous devrions évidemment nous garder de deux écueils : le premier serait de nous perdre maintenant dans les méandres de la sémantique - ce qui constituerait un gaspillage de temps; le second serait de perdre de vue que toute perspective d'accord sur l'ensemble est immanquablement déterminée par les accords requis sur chacune des composantes du projet de traité.

Parallèlement, le groupe de travail aura sans doute encore à se pencher sur des questions plus techniques relatives à certains aspects de la convention. Je pense en particulier à certains problèmes touchant surtout aux modalités de vérification de la convention. Un travail utile a été fait lors des dernières consultations techniques avec la participation d'experts, particulièrement en ce qui concerne la détermination des précurseurs d'agents chimiques de combat qui requerront, dans le processus de production chimique, des modalités spécifiques de vérification. C'est aussi le cas de la définition des besoins pour vérification de la destruction des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication. Mais il devrait être clair pour tous, me semble-t-il, que ces travaux de caractère technique doivent déboucher sur des arrangements susceptibles d'être incorporés dans la convention. Autrement dit, il ne faudrait pas perdre de vue la finalité de ce genre d'exercices et éviter que des considérations trop techniques ou académiques ajoutent inutilement à la complexité de ces pourparlers. Le moment venu, il sera nécessaire de consolider les éléments qui ont fait l'objet de convergences au cours de ces consultations afin qu'ils constituent un projet d'annexes à la convention.

En même temps que se poursuivraient les travaux du groupe de travail dont nous espérons une reprise rapide, car il serait inopportun d'interrompre le processus en cours, le moment nous semblerait venu d'engager, au niveau le plus élevé dans ce Comité, une véritable négociation sur les principales questions pour lesquelles persistent des divergences de vues. Ces questions nous semblent largement identifiées à l'heure actuelle. Les positions en présence pourraient, à notre avis, être plus facilement rapprochées à l'occasion de consultations restreintes. Nous avons la conviction que le succès de nos travaux est à ce prix.

Parmi les thèmes que j'ai qualifiés d'actuellement négociables se trouve aussi la question de l'interdiction des armes radiologiques. Cette question ne devrait pas justifier la même ampleur de travaux que celle des armes chimiques. Par contre, elle apparaît dans un état d'avancement plus élaboré. C'est surtout de décisions politiques qu'il devrait être question si nous voulons aboutir à un résultat durant la présente session.

(M. Onkelinx, Belgique)

Je ne répéterai pas ici les raisons qui, à notre estime, justifient une conclusion rapide de cette négociation. La Belgique est parfaitement consciente de la complexité des problèmes additionnels qui se sont greffés sur l'interdiction des armes radiologiques proprement dites. Nous avons par le passé esquissé l'ébauche de ce qui nous semblait être un compromis raisonnable. Nous sommes convaincus qu'il existe des possibilités de fortifier ce compromis de telle manière que la question de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires, à laquelle nous sommes également attachés, connaisse dans un avenir proche un règlement dans le cadre dont elle est issue.

La Belgique n'a pas été parmi les pays qui, à l'origine, ont lié la question des attaques contre les installations nucléaires à celle de l'arme radiologique. L'évolution des négociations sur les armes radiologiques a fait que ces deux questions sont devenues bon gré mal gré liées. Ce que nous suggérons est de définir la nature de ce lien, ce qui constitue une évolution par rapport à notre position initiale. Nous attendons une évolution similaire tant de la part de ceux qui estiment que ces deux questions n'ont aucun rapport entre elles, que de ceux qui souhaitent les juxtaposer.

Le règlement que nous envisageons maintenant se situerait tant dans le cadre d'un engagement de négocier l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires et qui ferait partie intégrante de la convention sur les armes radiologiques que de l'élaboration de modalités précises visant à mettre en oeuvre cet engagement. La Belgique élaborera sur ce point une proposition à un stade ultérieur.

A côté de la négociation directe, il est d'autres matières pour lesquelles le Comité du désarmement doit jouer un rôle utile de préparation à la négociation.

Il l'a déjà fait, bien que de façon très embryonnaire, dans le domaine de l'interdiction des essais nucléaires. Un groupe de travail a été créé en 1982, à la satisfaction de tous car l'accord sur cette forme de procédure était attendu depuis longtemps par nos délégations. Nous croyons que ce groupe de travail doit poursuivre et approfondir sa tâche. Les quelques heures qui lui ont été consacrées l'an dernier, et dont une partie trop importante l'a été à des questions de procédure, n'ont pas permis de faire autre chose qu'un premier survol de la question. Nous espérons donc que le groupe de travail reprendra rapidement ses travaux, là où il les avait laissés en septembre 1982.

Le Comité pourrait aussi envisager un rôle similaire dans la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons qu'un accord rapide pourra être conclu sur un mandat à confier à un groupe de travail qui se saisirait de cette question.

Nous suggérons que, pour commencer, cet organe subsidiaire définisse, par un examen de fond, les questions à traiter en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Dans un premier stade, cet examen pourrait s'attacher à l'étude de l'ensemble des accords internationaux qui se réfèrent à cette question, afin de déterminer là où une élaboration serait nécessaire.

(M. Onkelinx, Belgique)

Outre ces diverses activités - et j'ai délibérément évité d'être exhaustif car il ne me semble pas que dans ses actions, le Comité du désarmement doive s'orienter vers des priorités fonctionnelles qui ne constituent en rien une renonciation aux priorités communément admises, notamment lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale, je voudrais souligner un autre domaine où le Comité du désarmement pourrait apporter une contribution efficace en stimulant d'autres efforts.

Il s'agit des mesures destinées à créer la confiance dans le domaine nucléaire. Cette question me semble contenir un vaste potentiel qui n'a pas été à ce stade suffisamment exploré au niveau du Comité du désarmement. Elle est importante, car elle constitue un élément de la problématique d'ensemble de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Elle est actuelle, car tant les propositions concrètes du Président des Etats-Unis d'Amérique au sujet de telles mesures que la partie consacrée à cette question de la Déclaration politique des Etats membres du Traité de Varsovie, indiquent le souci de prendre de nouvelles mesures visant à prévenir la guerre et plus particulièrement la guerre nucléaire.

La contribution que pourrait apporter le Comité du désarmement, selon des modalités que nous aurions à définir mais qui ne devraient pas déboucher une nouvelle fois sur d'infructueux débats procéduraux, aurait le mérite de lui faire quitter le stade des débats théoriques dans le cadre de ce qu'il est de plus en plus convenu d'appeler la "prévention de la guerre nucléaire". Mais ce ne serait pas, et de loin la seule utilité d'une telle action de notre Comité. Son mérite principal serait de favoriser un dialogue entre les puissances nucléaires et ceci dans le plein respect des politiques et des impératifs de sécurité de chacun.

De cette manière aussi, les considérations que les Etats non nucléaires estimeraient utiles de faire valoir à ce propos pourraient être dûment enregistrées par ceux qui exercent la responsabilité principale dans ce domaine. La Belgique envisage le moment venu, d'apporter sa propre contribution dans ce débat.

En terminant cette intervention générale, je souhaite exprimer l'espoir qu'au cours de la cinquième année de son existence, le Comité du désarmement ait la sagesse de tirer les leçons de son expérience qui, bien que récente, n'en est pas moins instructive. Nous devons nous efforcer de renoncer à des habitudes qui sont paralysantes, particulièrement dans l'organisation d'ensemble des travaux du Comité.

Et ici je voudrais ouvrir une parenthèse et dire quelles sont nos préoccupations devant la lenteur de nos consultations et de nos travaux concernant l'organisation. Nous avons déjà tenu pas mal de séances et nous sommes encore loin du compte, ne fût-ce que sur l'approbation d'un ordre du jour, et je suis vraiment très préoccupé de voir que le débat sur la création des groupes de travail, sur les présidences, sur l'organisation de ces groupes, n'a même pas encore démarré et je trouve cela particulièrement regrettable. Et je voudrais encore ajouter une autre observation à la suite de ce qui s'est passé hier dans le Groupe des experts sismologues. Je trouve assez désolant qu'alors qu'il y a au sein

(M. Onkelinx, Belgique)

de ce Comité un consensus, on peut bien le dire, sur la personnalité, je parle de la personnalité qui a été désignée, qui est une personnalité à l'abri de tout reproche, et tout le monde, et je le répète, dans tous les groupes, a fait l'éloge de cette personne, qu'il n'y ait pas eu de possibilité de lancer les travaux de ce Groupe, qui nous intéressent tous. Nous avons plusieurs experts qui ont fait le voyage des capitales et, de nouveau, un retard s'installe là-bas sur une pure question de procédure et à partir de préoccupations qui, je dois dire en ce qui me concerne, m'échappent quelque peu.

Nous devrions aussi éviter de nous répéter les uns aux autres les positions qui nous sont amplement familières sur des sujets sans perspectives de négociation immédiate. Nous devrions nous comporter davantage en négociateurs qu'en tribuns.

C'est parce que la Belgique entend assumer pleinement ses responsabilités d'Etat membre du Comité du désarmement qu'elle ne négligera aucun effort pour que cette cinquième session offre enfin au Comité la possibilité d'aboutir à des résultats concrets.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Cromartie.

M. CROMARTIE (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais d'abord vous féliciter de votre accession à la Présidence à ce moment propice, au début de la nouvelle session de notre Comité. La session de 1983 a pris un bon départ sous votre Présidence puisque au cours de la semaine trois hommes d'Etat distingués qui occupent de très hautes fonctions dans leur propre pays ont pris la parole : le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Canada, le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et enfin, le Vice-Président des Etats-Unis. Le fait même qu'ils se soient tous donnés la peine de venir s'adresser à notre Comité montre l'importance que l'on attache, en Europe occidentale et en Amérique du Nord, au désarmement et au rôle que le Comité peut jouer à cet égard.

Je me réjouis que ces trois hommes d'Etat aient souligné l'importance des négociations sur les forces nucléaires intermédiaires (ou négociations INF) et des négociations START. Comme il s'agit de négociations bilatérales qui se déroulent en dehors du Comité, je ne formulerai pas d'observations détaillées à leur sujet, mais j'aimerais souligner un point qui a un rapport étroit avec ce que nous faisons au Comité et qui constitue la toile de fond de nos travaux. Si un accord pouvait intervenir sur la base des propositions esquissées par le Vice-Président Bush, il en résulterait déjà un désarmement nucléaire substantiel. Ce serait le virage que nous attendons tous. Notre espoir le plus fervent est que ces négociations aboutissent.

(M. Cromartie, Royaume-Uni)

En attendant, de nombreuses tâches sont inscrites à notre ordre du jour. Actuellement le monde fixe son attention sur le désarmement et il est important que le Comité soit capable de remplir efficacement sa tâche de négociation. La délégation britannique a toujours abordé le grand problème du désarmement de façon pragmatique en recherchant les domaines où des progrès intéressants semblent possibles et en y faisant porter tous ses efforts. Nous pensons que c'est la façon la plus efficace d'avancer. Dans cet esprit, il nous faut, dès ces premiers jours de la session de 1983, adopter une vue réaliste de nos priorités, puis axer nos efforts sur les domaines où il y a convergence de vues sur les principales questions en cause, et donc une chance réelle de parvenir à un accord.

Ma délégation est encouragée par la conviction générale qu'il est possible de réaliser des progrès dans le domaine des armes chimiques. Nous avons été fortement stimulés par les observations faites à ce sujet par le Vice-Président Bush à l'occasion de sa visite au Comité, la semaine dernière. Nous appuyons l'appel qu'il a adressé au Comité de commencer de véritables négociations sur une convention sur les armes chimiques, et nous espérons que le Groupe de travail spécial des armes chimiques pourra reprendre sans délai ses travaux. Nous attendons avec intérêt d'avoir les propositions présentées par la délégation des Etats-Unis, pour les examiner en détail; nous espérons qu'elles fourniront l'impulsion nécessaire pour accomplir des progrès rapides.

Ma délégation fera une nouvelle déclaration sur cette question en temps utile, mais j'aimerais dès maintenant faire quelques brèves observations sur le résultat des récentes consultations sur des questions techniques en vue d'une convention sur les armes chimiques. Ma délégation pensait que ces consultations avaient laissé entrevoir la possibilité d'un accord sur plusieurs points techniques concernant la définition et l'identification des précurseurs-clefs d'armes chimiques ainsi que certaines procédures qui pourraient être appropriées pour vérifier la destruction des stocks d'armes chimiques. Nous avons donc été déçus de constater que les délégations avaient été incapables de se mettre d'accord sur la façon de consigner les discussions. Un rapport oral du Président si prudent et équilibré soit-il, ne saurait remplacer un rapport écrit concerté.

Ma délégation pense également qu'il est fort regrettable que les travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques aient été retardés. Nous espérons que les obstacles de caractère procédural qui empêchent le Groupe de reprendre ses travaux seront rapidement surmontés.

Ma délégation attache aussi de l'importance à ce que le Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires, créé l'an dernier après de longues négociations concernant son mandat commence rapidement ses travaux. A la fin de la dernière session, mon prédécesseur, M. Summerhayes, avait tiré des conclusions assez détaillées des discussions qui avaient eu lieu. Comme il l'avait dit alors clairement, la délégation britannique n'était pas de celles qui estimaient que le Groupe avait rempli son mandat. En fait, nous ne voyons pas comment il est possible de prétendre que les travaux ont été achevés étant donné les divergences de vues que fait apparaître le rapport du Groupe de travail. Il reste beaucoup à faire pour concilier ces divergences sur la question clef de la vérification. Ma délégation est d'avis que le Groupe de travail devrait poursuivre sans tarder ses travaux sous son mandat actuel afin d'essayer d'avoir une meilleure compréhension au sujet des mesures de vérification qui seraient nécessaires pour parvenir avec succès à une interdiction des essais nucléaires. Naturellement, le présent mandat prévoit expressément que le Groupe de travail doit tenir compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures. Nous devrions être prêts à la présente session à élaborer notre propre position plus avant.

(M. Cromartie, Royaume-Uni)

Lors de l'Assemblée générale, ma délégation s'est associée au consensus sur la résolution 37/99 C concernant les armes radiologiques. Cette résolution a, pour la première fois, fait mention de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires. De l'avis de ma délégation, cette mention ne signifie pas que la proposition de lier cette question à celle des armes radiologiques dans un même instrument international soit généralement acceptée. Les délégations se rappelleront l'opinion exprimée la semaine dernière par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne à savoir que cette proposition soulève tant de problèmes techniques et juridiques que l'on peut se demander si ces deux questions devraient être combinées. On sait que ma délégation a toujours eu un point de vue assez semblable. Nous sommes néanmoins toujours disposés à participer à un débat sur ces deux questions au Groupe de travail, sans engagement quant à la forme de l'instrument qui pourrait résulter de ce débat, ni quant au forum où notre accord sur une interdiction des attaques contre des installations nucléaires pourrait se négocier. Nous pensons que le mieux serait que de telles discussions exploratoires aient lieu au Groupe de travail existant, au titre du point actuellement inscrit à l'ordre du jour.

Une autre tâche inachevée dont nous sommes saisis est le Programme global de désarmement, qui nous a été confiée par la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il importe de l'avis de ma délégation, que, lorsque nous reprendrons le travail sur cette question, nous ne perdions pas de vue les résultats obtenus pendant la deuxième session extraordinaire sur certaines questions clefs, même si ces résultats ne sont pas pleinement reflétés dans le document issu de cette session. Nous ne devrions pas sous-estimer les difficultés de notre tâche, ni nous imaginer qu'il suffirait d'un changement d'attitude de la part d'un seul Etat, ou de quelques-uns, pour rendre possible un programme global de désarmement. Le texte, que nous a transmis la deuxième session extraordinaire contient de nombreux crochets, et il faudra que toutes les délégations acceptent des compromis pour arriver à un accord. Mais de tels compromis ne sont possibles que dans les limites imposées par les préoccupations de sécurité de chaque Etat. Nous sommes prêts à participer à ce Groupe de travail aussi activement que nous l'avons fait dans le passé.

J'aimerais maintenant parler brièvement de la résolution 37/78 I par laquelle l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement "d'engager, en toute priorité, des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire", qui font actuellement l'objet de consultations officielles. Ma délégation n'a pas appuyé cette résolution à l'Assemblée générale et s'est abstenue comme un assez grand nombre d'autres délégations représentées à ce Comité. Non certes parce que ma délégation est contre la prévention de la guerre nucléaire, mais parce que nous ne sommes pas d'accord avec certaines autres délégations sur le meilleur moyen d'atteindre cet objectif sounaitable. L'opinion du Gouvernement britannique a été communiquée au Secrétaire général et il est loisible à toutes les délégations de l'étudier dans le document A/S-12/11/Add.1. Ma délégation a cependant été étonnée de constater que, malgré la haute priorité que les délégations accordent à cette question, le Secrétaire général n'a reçu, en application de la résolution 36/81 B, de réponses que d'un très petit nombre d'Etats, et de moins de la moitié des membres du Comité. Ma délégation n'a pas d'objections à ce que le Comité cherche à identifier des mesures spécifiques visant à empêcher la guerre et pouvant réunir un consensus au Comité, mais il serait prématuré d'envisager de se lancer

(M. Cromartie, Royaume-Uni)

dans des négociations sur cette question avant qu'il n'existe la moindre base d'entente véritable quant à la façon dont il conviendrait de s'attaquer au problème, encore moins de le résoudre. J'ai vu ce matin, le document de travail CD/341 qui contient les vues du Groupe des 21 sur cette question, mais je n'ai naturellement pas eu le temps de l'étudier. Il se peut que je revienne sur ce sujet en temps utile.

Cela m'amène à formuler quelques considérations plus générales sur la conduite de nos travaux. Le 17 septembre, le distingué représentant de l'Union soviétique a proposé que des groupes de travail soient établis pour tous les points de notre ordre du jour. Nous avons des doutes quant au caractère pratique de cette proposition, étant donné que notre programme très chargé impose déjà des contraintes à de nombreuses délégations, y compris la mienne. Il nous serait difficile de reconnaître l'utilité de créer des groupes de travail pour tous les points de l'ordre du jour, si des discussions préliminaires n'ont pas clairement identifié au préalable les domaines précis où, de l'avis général, il y a une chance pour que les négociations aboutissent. Nous devrions juger toutes les propositions par rapport à ce critère. Dans sa même intervention, le distingué représentant de l'Union soviétique a aussi déclaré qu'ils s'opposaient à ce que les groupes de travail examinent des questions subsidiaires avant qu'une entente ou qu'un accord ne soient intervenus sur les questions essentielles. C'est là un sentiment que nous pourrions certainement partager, mais il se peut que nous ne soyons pas toujours d'accord sur ce que sont les questions essentielles et les questions subsidiaires. Il ne faudrait pas écarter des questions qui revêtent une importance cruciale pour certaines délégations au motif près qu'elles ne sont que subsidiaires.

Ce même jour, le 17 septembre, le distingué représentant du Brésil a demandé que nous revoyions la présentation de notre rapport. Ses remarques sont justes : nul doute que nos rapports sont difficiles à suivre et ne sont guère d'une lecture intéressante. Ma délégation est reconnaissante au distingué représentant du Brésil d'avoir soulevé ce point délicat, bien que nous ne puissions pas être entièrement d'accord avec lui lorsqu'il s'oppose à l'insertion de phrases restrictives alors que l'on insiste pour que figurent dans nos rapports des opinions qui prêtent à controverse et sont inévitablement contestées. Si nous ne faisons pas clairement ressortir que ces opinions sujettes à controverse ne sont que celles d'un petit nombre de délégations, nous courons le risque de voir revendiquer à un stade ultérieur qu'elles émanaient d'un consensus. Il nous semble que le moyen d'éviter cela serait que le rapport fasse état des opinions qui reflètent un authentique consensus, et ne mentionne qu'avec modération, et encore, celles sur lesquelles il n'y a pas de consensus. Le rapport serait alors beaucoup plus court, plus facile à lire et de ce fait plus largement lu. Le lecteur plus ambitieux désireux d'étudier les divergences de vues exprimées au cours de la session pourrait se reporter aux excellents compte rendus in extenso dans lesquels sont rigoureusement consignées les positions des diverses délégations. Les rapports des groupes de contact sur les armes chimiques à la dernière session nous ont fourni une précieuse indication sur l'orientation à suivre, et nous pensons que la forme de présentation de ces rapports pourrait peut-être être plus largement adoptée. Si vous décidez, Monsieur le Président, d'adopter la suggestion du distingué représentant du Brésil de créer un groupe pour revoir la forme de présentation de notre rapport, ma délégation serait heureuse d'en faire partie.

(M. Cromartie, Royaume-Uni)

J'aimerais aussi rappeler au Comité la proposition faite par mon prédécesseur, dans sa dernière intervention au Comité (PV.186), à savoir que les représentants des Etats non membres ne soient pas automatiquement relégués au bas de la liste des orateurs. Nous n'avons pas besoin d'instituer une nouvelle règle et nous devrions nous contenter de laisser cette question à la discrétion du Président. Mais j'espère que toutes les délégations conviendront que, lorsque d'éminents représentants d'Etats non membres, en particulier ceux qui ne résident pas à Genève et qui remplissent de hautes fonctions dans leur propre pays, se donnent la peine de venir prendre la parole devant notre Comité, nous devrions y être sensibles et leur permettre de le faire à un moment approprié annoncé d'avance.

Je ne voudrais pas terminer ma déclaration sans présenter mes félicitations à notre très distingué collègue, M. l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, et à Mme Myrdal, de Suède, auxquels a été décerné le prix Nobel de la paix. En ce qui me concerne, je me rappelle les précieuses contributions qu'ils apportaient déjà au désarmement lorsque j'étais à Genève de 1967 à 1969 en tant que membre de la délégation du Royaume-Uni, d'abord à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, puis à la Conférence du Comité du désarmement. En fait, l'une des premières déclarations que j'ai entendues dans cette salle a été celle de M. l'Ambassadeur García Robles, qui était venu de Tlatelolco nous mettre directement au courant de la conclusion, quelques jours plus tôt, du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, dont le Royaume-Uni se félicite vivement. Je me souviens aussi que nous étions à ce moment-là à Genève au début d'une période de progrès. Espérons qu'il en sera encore une fois de même.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Herder.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, je me joins avec grand plaisir aux félicitations qui vous sont adressées, à vous le représentant de la Mongolie socialiste, à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de février. Etant donné votre longue expérience et votre dévouement à la cause du désarmement, je suis sûr que vous contribuerez largement à donner un tour constructif à cette première phase de nos travaux.

D'autre part, ma délégation se réjouit de l'attribution à l'un de nos collègues, M. l'Ambassadeur García Robles du Mexique du prix Nobel de la paix pour 1982, qui récompense dignement la lutte infatigable menée, au service de son pays, en vue de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement. On ne peut que souscrire aux paroles prononcées lors d'une conférence de presse à Mexico le 10 novembre 1982 par l'Ambassadeur Robles à savoir que "chacun d'entre nous, dans sa sphère d'activité, a son rôle à jouer dans la prévention d'une catastrophe nucléaire", et qu'"il n'y a pas de pire lutte que celle qui n'est pas menée". Ces paroles reflètent des convictions profondément humanitaires qui, jointes à sa contribution au Traité de Tlatelolco, au Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, et à bien d'autres lui ont gagné le respect et la considération de mes compatriotes.

(M. Herder, République démocratique allemande)

J'aimerais par ailleurs prier la délégation suédoise de transmettre nos félicitations à Mme Alva Myrdal, à laquelle le prix Nobel de la paix a aussi été attribué. L'énergie et le dévouement dont elle a fait preuve dans son combat pour le désarmement resteront certainement dans notre mémoire.

Par la même occasion, j'aimerais adresser mes cordiaux vœux de bienvenue à tous nos nouveaux collègues ici représentés et leur souhaiter un plein succès dans leurs travaux futurs. Je tiens aussi à saluer l'arrivée parmi nous de M. Jan Martenson, Secrétaire général adjoint et Chef du Département des affaires de désarmement.

Au début de ses travaux de cette année, le Comité du désarmement se trouve placé devant un choix qui se précise de plus en plus : soit prendre des mesures pour arrêter la course aux armements et consolider ainsi la paix, soit admettre que des décisions de surarmement lourdes de conséquences et la stagnation des négociations rapprochent encore l'humanité du gouffre d'un holocauste nucléaire. Il serait désastreux pour tous les peuples que l'année 1983 devienne l'"année des missiles".

Par leurs récentes initiatives de paix, les Etats parties au Traité de Varsovie ont montré comment sortir de cette grave situation. La Déclaration de Prague montre qu'ils s'en tiennent résolument à leur ligne de conduite qui est de garantir la paix par la limitation des armements et le désarmement, le dialogue et la coexistence pacifique. Ils ont soumis un programme convaincant d'accords qui ne manqueraient pas d'assainir la situation internationale.

Les réactions des forces pacifiques du monde entier, qui se montrent disposées à parvenir à une entente, montrent que nos objectifs fondamentaux sont bien compris. En même temps, nous notons l'intention exprimée par les pays occidentaux d'étudier sérieusement les propositions formulées à Prague. Nous espérons que cet examen débouchera sur une réponse rapide et constructive. Nul ne devrait fermer les yeux sur les intérêts vitaux de populations ayant des convictions politiques, idéologiques ou religieuses différentes, qui défendent passionnément la cause de la paix et du désarmement en paroles et en actes.

Le Secrétaire général du Comité central du parti socialistes unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker, a déclaré à ce sujet le 10 janvier 1983 : "L'humanité est parvenue à un carrefour. Le surarmement et la confrontation menacent d'aboutir à une guerre nucléaire. Nul ne devrait donc avoir de difficulté à faire son choix et à rechercher activement un arrangement raisonnable et des échanges pacifiques dans le cadre des relations internationales".

Les propositions de Prague tiennent compte du fait qu'en cette ère nucléaire il ne peut y avoir de sécurité pour les uns aux dépens des autres. Par ailleurs, elles expriment la ferme conviction que les Etats et tout particulièrement les puissances nucléaires, devraient s'inspirer exclusivement dans leur politique militaire d'objectifs défensifs et que cette politique devrait tenir compte des intérêts légitimes de la sécurité de tous les Etats. En outre, elle ne devrait pas rendre plus difficile la conclusion d'accords dans le domaine du désarmement.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Malheureusement, certains Etats ne suivent pas cette ligne de conduite, bien que l'on ait récemment tenté de faire admettre le contraire au Comité. Mais comment une politique de surarmement et d'antagonisme peut-elle être conciliée avec la recherche de la paix et le désarmement ? Nous avons entendu de grands discours sur les risques que ferait courir à la civilisation un prétendu recours aux armes chimiques, dont la réalité n'est étayée que par des mensonges et des distorsions. Cela signifie-t-il que nous devons oublier l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de nous, c'est-à-dire le danger d'une guerre nucléaire ? Des événements récents nous montrent que les dangers devant lesquels nous nous trouvons sont bien véritables.

Nous connaissons maintenant les "orientations en matière de défense" pour 1984 à 1988 d'un Etat doté d'armes nucléaires. On dit qu'ils contiennent des plans en vue d'une "guerre nucléaire prolongée". Ils envisagent une première frappe nucléaire contre des objectifs sur les territoires de l'URSS et d'autres pays du Pacte de Varsovie, et comprennent l'emploi de systèmes nucléaires de portée moyenne. Cette frappe, dite de décapitation, est un élément clé de ladite stratégie. L'espace extra-atmosphérique est pleinement intégré dans ces plans de guerre.

Pour étayer ces plans, on met en oeuvre des programmes d'armement qui font appel à toutes les catégories d'armes : nucléaires et chimiques aussi bien que classiques. Le représentant d'un Etat occidental doté d'armes nucléaires, qui nous a exposé, il y a quelques jours, la politique dite de limitation des armements de son pays, disait déjà en 1981 : "Il faut disposer d'un potentiel d'armement permettant d'infliger à l'autre partie plus de dommages qu'elle ne peut nous causer. Telle est exactement la voie vers la victoire dans une guerre nucléaire."

Devant une telle déclaration une seule conclusion est possible : l'objectif le plus important est d'éviter le danger d'une guerre nucléaire. Il est urgent que des mesures appropriées soient prises et que toutes les options possibles soient explorées. Nous nous joignons à tous ceux qui exigent que chaque proposition pertinente soit examinée immédiatement et à fond, quelle que soit la partie qui la formule.

La tâche principale, c'est-à-dire l'étude et l'adoption de mesures de prévention d'une guerre nucléaire, devrait donc aussi être reflétée dans l'ordre du jour du Comité du désarmement. La résolution 37/78 I de l'Assemblée générale contient de claires stipulations à cet effet. Avec d'autres pays socialistes, ma délégation appuie la proposition du Groupe des 21 d'inscrire à l'ordre du jour du Comité un point relatif à la prévention d'une guerre nucléaire et de créer un groupe de travail correspondant. Nous venons de recevoir le document de travail du Groupe des 21 avec certaines précisions sur cette proposition. Je suis heureux de dire que ma délégation est en principe disposée à accepter les suggestions formulées dans les documents de ce groupe.

Un moyen efficace et important de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire serait que tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas être les premiers à recourir à ces armes.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Dans cet esprit, la République démocratique allemande a accueilli chaleureusement la proclamation faite par la délégation soviétique à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, selon laquelle l'URSS ne serait pas la première à utiliser des armes nucléaires. Par ailleurs, nous avons présenté à la récente session de l'Assemblée générale des Nations Unies la résolution 37/78 I, où l'Assemblée déclare que : "les déclarations solennelles que deux Etats dotés d'armes nucléaires ont faites ou réitérées à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, concernant l'engagement pris par chacun d'eux de ne pas être le premier à recourir à l'arme nucléaire constituent un pas important vers la réduction du danger d'une guerre nucléaire" et exprime l'espoir "que les autres Etats dotés d'armes nucléaires envisageront également de faire des déclarations analogues concernant l'engagement de ne pas être les premiers à recourir aux armes nucléaires."

On fait parfois valoir l'argument qu'il n'est pas possible de traiter séparément le non-recours aux armes nucléaires et qu'il ne devrait pas être dissocié de la question du non-recours à toutes les armes. D'abord, nous sommes fermement convaincus que les armes nucléaires sont celles qui présentent le plus grand danger pour la survie de l'humanité et que la prévention d'une guerre nucléaire et le désarmement nucléaire devraient donc être traités sur une base prioritaire. Cela n'exclurait pas la possibilité d'une approche globale au non-recours à la force militaire.

Dans ce contexte, nous voudrions appeler l'attention des délégations sur la récente proposition des Etats membres du Pacte de Varsovie de conclure un traité sur le non-recours mutuel à la force militaire et le maintien de rapports pacifiques.

Les Etats membres du Pacte de Varsovie ne recherchent pas la supériorité militaire sur les Etats de l'OTAN et n'ont nullement l'intention d'attaquer ces Etats, pas plus que tout autre pays d'Europe ou d'autres régions. Les Etats membres de l'OTAN, eux aussi, déclarent qu'ils n'ont aucune intention agressive. Par leur existence même, ces déclarations offrent une chance unique de réduire considérablement le danger de conflit en concluant un tel traité. Ce serait en fait une autre garantie importante du principe du non-recours à la force.

En outre, un tel traité pourrait contenir des éléments qui n'ont pas été incorporés jusqu'ici dans les accords internationaux, comme la renonciation à utiliser en premier des armes nucléaires et classiques, des dispositions visant à prévenir des attaques par surprise, ainsi que certaines mesures propres à accroître la confiance.

Pour prévenir une guerre nucléaire à l'échelle mondiale, il faut non seulement éviter toute nouvelle escalade dans la confrontation nucléaire en Europe, mais réduire cette confrontation.

Il ne fait aucun doute que l'établissement en Europe du potentiel de première frappe nucléaire que représenterait le déploiement de nouveaux systèmes nucléaires américains de portée intermédiaire amènerait une modification radicale de la situation militaire stratégique. Il obligerait les Etats parties au Traité de Varsovie de prendre des mesures adéquates pour préserver leur propre sécurité. Cette situation doit être évitée. On reconnaît largement aujourd'hui que les négociations en cours entre l'URSS et les Etats-Unis à Genève ne donneront de résultats que lorsqu'on aura renoncé aux

(M. Herder, République démocratique allemande)

exigences irréalistes pour rechercher un règlement équitable fondé sur le principe de l'égalité et de la sécurité égale. La notion d'"option zéro", c'est-à-dire la recherche d'un désarmement unilatéral, a empêché tout progrès jusqu'à présent. Nul, ayant envisagé sérieusement le problème, ne peut nier que cette notion irréaliste ne constitue qu'un rideau de fumée destiné à retarder les négociations et à permettre le déploiement de nouveaux missiles américains à la fin de cette année. Cette ligne de conduite aurait de graves répercussions sur la sécurité de mon pays, au voisinage immédiat duquel une partie considérable de ces armes, et notamment les missiles Pershing II, sera implantée conformément aux plans de l'OTAN.

On ne peut négliger non plus le fait que 6 000 ogives nucléaires sont déjà déployées à l'ouest de nos frontières. Comment, donc, peut-on parler d'un monopole de l'autre partie ?

L'Europe n'a pas besoin de nouvelles armes nucléaires. Il est nécessaire de réduire le niveau de confrontation nucléaire. A cet égard, mon pays a fait récemment une proposition concrète. Répondant à la proposition du Gouvernement suédois de créer une zone exempte d'armes nucléaires tactiques de part et d'autre de la ligne qui sépare les pays de l'OTAN et ceux du Traité de Varsovie en Europe centrale, la République démocratique allemande s'est déclarée prête à offrir la totalité de son territoire si une zone exempte d'armes nucléaires est créée en Europe centrale. Il va de soi qu'il devrait être dûment tenu compte du principe de l'égalité et de la sécurité égale.

La réalisation de ce projet, qui est appuyé par les populations de la région, attend maintenant la réponse positive de l'autre partie.

Cette année encore, le Comité du désarmement doit faire face à des tâches importantes dont la cessation immédiate de tous les essais d'armes nucléaires est sans nul doute l'une des plus urgentes.

A sa trente-septième session, l'Assemblée générale a demandé leur interdiction complète dans trois résolutions. L'heure est venue de réviser le mandat du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires pour lui permettre de procéder à des négociations concrètes en vue d'élaborer un projet de traité. Les Dispositions essentielles d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires présentées par l'Union soviétique à la trente-septième Assemblée générale des Nations Unies constituent un bon point de départ.

Cependant, dans la déclaration péremptoire qu'ils ont faite récemment, les Etats-Unis nous ont clairement signifié, une fois de plus, qu'il fallait renoncer à négocier sur un traité et continuer à débattre des problèmes de vérification, dans l'espoir de trouver un jour un système répondant aux intérêts des Etats-Unis.

Or, il est flagrant que ce n'est pas la vérification qui importe. Nul doute que si la volonté politique nécessaire ne fait pas défaut, les questions de vérification peuvent être résolues rapidement. Les vrais problèmes se situent ailleurs. Il est difficile de ne pas souscrire aux paroles de M. Ralph Earle, ancien directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency (ACDA), qui s'est senti obligé de dire dans le New York Times du 17 décembre 1982 : "L'administration [des Etats-Unis] n'a pas caché qu'elle avait l'intention de continuer à procéder à des essais" et "sa véritable préoccupation semble tenir au fait qu'une interdiction complète des essais l'empêcherait de mettre au point et d'essayer de nouvelles armes...".

(M. Herder, République démocratique allemande)

Dans ces conditions, le Comité devrait examiner sérieusement les incidences qu'une telle attitude peut avoir sur ses travaux.

Le désarmement nucléaire est la meilleure garantie contre le danger de guerre nucléaire. La Déclaration de Prague contient une proposition prévoyant un programme de désarmement nucléaire échelonné, selon une idée largement partagée par les membres du Comité. Sa réalisation exigerait, conformément aux dispositions reprises dans la résolution 37/73 C, que tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, s'acquittent de la responsabilité spéciale qui leur incombe en ce qui concerne la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Malheureusement, ces dispositions continuent de se heurter à une forte résistance. La résolution susmentionnée souligne à juste titre que certaines doctrines et certains concepts d'utilisation des armes nucléaires entravent considérablement la réalisation d'un accord sur le désarmement nucléaire. Ces concepts et doctrines doivent être rejetés, car ils constituent en fait une préparation intellectuelle à la guerre nucléaire.

Un gel des arsenaux nucléaires pourrait faciliter la mise en route d'un processus de désarmement nucléaire. Deux résolutions adoptées à la trente-septième session de l'Assemblée générale expriment clairement l'opinion d'une majorité écrasante d'Etats concernant la nécessité urgente de s'entendre sans délai sur un gel des armes nucléaires. Parallèlement, la Déclaration de Prague ne se borne pas à appuyer la demande d'un gel des armes nucléaires, mais suggère de premières mesures concrètes en vue de sa réalisation : gel réciproque des armements stratégiques de l'URSS et des Etats-Unis sur le plan quantitatif et limitation maximale de leur modernisation.

Il n'y a pas de temps à perdre. Dans la résolution 37/100 B, 119 Etats Membres de l'ONU ont exprimé leur ferme conviction "que la situation à l'heure actuelle est particulièrement propice à un gel de cet ordre, puisque la puissance militaire nucléaire des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est maintenant équivalente et qu'il semble manifeste que, globalement, ces pays sont à peu près à égalité".

L'arrêt de l'amélioration qualitative des armes nucléaires est devenue plus urgente encore si l'on considère que la fabrication de l'arme nucléaire à neutrons a déjà commencé dans un Etat doté d'armes nucléaires. On sait que la mise au point et la fabrication de ce système d'armes s'inscrivent dans une conception agressive visant à justifier et à gagner une guerre nucléaire. Il abaisserait le seuil d'utilisation des armes nucléaires.

Des savants ont souligné que l'apparition de l'arme nucléaire à neutrons doit être considérée comme le signe avant-coureur d'une troisième génération d'armes nucléaires. Ces armes, qui renforceraient sélectivement l'un des effets des armes nucléaires, tels que l'effet de chaleur, de rayonnement ou de souffle, représenteraient une amélioration qualitative extrêmement dangereuse des arsenaux d'armes nucléaires.

Les mouvements pacifistes du monde entier, ainsi que d'une majorité croissante d'Etats Membres de l'ONU, demandent avec insistance que le Comité engage sans délai des négociations dans un cadre organisationnel approprié en vue de conclure une convention interdisant l'arme nucléaire à neutrons. Ce serait là une contribution importante à la solution globale du problème du désarmement nucléaire.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Le Groupe de travail spécial des armes chimiques a récemment accompli certains progrès. La future convention sur les armes chimiques commence à prendre forme. Il est temps de s'occuper de cette question avec le sérieux qu'elle mérite et de passer concrètement à sa rédaction. Chemin faisant, les problèmes encore pendants pourront être résolus.

Ne perdons pas de temps à des débats qui risqueraient de nous éloigner de notre objectif commun, à savoir la conclusion d'une convention sur les armes chimiques dont l'élaboration est avant tout une tâche politique, bien plus qu'une question de perfection technique.

Nous avons noté avec intérêt l'annonce faite récemment au sujet de la présentation d'une nouvelle proposition d'ensemble par la délégation des Etats-Unis. Nous espérons que cette proposition fera progresser les travaux d'élaboration de la Convention. Pourtant, comment concilier cette annonce avec les rapports de presse reçus ces jours derniers de la capitale du même pays concernant l'affectation de crédits supplémentaires (on parle de 150 millions de dollars) à la mise au point et à la fabrication de nouvelles armes chimiques. C'est là certainement une mesure négative; par ailleurs, il serait également négatif de formuler constamment de nouvelles exigences en matière de vérification. L'histoire des négociations sur une interdiction complète des essais et sur d'autres questions du désarmement nous a montré à quoi cela peut mener.

Nous nous prononçons pour un système de vérification réaliste, fondé sur la combinaison des procédures nationales et internationales, y compris certaines inspections sur place. Cela répondrait aux intérêts légitimes de toutes les parties tout en renforçant la confiance en ce qui concerne l'application de la convention. Nous ne croyons donc pas qu'il y ait lieu de nous prêcher les vertus de la vérification.

A la dernière session de l'Assemblée générale, on s'est particulièrement intéressé aux moyens de mettre obstacle au perfectionnement qualitatif des armes chimiques et à leur implantation sur le territoire des autres Etats, qui créent des conditions défavorables à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. En un mot, il convient d'éviter tout ce qui fait obstacle à l'élaboration de la convention.

C'est la raison pour laquelle la République démocratique allemande réaffirme la proposition formulée dans la Déclaration de Prague et tendant à ce que l'Europe soit exempte d'armes chimiques. En outre, le gouvernement de mon pays a déclaré officiellement qu'il est prêt à créer, de concert avec les Etats intéressés, une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale, et a proposé de procéder à des négociations appropriées.

J'aimerais formuler quelques observations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Beaucoup d'entre nous ont été témoins des efforts faits par une majorité d'Etats à la trente-septième session en vue d'adopter une résolution commune sur cette question. Le résultat de ces efforts est la résolution 37/83, que nous considérons comme une base valable de négociations au Comité. Il est regrettable que le consensus n'ait pu se faire en raison de l'opposition d'un seul Etat.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Dans le document appelé "Orientations en matière de défense", que nous avons évoqué précédemment, il est indiqué ce qui suit : Les opérations dans l'espace extra-atmosphérique "ajoutent une nouvelle dimension à nos capacités militaires. Nous devons veiller à ce que les traités et les accords ne nous ôtent pas la possibilité de développer ces capacités". On peut se demander si la communauté internationale va de nouveau être mise en présence de faits accomplis. N'est-il pas possible de s'opposer à ces tentatives en élaborant un traité international interdisant l'installation d'armes de toutes catégories dans l'espace extra-atmosphérique ? Nous appuyons la création d'un groupe de travail à cet effet, avec un mandat approprié.

Cette année, tandis que notre organe multilatéral de négociation, dans sa composition actuelle entre dans sa cinquième année d'existence, il semble opportun de rappeler le consensus atteint à la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978, selon lequel la tâche du Comité devrait être d'élaborer des traités internationaux comportant des engagements obligatoires en ce qui concerne la cessation de la course aux armements, la limitation des armements et le désarmement. Cet objectif, qui est aussi un défi lancé à tous, a été réaffirmé dans la résolution 37/78 F sur l'intensification des négociations sur le désarmement.

Le point de départ de tous les efforts devrait être une prise de conscience de la responsabilité qui nous incombe à l'égard de la paix et de la sécurité de tous les Etats et tous les peuples. Dans la Déclaration de Prague, en vue de sortir de l'impasse dans le domaine de limitation des armements et de désarmement, la République démocratique allemande et les autres Etats membres du traité de Varsovie ont réaffirmé leur détermination de prendre une part active et constructive à cette tâche.

Aujourd'hui, ma délégation s'est surtout intéressée à certains des problèmes qui lui semblent les plus importants. Bien entendu nous exposerons notre position sur d'autres points de l'ordre du jour au cours de la session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Sadleir.

M. SADLEIR (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les compliments de la délégation australienne pour votre accession à la présidence du Comité en ce mois important qui marque l'ouverture de nos travaux pour 1983.

Je voudrais aussi complimenter le nouveau titulaire du prix Nobel de la paix, M. l'Ambassadeur du Mexique Garcia Robles pour cette distinction qui non seulement récompense sa longue et remarquable activité, mais fait honneur à son pays, à la cause du désarmement et à notre Comité.

Je suis suffisamment nouveau au Comité pour avoir à l'esprit le chaleureux accueil que les autres membres du Comité ont bien voulu réserver tant à moi-même qu'aux autres représentants siégeant ici pour la première fois. C'est dans le même esprit que j'adresse la bienvenue à nos nouveaux collègues les ambassadeurs de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Kenya, du Royaume-Uni et du Venezuela.

(H. Sadleir, Australie)

L'opinion publique mondiale reconnaît unanimement que 1983 sera une année importante, sinon cruciale, en matière de désarmement. Bien des facteurs expliquent ce point de vue, mais tous sont liés au problème de la confiance mutuelle, ou plutôt du manque de confiance mutuelle. Les questions les plus importantes à l'échelle mondiale, qui concernent la course aux armements classiques et nucléaires et les rapports politiques entre superpuissances se ramènent toutes deux à ce problème de la confiance. A l'époque de la détente, les forces militaires déployées par chaque partie paraissaient relativement moins redoutables, en raison des ententes politiques et de la confiance des uns à l'égard des autres. Les risques de conflit paraissaient alors relativement faibles. Si beaucoup craignent aujourd'hui que les risques soient relativement élevés, ce n'est pas tellement en raison de l'évolution du niveau des forces. C'est parce qu'il n'y a plus la même confiance.

Pour le meilleur ou pour le pire, 1983 présentera une importance particulière pour le continent européen. Bien que l'Europe soit loin de l'Australie, nous constatons comme beaucoup d'autres que notre sort est lié à celui de cette région peu étendue, riche d'histoire, et importante une fois de plus sur le plan militaire. C'est en Europe même que les négociations en cours à Genève sur les forces nucléaires de portée intermédiaire ont leur raison d'être, même si leur portée militaire et leurs ramifications s'étendent bien au-delà de ces frontières. La part qu'elles prendront dans les négociations sur le désarmement et sur la limitation des armements affectera tout l'ordre du jour des négociations en matière de désarmement (y compris celui des entretiens sur la réduction des armes stratégiques, qui se déroulent aussi dans cette ville) et aura une incidence politique sur de nombreux problèmes d'importance mondiale. Les peuples d'Europe ne sont pas les seuls à espérer et à trembler quant à leur issue. Les discussions en cours suscitent l'intérêt légitime de l'opinion publique de tous les pays, et tout particulièrement de l'Australie qui, de même que la plupart sinon la totalité des pays ici représentés a, permettez-moi de le rappeler, payé le prix de centaines de milliers de vies humaines au cours de deux guerres mondiales provoquées par la répugnance des Etats européens à résoudre leurs problèmes nationaux et régionaux sans recours à la violence.

Nous attendons donc tous que les négociations soient couronnées de succès, d'un succès qui engendre la confiance mutuelle, puisque c'est l'élément confiance lui-même qui présente une importance critique. Dans les relations internationales, la confiance est fragile et vulnérable et doit être cultivée avec soin par des mesures à la fois positives et négatives. Les Etats et les participants aux négociations sur le désarmement devraient y contribuer en manifestant leur patience et leur esprit pratique et constructif. Ils doivent se garder de toute initiative réfléchie ou futile et de toute parole susceptible d'entraver la conclusion d'un accord. Cela est valable pour le monde entier, mais c'est aussi vrai pour l'Europe d'aujourd'hui et pour notre organe de négociation.

D'autres orateurs ont déjà identifié plusieurs facteurs qui, ces dernières années, ont nui à la cause du désarmement en ébranlant la confiance internationale. Il s'agit notamment de mesures prises au défi des principes de la Charte des Nations Unies, des droits de l'homme, du respect du droit et des engagements découlant des traités internationaux. Je ne veux pas que mes paroles laissent croire que ces problèmes devraient être négligés, ou qu'il faudrait les reléguer parmi les choses du passé - beaucoup sont malheureusement toujours actuels - mais dans cette déclaration (et cette année aussi) je veux regarder vers l'avenir et me demander particulièrement comment, dans le cadre du Comité, nous pouvons contribuer à la fois à renforcer la confiance et à faire progresser la cause du désarmement.

(M. Sadleir, Australie)

La première question dont je parlerai est d'ordre général. Il n'est pas surprenant que beaucoup de nos collègues soient frustrés par l'absence de résultats et par les obstacles dressés sur notre route. Bien souvent, cette frustration s'exprime par des formules rhétoriques telles que "l'absence d'une volonté politique" ou le déploiement "d'écrans de fumée". Cette rhétorique elle-même semble parfois prendre la place de démarches plus concrètes. Au pire elle constitue elle-même un écran de fumée traduisant une répugnance à aller de l'avant. Je supplie les délégations d'adopter des attitudes différentes, plus imaginatives. Il y a d'autres moyens de s'attaquer à des murs de briques que de s'y heurter, d'autres façons de les battre en brèche que de les couvrir de slogans. Durant cette année cruciale, nous devrions chercher à tourner les difficultés et certainement éviter de créer des difficultés nouvelles ou plus grandes encore. Les problèmes relatifs à la composition de l'ordre du jour, aux mandats des groupes de travail, à la désignation des présidents et au règlement intérieur peuvent soit nous arrêter dans notre progression, soit être tournés. En fait, pour peu qu'elles le veuillent, les délégations peuvent progresser dans des domaines auxquels elles attachent de l'importance. Par exemple, dans le domaine des armes chimiques, point 4 de l'ordre du jour, nous avons évité un débat sur un mandat précis pour convenir de modalités et faire oeuvre vraiment utile.

Je ne nie certes pas l'importance des questions d'organisation. Elles peuvent être importantes. Toutefois, la nécessité de régler ces questions et celle de progresser sur le fond ne sont pas contradictoires. Je propose de tenir des réunions parallèles chaque fois que faire se peut pour répondre à l'une et à l'autre. Je suggère aussi de recourir au maximum aux consultations informelles. Malheureusement, il y a ici une tendance naturelle au formalisme qui fait que même nos "réunions informelles" assument un caractère grave et compassé. Je ne suis pas sûr qu'un peu de formalisme soit toujours à proscrire. Toutefois, je suis certain qu'un excès de formalisme n'est guère favorable au progrès, surtout en cette époque politiquement difficile.

La deuxième question dont je désire parler est celle de la vérification. Nous avons enfin commencé à aborder de face les incidences de cette question cruciale pour le désarmement. La vérification n'est pas un écran de fumée comme on l'a prétendu. Au contraire, c'est le processus d'élucidation et de contrôle grâce auquel chacun peut s'assurer qu'un engagement pris par un traité est respecté. C'est une condition sine qua non pour la simple raison que faute de vérification il ne peut y avoir d'autres traités de désarmement. L'ère des conventions non vérifiables (le Protocole de Genève de 1925, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les techniques de modification de l'environnement) est révolue.

Je voudrais dire deux autres choses au sujet de la vérification. Premièrement, la technologie a révolutionné la vérification, la rendant moins intrusive et donc plus acceptable. Cette évolution a rendu possible la conclusion d'accords bilatéraux sur la limitation des armes stratégiques. Deuxièmement, la technologie devient plus souple et, ce qui est également important, moins coûteuse. En recherchant les moyens de vérifier une interdiction des essais nucléaires ou une convention sur les armes chimiques, nous devrions explorer les possibilités existantes. Nous ne devons ni attendre éternellement ni recourir à toutes les innovations technologiques. Mais nous ferions preuve d'insouciance si nous ne tenions pas compte de tous les moyens permettant de réaliser un accord vérifiable, peu coûteux, politiquement satisfaisant et ne nécessitant relativement pas d'enquêtes indiscretes.

(M. Sadleir, Australie)

J'en viens maintenant à l'ordre du jour. A ce sujet, je n'aborderai que les questions présentant une importance particulière pour ma délégation. La première est celle de l'interdiction des essais nucléaires. C'est un point auquel mes remarques antérieures s'appliquent particulièrement parce que c'est la vérification qui est le point crucial des activités relatives à une interdiction complète des essais menées par des organes subsidiaires du Comité, à savoir non seulement le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, mais également le Groupe d'experts scientifiques.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais figure depuis longtemps parmi les objectifs de la politique australienne. Au fil des ans, à la Première Commission de l'Assemblée générale, la délégation australienne a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la résolution annuelle sur l'interdiction complète des essais, la seule qui demande une interdiction complète de toutes les explosions expérimentales nucléaires. Un accord d'interdiction complète des essais qui interdirait tous les essais nucléaires par tous les Etats dans tous les environnements pourrait, à notre avis, contribuer largement à empêcher la prolifération tant verticale qu'horizontale des armes nucléaires. Mais nous avons toujours reconnu que la vérification constitue dans ce domaine un élément crucial. C'est pourquoi nous avons activement participé aux travaux du Groupe d'experts scientifiques et à la discussion des questions relatives à la vérification et au respect au sein du nouveau Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires.

Nous reconnaissons que la création du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires investi d'un mandat limité aux questions de vérification et de respect n'a été perçue par quiconque autrement que comme un début, mais les débats tenus par le Groupe à la dernière session ont révélé à quel point ce début est réellement complexe.

A notre avis, la vérification et le respect exigent plus d'attention que n'a pu leur accorder jusqu'ici le Groupe de travail pendant sa courte session d'été l'an dernier. C'est pourquoi nous appuyons l'idée de poursuivre les travaux en cours sur la vérification et le respect, et nous sommes prêts à y contribuer.

Au sujet de l'autre groupe qui traite de la question de l'interdiction complète des essais, c'est-à-dire le Groupe d'experts scientifiques, l'Australie est impressionnée par les résultats obtenus et attend avec intérêt la poursuite de ses travaux sous la conduite d'un nouveau président à la présente session. Je m'arrête ici pour rendre hommage au regretté M. Ericsson pour son dévouement, son imagination et ses efforts inlassables. Ma délégation et moi-même souhaitons à son successeur un plein succès dans cette tâche difficile.

Tandis que le Groupe d'experts scientifiques se prépare à publier son troisième rapport intérimaire, le bruit court que son mandat pourrait être modifié, ou même que le Groupe devrait être dissous. Nous jugeons cette rumeur prématurée, préférant attendre l'issue de ses réunions qui doivent commencer cette semaine. Nous ferons cependant observer de façon générale que la vérification est si importante pour la négociation d'une interdiction complète des essais que le Comité doit étudier toutes les voies pour y parvenir. Si le Comité ne doit pas chercher à faire le point de toutes les connaissances comme une fin en soi, il ne doit pas non plus écarter d'importantes possibilités.

(M. Sadleir, Australie)

La délégation australienne a été encouragée par les progrès accomplis par ce groupe d'experts mais s'il doit continuer à contribuer à nos travaux, il vaut mieux l'encourager que le décourager. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui que la question des centres internationaux de données vient à l'étude. Je rappelle à cet égard que l'Australie a offert d'examiner favorablement toute proposition tendant à installer l'un des centres internationaux de données sur son territoire. Si l'on veut établir un jour un réseau international de surveillance sismique, il faudra faire en sorte que l'Australie et les autres Etats qui ont fait une offre semblable puissent suivre le déroulement des travaux du Groupe d'experts sismologues et du Comité dans son ensemble.

La conclusion d'une convention sur les armes chimiques est à notre avis la plus importante tâche qui incombe au Comité du désarmement. Sous la conduite de plusieurs présidents dynamiques, le Groupe de travail spécial s'en est fort bien acquitté au cours des trois dernières sessions. Des questions clés ont été identifiées, un accord général a été réalisé sur les principaux problèmes, divers projets de libellés pour les éléments de la future convention ont été avancés. De nouvelles approches ont été mises à l'essai avec succès. Ces approches comprenaient le recours à des réunions très officieuses et à des périodes d'intense concentration avec les experts qui accompagnent les délégations. L'Union soviétique a soumis l'an dernier les "éléments essentiels" d'une convention sur les armes chimiques. Les Etats-Unis doivent sous peu présenter leurs propres idées détaillées. Ma délégation se félicite grandement de cet état de choses. Nous nous félicitons également du courant régulier de nouvelles idées et de documents techniques qui émanent de nombreux secteurs, ainsi que de la contribution active de toutes les délégations. Etant donné les perspectives qu'offrent les travaux du Groupe de travail spécial des armes chimiques, je demande instamment de ne permettre qu'aucune lacune ni aucune hésitation ne compromette ses chances de le laisser poursuivre rapidement et efficacement ses activités sous un nouveau président.

Les principaux problèmes qui se posent au Groupe de travail concernent le champ d'application et la vérification. Pour ce qui est du champ d'application, ma délégation juge plus nécessaire que jamais d'inclure une interdiction de l'utilisation des armes chimiques. Des ambiguïtés subsistent quant à l'interdiction actuelle, et selon certains rapports, des armes chimiques sont encore utilisées. De plus, le concept essentiel de la future convention - à savoir que l'interdiction doit viser l'emploi des produits chimiques comme armes - est un concept d'utilisation et le critère dit "de destination générale" qui devrait de l'avis de tous définir ce concept est un critère d'utilisation. Cela dit, ma délégation étudiera avec soin toutes les possibilités de résoudre cette préoccupation majeure. Cela pourrait se faire en prévoyant dans la Convention des mécanismes efficaces de vérification qui entreraient en action dès que l'on aurait des preuves de l'emploi de ces armes répugnantes, afin d'exclure définitivement une telle éventualité.

La vérification est la question centrale. La communauté internationale doit avoir un moyen de s'assurer que les engagements conventionnels sont honorés. Les mécanismes nationaux peuvent certainement simplifier la tâche mais ils ne pourront jamais se substituer aux mesures de vérification à l'échelle internationale. Le Groupe de travail spécial a récemment examiné plus en détail les stocks de produits chimiques que les Etats devraient déclarer lorsqu'ils deviennent parties à la Convention et les procédures nécessaires pour détruire ces stocks. La conclusion qui semble s'imposer de plus en plus est qu'un système rigoureux de contrôle

(M. Sadleir, Australie)

international est essentiel en ce qui concerne cet aspect et d'autres du futur traité. Ce système, cela est évident, doit prévoir certaines inspections sur place sous des auspices internationaux. Le nombre, la fréquence et le caractère intrusif de ces inspections sont des questions qui attendent des réponses et une réflexion plus approfondie, mais ce principe est fondamental. L'inspection sur place, renforcée, le cas échéant, par l'emploi de télé-détecteurs et d'autres moyens techniques non intrusifs, est essentielle pour parvenir à une convention sur les armes chimiques. Si l'accord se fait sur ce point, les questions pendantes se régleront presque certainement.

Le Comité doit encore résoudre bien d'autres questions importantes. Ma délégation contribuera activement à l'examen des questions dont sont saisis le Groupe de travail spécial des armes radiologiques, le Groupe des garanties de sécurité et le Groupe sur un programme global de désarmement. Des progrès sont possibles dans tous ces domaines. Ma délégation partage le souci de ceux qui veulent éviter une course onéreuse aux armements dans l'espace extra-atmosphérique qui pourrait empêcher l'utilisation pacifique de l'espace et compromettre l'importante contribution des systèmes spatiaux à l'amélioration de la stabilité sur Terre. En outre, il importe d'éviter tout abus de cette nouvelle conquête de l'homme. Ce sont là des questions que le Comité du désarmement devrait au plus tôt examiner de façon systématique.

Je souhaite brièvement revenir sur la question du désarmement nucléaire, qui revêt la plus haute priorité dans nos discussions. Elle est complexe et ne peut être dissociée d'autres types d'activités de désarmement, notamment de la limitation des armes de type classique : c'est ce qui est déjà ressorti des négociations sur les forces nucléaires intermédiaires et les négociations START. D'autres questions liées organiquement à celle du désarmement nucléaire concernent les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération et la sécurité nucléaire. On a déjà proposé d'inscrire à l'ordre du jour certains aspects au moins de ces questions. Ma délégation n'est pas du tout convaincue que le Comité soit l'enceinte appropriée pour en discuter, mais certains aspects des problèmes les plus importants concernent directement nos travaux. J'en mentionnerai brièvement quelques-uns.

La réduction des arsenaux nucléaires n'ira certainement pas sans d'immenses difficultés, mais il existe au moins quelques perspectives de succès. Eviter la prolifération des armes nucléaires est également difficile, mais le succès n'est nullement garanti en ce domaine. La capacité nucléaire est une zone grise, pleine d'incertitudes. Il existe actuellement des incertitudes dans le domaine du commerce des ventes de matières nucléaires, dont certaines s'effectuent sans qu'il soit pleinement tenu compte de leurs conséquences éventuelles sur la prolifération nucléaire. Il existe aussi des incertitudes quant aux définitions, par exemple lorsqu'il s'agit de savoir si une explosion nucléaire est un essai d'armes nucléaires : dans la pratique toutes les explosions nucléaires, sans exception, ont des incidences du point de vue des armements. Les cas dont je viens de parler présentent cette ambiguïté. Mais la question de la confiance se pose toujours. Les incertitudes et les zones grises peuvent facilement compromettre la confiance, et ne sont que trop susceptibles de s'étendre. Cette année, année cruciale où la confiance doit se renforcer et où le processus de désarmement doit enfin être mis en route, il importe d'agir de concert pour réduire les incertitudes.

(M. Sadleir, Australie)

En terminant, je voudrais prier instamment les membres du Comité de faire preuve d'un nouvel esprit de compréhension. De nombreux orateurs ont demandé que nous nous attaquions aux problèmes de fond, que nous nous attardions moins sur les questions de procédure et que nous ne nous laissions pas arrêter par les obstacles politiques. Pourtant, le moment est venu d'agir et non plus de parler. La semaine dernière, le Comité n'est pas parvenu à s'acquitter de la tâche importante que le Groupe de travail spécial des armes chimiques, dans son rapport CD/334, lui avait demandé de remplir, à savoir l'établissement d'un rapport sur les dernières consultations relatives à des questions techniques. Une délégation a empêché la réalisation d'un consensus, sans fournir d'explication. Il est donc à craindre que, dans les secteurs où le Comité non seulement peut faire du bon travail, mais a effectivement fait du bon travail, son activité se trouve bloquée par des initiatives de ce genre. Ce ne sont pas seulement les consultations techniques, mais les travaux normaux du Groupe de travail des armes chimiques qui risquent d'en souffrir. Les travaux du Groupe spécial d'experts sismologiques, dont on a maintes fois relevé l'importance directe pour la question de l'interdiction des essais nucléaires, ont été récemment mis en question de la même façon. Il semble que jusqu'ici les consultations officieuses n'aient pas débouché sur un consensus en ce qui concerne la désignation des présidents de nos organes subsidiaires, bien qu'il existe des bases d'accord qui normalement facilitent le fonctionnement efficace de la mécanique assez lourde du Comité. Ma délégation demande instamment que nous nous mettions au travail au plus tôt.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'ambassadeur Li.

M. LI LUYE (Chine) (traduit du chinois) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de me faire l'interprète de la délégation chinoise pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le premier mois de la session de cette année. Je suis certain que sous votre direction notre session prendra un bon départ. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation chinoise. Etant donné que c'est la première fois que je participe aux travaux de ce Comité, je tiens à vous dire ma reconnaissance, ainsi qu'à tous les délégués, pour l'accueil que vous m'avez réservé. En même temps je tiens à saisir cette occasion pour adresser mes sincères félicitations à l'ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, lauréat du prix Nobel de la paix. J'aimerais également prier la délégation suédoise de transmettre mes félicitations à l'autre lauréat du prix Nobel de la paix, Mme Alva Myrdal. Leur dévouement et l'action qu'ils ont inlassablement menée ces dernières années au service de la paix et du désarmement ont gagné le respect des peuples de tous les pays. J'aimerais également souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint, M. Martenson, qui est venu participer à nos travaux.

Monsieur le Président, quatre années se sont écoulées depuis que le Comité du désarmement a commencé ses travaux en 1979. Cette année marque la cinquième de ses activités. Les peuples du monde ont ardemment souhaité que les travaux du Comité aboutissent à des résultats pour faire avancer la cause du désarmement et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais, à leur grande déception, aucun progrès substantiel n'a été accompli sur aucune question importante de désarmement et une réduction véritable des armements reste un objectif lointain. Cela est étroitement lié à la situation internationale tendue et agitée, ce qui

(M. Li Luye, Chine)

explique aussi que d'autres conférences et négociations sur le désarmement n'ont guère progressé ces dernières années. Le Comité du désarmement se trouve encore à cette session devant un climat international difficile et défavorable. Nous continuons de penser que la rivalité entre les superpuissances est à la base de cette situation internationale tendue et tumultueuse et de toute absence de progrès sur la voie du désarmement. Cette rivalité sans merci associée à la récession économique qui gagne les pays développés et touche d'autres régions, n'a fait que renforcer toutes les contradictions fondamentales dans le monde. La situation est encore devenue plus difficile et inquiétante. C'est ce qui caractérise la conjoncture actuelle. La sérieuse confrontation militaire en Europe, l'occupation armée qui se poursuit en Afghanistan et au Kampuchea, tous deux pays non alignés d'Asie, les troubles et les conflits au Moyen-Orient et la situation orageuse en Afrique sont, directement ou indirectement en relation avec la rivalité des superpuissances pour la domination du monde.

En attendant, bien que les superpuissances aient présenté une multitude de programmes et de propositions sur le désarmement, les peuples peuvent voir que les deux côtés ne cessent d'accroître leurs armements respectifs pour emporter la supériorité militaire sous prétexte de maintenir l'"équilibre". L'une d'elles a prévu d'accroître très fortement son budget militaire pour renforcer ses armements et l'autre a déclaré qu'elle ne permettra jamais à son rival d'acquérir la supériorité en affirmant qu'elle utilisera contre son adversaire les mêmes armes que lui. Toutes deux sont engagées dans une mise au point et une fabrication accélérée de nouveaux types d'armes nucléaires. Leur lutte ne se limite nullement aux armes stratégiques mais s'étend aux armes nucléaires de théâtre et tactiques, même dans l'espace. Leur rivalité s'intensifie également pour ce qui est des armements classiques. Avec le développement de la technologie militaire, les deux côtés ont ajouté à leurs arsenaux respectifs des armes classiques d'une précision et d'une capacité létales accrues. Ce qui doit retenir notre attention c'est que les forces classiques rapides et mobiles prévues pour intervenir et contrôler certaines régions stratégiques sont également renforcées. Leur rivalité et leur expansion militaire font peser sur la paix et la tranquillité du monde une grave menace et de nombreux pays du tiers monde en subissent le choc.

La course aux armements entre les superpuissances, dont l'escalade se poursuit, a englouti des sommes d'argent et des ressources énormes et est devenue une lourde charge pour leurs populations. Il faut sincèrement espérer que ces deux pays, qui possèdent déjà des arsenaux sans précédent et qui éprouvent des difficultés économiques, entendront la voix de la raison et feront marche arrière en mettant immédiatement fin à la course aux armements de façon à produire du beurre plutôt que des canons. Il faudrait qu'ils répondent aux aspirations des peuples de tous les pays en endossant vraiment leurs responsabilités particulières en matière de désarmement et qu'ils montrent la voie en réduisant leurs armements de façon substantielle.

De nombreux représentants ont évoqué les négociations soviéto-américaines sur la réduction des armes nucléaires stratégiques et sur la réduction des forces nucléaires de portée intermédiaire en Europe, qui se tiennent actuellement à Genève, et ont émis le vœu qu'elles aboutissent. La délégation chinoise espère également qu'au cours de leurs négociations, l'Union soviétique et les Etats-Unis adopteront une attitude sérieuse et responsable à l'égard de la paix mondiale et de la sécurité

(M. Li Luye, Chine)

de tous les pays et ne se livreront pas à un exercice de propagande pour influencer l'opinion publique mondiale. Nous espérons aussi que leur entente, si elle se réalise, contribuera réellement à réduire la menace de guerre nucléaire et à maintenir la paix et la sécurité mondiales, et qu'il ne s'agira pas d'encore un nouvel accord fondé sur une escalade mutuelle. Il convient aussi de faire observer que l'issue des négociations nucléaires soviéto-américaines ne doit en aucune façon porter atteinte aux intérêts d'Etats tiers. Si les missiles frappés par la réduction ne devaient pas être détruits, mais simplement transférés dans une autre région, non seulement le nombre réel des armes nucléaires resterait-il le même, mais cela créerait un nouveau facteur préjudiciable à la paix et à la sécurité internationales.

Monsieur le Président, je voudrais exprimer maintenant les vues de ma délégation sur certaines questions que va examiner le Comité.

Premièrement, je parlerai de la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, qui préoccupe tout le monde. Devant l'escalade de la course aux armements nucléaires et le danger croissant de guerre nucléaire, les appels internationaux en faveur du désarmement nucléaire se font plus pressants et les mouvements populaires contre la course aux armements nucléaires et en faveur de la prévention d'une guerre nucléaire plus nombreux. Nous comprenons parfaitement le désir légitime des peuples du monde de protéger la paix et d'empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres délégations pour rechercher ensemble des approches et des mesures efficaces pour mettre fin à la course aux armements nucléaires et réaliser le désarmement.

Chacun sait que la menace actuelle de guerre nucléaire émane des deux superpuissances qui possèdent les plus fortes capacités offensives nucléaires et qui rivalisent de plus en plus pour acquérir la suprématie nucléaire. Aussi, la conclusion qui s'impose est que l'approche correcte et la première mesure d'un désarmement nucléaire devrait être une réduction importante des deux plus grands arsenaux nucléaires. Comme les deux superpuissances possèdent déjà des quantités tellement énormes d'armes nucléaires sophistiquées, leur sécurité ne se trouverait nullement diminuée même s'ils réduisaient de moitié le nombre de ces armes. Ces pays eux-mêmes ne le nient pas. Par conséquent, la réduction ou non de leurs arsenaux dépend essentiellement de leur sincérité. En outre, étant donné la situation grave que crée cette réactivation de la course aux armements nucléaires entre les superpuissances, de nombreux pays demandent qu'elles mettent immédiatement fin aux essais, à la mise au point et à la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins militaires. Tout cela est pleinement justifié, car leurs armes nucléaires ont déjà atteint un niveau dangereux de surextermination et il n'existe donc absolument aucune raison de poursuivre les essais, la mise au point et la fabrication de ces armes. La chose est parfaitement claire et sans équivoque. Nous espérons que ces superpuissances tiendront compte du vœu des populations et qu'elles mettront fin à leur course aux armements.

(H. Li Luyé, Chine)

En sa qualité d'Etat nucléaire, la Chine est disposée à s'engager en faveur du désarmement nucléaire. La Chine a été contrainte de maintenir un nombre limité d'armes nucléaires pour se défendre contre une menace militaire. En même temps, nous avons toujours préconisé l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Notre objectif en mettant au point un petit nombre d'armes nucléaires est de faire échec au monopole et au chantage nucléaires, dans le but ultime d'éliminer les armes nucléaires. Il y a longtemps que nous avons pris unilatéralement l'engagement de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires et à ne pas les utiliser contre des Etats non dotés de ces armes. A la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui s'est tenue l'année dernière, le chef de la délégation chinoise a solennellement déclaré que si les deux super-puissances prenaient l'initiative d'arrêter les essais, l'amélioration et la fabrication des armes nucléaires et de réduire de 50 % le nombre de leurs armes nucléaires de tous types et de leurs vecteurs, ce qui diminuerait la menace nucléaire qu'elles représentent pour les autres pays et prouverait leur bonne foi en matière de désarmement nucléaire, le Gouvernement chinois serait prêt à s'engager par voie de négociations avec tous les autres Etats nucléaires en vue de mettre fin aux essais, à la mise au point ou à la fabrication d'armes nucléaires et à en réduire le nombre dans une proportion raisonnable en attendant leur liquidation totale.

La Chine est un pays socialiste en développement. Nous faisons actuellement un effort extrême pour développer notre économie et accélérer la construction; nous avons donc besoin d'un environnement international pacifique durable. Le peuple chinois aspire ardemment à atteindre au plus tôt l'objectif d'une interdiction complète et d'une destruction totale des armes nucléaires. Nous croyons que l'humanité, qui a su produire des armes nucléaires, pourra sûrement les éliminer au lieu de se laisser détruire par elles. Nous sommes prêts à joindre nos efforts à ceux de tous les autres pays et peuples épris de paix pour atteindre cet objectif.

Nous estimons que, malgré les négociations nucléaires bilatérales actuellement en cours entre l'URSS et les Etats-Unis, le Comité du désarmement, en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, devrait jouer son rôle et s'occuper de la question importante et urgente du désarmement nucléaire et de la prévention d'une guerre nucléaire. Nous appuyons donc la création dans le cadre du Comité du désarmement d'un groupe de travail spécial sur le désarmement nucléaire.

L'interdiction des armes chimiques est une question qui préoccupe énormément tous les pays. Ces dernières années, le Comité du désarmement a accompli un travail considérable à cet égard et a quelque peu progressé dans l'élaboration des éléments d'une future convention sur l'interdiction complète des armes chimiques. Au début de cette année, les délégués et experts de divers pays ont poursuivi leurs discussions en profondeur et les consultations, en se fondant sur les résultats de l'an dernier et ont progressé sur certains points. C'est là un acquis positif. Mais nous avons noté de larges divergences sur des points aussi importants que la "vérification" et la "portée de l'interdiction", où il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant de parvenir à un accord. En particulier, pour ce qui est de la vérification internationale et de l'inspection sur place, auxquelles de nombreux pays attachent de l'importance, une grande puissance qui possède des armes chimiques demeure immobile. Cela ne peut manquer d'inquiéter l'opinion.

(H. Li Luye, Chine)

Comme d'autres délégués, nous espérons que le Comité du désarmement pourra, à la présente session, accélérer ses travaux et négocier et élaborer une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques en vue de s'acquitter rapidement de sa tâche, qui est d'éliminer totalement ces armes barbares et détestables de la surface de la planète. La délégation chinoise continuera à déployer activement des efforts en ce sens.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est également importante. Le développement dynamique de la science et de la technologie spatiales a ouvert de nouvelles perspectives dans la conquête de l'univers par l'Homme. Tout en étant émerveillés par les réalisations déjà accomplies, les peuples sont profondément inquiets de voir les deux grandes puissances dotées d'une capacité énorme dans le domaine spatial étendre leur course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Depuis des années, elles dépensent des sommes extrêmement importantes pour la mise au point d'armements spatiaux. Des armes antisatellites existent déjà et les travaux de recherche sur les armes à laser et les armes à faisceaux de particules s'intensifient. Ces dernières années, leurs activités militaires se sont également intensifiées dans l'espace extra-atmosphérique. Leur rivalité croissante fait que la guerre dans l'espace n'appartient plus à la science-fiction, mais qu'elle fait de plus en plus partie de leurs stratégies globales respectives. Cette tendance dangereuse doit être rapidement stoppée.

La Chine n'a cessé de soutenir que l'espace extra-atmosphérique devrait être uniquement utilisé à des fins pacifiques et elle attache de l'importance à la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de cet espace. Nous estimons qu'il faudrait négocier un instrument juridique international sur l'interdiction de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. A cette fin, nous sommes en faveur de la création, par le Comité du désarmement, d'un groupe de travail spécial approprié. Il est vrai que la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique est une question assez complexe. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'une solution peut toujours être trouvée à tout problème, aussi délicat et complexe soit-il, si tous les Etats coopèrent de bonne foi.

Le Programme global de désarmement est également une des questions à laquelle de nombreux pays non alignés attachent une grande importance. Pour faire avancer la cause du désarmement, ils ont déployé des efforts très considérables pour l'élaboration d'un Programme global de désarmement. Malgré le regret et l'insatisfaction ressentis par de nombreux pays devant l'échec de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui n'a pas réussi à présenter un programme acceptable pour tous, un certain nombre de pays non alignés se sont déclarés prêts à poursuivre les travaux en vue d'élaborer ce programme. La délégation chinoise appuie leurs efforts inlassables. Notre participation tout au long du processus de négociation du Programme, tant au Comité qu'à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, nous a permis de constater que les pays non alignés avaient fait des concessions sur un certain nombre de points alors que les pays possédant les plus grands arsenaux faisaient tout leur possible pour faire obstacle à un accord.

Depuis la session d'été du Comité l'an dernier, divers pays ont eu le temps de réfléchir et il se pourrait maintenant qu'ils présentent de nouvelles idées sur la façon de sortir de l'impasse dans les travaux sur le Programme. Nous espérons que le Comité réussira à imprimer un nouvel élan en la matière et parviendra à soumettre en temps voulu un projet révisé de Programme global de désarmement à la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

(M. Li Luye, Chine)

Face à la situation tendue et agitée des années 1980, la tâche du Comité du désarmement est ardue et complexe. Pour répondre aux aspirations des peuples du monde, le Comité du désarmement doit essayer de surmonter les difficultés et les obstacles qui l'empêchent de progresser sur la voie d'un désarmement véritable, de façon à contribuer au maintien de la paix dans le monde.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous avons épuisé le temps dont nous disposons ce matin. Je me propose à présent de suspendre la séance plénière et de la reprendre cet après-midi, à 15 h 30, afin de permettre au Comité d'entendre les représentants restants inscrits pour prendre la parole aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 12 h 55; elle est reprise à 15 h 50.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 192ème séance plénière du Comité du désarmement est reprise.

Le Comité entendra maintenant les orateurs qui n'ont pas pu faire leurs déclarations ce matin.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, l'Ambassadeur Sola Vila.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Camarade Président, C'est un grand plaisir pour moi que de vous voir, Ambassadeur Erdembileg, représentant de la République populaire mongole, république soeur à laquelle Cuba est unie par d'indestructibles liens de collaboration fraternelle, présider les travaux de notre organe multilatéral de négociation en matière de désarmement pendant cette journée inaugurale des sessions de travail de 1983.

Permettez-moi aussi de féliciter doublement votre prédécesseur, l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, pour la façon brillante dont il a dirigé nos travaux à la clôture des sessions de l'an dernier et pour le Prix Nobel qui lui a été décerné et, il convient de le dire, qu'il mérite pour ses activités infatigables au service du désarmement. Je prie également la délégation suédoise de transmettre nos félicitations à Mme Alva Myrdal.

Je voudrais adresser aussi à cette occasion la bienvenue au Comité à nos nouveaux collègues, les représentants de l'Inde, de la République populaire de Chine, du Japon et du Venezuela, du Royaume-Uni et du Kenya, avec lesquels, nous en sommes certains, nous poursuivrons la collaboration déjà entretenue avec leurs prédécesseurs.

Le Comité du désarmement se réunit de nouveau dans le contexte de relations internationales difficiles; à la situation déjà délicate de ces derniers temps, marquée par l'escalade de la course aux armements, l'augmentation des dépenses militaires, l'adhésion donnée à des doctrines dangereuses fondées sur le recours aux armes nucléaires et les tentatives de détruire l'équilibre militaire existant et obtenir la supériorité militaire, vient s'ajouter la pénible situation économique des pays en développement, qui assistent à la détérioration des termes de l'échange, voient baisser les prix des matières premières à l'exportation et augmenter les taux d'intérêt, et qui constatent un ralentissement des négociations globales sur lesquelles ils fondaient leurs espoirs.

(M. Sola Vila, Cuba)

L'année 1983 devrait être cruciale pour les négociations sur le désarmement; elle le sera aussi pour la survie de l'humanité.

Dès cette année, notre Comité a commencé ses sessions en la présence de hautes personnalités de la politique mondiale. Espérons que c'est un indice encourageant pour l'avenir de nos négociations au cours des prochaines semaines. La grande majorité des membres du Comité et la communauté internationale dans son ensemble voient dans le désarmement un problème essentiel pour tous les peuples du monde, et qui doit être étudié dans le contexte le plus large.

Nous avons écouté de nombreux arguments réaffirmant qu'il convenait de renforcer les mesures propres à accroître la confiance, et nous sommes d'accord avec ces critères; mais ces mesures doivent tenir compte des intérêts de tous, et pas seulement d'un petit nombre.

Ne faudrait-il pas voir des indices d'un accroissement de la confiance, par exemple dans des déclarations par lesquelles tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas utiliser les premiers ces armes ou se déclareraient prêts à geler au niveau actuel les armes nucléaires, leurs vecteurs et leur déploiement; ou dans des négociations concrètes sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, engagées dans le cadre du Comité, au sein d'un groupe de travail doté d'un mandat qui lui permette réellement de négocier; ou dans des décisions tendant à démanteler toutes les bases militaires étrangères imposées contre la volonté des peuples et des gouvernements; à arrêter les manoeuvres militaires menaçantes ou visant à intimider, comme celles qui viennent d'avoir lieu en Amérique centrale et dans la péninsule de Corée; dans des mesures mettant un terme à toute collaboration avec les régimes racistes d'Israël et de l'Afrique du Sud; dans un appui pour convoquer la conférence sur l'océan Indien, qui répond à l'intérêt manifeste des Etats de la région, ou encore à l'intérieur même du continent européen et des pays voisins pour créer une zone dénucléarisée en Europe septentrionale et dans les Balkans et une zone de paix en Méditerranée ?

Pour accroître la confiance, il ne suffit pas de parler des mesures à prendre : il faut aussi faire preuve de bonne volonté pour les appliquer dans un sens élargi et conformément aux intérêts fondamentaux de tous.

Notre présence au Comité du désarmement nous donne la possibilité d'aller au-delà de simples propositions; nous pouvons y négocier sur divers thèmes prioritaires figurant à l'ordre du jour, mais, malheureusement, un petit groupe de pays entend nous priver de ce droit, et il suffit de jeter un coup d'oeil sur nos travaux pour constater la volonté de ne pas interdire les essais d'armes nucléaires, de ne pas mettre fin à la course aux armements nucléaires, de ne pas prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire, ni une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, thèmes qui sont tous de la plus haute priorité.

On a beaucoup parlé aussi ces jours derniers des négociations qui se déroulent à Genève hors du cadre de notre Comité; je ferai quelques brèves remarques à ce sujet.

Il y a quelques jours, notre Comité a entendu le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique, qui s'est rendu en Europe, comme on l'avait annoncé, pour une mission de paix, mais ses paroles et ses actes ont répondu à la politique d'armement de l'Administration qu'il représente et on n'a constaté aucun signe d'amélioration de la situation internationale.

(M. Sola Vila, Cuba)

Au cours de cette mission, on a entendu répéter seulement les points de vue déjà bien connus, et l'on n'a constaté aucun signe d'assouplissement quant aux orientations à prendre pour réduire les armements nucléaires en Europe et établir l'équilibre militaire à un niveau de plus en plus bas, comme le reconnaît la presse occidentale elle-même.

La "Lettre aux Européens" a confirmé la proposition dite "option zéro", qui, il faut le dire, ne correspond à aucun de ces deux termes, n'étant ni une option, ni une réduction à zéro, et qui n'a pu atteindre ses objectifs dans l'opinion publique européenne.

Comme l'a dit un journaliste, et je cite : "en tant que démarche publicitaire, cette proposition peut impressionner Madison Avenue (centre des agences de publicité de New York), mais devant l'opinion de l'Europe occidentale, elle n'aura pas d'effet".

En bref, Camarade Président, cela revient à la qualifier de "simple moyen publicitaire". Voilà, je le répète, ce qu'est l'"option zéro" et la décision d'obtenir la supériorité militaire à tout prix, en donnant un nouvel élan à la course aux armements.

Avant de s'être démis de ses fonctions, à la demande du Président Reagan lui-même, l'ancien Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, M. Eugène Rostow, avait déclaré, et je cite : "Il faut trouver une voie entre ceux qui veulent à tout prix un accord avec les Soviétiques et ceux qui n'en veulent à aucun prix". A vrai dire, selon certains commentateurs, il existe aux Etats-Unis des personnes "qui sont allergiques à la limitation des armements" et cette attitude a une influence négative, tant sur les négociations bilatérales avec l'Union soviétique que sur les travaux de ce Comité.

Je dois avouer que ma délégation espérait que le Comité serait saisi d'une proposition nouvelle, d'un élément concret pour ses travaux, mais nous avons été déçus. C'est toujours l'"option zéro" qui, je le répète, n'est ni une option, ni une réduction à zéro, et le déploiement de 572 fusées nucléaires de portée intermédiaire en Europe, qui constitue une provocation à l'égard de l'Union soviétique et de la communauté socialiste et qui, s'il se réalisait, accroîtrait considérablement le danger de guerre nucléaire; c'est pour cette raison que 1983 sera également une année cruciale pour la survie de tous, comme l'a indiqué le Président Fidel Castro, et je cite :

"(Les Etats-Unis) s'efforcent d'entraîner leurs alliés dans cette politique, qui se heurte à une résistance croissante, en particulier chez les peuples européens, où se développe le mouvement en faveur du désarmement et de la paix, résistance qui s'exprime par des manifestations toujours plus importantes et plus énergiques, non seulement contre la course aux armements, mais contre le projet visant à déployer 572 projectiles nucléaires en Europe; cette question est effectivement très délicate, puisque l'on cherche simplement à rompre l'équilibre stratégique par ce moyen.

En outre, nous ne pouvons pas oublier - a poursuivi Fidel - qu'en 1962 la présence de 42 projectiles nucléaires de moyenne portée à Cuba a failli provoquer une guerre nucléaire.

(M. Sola Vila, Cuba)

De plus, cette course aux armements oblige les pays socialistes à redoubler d'efforts en faveur de la coexistence et de la paix; mais elle les contraint aussi à investir des ressources énormes pour contrecarrer ces visées impérialistes qui tendent à établir une supériorité militaire. Ce sont les conséquences inévitables d'une telle politique.

Nous devons donc prendre conscience du fait que les dangers pour la paix du monde et les risques de guerre s'accroissent considérablement. Il ne s'agit pas seulement de la possibilité d'interventions locales de la part des Américains, mais de la guerre nucléaire. Nous ne devons pas perdre de vue cette réalité."

A l'heure actuelle, Camarade Président, les projectiles en question sont près de quatorze fois plus nombreux et beaucoup plus perfectionnés que ceux qui avaient provoqué la crise d'octobre.

Je me suis arrêté sur ces considérations en raison de l'importance que présentent ces questions; permettez-moi seulement de déclarer, en paraphrasant, l'un de mes chers collègues qui a pris la parole à la séance d'ouverture, que nous aussi, nous préférons ceux qui font preuve de souplesse pour parvenir à des mesures concrètes de désarmement et soumettent des propositions constructives et réalistes à ceux qui s'entêtent dans leurs conceptions initiales pour empêcher toute entente.

En ce qui concerne les travaux du Comité, la position de ma délégation est bien connue. Nous pensons que l'on perd beaucoup de temps à examiner des points de procédure au début de chaque session, alors que la majorité des questions inscrites à notre ordre du jour nous ont été recommandées par l'Assemblée générale.

Nous pensons que lorsqu'une question est inscrite à l'ordre du jour, la création d'un groupe de travail sur ce sujet ne doit pas tarder, car c'est en définitive le moyen le plus efficace dont nous disposons pour faire progresser nos négociations.

Dans cet esprit, ma délégation appuie sans réserve l'inscription à notre ordre du jour de cette année, d'un point portant sur la prévention d'une guerre nucléaire et la création d'un groupe de travail chargé de négocier des mesures pratiques à cet effet. Comme on l'a vu précédemment, cette proposition est aujourd'hui plus actuelle que jamais.

De même, nous appuyons l'inscription à notre ordre du jour des questions proposées concernant l'interdiction de l'arme nucléaire à neutrons et la nécessité d'assurer le développement de l'énergie nucléaire dans des conditions de sécurité, ainsi que la création de groupes de travail correspondants. Pour la première de ces questions, le Comité dispose d'un abondant dossier, y compris des documents qui peuvent servir de base aux négociations; quant à la seconde, il s'agit d'une question dont on ne saurait trop souligner l'importance pour de petits pays comme le nôtre, dont les ressources naturelles sont insuffisantes pour faire face à leurs besoins de développement et qui doivent ainsi disposer de garanties en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

(M. Sola Vila, Cuba)

Pour conclure, Camarade Président, permettez-moi d'exprimer l'opinion de ma délégation selon laquelle le Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires créé par le Comité a déjà épuisé le mandat qui lui a été confié et il importe de le doter d'un nouveau mandat qui lui permette de procéder à des négociations en vue d'adopter un traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais, auquel participeraient tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Dé même, je tiens à confirmer notre position quant à la nécessité de créer un groupe de travail pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et pour prévenir la course aux armements nucléaires et promouvoir le désarmement nucléaire. Dans ces deux domaines, il existe des bases suffisantes pour les travaux du Comité, puisque de nombreux documents de travail ont été présentés sur ces questions.

Telles sont, Camarade Président, les quelques considérations que ma délégation a jugées devoir formuler au stade actuel de nos travaux. Lors des prochaines séances plénières, nous nous étendrons plus longuement sur les divers points de l'ordre du jour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, M. Don Nanjira.

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, les sérieuses préoccupations au sujet de la prévention de la prolifération des armes nucléaires et du déclenchement éventuel d'une guerre nucléaire ne datent pas de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais l'importance historique de cette session tient au fait qu'elle a élaboré un Document qui, s'il peut paraître à certains faible et imparfait ou n'avoir pour d'autres qu'un caractère purement déclaratoire, n'en est pas moins résulté du consensus de la communauté internationale et nous avons tous ainsi que nos pays l'obligation morale de veiller à son application. Et dans les citations des dispositions pertinentes du Document final, par exemple aux paragraphes 18, 47 à 50 et 56 à 58 ou encore dans des déclarations de politique faites ici et ailleurs, il a été maintes fois souligné qu'une guerre nucléaire, intentionnelle ou non, ne serait pas limitée et ne saurait être gagnée par aucun des pays qui entendraient y prendre part. On a maintes fois souligné que l'incapacité de la communauté internationale à mettre un terme à la course aux armements nucléaires et à parvenir au désarmement nucléaire conduirait inévitablement à l'extinction complète et totale de la race humaine et de la civilisation. On a souvent souligné, au Comité, comme dans des résolutions de l'Assemblée générale, y compris les résolutions 36/8. B du 9 décembre 1981 et 37/78 I du 9 décembre 1982, qu'écarter la menace d'une guerre nucléaire, en réduire les risques et prévenir une guerre nucléaire constituait "la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle" et qu'il s'agissait de questions de la plus haute priorité.

Il est donc surprenant et même choquant, Monsieur le Président, que des représentants de certains Etats membres du Comité considèrent encore cette question cruciale de la prévention de la guerre nucléaire simplement comme un thème sur lequel on peut échanger des vues et même faire des exposés ou poser des questions

(M. Don Nanjira (Kenya))

philosophiques et rhétoriques, exactement comme dans une classe d'école secondaire, en se demandant si le Comité du désarmement devrait même aborder la question hautement prioritaire de la prévention d'une guerre nucléaire. Il est incroyable d'entendre parler de la tâche qui incombe au Comité dans le domaine des armes nucléaires et de voir traiter ces dernières comme s'il s'agissait de jouets qu'il ne faudrait évoquer ou avec lesquels on ne pourrait jouer qu'entre Etats dotés d'armes nucléaires, en négligeant complètement les dispositions pertinentes du Document final et notamment ses paragraphes 28 et 32. L'humanité se trouve confrontée à un choix et quelle question peut être plus importante et plus fondamentale que celle dont la solution décide de la survie ou de l'annihilation de la race humaine ? Quel organe multilatéral peut être chargé d'une responsabilité plus lourde ou plus élevée que notre forum, qui a pour mission de s'attaquer à la course aux armements nucléaires, de prévenir la guerre nucléaire et de réaliser le désarmement nucléaire ? Et cependant ce Comité a été empêché jusqu'ici de se mettre d'accord ne serait-ce que sur une question de procédure consistant à créer un simple groupe de travail chargé d'étudier systématiquement la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 est très inquiet devant les attitudes négatives de quelques membres du Comité. Nous voudrions que des mesures concrètes soient prises par tous les Etats, et notamment par les Etats dotés d'armes nucléaires auxquels incombe à cet égard une responsabilité particulière pour prévenir la guerre nucléaire. C'est le message essentiel du document de travail du Groupe des 21 publié et distribué ici sous la cote CD/341 et intitulé "Groupe des 21 : Document de travail sur la prévention d'une guerre nucléaire", que j'ai eu l'honneur et le privilège de présenter officiellement au Comité au nom du Groupe des 21.

Dans ce document énonçant sa position, le Groupe des 21 entre autres, rejette les théories de la dissuasion nucléaire, qui relèvent du paradoxe et de l'ironie, parce que ces doctrines sont à la base de la course aux armements nucléaires. Le Groupe des 21 demande aussi que des mesures concrètes soient prises d'urgence et des négociations engagées pour prévenir la guerre nucléaire et que des négociations soient aussi consacrées au point 2 de l'ordre du jour de notre organe de négociation multilatéral dans le domaine du désarmement. Nous sommes intimement convaincus que le meilleur moyen d'aborder la question de la prévention de la guerre nucléaire est de l'inscrire à titre de point distinct dans l'ordre du jour du Comité et de créer en conséquence un groupe de travail spécial le concernant au début de la présente session de printemps du Comité du désarmement. Le Groupe des 21 est convaincu que ses propositions concrètes méritent d'être appuyées à bref délai, et nous espérons qu'elles le seront, par les Etats représentés ici. Nous sommes prêts à engager des consultations sérieuses sur la création de ce groupe de travail dès que possible et je vous prierai en conséquence de garder notre souhait à l'esprit en établissant le calendrier des consultations officieuses dans le cadre du Comité.

Nous ne pouvons continuer de vivre indéfiniment dans la crainte d'une guerre nucléaire, parce que tôt ou tard, dans telle ou telle circonstance, quelque un risque, quelque part, un beau jour et à un certain moment, d'appuyer sur le bouton volontairement ou non et lorsque cela arrivera les carottes seront cuites ! Il sera trop tard. Il sera vraiment trop tard, Monsieur le Président. Il nous faut donc agir maintenant, et agir vite !! C'est une question de survie ou d'annihilation pour chacun d'entre nous.

(M. Don Nanjira (Kenya))

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Comme je l'ai annoncé ce matin, je me propose de convoquer immédiatement après la présente séance plénière une réunion officieuse du Comité aux fins d'examiner l'ordre du jour et le programme de travail ainsi que de quelques autres questions d'organisation.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 10 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 15.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Geneve,
le jeudi 10 février 1983, à 10 h 30

Président : M. D. ERDEMBILEG (Mongolie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE,

Algérie : M. B. OUL-ROUIS
M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. F. ELBE
M. W.E. von dem HAGEN
M. W. ROHR
M. J. PFIRSCHKE

Argentine : M. J.C. CARASÁLES
M. R. GARCIA MORITAN
M. R. VILLAMBROSA

Australie : M. D. SADLEIR
M. R. STEELE
M. T. FINDLAY
M. P. MCGREGOR

Belgique : M. J.-M. NOIRFALISSE
M. J.M. van GILS

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U TIN KYAW HLAING
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. D. KOSTOV
M. P. POPTCHEV
M. C. PRAMOV
M. L. KHRISTOSKOV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G.R. SKINNER
M. P.W. BASHAM

Chine : M. TIAN JIN
M. LI CHANGHE
M. PAN ZHENQIANG
M. YU ZHONG ZHOU

Cuba : M. A.V. GONZALEZ PEREZ

Egypte : M. I.A. HASSAN
Mlle W. BASSIM
M. A.M. ABBAS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. H.L. CALHOUN M. P.S. CORDEN Mme K. CRITTENBERGER M. R.L. HORNE M. J. MARTIN
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE Mlle K. SINEGIORGIS M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. J. de BEAUSSE Mlle L. GHAZERIAN M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA M. T. TOTH M. E. BISZTRICSANY
<u>Inde</u> :	M. M. DUBEY M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. N.S. SUTRESNA Mme P. RAMADHAM M. I.H. WIRAATMADJA M. HARYOMATARAM M. F. QASIM
<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. M. YAMAMOTO M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. D.D.C. DON NANJIRA
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. L. ERDENCHULUUN M. J. CHOINKHOR M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. A.N.C. NWAUZOMUDOH M. J.O. OBOH M. A.A. ADEDOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. F. van DONGEN M. R.J. AKKERMAN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK M. V. ROJAS
<u>Pologne</u> :	M. J. ZAWALONKA M. S. KONIK M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. F. SAYATZ M. M. NOTZEL M. M. SCHNEIDER
<u>Roumanie</u> :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. L. TOADER
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. B.P. NOBLE Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.T. JAYAKODDY M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme M.B. THEORIN M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTEINIUS M. L. NORBERG M. G. EKHOLM M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. H. ISRAELSSON M. O. DAHLMAN Mme A. ALU-ERIKSSON M. H. OLSSON

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Tchécoslovaquie :M. M. VEJVODA
M. A. CIMA
M. J. JIRUSEK
M. J. FRANEKUnion des Républiques
socialistes soviétiques :M. V.L. ISSRAELIAN
M. V.M. GANJA
M. L.A. NAOUMOV
M. Y.V. KOSTENKO
M. A.P. KOUTEPOV
M. V.A. KROKHA
M. V.F. PRIAKHINE
M. G.N. VACHADZE
M. V.A. EVDOKOUCHINEVenezuela :M. A. LÓPEZ OLIVER
M. O. GARCIA GARCIAYougoslavie :

M. B. BRANKOVIC

Zaire :M. B. ADEITO NZENGEYA
Mme ESAKI-EKANGA KABEYASecrétaire général adjoint
aux affaires de désarmement :

M. J. MARTENSON

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel du
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 193^{ème} séance plénière du Comité du désarmement.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Italie, du Japon, du Pérou, de l'Argentine, de la Hongrie, de la Bulgarie, des Etats-Unis d'Amérique, du Nigéria, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de l'Ethiopie. En raison de la longueur de la liste des orateurs, nous devons peut-être continuer cette séance plénière dans l'après-midi.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Alessi.

M. ALESSI (Italie) : Monsieur le Président, c'est pour moi un motif de satisfaction particulière que de vous voir présider aux travaux du Comité. Votre activité ici ainsi que votre mission à Rome en tant qu'Ambassadeur de Mongolie nous ont permis de connaître et d'apprécier votre expérience et vos qualités personnelles. Au début de cette session, vous avez félicité, au nom de tout le Comité, les lauréats du Prix Nobel de la paix 1982, Mme Alva Myrdal et l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles. Je voudrais associer chaleureusement la délégation italienne et rendre hommage à deux personnalités qui incarnent la grande tradition humaniste et pacifiste de leurs pays. La haute distinction qui leur a été décernée doit servir d'encouragement pour nous tous. A l'Ambassadeur Garcia Robles, qui est parmi nous, je voudrais adresser des félicitations particulières et l'assurer de la pleine coopération de ma délégation dans la tâche de mener à bien les négociations sur un programme global de désarmement.

Je désire enfin marquer notre appréciation pour la présence du Secrétaire général adjoint, M. Jan Martenson, et adresser la plus chaleureuse bienvenue aux nouveaux collègues, les distingués représentants de l'Algérie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Kenya, de la Suède, du Royaume-Uni et du Venezuela.

Monsieur le Président, les problèmes du désarmement et de la sécurité sont, à juste titre, au premier plan du débat international; dans certaines régions du monde ils font l'objet de l'attention croissante de la part de larges couches de l'opinion publique. L'immense autorité morale des Eglises se penche sur les mêmes problèmes; problèmes qui n'ont jamais été purement techniques et qui, désormais, ne sont plus seulement politiques. Là où ces courants profonds de l'opinion et de l'esprit ne peuvent pas se manifester librement, leur existence peut être supposée.

La session de 1983 de notre Comité se place dans cette dimension, en partie nouvelle. La participation de représentants qui détiennent, dans leurs pays, de hautes charges gouvernementales est un signe encourageant.

Ma délégation estime que des progrès peuvent, et donc doivent, être accomplis pendant la présente session, dans trois directions en particulier : les questions nucléaires, notamment l'interdiction générale et complète des essais nucléaires; les armes chimiques; la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(M. Alessi, Italie)

A court terme, l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques semble être un objectif réalisable. Aucun effort ne doit être épargné pour l'atteindre, compte tenu de l'importance qu'un tel résultat revêtirait en soi et pour l'ensemble des négociations multilatérales de désarmement. Nous avons entendu avec satisfaction, le 4 février dernier, le Vice-Président des Etats-Unis, M. Bush, souhaiter que le travail du Comité dans ce domaine soit accéléré et des négociations entreprises pour conclure un traité. Plusieurs orateurs ont déjà souligné l'intérêt avec lequel on attend le document d'ensemble annoncé par M. Bush.

Les zones de convergence, ainsi que les points de divergence, nous paraissent identifiés avec une clarté suffisante. Le moment est venu de faire un effort décisif pour rechercher les compromis nécessaires et surmonter les points de divergence. Nous estimons que l'activité du groupe de travail devrait se concentrer sur cette tâche, en vue de passer, dès que possible, à la rédaction des articles de la Convention. Cette phase délicate des négociations requiert des méthodes et des cadences de travail appropriées; il reviendra au nouveau Président du Groupe spécial de trouver des procédures qui, par leur souplesse et leur caractère informel, aideront au succès de nos efforts.

Deux résolutions portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ont été adoptées à une très large majorité par la trente-septième Assemblée générale. Leur adoption a été précédée par des négociations intenses entre différentes délégations intéressées; bien qu'il n'ait pas été possible de surmonter certaines divergences et de parvenir à une seule résolution, elles constituent un cadre de référence utile pour la poursuite de nos discussions sur le point 7 de l'ordre du jour.

Ces discussions devraient se dérouler dans le cadre le plus adapté, tel un groupe de travail spécial doté d'un mandat approprié.

Le tout premier obstacle auquel on aura à faire face est l'absence de consensus quant à l'objet précis de nos négociations. Afin de le surmonter, un travail collectif est nécessaire qui permette de discuter et de définir, par un examen de fond, les différentes questions à traiter dans la négociation de mesures efficaces et vérifiables pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La résolution 37/99 D indique que, parmi ces questions, celle visant à assurer l'immunité des satellites, par la négociation d'un accord efficace et vérifiable d'interdiction des systèmes anti-satellites, est la plus urgente. Certes elle n'est pas la seule; d'autres questions demeurent que nous sommes prêts également à examiner et à discuter. On a observé que les engins spatiaux, par leurs caractéristiques, se prêtent, de façon particulière, à la coopération internationale.

(M. Alessi, Italie)

Notre expérience dans ce domaine confirme cette observation et augmente, à nos yeux, l'urgence de renforcer la protection juridique accordée aux objets spatiaux de toutes les nations : l'essor de l'Agence spatiale européenne pendant les dix dernières années est exemplaire à cet égard; mon pays compte lancer prochainement, d'une plate-forme au large des côtes du Kenya, le cinquième satellite scientifique "SAN MARCO DL" dont l'activité, dans les domaines de la télédétection et de la climatologie, intéresse tous les pays, en particulier ceux de la zone tropicale.

Des résultats concrets pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace serviront à promouvoir puissamment l'utilisation pacifique de l'espace et la coopération internationale au bénéfice de l'ensemble des pays.

En tant que partie au Traité de non-prolifération depuis 1969, l'Italie voit avec faveur la conclusion d'un accord susceptible d'entraîner une adhésion universelle, qui interdise à jamais et dans tout environnement les essais nucléaires. Un aspect fondamental de cet accord devrait être sa vérifiabilité. Le sujet de la vérification dépasse le cadre de l'interdiction complète des essais; c'est l'une des questions cruciales dans tout accord en matière de contrôle des armements; le reconnaît aussi la Déclaration politique adoptée à Prague le 5 janvier 1983, qui fait une intéressante référence aux mesures de coopération internationale qui deviendraient nécessaires.

Le groupe de travail établi l'année passée reflète, en son mandat, cet état de choses. Ce mandat, malgré son caractère limité, n'empêche pas d'aborder toute question ayant trait à une interdiction complète des essais. Le souhait de ma délégation est de voir reprendre sans délai les travaux du groupe spécial, sur la base existante, quitte à réexaminer la question du mandat, une fois le mandat actuel épuisé. Cela vaut également pour les autres groupes de travail existants qui ne devraient pas attendre le règlement de toutes les questions d'organisation de la session avant de reprendre leur activité.

Nous avons à l'esprit le lien qui existe entre l'interdiction complète des essais nucléaires et les négociations bilatérales actuellement en cours à Genève sur la réduction des forces nucléaires intermédiaires et stratégiques. La première acquerrait toute son importance dans le cadre d'un véritable processus de désarmement nucléaire et dans la perspective concrète d'une réduction substantielle des arsenaux nucléaires.

Toutefois, sa valeur en tant que mesure contre la prolifération verticale et horizontale, ainsi que la signification politique particulière qu'elle a acquise aux yeux de la communauté internationale au long des années, la recommandent pour une action immédiate. Elle continue d'être pour nous un objectif prioritaire à la poursuite duquel notre Comité a sans doute une contribution essentielle à apporter.

(M. Alessi, Italie)

Le Groupe d'experts sismologues accomplit, à cette fin, un travail indispensable; nous tenons à rendre hommage à feu M. Ericsson, dont nous regrettons sincèrement la fin prématurée, et à remercier la délégation suédoise qui a pu fournir un expert de la compétence de M. Dahlman pour le remplacer à la tête du groupe. Il est essentiel que le capital d'expertise et de connaissances accumulé par le Groupe d'experts scientifiques en des années d'activité soit sauvegardé et consolidé. Pour cette raison nous tenons à marquer notre préoccupation face aux développements surprenants qui entourent la désignation du nouveau Président du groupe et qui empêchent la reprise des travaux du groupe même. Les implications à terme qu'ils laissent entrevoir les rendent d'autant plus inquiétants.

Monsieur le Président, la question du désarmement nucléaire fait l'objet actuellement de négociations auxquelles mon gouvernement attache la plus grande importance.

Dans la région du monde dans laquelle est située l'Italie, une expérience plusieurs fois centenaire a démontré, parfois tragiquement, que l'équilibre des forces est le garant du maintien de la paix. Pour cette raison, la préservation ou la restauration de cet équilibre est un objectif fondamental de la politique de sécurité de mon pays.

A l'ère du nucléaire, les Etats ne peuvent plus voir dans la sécurité un objectif compétitif, un avantage à acquérir aux dépens de leurs adversaires potentiels. La sécurité doit être considérée comme une valeur partagée. Les Etats doivent faire preuve de modération réciproque dans leur quête de sécurité, faute de quoi ils risquent de déclencher des activités concurrentielles qui aboutissent à relever davantage le niveau des forces. Ces principes sont reconnus aussi dans la récente Déclaration de Prague.

L'Union soviétique pourtant ne semble guère s'en être inspirée, notamment lorsqu'elle a procédé au développement et au déploiement d'une nouvelle génération de fusées à portée intermédiaire. Le déploiement de missiles SS-20 pose un double défi, politique et militaire : dans le cadre de l'équilibre stratégique il fait naître des doutes quant aux intentions à long terme de l'URSS et porte par cela une atteinte à la stabilité politique des régions visées par les missiles. En deuxième lieu il lance un défi à la stabilité militaire en ce sens que les caractéristiques conjuguées du SS-20 le rendent une arme éminemment offensive.

La démarche à deux volets adoptée par l'OTAN en décembre 1979 a déjà porté ses fruits : des négociations bilatérales se sont engagées, procédant précisément de l'offre contenue dans cette démarche.

(M. Alessi, Italie)

Je tiens à souligner ici toute l'importance que nous attachons à un aboutissement positif, équitable et rapide de ces négociations. Le Gouvernement italien n'a pas, actuellement, de plus haute priorité dans le domaine du désarmement.

Nous estimons que l'élimination complète et réciproque de tous les missiles nucléaires de portée intermédiaire basés à terre constituerait de loin la solution la plus appropriée et la plus souhaitable. Les raisons sont évidentes : il s'agirait d'une solution globale, comportant une parité absolue et dont la vérification serait plus aisée. En outre elle serait la solution correspondant le mieux aux aspirations de nos peuples.

Nous demeurons prêts, cependant, à explorer, conjointement avec nos alliés, toute proposition sérieuse qui serait avancée au cours des négociations. Le Ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Colombo, a précisé le 3 février dernier devant le Parlement que "cette exploration pourrait ouvrir la voie à d'éventuelles solutions négociées de type intérimaire, à condition que celles-ci représentent des pas concrets dans la direction de l'objectif final du niveau zéro et s'inspirent des principes fondamentaux d'égalité et de parité. Notre disponibilité à la négociation et au compromis ne peut pas signifier qu'au travers d'étapes intérimaires, soit laissé à l'Union soviétique le monopole des missiles nucléaires à portée intermédiaire."

La prétention que les pays de l'Europe occidentale continuent à vivre sans défense sous le poids d'une menace que l'Union soviétique montre craindre autant, et à juste raison, pour elle-même, est inacceptable. Notre détermination à rétablir un équilibre des forces par la négociation si possible, par le déploiement si nécessaire, ne saurait faire de doute. Cette position jouit d'un appui très large parmi les forces politiques et l'opinion publique italiennes.

La quête d'une plus grande sécurité par le contrôle des armements et le désarmement doit s'attaquer au problème central, qui reste celui de réduire à des niveaux progressivement plus bas les armements et les forces armées, dans des conditions de sécurité non diminuées. Il existe aujourd'hui des possibilités concrètes de procéder suivant cette voie et de commencer à renverser la course aux armements : à Genève ainsi qu'à Vienne des négociations sont en cours qui visent à placer des restrictions qualitatives et quantitatives majeures sur certaines catégories d'armes et de forces armées. Je voudrais souligner ici toute l'importance que nous attachons à la recherche de réductions importantes des forces plutôt qu'à leur stabilisation à des niveaux élevés.

(M. Alessi, Italie)

Une réduction substantielle et équilibrée des arsenaux militaires est aussi une contribution majeure à une autre entreprise de la plus grande priorité : la prévention de la guerre, en particulier de la guerre nucléaire. Des mesures spécifiques, de caractère bilatéral ou multilatéral, peuvent également être envisagées à cette même fin. Certaines d'entre elles, ayant trait à ce que l'on convient d'appeler la gestion des crises, ont été négociées avec succès dans le passé. D'autres, ayant trait à l'accroissement de la confiance mutuelle, ont été récemment proposées par le Président Reagan aux dirigeants soviétiques. Le domaine des mesures destinées à accroître la confiance nous paraît revêtir un intérêt particulier aux fins de la prévention de la guerre. Le rôle que notre Comité pourrait jouer dans l'identification de mesures concrètes et efficaces, de caractère multilatéral, dans ce domaine, est l'une des questions que nous devons examiner avec toute l'attention qu'elle mérite.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Imai.

M. IMAI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends ici la parole, je tiens à dire que ma délégation se réjouit de vous voir occuper la présidence du Comité en ce premier mois de la session.

Permettez-moi aussi de m'associer aux félicitations adressées à M. l'Ambassadeur Garcia Robles pour la façon dont il a conduit nos débats pendant le dernier mois de la session de l'an dernier et, naturellement, pour le prix Nobel de la paix, qui ne constitue pas seulement une récompense personnelle pour l'oeuvre considérable et méritoire de tant d'années, mais aussi un encouragement pour ceux qui se sont engagés dans l'action pour le désarmement.

Je profite de l'occasion pour vous remercier, Monsieur le Président et chers collègues, pour les paroles aimables de bienvenue prononcées dans vos interventions précédentes. C'est pour moi un plaisir et un honneur personnel que d'être admis dans cette éminente instance de négociations multilatérales sur le désarmement.

Nous avons encore présents à l'esprit les débats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue l'an dernier. Pendant cette session extraordinaire et la trente-septième session ordinaire qui a suivi, ainsi qu'à d'autres réunions bilatérales et multilatérales, notre attention a été appelée sur nombre de concepts et de propositions relatifs aux moyens de promouvoir la cause du désarmement. Beaucoup reflétaient de très nobles idéaux et constituaient des propositions sérieuses et des formules intéressantes.

Pourtant, je dois dire que les idéaux les plus nobles et les textes les plus inspirés ne constituent pas en eux-mêmes un désarmement effectif. Je me risquerais même à dire qu'ils ne présentent pas particulièrement d'intérêt pour la cause du désarmement s'ils ne sont pas réellement traduits en mesures concrètes et réalisables par un processus efficace de négociation entre les parties directement concernées.

(M. Imai, Japon)

Je n'ai guère besoin de rappeler à cette assemblée éminente et experte que la paix et la sécurité du monde sont maintenues aujourd'hui et continueront de l'être dans l'avenir par un équilibre approprié de la puissance et notamment des forces nucléaires et classiques. C'est précisément pour cette raison que le désarmement est une question vitale et d'un intérêt manifeste pour les politiques de sécurité nationale de tous les pays du monde. Les négociations sur le désarmement exigent donc un effort constant pour abaisser le niveau auquel ces forces atteignent leur équilibre respectif. Outre l'idéalisme et la bonne volonté, il faudra pour cela une évaluation minutieuse et réaliste dans le cadre d'un processus ardu et souvent fastidieux.

A ce sujet, je tiens à rappeler que le Comité est le seul organisme multilatéral d'importance mondiale disposant de ressources considérables en connaissances et en capacités techniques et d'une maîtrise suffisante de la question pour promouvoir des négociations de fond en vue de mesures concrètes et vérifiables de désarmement.

Aujourd'hui comme jamais encore dans un passé récent la nécessité de désarmer n'a été éprouvée avec une telle acuité et jamais encore on a tant insisté sur ce sujet. Il est en particulier évident que le désarmement nucléaire est l'une des tâches les plus importantes et les plus urgentes auxquelles la communauté mondiale se trouve confrontée. On n'ignore pas dans ce contexte que le Japon souhaite vivement une réduction très importante de ces armements pourvus d'une énorme puissance destructrice. J'aimerais appeler l'attention sur les responsabilités très lourdes et manifestement très sérieuses des Etats dotés d'armes nucléaires. Dans ce contexte, je voudrais lancer un appel pressant à deux d'entre eux, les Etats-Unis et l'URSS pour qu'ils s'efforcent, avec toutes les ressources et les talents auxquels ils peuvent faire appel, de réaliser des progrès concrets dans leurs négociations sur la réduction des armes stratégiques. Il est évident que tel est le souhait de toute la communauté mondiale.

De même, en ce qui concerne les négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire, le Japon voudrait prier instamment les deux pays susmentionnés de tout faire pour progresser rapidement vers un accord répondant aux souhaits des populations non seulement de l'Europe, mais des autres parties du monde. Mon pays a demandé l'élimination complète de tous les missiles nucléaires de portée intermédiaire, en particulier des armes mobiles et de haute précision telles que les SS-20 soviétiques. Par ailleurs, si les discussions sur les forces nucléaires de portée intermédiaire qui viennent de reprendre à Genève, aboutissent au transfert en Extrême-Orient des missiles actuellement pointés sur des objectifs européens, qui viendraient s'ajouter aux SS-20 déjà déployés dans la région, je crains que cela ne cause de très sérieuses appréhensions en aggravant encore les menaces à la paix et à la sécurité de l'Asie. Nous déplorons que, selon certaines informations, les dirigeants soviétiques aient récemment laissé croire qu'une telle préoccupation de notre part n'est pas entièrement infondée.

(M. Imai, Japon)

Nous prions instamment les Etats-Unis et l'URSS de poursuivre ces négociations d'un point de vue mondial et dans un contexte mondial, pour que les solutions auxquelles ils aboutiront ne mettent en péril ni la sécurité de l'Europe, ni du reste du monde, y compris l'Extrême-Orient et dans cette région mon pays, le Japon. Si l'on accorde suffisamment d'attention à ces aspects et si un progrès sur le fond peut être réalisé dans les négociations nucléaires bilatérales, cela stimulera et accélérera l'avancement d'autres délibérations et négociations sur le désarmement. Je voudrais souligner que tels sont vraiment l'espoir et le souhait du Japon.

J'aimerais maintenant aborder certaines des importantes questions inscrites à l'ordre du jour actuel et exprimer les vues de mon pays à leur sujet.

Les négociations tripartites pour une interdiction complète des essais entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique sont pratiquement suspendues. Le Comité du désarmement est donc le seul véritable forum pour des débats de fond sur une interdiction complète des essais nucléaires, c'est-à-dire sur la question concernant le désarmement nucléaire dont la priorité est à notre avis la plus élevée. A cet égard, nous croyons que le Comité devra utiliser le plus efficacement possible le Groupe de travail qu'il a créé l'an dernier après avoir surmonté des difficultés considérables.

Cependant, il est regrettable de rappeler qu'en 1982 tous les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas participé à ce Groupe de travail. On n'est parvenu à aucun accord sur le programme de travail, de sorte que le Groupe de travail n'a pas pu s'acquitter de son mandat. On ne peut guère nier que l'aspect le plus difficile d'une interdiction complète des essais nucléaires est la question de la vérification. A moins que l'on n'accorde une importance adéquate et suffisante aux questions relatives à la vérification et au respect, comme l'exige le mandat du Groupe de travail, il sera bien difficile de parvenir à un projet de traité vraiment significatif et efficace.

A diverses reprises, mon prédécesseur a souligné la nécessité de promouvoir le désarmement nucléaire en commençant par une interdiction complète des essais, non seulement en raison de son utilité intrinsèque, mais aussi afin de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale sur la base du Traité sur la non-prolifération. Ayant participé activement aux débats sur le Traité sur la non-prolifération, tant sur le plan national que sur le plan international, je saisis l'occasion pour souligner que je partage son opinion à cet égard. C'est pourquoi je demande instamment, au nom de mon gouvernement, que le Comité s'emploie sans relâche et énergiquement à progresser vers l'objectif d'une interdiction complète des essais nucléaires.

En particulier, le Groupe de travail devrait éviter de perdre encore du temps sur des questions de procédure à la présente session. Il devrait établir dès que possible un programme approprié de travail et ouvrir immédiatement ses discussions en vue de remplir pleinement son mandat actuel. A cet égard, je tiens à réaffirmer que mon pays, est opposé à tout essai nucléaire, quel que soit l'Etat qui y procède. Nous notons avec intérêt que l'un des Etats dotés d'armes nucléaires ne semble avoir procédé à aucun essai nucléaire depuis deux ans.

(M. Imai, Japon)

Des spécialistes scientifiques de mon pays ont activement participé aux réunions du Groupe spécial d'experts sismologues. J'espère que ce dernier reprendra ses travaux sans délai et soumettra son troisième rapport au plus tôt. Il me semble que l'étude plus poussée des questions sismiques est un facteur essentiel dans le contexte de tout accord. Je tiens à ce propos à rendre particulièrement hommage, au nom de ma délégation, à la contribution apportée par le regretté M. Ericsson qui a dirigé avec succès ce groupe jusqu'en 1982 et à cet égard j'ajoute que j'envisage avec une certaine inquiétude la possibilité que l'action qu'il a tant contribué à organiser soit gênée et même retardée à ce stade crucial.

À la suite des travaux intensifs de l'année dernière, de considérables progrès ont été observés sur la voie d'une interdiction des armes chimiques. Nous espérons que sur cette lancée, de nouveaux progrès seront réalisés en 1983. Dans ce contexte, la récente déclaration de M. George Bush, Vice-Président des États-Unis qui, à propos des questions soumises au Comité avait annoncé personnellement que les vues des États-Unis sur la teneur d'un traité interdisant les armes chimiques seraient bientôt soumises, constitue une heureuse indication de l'attitude positive adoptée par son pays.

Cette année, il faut que le Groupe de travail des armes chimiques examine en profondeur et en relation étroite l'un avec l'autre les éléments clefs d'une convention sur les armes chimiques (définition, déclaration et vérification). Pour ce qui est de la vérification, nous pensons que des progrès seront réalisés vers la mise au point de mesures internationales efficaces comprenant des inspections sur place avec la coopération du Groupe d'experts en ce qui concerne les aspects techniques. Je crois que les progrès en matière de vérification faciliteront la conclusion à bref délai d'une convention sur les armes chimiques.

Chacun se souvient que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'an dernier par consensus une importante résolution concernant l'interdiction des armes radiologiques, exprimant ainsi une nouvelle fois son espoir de voir interdire ces armes à bref délai. Par cette résolution, elle demandait au Comité du désarmement de poursuivre les négociations sur cette question, pour qu'un projet de traité interdisant les armes radiologiques puisse être présenté à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session. Elle demandait aussi au Comité de poursuivre la recherche d'une solution au problème de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires. Nous négocions depuis trois ans déjà sur l'interdiction des armes radiologiques. Les présidents des Groupes de travail, l'Ambassadeur Kömives de la Hongrie et l'Ambassadeur Wegener de la République fédérale d'Allemagne, nous ont soumis des projets de textes d'un traité. Au sujet de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires, nous sommes saisis de documents de travail soumis par la République fédérale d'Allemagne et le Japon. Nous croyons savoir que d'autres initiatives, provenant notamment de la Suède, sont attendues.

Nous continuons à croire que la conclusion d'un accord interdisant les attaques contre des installations nucléaires pacifiques, dans le cadre d'un traité sur les armes radiologiques, nous aiderait beaucoup à sortir de l'impasse où nous paraissions être en ce qui concerne l'élaboration d'un tel traité. Nous sommes persuadés que l'esquisse d'un projet de protocole facultatif proposé par ma délégation en septembre dernier contribuera utilement à nous faire progresser dans ce domaine. Ma délégation fera tout pour y parvenir.

(M. Imai, Japon)

Mon pays reconnaît que les remarquables progrès scientifiques et techniques réalisés récemment en matière d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, tout en ouvrant des possibilités très prometteuses pour l'avenir de l'humanité, suscitent des préoccupations quant à l'éventualité d'une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique dans un avenir proche. Cela étant, nous avons souligné l'opportunité qu'il y avait l'an dernier à aborder ici la discussion sur la "prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Certes, il s'agit d'une question complexe qui peut soulever de nombreux problèmes, mais nous espérons que le Comité du désarmement continuera à l'examiner d'une façon approfondie.

Enfin, aujourd'hui des multitudes de plus en plus nombreuses réclament avec ardeur et insistance la réalisation d'un vrai désarmement. Ces multitudes s'intéressent vivement à l'évolution des négociations sur la réduction des armes stratégiques et sur les forces nucléaires de portée intermédiaire actuellement menées par les Etats-Unis et l'Union soviétique à Genève. Par ailleurs, je suis convaincu qu'elles placent des espoirs considérables dans les négociations du Comité. C'est pour nous tous une très grave responsabilité que de répondre à cette attente.

En terminant, j'aimerais exprimer notre conviction que, si nous voulons progresser d'une façon quelconque dans le domaine du désarmement, il n'y aura d'autre façon de le faire que de garder un idéal élevé tout en oeuvrant avec persévérance et d'une façon constructive à la réalisation de mesures successives de désarmement véritable. Mon gouvernement réaffirme sa résolution de continuer à contribuer aux travaux de ce Comité dans cette direction.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur Cannock.

M. CANNOCK (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, cette première partie de la session du Comité du désarmement pour 1983 s'ouvre à notre avis dans des conditions particulièrement favorables au déroulement de nos travaux.

Nous connaissons tous et apprécions comme il se doit, j'en suis certain, le mouvement d'opinion publique de plus en plus marqué qui, par delà les obstacles idéologiques et les frontières géographiques, exige de plus en plus vigoureusement et instamment que nos gouvernements assurent à leurs peuples le droit élémentaire de vivre en paix et en sécurité.

Cette clameur générale nous rappelle l'adage latin : "Vox populi, vox Dei". La voix en question, sonore et empreinte de sagesse, retentit à l'Est comme à l'Ouest. Elle ne saurait être ignorée, car il s'agit d'un impératif de la raison et en tant que simples mandataires de ce sens commun collectif et universel, nous n'avons d'autre possibilité que de lui obéir et de nous acquitter des responsabilités qui en découlent pour nous.

Au cours des quelques jours écoulés depuis le début de la session, notre délégation a pu apprécier, Monsieur le Président, les qualités exceptionnelles dont vous faites preuve en dirigeant nos débats. En vous adressant nos salutations et

(M. Cannock, Pérou)

en vous remerciant, nous sommes conscients de ce que vos responsabilités vous ont été transmises par un prédécesseur illustre, ce grand Latino-Américain qu'est l'Ambassadeur García Robles, digne représentant du Mexique, que, respectueux de sa modestie, je ne voudrais pas accabler de nouveaux éloges.

Le prix Nobel de la paix décerné à l'Ambassadeur García Robles et à Mme Alva Myrdal est un motif d'orgueil légitime pour les peuples du Mexique et de la Suède, et le Pérou entend se joindre à cet hommage.

De même, notre délégation adresse une cordiale bienvenue aux représentants de l'Inde, du Japon, du Kenya, du Royaume-Uni, de la République populaire de Chine et du Venezuela, qui vont nous apporter leur précieux concours pour nous permettre de mieux nous acquitter de notre tâche. Nous nous félicitons également de la participation de M. Martenson, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies.

Après tout ce qu'ont dit les diverses délégations ici présentes, il est difficile d'apporter au débat une contribution nouvelle. La délégation péruvienne se contentera donc de faire quelques réflexions à haute voix sur certains aspects des questions qui nous intéressent particulièrement. Avant tout, je voudrais dire que si le désarmement est une cause que défendent ensemble tous les membres de la communauté internationale, les débats de notre organe de négociation demeurent empreints du pesant climat de méfiance qui prévaut entre les superpuissances et leurs alliés respectifs. Cette ambiance si négative est, à notre avis, le principal obstacle à nos progrès au sein du Comité.

Cette situation prend parfois un tour extrême, vraiment anecdotique. Nous avons pu constater ces derniers jours que l'initiative irréprochable du Groupe des 21, visant à inclure la question de la prévention de la guerre nucléaire à notre ordre du jour, a été mise en cause par le groupe des pays occidentaux et cela peut-être pour le simple fait que cette initiative était appuyée également par le Groupe socialiste.

Il y a aussi lieu de s'inquiéter du fait que les questions de procédure prolongent et retardent nos débats. Nous avons consacré jusqu'ici, sans succès, de nombreuses heures à essayer de trancher une question tout à fait secondaire comme celle de la présidence d'un organe subsidiaire, le Groupe d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, alors même qu'il existait une volonté unanime pour accorder notre confiance à un éminent scientifique suédois.

Nous nous trouvons donc devant la tâche difficile et frustrante qui consiste à mener à bien nos travaux dans ce climat de méfiance et de soupçon mutuels qui caractérise les relations entre les superpuissances et se reflète inévitablement au Comité. Dans ces conditions, l'application de la règle du consensus qui, en pratique, équivaut à l'unanimité, y compris pour des questions secondaires, nous place devant un obstacle beaucoup plus difficile à surmonter et j'estime nécessaire de déclarer ici que le Groupe des 21 n'a aucune responsabilité dans cette situation. Nous n'avons pas suscité la méfiance. Et nous n'avons pas non plus patronné la règle du consensus.

(M. Cannock, Pérou)

L'absence de résultats concrets dans les travaux du Comité ne doit pas non plus nous amener à des conclusions négatives quant à son rôle. Nous savons que son existence est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. L'absence de résultats est due presque exclusivement à l'attitude négative de certaines délégations.

Il est regrettable de le constater à un moment où l'humanité tout entière, sans distinction de race ni de frontières, se trouve sous la menace d'une hécatombe nucléaire, qui pourrait certainement dépendre d'une innocente erreur d'un cerveau électronique.

Pour justifier les armements on invoque la nécessité de protéger la sécurité, mais encore faudrait-il se demander la sécurité de qui ou pour qui, lorsqu'on sait que les armes nucléaires actuellement stockées sont plus que suffisantes pour détruire plusieurs fois la Terre en y effaçant toute trace de vie. Des doctrines sont évidemment élaborées pour justifier, expliquer et orienter cette absurde aventure, mais elles ne suffiront jamais à convaincre l'opinion publique mondiale, qui par simple sens commun, commence à en rejeter le contenu et à lutter massivement et tumultueusement pour le désarmement. Les doctrines de la dissuasion par l'équilibre de la terreur, les doctrines admettant la possibilité de guerres nucléaires limitées, reculent devant la seule possibilité actuellement valable, celle du désarmement et, sur cette voie, les gouvernements du monde entier devront déférer à la clameur universelle, au risque d'être condamnés par leurs propres peuples, si cela était alors encore possible.

Monsieur le Président, pour un pays en voie de développement comme le Pérou, qui aspire à vivre en paix, à élever le niveau de vie de ses citoyens et à garantir leur survie et celle des générations futures, il n'existe pas d'autre possibilité que de lutter en faveur de la paix et, partant, d'un désarmement général et complet qui permette d'éliminer les tensions et de dégager les ressources qui devront être canalisées pour soutenir les efforts de développement de la grande majorité des peuples du monde et établir la justice sociale si ardemment désirée. Il est impressionnant de constater comment, d'année en année, le montant des sommes gaspillées pour les armements augmente. 650 milliards de dollars par an, 25 millions d'hommes en armes, 10 millions dans les forces paramilitaires, 500 000 scientifiques dans le secteur militaire ! Ce sont là des chiffres suffisamment éloquents pour nous faire prendre conscience de la dimension colossale de cette absurdité. Compte tenu de tous ces chiffres et vu l'absence de résultats concrets dans les processus des négociations multilatérales et bilatérales sur le désarmement, nous ne pouvons dégager aucune des deux grandes puissances nucléaires de leur responsabilité, car tant que la course aux armements se poursuivra, ce sont elles qui continueront d'assumer en la matière la responsabilité fondamentale, qui leur est d'ailleurs imposée par leur condition même de principales puissances nucléaires. On pourrait certes établir des degrés de différenciation qui, tant que l'on ne parviendra pas à un certain niveau de concertation, n'auront qu'une valeur purement théorique, pouvant même, à tel ou tel moment, aboutir à une distorsion de la réalité ou susciter de faux espoirs. Pour la délégation péruvienne, il n'existe qu'une seule alternative : ou bien les grandes puissances parviennent à des accords significatifs garantissant la propre survie des systèmes qu'elles prétendent défendre ou bien elles acceptent la possibilité pas tellement lointaine de ce qu'il est convenu d'appeler l'holocauste nucléaire, entraînant avec elles toute l'humanité. Deux questions se posent ici : sont-ce les systèmes qui dépendent de l'homme ou l'homme qui dépend des systèmes ? La coexistence ne serait-elle pas préférable à la destruction réciproque ? La réponse est évidente.

(M. Cannock, Pérou)

Monsieur le Président, nous avons à traiter ici de questions importantes. Nous tenons à préciser qu'il serait bon, dans la conjoncture actuelle, qu'au cours de cette année, nous parvenions à vaincre les difficultés qui ont empêché l'approbation du Programme global de désarmement au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour, c'est-à-dire les armes chimiques, nous nous félicitons du travail accompli par le Groupe spécial sous l'habile direction de M. l'Ambassadeur Sujka, qui a permis de faire d'importants progrès dans ce domaine. Cela montre bien que lorsqu'existe la volonté politique d'agir ou tout au moins de ne pas entraver les efforts déployés par le Comité, il est parfaitement possible de progresser. Bien entendu, en nous félicitant du travail de ce groupe nous ne préjugeons nullement l'ordre des priorités établi par l'Assemblée générale au cours de sa première session consacrée au désarmement, et qui a été confirmé récemment.

Nous ne voulons pas laisser passer cette occasion sans parler brièvement du processus des négociations bilatérales menées par les deux principales puissances nucléaires. Nous apprécions les propositions concrètes et espérons que ces deux puissances, abandonnant leurs positions intransigeantes, entameront un authentique processus de négociation qui libérera le monde de la menace actuelle d'une confrontation nucléaire. De cette tribune, nous leur lançons un appel pour qu'elles renoncent aux artifices de propagande et s'emploient à la recherche moralement impérative de la paix.

Monsieur le Président, la course aux armements a de graves incidences. Tout d'abord, elle constitue un obstacle aux efforts déployés par la majorité des peuples du monde pour sortir de leur situation de sous-développement, qui empire aujourd'hui du fait de la crise économique internationale que nous subissons. A cet égard, elle est en flagrante opposition avec notre droit au développement. Ensuite, elle constitue un facteur qui engendre l'insécurité, qui est renforcée par les circonstances politiques et économiques dans lesquelles vit actuellement la communauté internationale. Il suffirait de prendre conscience des coûts sociaux d'une tendance des pays en développement à maintenir le rythme d'augmentation des dépenses d'armement pour comprendre les dimensions du problème qui se pose ainsi à nos pays, qui, cessant en grande partie de s'occuper de problèmes vraiment urgents, sont atteints par le climat international de méfiance et subissent la pression psychologique que leur imposent les marchands de mort. Enfin, ma délégation estime que tout effort, si petit soit-il, en faveur du désarmement ne sera jamais superflu, car agir en sens contraire aurait pour conséquence de multiplier les effets négatifs.

Pour conclure, je dirai qu'il ne pourra y avoir de paix sans sécurité, ni de sécurité sans développement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations les plus cordiales de la délégation argentine à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité. En dirigeant les travaux de cet important organe vous ferez certainement preuve des mêmes qualités de prudence et de pondération dont vous n'avez cessé d'apporter l'illustration dans vos fonctions de représentant de la République populaire mongole. Dans l'exercice de vos fonctions vous pourrez toujours compter sur la plus franche coopération de la délégation argentine.

En ce qui concerne votre distingué prédécesseur, M. l'ambassadeur García Robles, représentant du Mexique, il m'est difficile d'ajouter quoi que ce soit à ce qui a été maintes fois répété. Sa lutte ardente et prolongée pour la cause du désarmement a trouvé une juste récompense dans le prix Nobel de la paix qui lui a été décerné conjointement avec Mme Alva Myrdal, que je félicite très sincèrement. Cette récompense fait personnellement honneur à l'Ambassadeur García Robles, ainsi qu'à son pays, le Mexique, mais elle rejaille aussi sur l'Amérique latine et le Comité du désarmement, deux domaines auxquels il a consacré tant d'efforts. Je considère comme un privilège de pouvoir travailler avec un collègue et ami aussi illustre.

Quelques membres du Comité sont partis vers de nouvelles destinations, et d'autres représentants viennent s'asseoir parmi nous. Je leur adresse à tous la bienvenue la plus cordiale et je suis certain que nos relations entre délégations et sur le plan personnel seront aussi chaleureuses qu'elles l'étaient avec leurs prédécesseurs.

Je voudrais enfin relever la présence parmi nous du responsable du nouveau Département des affaires de désarmement au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Nous connaissons depuis longtemps M. Jan Martenson et nous avons plaisir à le revoir, mais en cette occasion, sa visite dans le cadre de ses fonctions actuelles témoigne de l'importance croissante que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux souhaits de l'Assemblée générale, accorde aux questions du désarmement dans l'organisation même de ses services.

Le Comité du désarmement commence cette année sa session de printemps dans des circonstances tout à fait particulières. Cela a déjà été répété en plusieurs occasions, mais je crois qu'il est évident pour nous qu'aujourd'hui l'opinion publique internationale concentre son attention sur les sujets qui nous occupent avec une intensité et un intérêt particulièrement aigus. Ce n'est pas par hasard, je crois, que le prix Nobel de la paix a été décerné récemment à deux paladins de la cause du désarmement.

L'année 1982 a vu naître un mouvement populaire aux caractéristiques inhabituelles. Sous toutes les latitudes, on a vu des centaines de milliers de personnes descendre dans la rue pour dire l'inquiétude qu'elles ressentaient devant la course aux armements, les possibilités d'une guerre nucléaire et les risques pour leur survie.

L'échec de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a pas diminué cet intérêt de l'opinion publique. Il continue au contraire de se manifester et de se renforcer au fur et à mesure que le temps passe sans que des mesures concrètes de désarmement soient prises. Il suffit de lire la presse quotidienne pour se rendre compte de la place qu'occupent dans ses titres les initiatives et les carences en ce domaine des divers gouvernements dont les porte-parole ne cessent d'exposer et d'expliquer les positions en la matière.

(M. Carasales, Argentine)

Ce n'est pas une figure de rhétorique que de dire que tous les yeux sont tournés vers Genève, ville qui possède une longue tradition de paix, qui a été et qui demeure le théâtre d'efforts internationaux spécialement consacrés au secteur du désarmement.

Des négociations bilatérales et multilatérales se déroulent à Genève. Les premières intéressent les deux plus grandes puissances nucléaires, les secondes se déroulent devant le Comité. Il ne fait pas de doute que les unes et les autres soient liées, même si elles sont menées de façon indépendante et totalement séparée. Toutes deux offrent un cadre approprié pour témoigner de la sincérité et de la volonté politique qui sont la base indispensable de tout progrès en ce domaine.

C'est un fait positif que les pays qui disposent des plus grands arsenaux nucléaires soient assis à la table de négociations. Le dialogue par lui-même est une bonne chose. Malheureusement, il ne semble pas que beaucoup de progrès ait été accompli. Les deux parties rendent publiques leurs propositions, mais chacune repousse celles de son interlocuteur. Certaines déclarations faites récemment, y compris devant le Comité, paraissent dénoter une plus grande souplesse dont il faut certainement se féliciter. Le blocage des positions ne saurait mener à rien, sinon à l'impasse et à la paralysie. En matière de désarmement, on sait que l'absence de progrès correspond en fait à une régression, parce que les perfectionnements qualitatifs et quantitatifs des arsenaux rendent les chances d'accords de plus en plus aléatoires et accroissent les risques d'un conflit catastrophique.

Ceux qui ne participent pas à ces négociations bilatérales ne peuvent moins faire que de dire qu'ils sont vivement intéressés et souhaitent ardemment que l'on parvienne à des résultats concrets dans un avenir pas trop lointain. Le succès même partiel de ces négociations ne pourra que se répercuter favorablement sur le déroulement des travaux de notre Comité. Mais il faut reconnaître que même restreintes de par leur ordre du jour et par le nombre de leurs participants, les négociations bilatérales peuvent compléter, sans les remplacer ni les supprimer, les efforts déployés sur une base réellement multilatérale pour adopter des mesures concrètes de désarmement, parce que de telles mesures intéressent directement tous les membres de la communauté internationale qui ne sauraient accepter que leur sécurité et leur sort se jouent dans des enceintes qui leur sont totalement étrangères.

Mais, de toute façon, il convient comme cela a été dit à plusieurs reprises à la dernière Assemblée générale et comme cela a été demandé dans la résolution 37/78, que les Etats participant à ces négociations bilatérales fournissent conjointement ou séparément dans les limites qu'impose le cas d'espèce, des renseignements périodiques dignes de foi sur le déroulement de ces négociations, pour que les organes internationaux compétents, et dans ce cas le Comité du désarmement, en soient informés convenablement et non pas seulement par des discours ou des déclarations journalistiques conçues à d'autres fins.

Même si les négociations bilatérales retiennent en ce moment l'attention, nous ne pouvons ni ne devons oublier que la tâche du Comité du désarmement conserve toute l'importance et l'urgence que lui reconnaît le Document final. On pourrait même affirmer que cette importance et cette urgence sont encore plus grandes. Les thèmes inclus à l'ordre du jour du Comité figurent parmi les plus importants thèmes actuels. Même si les négociations bilatérales de Genève étaient pleinement couronnées de succès, ce que nous souhaitons vivement, les risques d'une guerre nucléaire demeureraient présents. Il pourrait y avoir limitation ou réduction du nombre de missiles et on pourrait peut-être parvenir à l'élimination complète de certains types, dans certaines régions du monde, mais cela ne représenterait qu'un progrès partiel et limité vers la solution d'un problème, celui du désarmement nucléaire, qui subsistera dans toute son ampleur.

(M. Carasales, Argentine)

Ce serait nous répéter que de dire que la tâche incombant au Comité est vaste et multiforme. Mais, malheureusement, si son ordre du jour est ambitieux, le nombre de ses réalisations concrètes est nul pour le moment et les perspectives d'évolution de cet état de choses dans un proche avenir sont limitées.

On n'a pas progressé en ce qui concerne le point peut-être le plus important, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". En ce qui concerne le thème prioritaire de l'"Interdiction des essais d'armes nucléaires", les négociations, qui n'ont pas encore commencé, ne sauraient trouver un équivalent dans les activités d'un groupe de travail au mandat si restreint que l'on peut se demander s'il sert réellement à quelque chose.

Le Programme global de désarmement, auquel le lauréat du prix Nobel de la paix a consacré ses veilles et le Comité bien des efforts, des années durant, n'a pu être présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sous sa forme définitive et a été renvoyé au Comité pour qu'il tente à nouveau de mettre au point un document ayant une signification réelle. Il ne semble pas que les points de vue ou attitudes qui ont rendu vains les efforts antérieurs aient sensiblement changé et il est réellement difficile de faire preuve d'optimisme pour le moment. Mais je serais en fait plus satisfait si les faits se chargeaient de démentir ce jugement.

Le Groupe de travail des armes radiologiques a vu s'éloigner ce qui à un certain moment est paru très proche, la conclusion d'un accord sur cette question. Il faut espérer que cette année ce qui aurait pu se transformer en une réalité modeste, mais réalité tout de même, pourra finalement se concrétiser.

Les travaux dans le domaine des garanties de sécurité négatives en sont maintenant arrivés à un véritable point mort. On ne voit pas, du moins de l'avis de ma délégation, de moyens qui permettraient de sortir de la situation actuelle, sauf modifications importantes dans l'attitude de certaines puissances nucléaires. D'autre part, la présence non démentie d'armes nucléaires lors du conflit de l'Atlantique Sud doit nous faire réfléchir sérieusement à cette question et à la valeur et à la signification véritable que peuvent avoir les zones exemptes d'armes nucléaires.

Deux autres points essentiels attendent d'être dûment examinés par le Comité du désarmement. Je veux parler de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de la prévention de la guerre nucléaire. Il serait difficile de trouver deux questions dont on s'accorde plus à reconnaître l'importance tout en reconnaissant qu'il faut faire le plus d'efforts possibles dans le sens de la prévention.

L'espace extra-atmosphérique devrait être réservé aux activités pacifiques, mais il faut reconnaître qu'il est utilisé à des fins militaires et les plans et projets en cours laissent penser que la militarisation va s'y étendre et s'y développer.

Il est inutile de s'étendre sur un thème aussi évident que la prévention de la guerre nucléaire. Mais je voudrais dire que nous ne saurions accepter l'interprétation selon laquelle son étude devrait se faire dans le cadre plus vaste de la prévention de la guerre en général. Il va de soi que toute guerre doit être prévenue et évitée, mais il est également certain que la guerre accompagne l'homme depuis ses origines et

(M. Carasales, Argentine)

que tous les efforts pour la retrancher des normes de conduite des nations sont restés vains. Ces efforts devront donc être poursuivis sans cesse, mais l'entrée dans l'ère atomique à partir de 1945 a rendu possible un conflit au cours duquel seraient utilisées des armes nucléaires aux caractéristiques si atroces qu'elles mettent en péril la survie même du genre humain. Cela justifie pleinement que, dans des forums appropriés comme le Comité du désarmement, on entreprenne de chercher des mesures pratiques pour réduire et en fin de compte éliminer les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire.

Néanmoins, il ne semble pas que dans aucun de ces deux domaines, l'espace extra-atmosphérique et la prévention de la guerre nucléaire, le Comité puisse faire face aux responsabilités qui lui incombent et que l'on attend de lui, en dépit des appels qui lui ont été adressés en ce sens par l'Assemblée générale des Nations Unies. Une fois de plus l'activité du Comité se réduira dans le meilleur des cas à un échange de discours, officiel ou officieux. Le Comité n'est pas un organe délibératif et la communauté internationale ne se satisfera pas de paroles et encore de paroles, dont il ne reste souvent même pas de traces.

Ce n'est que dans le domaine des armes chimiques que le Comité agit avec la vigueur et la persévérance qui doivent être les siennes. Il reste à régler des problèmes importants, mais il semble au moins exister une véritable volonté de négociation, qui devrait toujours accompagner la démarche du Comité mais qui paraît malheureusement n'exister qu'en peu d'occasions. Ce n'est pas l'optique dans laquelle la grande majorité des membres du Comité envisage sa participation aux travaux, mais les cas ne sont pas rares dans lesquels la façon de voir les choses est totalement différente.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a approuvé par consensus un Document final qui, précisément parce qu'il a mérité l'approbation de tous, fut reçu avec grands espoirs. On pensa que le moyen de traduire en résultats concrets les postulats de ce précieux instrument serait le Comité du désarmement de Genève, devenu l'organe multilatéral de négociation par excellence, avec des membres et des mécanismes de procédure qui l'habilitent à remplir ce rôle en toute efficacité.

Comme nous le savons tous, la réalité ne peut pas être plus différente. Au-delà de légitimes divergences d'opinion et de façons diverses de percevoir la conjoncture internationale, il semble que le Comité ne soit pas, aux yeux de tous, l'organe apte à traiter une large gamme de questions, parmi elles les plus importantes. On peut se demander si, à un moment quelconque, même en 1978 lors de l'adoption du Document final, il y a eu unanimité au sujet des objectifs du Comité, au sujet de sa véritable importance dans la structure des mécanismes du désarmement.

En tout cas, il semble que l'existence d'une politique constante qui s'efforce de soustraire des questions toujours plus nombreuses à l'action du Comité soit évidente. Les motifs invoqués sont multiples et il se peut que, dans quelques cas, ils soient valables ou dignes d'être pris en considération. Mais étant donné que les décisions du Comité sont régies par le consensus, le résultat finit par être le même : le Comité ne peut pas traiter de certaines questions, ou s'il le fait, c'est de façon officieuse et seulement pour échanger des idées, ou bien, si exceptionnellement il est autorisé à négocier - ce qui devrait être sa fonction fondamentale -, ces négociations généralement s'enlisent.

(M. Carasales, Argentine)

Evidemment, on ne saurait prétendre que toute négociation soit facile ou qu'elle ne soulève pas de problèmes, ou que les problèmes en question ne soient pas éventuellement difficiles ou même impossibles à résoudre à tel ou tel moment. Mais il y aurait au moins des négociations. Ce qui engendre le pessimisme et les doutes, c'est que les domaines dans lesquels il y a des négociations sont réellement très peu nombreux.

En des circonstances dans lesquelles l'attention internationale est focalisée sur le désarmement, comme je le rappelais au début de mon intervention, dans lesquelles les problèmes s'accumulent, dans lesquelles le danger d'une catastrophe nucléaire se présente de façon toujours plus nette, il est frustrant de constater que le Comité du désarmement ne peut faire que très peu à cet égard, et qu'il donne créance, à juste titre ou non, à des jugements très négatifs en ce qui concerne son efficacité et sa véritable raison d'être. L'opinion publique ne fait pas de distinction entre qui est ou qui n'est pas responsable de cette inactivité, ou plutôt de ce manque d'efficacité, étant donné que l'on ne pourra pas reprocher aux délégations leur absence d'intérêt ou d'efforts permanents.

Ce tableau que j'ai tracé et qui, à mon avis, correspond pleinement à la réalité, peut se modifier substantiellement si, dans certaines capitales, quelques positions venaient à changer. On ne peut pas rester indéfiniment indifférent aux clameurs qui s'élèvent dans tous les secteurs de la communauté internationale.

Je pense que toutes les délégations qui oeuvrent au sein du Comité sont prêtes en permanence à travailler avec zèle et acharnement sur chacun des thèmes qui sont inscrits à l'ordre du jour. Ce qu'il faut, ce sont des directives positives de la part des gouvernements et non des positions indécises ou dilatoires qui conduisent à l'inactivité ou à l'échec, deux termes qui, en matière de désarmement, sont synonymes.

Comme cela a été le cas dans le passé, la République argentine continue de faire preuve du plus grand désir de coopération dans la recherche incessante de solutions pour les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Mon pays considère que la responsabilité qui incombe au Comité est grande, et il aspire à ce que sa contribution à l'oeuvre commune se fasse dans les meilleures conditions possibles. C'est avec cette intention que mon gouvernement a décidé de donner des bases plus stables à sa délégation auprès du Comité du désarmement, en la transformant en Mission permanente ayant son siège dans la ville de Genève. On ne saurait trouver de meilleur signe de l'importance que mon pays accorde à la tâche qui incombe au Comité.

Nous continuerons de travailler avec la même fermeté et la même conviction que dans le passé, en ayant la certitude qu'au-delà des frustrations et des erreurs qui le caractérisent souvent, le Comité du désarmement peut et doit faire beaucoup en ce qui concerne la vaste problématique du désarmement à laquelle il participe. Le défi est permanent. Que nous puissions le relever avec succès dépend de notre décision.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Kómives.

M. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, je tiens à vous féliciter, vous qui représentez ici la République populaire mongole, pour votre accession à la présidence du Comité. Vos capacités personnelles et votre longue expérience des négociations sur le désarmement permettent au Comité de reprendre ses travaux dans une atmosphère constructive. Je vous souhaite un plein succès dans votre lourde tâche.

Ma délégation tient aussi à complimenter M. l'Ambassadeur García Robles pour la façon efficace et habile dont il nous a guidés pendant le dernier mois de la session précédente.

Il est regrettable que ce soit précisément à une époque où la compréhension et la coopération mutuelles ont atteint un niveau plus bas que jamais que la communauté du désarmement soit appelée à rendre hommage à un si remarquable diplomate. Certes, M. l'Ambassadeur García Robles n'est pour rien dans cette situation. Les qualités humaines de notre éminent collègue, sa compétence professionnelle et sa dévotion indéfectible à l'édification d'un monde pacifique sont depuis longtemps connues et appréciées. Le fait que le prix Nobel de la paix pour 1982 lui ait été décerné constitue donc la reconnaissance bien méritée de sa contribution remarquable au combat universel pour la prévention de la guerre nucléaire, pour la cessation de la course aux armements et pour le désarmement. En lui présentant les félicitations chaleureuses de la délégation hongroise, j'exprime aussi l'espoir que pendant de nombreuses années, M. l'Ambassadeur García Robles jouira d'une excellente santé et poursuivra son action désintéressée en faveur de la paix et du désarmement.

Ma délégation félicite aussi la corécipiendaire du prix Nobel pour la paix, Mme Alva Myrdal, qui est aussi bien connue pour son dévouement à la cause de la paix et du progrès dans le monde. Je prie la représentante de la Suède de lui transmettre l'expression de notre haute estime.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues et les assurer que la délégation hongroise est prête à maintenir et à développer encore les bonnes relations qu'elle entretenait avec leurs prédécesseurs.

Enfin, nous sommes heureux de pouvoir encore compter sur la grande expérience de M. l'Ambassadeur Riki Jaipal, ainsi que sur l'assistance désintéressée de ses talentueux collaborateurs.

Quand il y a un an les représentants des Etats membres du Comité ont présenté l'évaluation de la situation internationale faite par leurs gouvernements, le tableau général était déjà sombre et les déclarations étaient fortement marquées par un désappointement et un profond souci en ce qui concerne les perspectives. Il est vraiment triste et assez décourageant que la tendance alarmante qui avait caractérisé l'année écoulée subsiste aujourd'hui. La session de 1983 du Comité commence dans une situation pleine de tensions et lourde de périls. Des activités subversives menaçant la paix mondiale et la sécurité internationale se sont poursuivies tout au long de l'année dernière, rapprochant toujours davantage l'humanité d'un total désastre.

Dans ma déclaration d'il y a juste un an, j'ai analysé en détail les causes essentielles de la détérioration de la situation internationale. Puisqu'entre-temps la tendance et les facteurs qui la déterminent n'ont pas changé, je n'éprouve nul besoin de me répéter. La principale raison de la détérioration continue de la situation est toujours la même : les politiques agressives des milieux impérialistes extrémistes et leurs manœuvres continuelles pour détruire l'équilibre des forces

(M. Kőmives, Hongrie)

et s'assurer la supériorité militaire. L'an dernier, nous avons pu observer leurs actions systématiques visant à saper et à annuler les résultats obtenus précédemment, y compris certains des accords internationaux de limitation des armements et de désarmement. Ils ont accru leur pression sur les pays et les mouvements qui résistent à l'imposition de leur volonté sur d'autres Etats, et ont intensifié leurs campagnes de calomnies et de propagande contre les pays socialistes et les autres forces progressistes.

Dans la Déclaration politique publiée à la suite de leur récente réunion à Prague, les représentants au niveau le plus élevé des Etats parties au Traité de Varsovie ont résumé cette tendance et déclaré que "la situation devient ainsi de plus en plus compliquée dans son ensemble, la tension internationale s'accroît, le danger de guerre, de guerre nucléaire surtout, s'aggrave".

Toutefois, ce document contient aussi une énumération des facteurs et des forces qui sont capables de contrer cette tendance dangereuse. Se basant sur l'ensemble de l'évaluation, les Etats parties au Traité de Varsovie ont présenté une solution de rechange réaliste. Puisque cette Déclaration a été distribuée comme document officiel du Comité (CD/338), je n'ai nul besoin d'en expliquer en détail les points marquants. Je suis convaincu qu'il a fait l'objet d'études sérieuses au Comité, ainsi que dans chaque milieu politique responsable.

Néanmoins, je me permets d'en citer une phrase qui, à mon avis, constitue la clé d'une meilleure compréhension des aspirations fondamentales des peuples et des gouvernements des pays socialistes, mais aussi de la tâche qui incombe à chacune des délégations ici présentes :

"Dans la lutte pour écarter le danger de guerre, une place essentielle revient à la tâche de maîtriser la course aux armements et de passer au désarmement, surtout au désarmement nucléaire."

Comme on l'a invariablement déclaré, 1983 est une année cruciale pour le destin de l'humanité en général, et aussi pour les négociations sur le désarmement. Ce qu'il faut donc, c'est une volonté persistante de relancer des négociations sérieuses visant à mettre fin à la course aux armements et à progresser substantiellement en matière de désarmement. Ce qu'il faut ici, c'est une volonté réelle et sincère de poursuivre des négociations sérieuses sur les questions les plus brûlantes et les plus aiguës.

Pour entamer ce genre de négociations, il faut que certains gouvernements renoncent à l'attitude totalement irréaliste consistant à réitérer sans cesse une proposition clairement inacceptable une offre du style "à prendre ou à laisser", dont on sait d'emblée qu'elle vise à conquérir l'avantage sur l'autre partie et à compromettre sa sécurité. Il est temps de se rendre compte que les tentatives de réaliser des gains au détriment de la sécurité d'autres Etats ne peuvent susciter qu'un refus catégorique. Il est temps de comprendre que des références même occasionnelles à une sorte de "position morale" ne sauraient masquer les motifs indignes qu'implique une telle option.

(M. Kömives, Hongrie)

Nos peuples ni nos gouvernements ne sauraient être traités comme des enfants naïfs. Ce qu'ils attendent, ce sont des efforts sincères et des propositions honnêtes pour parvenir à des solutions efficaces fondées sur le principe fondamental de l'égalité et de la sécurité égale. Ce qu'ils attendent, ce sont des propositions sérieuses et constructives, comme celles contenues dans la Déclaration politique des Etats parties au Traité de Varsovie, qui sont partout accueillies comme une preuve convaincante de bonne volonté par les hommes d'Etat responsables et par les populations, qui demandent que l'autre partie prenne des mesures semblables.

Les peuples doivent être traités en adultes dont la conscience politique progresse rapidement. Ils sont pleinement conscients de la gravité du péril de guerre nucléaire, et sont résolus à le prévenir. Ce serait une grave erreur si certains gouvernements ne tenaient pas compte des signes évidents du sentiment d'urgence qu'éprouvent de plus en plus les peuples des pays les plus intéressés et affectés par les plans sinistres applicables dans un an à peine.

Pour un représentant de la Hongrie, ce n'est pas un simple exercice de philosophie ou de rhétorique morale que d'exprimer des vues sur ces questions. Comme beaucoup de mes collègues ici, j'appartiens à une génération qui a connu toutes les horreurs d'une guerre mondiale. Cette génération qui fait largement confiance à l'appui de la jeunesse, plus chanceuse, fait tout pour empêcher le retour de tels événements et prévenir le danger d'une guerre nucléaire.

Pour toute personne sensée, il doit être absolument clair qu'un conflit majeur sur ce continent mènerait immédiatement et fatalement à une conflagration généralisée et à une guerre nucléaire mondiale. Mon pays fait donc tout pour éviter une telle éventualité. La délégation hongroise est donc prête à promouvoir par tous les moyens possibles toutes mesures tendant à prévenir une guerre nucléaire.

Chacun doit comprendre que les artifices de propagande et les trucs publicitaires ne sauraient remplacer des propositions sérieuses et des négociations sincères. Pour certaines délégations, le premier signe de sérieux et de sincérité serait de cesser de faire obstruction à l'adoption d'un ordre du jour approprié comprenant des points pertinents.

Les propositions constructives des pays socialistes concernant tous les points du projet d'ordre du jour sont soumises et attendent d'être sérieusement négociées et mises en oeuvre. Toutes ces propositions, et les nombreux projets d'accords qui les accompagnent, ont été acceptés et approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies, nombre d'entre eux depuis plusieurs années de suite et encore récemment, par plusieurs résolutions de la trente-septième session.

Dans leur Déclaration politique, les Etats parties au Traité de Varsovie ont consacré une grande attention à tous ces points ainsi qu'à de nombreuses autres questions, et, de façon très concise et parfaitement claire, ont de nouveau confirmé leurs positions et exprimé leur désir d'élaborer et de conclure des accords sur toutes les questions de limitation ou de réduction des armements et de désarmement. Je veux seulement, ici et maintenant, appeler de nouveau l'attention des autres délégations sur ce document, dont la grande importance et l'opportunité ont été amplement soulignées partout, et, reprenant les mots de la Déclaration, les inviter "à donner une impulsion nouvelle aux négociations".

(M. Kömives, Hongrie)

Je n'ai pas aujourd'hui l'intention de traiter des divers points de l'ordre du jour. Ma délégation énoncera ses vues et ses suggestions, ainsi que des propositions concrètes, chaque fois qu'il y aura lieu, peu après l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail. Toutefois, pour le moment, je veux souligner qu'en 1983 l'ordre du jour du Comité du désarmement, le "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement" ne peut être considéré comme complet et réaliste tant que la question de la prévention d'une guerre nucléaire n'y est pas incluse. Comme toutes les autres délégations de pays socialistes, la délégation hongroise s'est donc réjouie de l'initiative du groupe des Etats non alignés, et l'a inconditionnellement appuyée. Nous approuvons totalement l'idée de conduire, en toute priorité, des négociations multilatérales à ce sujet au sein du Comité, afin de parvenir à un accord "sur des mesures appropriées et pratiques en vue de la prévention d'une guerre nucléaire". En outre, nous demandons instamment que soit créé sans délai un groupe de travail spécial sur ce point. Enfin, nous acceptons le projet (CD/309) proposé par le Groupe en août dernier comme base de consultations sur le mandat.

La semaine dernière, nous avons entendu une déclaration éloquente contenant de nombreuses références à la nécessité absolue de réduire la méfiance et de faire naître la confiance. Nous pensons que ce serait un bon pas dans cette direction si certaines délégations, au lieu de se tordre les mains, assortissaient leurs déclarations pieuses d'actes concrets et donnaient leur accord à la proposition contenue dans le document CD/341. Accroître la confiance est une tâche importante; c'est exactement pourquoi les pays socialistes demandent que soit convoquée une conférence sur les mesures propres à accroître la confiance, ainsi que sur la sécurité et le désarmement en Europe. Toutefois, l'accroissement de la confiance devrait commencer par de petites mesures, comme celles que je viens de mentionner.

A la dernière séance, le représentant de Cuba a énuméré un grand nombre de mesures urgentes, qui auraient toutes une forte incidence sur l'accroissement de la confiance à l'échelle mondiale. La première, et peut-être la plus urgente de ces mesures, serait l'engagement conjoint de tous les Etats dotés d'armes nucléaires de n'être en aucune circonstance les premiers à utiliser des armes nucléaires. Naturellement, la conclusion proposée par les Etats membres de l'Organisation du Pacte de Varsovie d'un traité sur le non-recours, de part et d'autre, à la force militaire en général, serait un pas encore plus important. De même, l'effet d'accroissement de la confiance qu'aurait un gel global des armes nucléaires et de leurs vecteurs ne saurait être surestimé.

Comme dernier exemple des mesures concrètes et efficaces du point de vue de l'accroissement de la confiance, je voudrais mentionner la proposition récente du Gouvernement suédois sur la création en Europe centrale d'une zone d'où seraient éliminées, dans une première phase, les armes nucléaires tactiques ou de théâtre des opérations. Cette proposition a déjà reçu une réponse favorable de plusieurs pays, dont le mien. Lors d'une réunion tenue le 3 février, le Gouvernement hongrois a déclaré qu'il approuvait cette proposition, qu'il jugeait opportune et capable d'accroître la confiance parmi les Etats européens et d'améliorer le climat international. Ajoutant qu'à son avis la largeur de cette zone devrait être double de celle qui avait été initialement proposée, le Gouvernement hongrois a exprimé son désir de participer à des pourparlers concernant divers détails concernant cette zone et de coopérer le succès de ces pourparlers.

(M. Kőmives, Hongrie)

Pour conclure, permettez-moi de me référer à la déclaration faite il y a une semaine par le chef de la délégation suédoise. Tout en admettant qu'"un climat international favorable est important pour faire progresser les efforts sur le désarmement" et que les négociations sont naturellement influencées par les événements internationaux, Mme Theorin a souligné qu'"il convient d'éviter de lier les négociations sur le désarmement à des événements politiques". Ma délégation approuve pleinement ces deux parties de sa déclaration. En fait, dans ma contribution au débat général en Première Commission, le 20 octobre 1982, j'ai fait valoir un argument analogue : "personne ne saurait contester que la situation internationale en général et les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en particulier, n'étaient pas des meilleures pendant la guerre du Viet Nam. Malgré cela, certains accords sur le désarmement ont été élaborés et adoptés par les prédécesseurs du Comité du désarmement" (A/C.1/37/PV.6, p. 37). Dans les négociations sur le désarmement, la clef du progrès réside donc dans la volonté politique de négocier de bonne foi, avec un désir sincère de parvenir à un accord.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Tellalov.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, la délégation bulgare se réjouit que la session de 1983 du Comité se soit ouverte sous la présidence de mon compétent ami, l'Ambassadeur Erdembileg, Représentant de la fraternelle Mongolie socialiste. Camarade Erdembileg, je vous félicite pour votre accession à ce poste responsable et vous adresse tous mes vœux de succès.

J'ai aussi le plaisir de complimenter le Représentant du Mexique au Comité du désarmement, notre estimé collègue l'Ambassadeur Garcia Robles, auquel le prix Nobel de la paix pour 1982 vient d'être attribué. Je tiens à lui rendre hommage et à m'associer à tout ce qui a été dit à propos de son action déterminée en vue de prévenir une guerre nucléaire, d'arrêter la course aux armements et de parvenir au désarmement, ainsi que des services qu'il a rendus, particulièrement au Comité du désarmement, et dont le peuple bulgare est pleinement conscient.

Permettez-moi aussi de prier par votre intermédiaire les représentants de la Suède de transmettre nos félicitations chaleureuses à Mme Myrdal, l'autre lauréat du prix Nobel de la paix pour 1982.

Au nom de la délégation bulgare, je voudrais également féliciter M. Martenson, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, je présente mes meilleurs souhaits aux chefs des délégations qui participent pour la première fois aux travaux du Comité.

Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ont insisté sur le fait que l'année 1983 est particulièrement importante et même "cruciale" pour ce qui est de l'adoption de décisions trop longtemps attendues dans le domaine du désarmement. Nous partageons les préoccupations concernant la situation actuelle, où la course aux armements progresse vers une nouvelle étape qualitative bien plus dangereuse, et s'étend à toutes sortes d'armes tant nucléaires que classiques et à tous les types d'activités militaires, et affecte toutes les régions du monde. Comme nous l'avons dit en

(M. Tellalov, Bulgarie)

d'autres occasions, cette détérioration de plus en plus sérieuse des relations internationales, qui est également manifeste dans de nombreuses autres sphères, résulte d'une nouvelle reprise d'activité des milieux impérialistes.

Il est donc intéressant de relever les idées et mesures concrètes proposées par les différents gouvernements et groupes d'Etats ainsi que par le public en vue d'écartier du monde le danger militaire actuel. J'aimerais formuler brièvement les observations de ma délégation sur cette question fondamentale.

D'une part, les pays socialistes membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont abordé l'an 1963 en présentant de nouvelles initiatives de paix d'une portée considérable. Ainsi qu'il est dit dans la Déclaration politique des Etats parties au Traité de Varsovie, adoptée le 5 janvier, "les pays socialistes ... mettent toute leur autorité internationale et tout leur potentiel politique et économique dans la balance, du côté de la paix".

Leur volonté d'améliorer la situation internationale et de consolider la paix s'exprime pour une part dans leur proposition de conclure un traité sur le renoncement mutuel du recours à la force militaire et le maintien de relations pacifiques entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN. La proposition des pays socialistes est remarquable par sa logique explicite et profonde : elle fraie la voie en vue de changements considérables et durables dans l'atmosphère politique et du renforcement de fondements juridiques dans les relations entre les deux alliances.

Il faudrait aussi préciser que, conjointement avec les Etats membres des deux alliances, les autres Etats européens intéressés seraient habilités à participer à la rédaction et la signature de ce traité. Dès le début, il serait ouvert à d'autres Etats souhaitant y adhérer, lesquels bénéficieraient de droits égaux en tant que parties au traité. Compte tenu de la complexité de la situation présente, la conclusion du traité aurait une influence particulièrement favorable sur la suite des événements internationaux.

La proposition des Etats parties au Traité de Varsovie est liée aux importantes propositions concernant les problèmes de la limitation et de la réduction des armes nucléaires, présentées par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Y.A. Andropov.

Sans entrer dans le détail des questions concernant les négociations bilatérales soviéto-américaines sur la limitation des armes nucléaires en Europe et la limitation et la réduction des armes stratégiques, j'aimerais souligner un point exposé avec éloquence par l'Ambassadeur V.L. Issraelyan dans sa déclaration du 1er février : la seule base solide pour progresser est l'application du principe de l'égalité et de la sécurité égale. Le même principe s'applique aux relations en général entre le Traité de Varsovie et l'OTAN.

De l'avis de mon gouvernement, l'un des principaux moyens de renforcer la sécurité européenne est de créer des zones exemptes d'armes nucléaires sur le continent. A ce sujet, je voudrais dire que l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans les Balkans paraît de plus en plus attrayante aux populations et aux dirigeants des Etats de cette région. La proposition formulée par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Jivkov, tendant à organiser à Sofia une réunion des chefs des Etats balkaniques pour examiner l'idée de faire des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires, est une contribution remarquable à cette évolution.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Le Gouvernement suédois a récemment proposé de créer en Europe une zone exempte d'armes nucléaires tactiques. La Bulgarie appuie l'initiative de la Suède, conformément à sa politique constante en faveur du désarmement et de toute initiative constructive de paix, d'où qu'elle émane. La réponse officielle de mon Gouvernement indique que ses préférences vont à une solution plus radicale et complète de ce problème. Plus précisément, nous sommes en faveur d'une extension de la zone proposée, de façon à englober l'ensemble des armements nucléaires tactiques.

Le processus de renforcement de la sécurité européenne sera également renforcé par tout progrès dans les négociations de Vienne pour la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Les pays socialistes, qui ont présenté une proposition constructive au cours de ces négociations, estiment que toutes les conditions nécessaires sont réunies pour qu'un accord soit élaboré dans les délais les plus brefs.

Il existe d'autres domaines où les problèmes de la sécurité européenne pourraient et devraient être résolus par des négociations : conversion de la Méditerranée en une zone de paix et de coopération et élimination des armes chimiques d'Europe. Nous espérons que les participants à la réunion de Madrid, qui ont maintenant repris leurs travaux et autres, se décideront à convoquer une conférence sur des mesures propres à promouvoir la confiance et sur la sécurité et le désarmement en Europe.

Contrairement à ces idées positives, le programme militaire des Etats-Unis et de certains de leurs alliés, qui vise à leur assurer la supériorité militaire, influence d'une façon particulièrement défavorable la sécurité internationale. Plus spécifiquement, des programmes sont entrepris en vue de la mise au point et de la fabrication d'armes nucléaires et du développement d'armes fondées sur les derniers progrès scientifiques et sur les dernières découvertes. On introduit des concepts et des doctrines stratégiques fondés sur l'hypothèse qu'il est possible de gagner une guerre nucléaire en recourant le premier aux armes nucléaires. Tout cela entraîne une aggravation des relations internationales et perturbe la stabilité internationale.

Cela compromet non seulement le processus des contacts politiques, mais aussi l'évolution normale des relations économiques, scientifiques, techniques et culturelles entre les Etats. On impose de nouveau des "sanctions" économiques et des embargos, en tant qu'instruments d'une politique. On mène des campagnes de propagande particulièrement malveillantes contre l'ordre social et les populations des pays socialistes.

Nous partageons l'opinion selon laquelle l'intention de l'OTAN de mettre en pratique sa décision concernant le déploiement des nouveaux missiles américains de portée moyenne sur le territoire d'un certain nombre de pays d'Europe occidentale présente un danger très grave pour les populations d'Europe. L'application de cette décision entraînerait inévitablement une nouvelle aggravation de la situation et une grave détérioration de la sécurité européenne.

Dans ces circonstances, les initiatives et les actions de tous les pays dans le domaine du désarmement prendraient une importance particulière pour le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Je tiens à souligner que nous sommes fermement convaincus de l'importance de la participation des pays non alignés aux efforts visant à éviter le danger d'une guerre nucléaire, à arrêter la course aux armements et à réaliser le désarmement.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Avec votre permission, j'aimerais appeler l'attention sur la façon dont la présente session s'est ouverte. La participation de personnalités de haut rang à nos travaux est sans nul doute souhaitable et contribue à promouvoir l'autorité du Comité, mais surtout elle attire l'attention des moyens d'information qui semblaient nous avoir oubliés. Toutefois, je ne puis cacher ma déception et, je suis sûr, celle de nombreux collègues, devant l'absence d'idées et de propositions nouvelles dans leurs discours. Au contraire, ces derniers ont été marqués par la réaffirmation des positions négatives trop connues de l'Occident et par une répétition des attaques virulentes et infondées contre l'Union soviétique et les pays socialistes.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous ne pouvons que regretter ces événements. Il est évident que des portions importantes de ces déclarations étaient adressées non pas au Comité mais à l'opinion publique de certains pays. Je commence à me demander si l'on ne cherche pas à entraîner le Comité du désarmement dans quelque campagne de propagande à grande échelle. Nous lisons qu'un grand pays a créé deux comités spéciaux à un niveau élevé et alloué des sommes considérables pour influencer l'opinion publique et la gagner aux concepts occidentaux sur les questions de désarmement. Dans un autre grand pays, on a proposé de faire appel aux services d'une agence de publicité pour convaincre les citoyens de la nécessité d'installer de nouveaux missiles étrangers sur le territoire du pays.

Je ne me permettrai pas de prédire quelle sera la réaction du public de ces pays à ces campagnes de "publicité". Le chef de la délégation suédoise a dit que l'opinion publique est en harmonie avec le sens commun, les valeurs fondamentales et les politiques fondées sur la raison. J'ajoute que les populations du vingtième siècle sont bien informées et peuvent facilement démêler la vérité du mensonge, ce qui est moral de ce qui est démagogique, et avant tout savent ce qui est préférable pour elles. Sans aucun doute, c'est la paix, un monde sans armes et sans guerres.

Maintenant, je voudrais exposer brièvement les vues de ma délégation sur l'ordre du jour et les priorités du Comité.

Le Comité ne répondrait pas à ce qu'on attend de lui s'il ne s'efforçait pas de résoudre la question clé de l'actualité, la prévention d'une guerre nucléaire et la réalisation de progrès dans l'élaboration d'un programme échelonné de désarmement nucléaire.

A la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, la délégation bulgare a présenté au nom des pays socialistes un document sur cette question. C'est pourquoi nous appuyons vigoureusement la proposition des pays non alignés d'inscrire à l'ordre du jour la question de l'élaboration, sur une base multilatérale, de mesures pour prévenir une guerre nucléaire. Dans le monde entier, des millions de personnes s'associent au mouvement pour la paix et le désarmement. Ils demandent avec insistance que des mesures spécifiques soient prises pour écarter la menace nucléaire. A ce sujet, la nécessité de renoncer aux concepts et aux doctrines stratégiques créant un climat psychologique d'"acceptabilité" de l'utilisation des armes nucléaires est cruciale. C'est pourquoi ma délégation souligne une fois de plus l'importance de la décision historique de l'Union soviétique de s'engager unilatéralement à ne pas être la première à utiliser des armes nucléaires. Cet exemple devrait être suivi par d'autres Etats nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait. Cette position n'est pas seulement celle des pays socialistes. L'idée de répondre aux initiatives socialistes par des mesures identiques est partagée par divers milieux occidentaux dont l'autorité est reconnue.

(M. Tellalov, Bulgarie)

La semaine dernière, selon une dépêche de l'Associated Press, un groupe d'anciens chefs militaires des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne a demandé que l'Ouest déclare qu'il ne serait pas le premier à utiliser des armes nucléaires. Les simples citoyens et les experts militaires sont de plus en plus conscients du danger posé par l'orientation actuelle de la philosophie en matière nucléaire à Washington. Nous regrettons que ce qui nous a été dit au nom des Etats-Unis n'indique aucune modification de la position américaine au sujet des doctrines de première frappe ou de ses efforts en vue de conquérir la supériorité militaire.

Par ailleurs, il est notoire que nous sommes partisans de l'élaboration dans les plus brefs délais d'un traité sur une interdiction complète et universelle des essais d'armes nucléaires.

A la présente session, la situation concernant ce problème urgent se caractérise par de nouveaux aspects. D'abord, il existe une tendance manifeste en faveur de l'élargissement du mandat du Groupe de travail spécial compétent, afin de créer des conditions nécessaires à la négociation d'un projet de traité. Telle est la position des pays socialistes et de divers autres membres du Comité.

La proposition de l'URSS, formulée à la trente-septième session de l'Assemblée générale, concernant les dispositions de base d'un traité sur une interdiction universelle et complète des essais d'armes nucléaires, présente une importance pratique particulière. Il est nécessaire que les Etats nucléaires qui n'ont jusqu'ici pas participé aux activités du Groupe de travail spécial du Comité sur une interdiction complète des essais viennent s'y joindre.

A coup sûr, la reprise des négociations tripartites entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni donnerait une impulsion considérable aux efforts du Comité en vue de parvenir à une interdiction universelle et complète des essais d'armes nucléaires.

Nous partageons l'opinion selon laquelle l'une des tâches majeures est d'accélérer l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques. Les pays socialistes, et notamment la Bulgarie, s'y emploient activement. Les dispositions de base d'une convention sur les armes chimiques, présentées par l'URSS et les autres documents pertinents des pays socialistes, et la participation de ces pays aux travaux du Groupe de travail spécial sur les armes chimiques illustrent d'une façon significative leur activité constructive. Toutefois, pour coordonner des textes mutuellement acceptables, il faut que certains Etats renoncent à leurs tentatives d'imposer l'inclusion d'éléments irréalistes ou tendancieux dans la convention future. Nous attendons avec intérêt la proposition des Etats-Unis à ce sujet.

Malheureusement, les principales puissances occidentales continuent de perturber l'atmosphère au sein du Comité et de ses groupes de travail et, en formulant des assertions infondées à l'égard d'un autre Etat membre, tentent d'influencer les négociations sur une convention relative aux armes chimiques. Ma délégation continue de penser que la reprise des négociations soviéto-américaines sur l'élimination des armes chimiques améliorera considérablement les chances d'élaboration rapide d'une convention.

(M. Tellalov, Bulgarie)

L'établissement d'une convention sur l'interdiction des armes à neutrons est un autre point auquel mon pays attache une grande importance. On sait que les pays socialistes ont présenté en 1978 le projet d'une telle convention. Ce problème est loin de perdre son urgence, compte tenu en particulier de la nécessité croissante d'éviter la guerre nucléaire et d'arrêter la course aux armements nucléaires.

A notre avis, le Comité devrait décider d'ouvrir sans délai des négociations sur l'interdiction de la mise en place d'armes de tout type dans l'espace extra-atmosphérique. Les résultats de la trente-septième session de l'Assemblée à cet égard mènent à la conclusion qu'il existe maintenant une base plus large pour l'élaboration d'un mandat généralement acceptable pour le Groupe de travail. Nous sommes partisans résolus de la création d'un groupe de travail spécial sur cette question et nous sommes disposés à ouvrir des consultations et à coopérer avec toutes les délégations intéressées. Par ailleurs, nous nous opposons à toute suggestion tendant simplement à "échanger des vues", ou à "aborder la question d'une façon plus systématique" et non à procéder à de vraies négociations.

Ma délégation figure parmi celles qui préconisent la conclusion rapide d'un accord sur une convention internationale interdisant les armes radiologiques. À ce sujet, nous voudrions appeler l'attention du Comité sur la nécessité que certains Etats fassent savoir qu'ils sont prêts à revoir leurs formules maximalistes qui n'ont toujours pas recueilli l'approbation générale. Nous sommes persuadés qu'une démonstration de bonne volonté de la part de ces délégations permettra l'ouverture d'un processus ayant pour effet de combler les divergences de vues sur des problèmes relatifs par exemple au champ d'application d'une future convention, et donc de frayer la voie en vue de la solution finale du problème de l'interdiction des armes radiologiques.

Un problème d'actualité, qui devrait trouver sa place dans l'ordre du jour est celui qui concerne l'élaboration de mesures visant à garantir le développement sans risques de l'énergie nucléaire. La Bulgarie s'intéresse particulièrement à ce problème, car une partie considérable de l'énergie qu'elle produit provient de sources électronucléaires.

La position de la Bulgarie sur la question de l'accélération d'une solution au problème du renforcement des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires est bien connue. Elle a été réaffirmée à la trente-septième session de l'Assemblée générale et reprise dans la résolution 37/80 y relative.

Il va sans dire que durant la partie printanière de la session, la délégation bulgare s'étendra plus en détail sur ces questions, ainsi que sur d'autres questions qui seront incluses dans l'ordre du jour.

Enfin, je tiens à dire que la délégation de la République populaire de Bulgarie est prête à participer très activement aux négociations et aux débats du Comité. Dans l'esprit de la déclaration de Prague, nous sommes prêts à exercer des efforts systématiques en vue de parvenir à des accords permettant de réduire et d'éliminer les armes et en particulier les armes nucléaires. Ainsi qu'il est dit dans la déclaration, "... il n'y a pas aujourd'hui, pour les peuples, de tâche plus importante que celle de préserver la paix et de faire cesser la course aux armements. Le devoir de tous les gouvernements et de tous les hommes d'Etat qui déterminent la politique de leurs pays

(M. Tellalov, Bulgarie)

est d'accomplir cette tâche". À mon avis, le Comité du désarmement devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour être à la hauteur de cette noble tâche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Nous avons épuisé le temps dont nous disposions ce matin. Je me propose maintenant de suspendre la séance plénière et de la reprendre cet après-midi, à 15 h 30, afin que le Comité puisse entendre les membres restants inscrits pour prendre la parole aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 193^{ème} séance plénière du Comité du désarmement est reprise.

Le Comité entendra à présent les orateurs qui n'ont pas pu faire leurs déclarations ce matin.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de reprendre à mon compte et à celui de ma délégation les paroles qui ont été adressées à la Présidence par le Vice-Président Bush la semaine dernière, ainsi que l'hommage qu'il a rendu à notre distingué et honoré collègue, l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, en sa qualité de lauréat du prix Nobel de la paix. Je désire aussi saluer les nombreux nouveaux collègues qui se joignent à notre Comité, leur souhaiter la bienvenue et les assurer de l'amitié et de la coopération de la délégation des Etats-Unis. Nous éprouvons un plaisir particulier à féliciter notre ami, M. Jan Martenson, pour sa promotion au rang de Secrétaire général adjoint, et nous lui souhaitons bonne chance au moment où il assume la direction importante du nouveau Département des affaires de désarmement au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation tient aussi à exprimer son profond chagrin à propos du décès de M. Ulf Ericsson, qui a dirigé avec distinction et pendant de nombreuses années le Groupe spécial d'experts scientifiques. Sa direction compétente et ses connaissances dans ce domaine crucial feront cruellement défaut.

Monsieur le Président, l'interdiction complète et effective des armes chimiques est peut-être la tâche la plus importante à laquelle fait actuellement face le Comité. Il s'agit d'un problème qui est mûr pour des négociations sérieuses. Un travail préliminaire considérable a déjà été effectué et les principaux aspects ont été bien définis. Il est maintenant temps pour le Comité d'intensifier ses efforts pour surmonter les divergences critiques, de façon que le spectre de la guerre chimique ne menace jamais plus l'humanité.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Dans sa déclaration au Comité, le 4 février, le vice-président Bush a réaffirmé l'engagement des Etats-Unis en faveur d'une élimination complète et vérifiable des armes chimiques et il a souligné l'urgence de sa réalisation. En prenant la parole aujourd'hui, ma tâche est d'exposer en détail les vues de mon Gouvernement quant à la façon dont cet objectif recherché de longue date pourra finalement être atteint. Je présenterai au Comité un document détaillé sur la teneur d'une convention efficace et tracerai les grandes lignes de nos propositions concernant la façon dont le Comité pourra progresser le plus rapidement.

Si un progrès doit être accompli, il est essentiel que les vues de toutes les délégations soient énoncées clairement et de façon détaillée. A cette fin, ma délégation a esquissé, le 12 août dernier, les points dont nous pensons qu'ils pourraient servir de base à une convention sur les armes chimiques. Nous avons ensuite développé ces idées plus avant au sein des groupes de contact et dans les consultations sur des questions techniques.

Aujourd'hui, nous présentons les vues détaillées des Etats-Unis sur la teneur d'une convention complète et vérifiable sur les armes chimiques, et nous espérons qu'elles pourront servir de cadre pour les débats. Elles seront à base de la participation des Etats-Unis aux négociations en vue de régler les questions clefs dont la solution est indispensable à la réalisation de notre objectif commun.

Notre document est une élaboration des considérations générales que nous avons présentées l'été dernier. Toutefois, j'aimerais souligner que le fond du document procède d'un examen très attentif, par nos experts, des idées formulées au Comité par nombre de délégations pendant plusieurs années. Les résultats obtenus dans les groupes de contact créés l'été dernier ont fait l'objet d'une attention particulière. Lorsque vous étudierez notre document, il deviendra apparent que des propositions et des idées émanant de nombreuses sources différentes y ont été retenues. Ce document contient aussi bon nombre d'idées nouvelles.

Etant donné que les délégations auront l'occasion d'étudier ce document de façon assez détaillée, je me bornerai à esquisser brièvement notre approche des questions clefs en particulier celles qui ont trait à la vérification et au respect de la Convention.

Les Etats-Unis sont en faveur d'une interdiction complète des armes chimiques. Toute activité visant à créer ou à maintenir une capacité en matière d'armes chimiques serait interdite. En revanche, les activités chimiques ayant un but légitime se poursuivraient sans entrave. La Convention devrait aussi contenir plusieurs dispositions spécifiques ayant trait à l'utilisation des armes chimiques, afin de contribuer à assurer que notre objectif commun, à savoir écarter la menace d'une éventuelle utilisation de ces armes, sera atteint. En particulier, l'utilisation dans des circonstances non couvertes par le Protocole de Genève devrait être interdite; les dispositions relatives à des questions de respect de la Convention devraient s'appliquer à toutes les allégations d'utilisation d'armes chimiques.

Les stocks d'armes chimiques et les installations de fabrication et de remplissage existants seraient déclarés sans retard et détruits au cours d'une période de dix ans. Pour tenir compte des préoccupations exprimées dans les discussions au sein des groupes de contact, nous avons incorporé au texte des idées spécifiques concernant la marche à suivre en cas de découverte éventuelle de munitions chimiques après la déclaration initiale des stocks, par exemple sur les champs de bataille de la Première guerre mondiale.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Comme le vice-président Bush l'a souligné, la clef d'une convention efficace est la ferme garantie de son respect grâce à une vérification efficace. Nous avons appris à la dure, par l'amère expérience d'événements récents à Sverdlovsk, en Asie du Sud-Est et en Afghanistan, qu'une vérification efficace est une nécessité absolue pour tout accord futur.

De nombreuses approches différentes de la vérification d'une interdiction des armes chimiques ont été examinées au Comité. Nous partageons l'opinion de la majorité des délégations qui ont souligné l'importance d'une inspection internationale systématique sur place. Seul un système indépendant et impartial, responsable devant toutes les parties, peut faire naître la confiance nécessaire que les dispositions de la convention sont fidèlement observées. Les seuls moyens techniques nationaux sont insuffisants, car ils ne sont accessibles qu'à un petit nombre et ne présentent qu'une futilité extrêmement limitée pour la vérification d'une interdiction des armes chimiques. Eu égard à l'importance vitale d'une telle convention, on ne peut davantage prendre au sérieux les systèmes dits de "vérification nationale", qui équivaldraient à une auto-inspection par les parties.

A notre avis, les éléments suivants devraient faire l'objet de formes appropriées d'inspection internationale systématique sur place, sur des bases convenues :

- les stocks déclarés d'armes chimiques et le processus de leur élimination;
- les installations déclarées de fabrication et de remplissage d'armes chimiques et le processus de leur élimination;
- les installations déclarées de fabrication autorisée de produits chimiques présentant un risque particulier.

Pour éviter tout malentendu, je tiens à souligner que nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de soumettre l'industrie chimique tout entière des Etats à une inspection et que nous ne cherchons pas à faire en sorte que des inspecteurs parcourent en tous sens le territoire d'un Etat partie. Une inspection internationale systématique sur place n'est nécessaire que pour un groupe limité et soigneusement défini d'installations qui doivent être déclarées.

Il est indispensable de disposer d'un mécanisme efficace pour traiter les questions relatives au respect de la convention. C'est là une des leçons clefs qu'il convient de tirer des problèmes en matière de respect qui se sont posés au cours de ces dernières années à propos du Protocole de Genève et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Ma délégation pense que le mécanisme doit favoriser un règlement rapide des questions au niveau politique le plus bas possible. En même temps, il doit être souple et prévoir la possibilité de porter des questions à des niveaux plus élevés, y compris le Conseil de sécurité, chaque fois que cela pourrait se révéler nécessaire. Nous pensons que les Etats doivent s'engager fermement à coopérer pour le règlement des questions touchant au respect de la Convention. Cet engagement devrait inclure une stricte obligation d'autoriser des inspections sur mise en demeure.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

La délégation des Etats-Unis présente ce document pour contribuer à faire avancer les travaux du Comité. A notre avis, la méthode de vérification qui y est décrite est stricte, mais équitable et pragmatique. Je voudrais souligner que nous ne recherchons pas une vérification absolue. Nous reconnaissons qu'il faudra accepter certains risques. Mais nous insistons pour que ces risques soient réduits au minimum, afin de préserver notre sécurité et celle de tous les autres pays. Nous devons avoir un niveau de vérification qui réponde à cet objectif.

Je voudrais aussi souligner que nous continuons d'explorer les possibilités de recourir à des moyens de vérification nouveaux et plus efficaces, par exemple l'emploi éventuel de détecteurs installés sur place. Nous avons invité d'autres pays à se joindre à nous pour procéder de concert à une évaluation de ces détecteurs. Je renouvelle ici cette invitation. En outre, nous sommes prêts à explorer sérieusement toute proposition qui pourrait être faite par d'autres pour parvenir à un niveau de vérification efficace. Nos vues pourraient être modifiées ou affinées plus avant. En fait, nous accueillerions avec faveur des observations et des contributions constructives de la part d'autres délégations, notamment en ce qui concerne des arrangements de vérification supplémentaires de nature à faciliter le règlement des problèmes causés par d'éventuels stocks ou installations non déclarés.

Nous reconnaissons aussi que des questions peuvent se poser à la lecture de ce long document. Nous sommes prêts à écouter vos questions et ferons de notre mieux pour y répondre rapidement. Nous sommes très désireux d'explicitier notre approche. En fait, notre délégation envisage, à titre préliminaire, d'organiser prochainement une réunion officieuse ouverte à toutes les délégations, dans le but exprès d'entendre vos questions et observations, et d'y répondre.

Le vice-président Bush a fait observer qu'une interdiction des armes chimiques aurait dû intervenir depuis longtemps et il a instamment demandé d'intensifier les efforts entrepris pour atteindre cet objectif poursuivi de longue date. La délégation des Etats-Unis est prête à entreprendre des négociations intensives sur une interdiction des armes chimiques. Une fois de plus notre délégation bénéficie du concours de nos meilleurs experts. Ce qui nous intéresse, c'est de résoudre les problèmes de façon qu'une convention puisse être rédigée le plus tôt possible et nous avons le sentiment que la plupart des délégations ici présentes partagent cette fervente aspiration.

Mais, à franchement parler, cette année, les trois premières semaines de travail consacrées à l'interdiction des armes chimiques ont été décevantes. Il est apparu à l'évidence qu'un petit groupe, avec la délégation soviétique à sa tête, a entravé la réalisation de tous résultats concrets. Nous prions instamment l'Union soviétique de se joindre à nous et aux autres membres du Comité en cette session de 1983 pour trouver des moyens de surmonter les difficultés qui nous ont empêché de progresser, surtout en ce qui concerne la vérification et le respect de la Convention. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous sommes prêts à examiner toutes les procédures, y compris des négociations bilatérales, qui promettraient d'être productives. Mais il faut que nous ayons des raisons d'espérer que ces négociations bilatérales seront productives et ne constitueront pas un simple moyen de jeter le voile du secret sur ces négociations cruciales. Jusqu'ici nous n'avons guère eu de raisons d'être optimistes à cet égard.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Nous avons maintes fois indiqué que pour que ces négociations soient fructueuses, l'Union soviétique devrait prouver et non seulement proclamer qu'elle est réellement prête à élaborer et à accepter des dispositions efficaces pour vérifier le respect d'une interdiction des armes chimiques. Et, si l'on veut réaliser des progrès significatifs, l'Union soviétique doit aussi démontrer aux Etats-Unis et au reste du monde qu'elle entend respecter les accords existants dans ce domaine.

Monsieur le Président, le fait de constater que le Groupe de travail des armes chimiques entre dans sa quatrième année d'existence donne matière à réflexion. Le Groupe a accompli un travail utile et considérable, mais à un rythme beaucoup trop lent. Ses travaux peuvent et doivent être accélérés. J'aimerais esquisser quelques suggestions sur des moyens d'y parvenir.

Premièrement, ne gaspillons pas notre temps et notre énergie dans des joutes procédurales. Le Groupe de travail des armes chimiques devrait être rétabli et reprendre ses négociations immédiatement. Il appartient aux délégations occidentales de proposer la candidature du Président pour cette année. Comme vous le savez, l'ambassadeur McPhail a accepté d'assumer la présidence conformément au système de rotation. Les consultations sur d'autres questions de procédure pourraient être menées simultanément. Ne gardons pas ce travail vital en suspens pendant que nous essayons de régler d'autres problèmes.

Deuxièmement, concentrons-nous sur les questions difficiles, qui sont la clef sur la voie de tout progrès véritable vers l'élaboration d'une convention. D'aucuns prétendent, peut-être, qu'il serait possible de réaliser des progrès en s'attaquant aux questions "plus faciles", ou en élaborant des textes de traité sur des questions ayant déjà fait l'objet d'un accord de principe. Mais cet exercice serait futile si les problèmes clefs de la vérification ne peuvent être résolus. Nous ne saurions accepter que l'on détourne des efforts des obstacles réels à une convention. Avant que l'élaboration du texte même d'un traité puisse être utilement entreprise, il faut d'abord négocier un cadre acceptable pour la vérification et le respect des dispositions.

Troisièmement, le Groupe de travail des armes chimiques devrait être autorisé à avancer à son propre rythme. Il devrait établir son propre calendrier et ne pas dépendre de ceux des autres groupes. Dans toute négociation sérieuse, il faut s'attendre à ce que des réunions fréquentes soient nécessaires à certaines périodes, tandis qu'à d'autres moments, le meilleur travail peut être fait au cours de consultations très officieuses ou au sein des délégations. Le Groupe de travail devrait avoir la latitude d'adopter le calendrier qui facilitera au mieux ses travaux.

Quatrièmement, l'innovation très utile des groupes de contact devrait être conservée et poussée plus avant pour permettre de traiter ensemble des questions connexes. Par exemple, il faudrait trouver une méthode pour traiter simultanément de toutes les questions ayant trait aux stocks - déclarations, destruction et vérification. Ces questions sont si étroitement liées qu'elles ne peuvent être résolues isolément.

Cinquièmement, il faut trouver des moyens plus efficaces d'utiliser les compétences techniques. L'expérience a montré qu'un rapport étroit entre les experts et les diplomates est essentiel. Bien que des discussions essentiellement techniques continueront d'être nécessaires, il conviendra de donner la plus haute priorité à l'intégration des considérations politiques et techniques, peut-être dans le cadre des groupes de contact. Dans le cadre du travail de ces groupes, il faudra prévoir suffisamment à l'avance certaines périodes pour examiner à la fois sur les plans politique et technique des questions pour lesquelles des conseils d'ordre technique présentent une importance particulière.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Monsieur le Président, j'aimerais, pour terminer, insister encore une fois sur ce que le vice-président Bush a dit dans cette salle il y a quelques jours. Mon gouvernement a pour objectif d'éliminer la menace de guerre chimique en négociant, aussi rapidement que possible, une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques. Nous demandons instamment à chaque membre du Comité de se joindre aux Etats-Unis dans des négociations intensives en vue d'éliminer à tout jamais la possibilité d'une guerre chimique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Ijewere.

M. g.o. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Ma délégation est très heureuse, Monsieur le Président, de vous voir diriger les travaux de notre Comité pour le mois de février et au début de notre session de 1983. Votre vaste expérience diplomatique, ainsi que vos qualités personnelles, nous sont garants que vous nous mènerez à bon port pendant ce mois critique. Au nom de ma délégation, je tiens à vous donner l'assurance que nous coopérerons pleinement avec vous. Vous succédez dans vos fonctions à un prédécesseur non moins éminent, l'ambassadeur Alfonso Garcia Robles, du Mexique. Qu'il me soit permis également, Monsieur le Président, de souhaiter la bienvenue aux chefs des délégations de l'Inde, du Venezuela, du Royaume-Uni, de la Chine et du Japon, qui viennent de se joindre à nous.

Je voudrais à nouveau exprimer la joie que j'ai éprouvée en apprenant l'honneur conféré à deux illustres membres de ce Comité, qui ont reçu le prix Nobel de la paix pour 1982. L'ambassadeur Garcia Robles et Mme Alva Myrdal se sont distingués au service de l'humanité. L'ambassadeur Robles possède de nombreuses qualités, mais les deux que j'admire le plus en lui sont la tenacité avec laquelle il poursuit ses objectifs et le noble courage qu'il déploie dans l'expression de ses opinions.

Après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au désarmement, suivie de la trente-septième session de cette Assemblée, notre Comité a assumé les travaux qui lui incombent en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur les questions de désarmement. Depuis la fin de la trente-septième session de l'Assemblée générale, aucune amélioration n'est survenue dans le climat politique et économique mondial. Cependant, on peut tirer quelque réconfort du fait qu'un changement spectaculaire s'est opéré dans l'opinion publique en faveur du désarmement et que la question n'est plus d'un intérêt politique marginal. Ce qui le confirme, c'est qu'une semaine seulement après l'ouverture de la présente session, trois personnalités mondiales ont déjà honoré le Comité de leur présence pour y prendre la parole. Il est également important de faire observer que jamais, dans l'histoire des Nations Unies, notre Comité n'a été armé d'autant de résolutions que celles qui nous ont été transmises à la fin de la dernière session de l'Assemblée générale - un fait qui reflète la préoccupation croissante de la communauté internationale au sujet de la course aux armements. Cela nous rappelle que le monde connaît une crise, une double crise à la fois politique et économique, dont chaque aspect renforce l'autre. La crise politique se reflète dans la course aux armements, qui accentue elle-même la crise économique. Il y a là un cercle vicieux.

(M. Ijewere, Nigéria)

Dans le monde entier, on observe une prise de conscience croissante de l'incertitude de l'avenir, ainsi que le désir de libérer le monde de la menace de la course aux armements en général et aux armements nucléaires en particulier. C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, l'un des aspects importants de notre tâche consiste non seulement à examiner sérieusement les divers points inscrits à notre ordre du jour dans le cadre du mandat que nous avons reçu de l'Organisation des Nations Unies, mais surtout à continuer de mettre en évidence les principaux obstacles qui s'opposent au progrès des négociations sur le désarmement. C'est seulement de cette façon que nous pourrions soutenir l'intérêt du grand public, auquel il appartient en définitive de décider quand et comment il faut mettre fin à la course aux armements. Après tout, Monsieur le Président, c'est le grand public dont les modestes ressources sont utilisées pour fabriquer ces armes, ces armes dont il constitue par ailleurs la principale cible. A cet égard, Monsieur le Président, nous croyons qu'il est souhaitable de renforcer notre coopération avec les ONG et les mouvements pour la paix - deux types d'organisations qui, dans de nombreux domaines, ont servi à transmettre nos idées dans le monde entier.

L'histoire a toujours montré qu'en fin de compte, le pouvoir appartient au peuple et que les politiciens, si puissants qu'ils soient, doivent s'incliner devant sa volonté. Il n'est pas étonnant que pendant quelque temps, certains peuples aient adopté une attitude négative à l'égard des mouvements de paix; mais avec le temps, grâce à leur persévérance et à leur motivation, ces organisations ont montré qu'elles s'inspiraient des idéaux les plus élevés de paix et de justice pour l'humanité tout entière, et dans un monde où l'on a l'impression que chacun perd la tête, elles prennent de l'envergure et de la respectabilité. Il vaut la peine de rappeler au Comité qu'à l'occasion de la remise du prix Nobel de la paix pour 1982, il a été notamment mentionné que les lauréats étaient deux personnes qui avaient contribué "à ouvrir les yeux du monde à la menace que crée pour l'humanité la poursuite des armements nucléaires."

On a trop longtemps entendu dire ici que le principal obstacle qui s'opposait aux progrès des négociations sur le désarmement était l'absence de volonté politique, et l'un d'entre nous a souligné à juste titre, l'année dernière, que la volonté politique ne se fabriquait pas ici, à Genève. C'est exact, car pour chaque question importante, nous devons demander les instructions de notre gouvernement. Si tel n'est pas le cas pour tous, il en est certainement ainsi pour la plupart d'entre nous. En conséquence, si l'on part du fait qu'il nous faut obtenir de chez nous des directives émanant bien entendu de dirigeants politiques, l'un des moyens d'influer sur ces décisions est le processus démocratique qui consiste à s'efforcer de sensibiliser le public aux questions de désarmement.

Parlant en tant que citoyen du tiers monde, je ne peux que souligner les maux de la course aux armements, qui affectent la vie sociale et économique des pays pauvres du monde. Les problèmes qui engendrent l'insécurité des peuples et des gouvernements sont d'ordre économique autant que militaire. A l'heure actuelle, il est probable que ces problèmes iront en s'aggravant et non en s'améliorant, en raison des dépenses militaires. Ces dépenses sont une forme de consommation qui absorbe des ressources qui pourraient être employées d'autre façon dans la société civile. Selon les termes d'Adam Smith, "Les grandes flottes et les grandes armées sont des exemples types de travail improductif." Jean-Baptiste Say a développé cette idée en disant : "Smith qualifie le soldat de travailleur improductif : Plût au ciel qu'il en fût ainsi !

(M. Ijewere, Nigéria)

Car en réalité c'est plutôt un travailleur destructif; non seulement il n'enrichit pas la société par ses produits et consomme ceux qui sont nécessaires à son entretien, mais il n'est que trop souvent appelé à détruire, sans profit pour lui-même, le produit du labeur d'autrui */". Voilà pourquoi les pays du tiers monde considèrent la course aux armements comme le plus grand fléau que l'homme ait à combattre dans ce siècle, en particulier en une période prolongée de grave récession mondiale.

A l'exception du régime raciste en Afrique du Sud, les pays africains n'ont jamais été à l'avant-garde de la course aux armements; ils en ont plutôt été des victimes. Plusieurs Etats africains pacifiques de l'Afrique australe, tels que la Zambie, le Mozambique, l'Angola, le Zimbabwe et le Lesotho, ont été victimes d'une agression injuste et humiliante de la part du régime raciste en Afrique du Sud. La population de la Namibie a été massacrée en grand nombre par les racistes de l'Afrique du Sud et l'on s'est efforcé maintes fois de déstabiliser les gouvernements des pays africains à l'aide d'une bande de rebuts de la société, connus sous le nom de mercenaires, organisés et financés par certains éléments à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Tant que ces humiliantes vexations se poursuivront, les pays africains pourront se voir contraints d'acquérir des armes pour défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur dignité.

Chaque nation doit avoir le droit d'établir ses propres priorités en ce qui concerne ses besoins de sécurité, mais une interprétation trop étroite des exigences nationales de sécurité peut réduire la sécurité des autres pays. C'est encore plus vrai dans un monde qui devient chaque jour plus interdépendant. D'aucuns ont fait valoir que c'est l'insécurité qui engendre les armements et non pas les armements qui engendrent l'insécurité. Cela n'est pas tout à fait exact, car on peut dire aussi que le sentiment de sécurité ou d'insécurité dépend dans une très large mesure du point de savoir qui est l'acquéreur des armements. Si c'est un ennemi potentiel qui acquiert des armes, il crée en vous un sentiment d'insécurité. Il n'en va pas de même si c'est un ami. Ainsi, la sécurité ou l'insécurité dépendent des rapports que l'on entretient avec l'acquéreur des armes. Dans le monde d'aujourd'hui, nous assistons à une course aux armements sans précédent entre deux camps opposés. En conséquence, l'acquisition d'armes par l'un des camps amène inévitablement un sentiment d'insécurité dans l'autre camp, qui s'efforce ensuite de redresser la situation en acquérant davantage d'armes. Il a été démontré que cette acquisition perpétuelle d'armes n'accroît pas vraiment la sécurité. Tout au plus peut-elle ajourner l'échéance fatale.

S'il est vrai que nous devons nous occuper de bon nombre de problèmes urgents, ma délégation estime qu'il existe un ordre d'urgence croissante. Pour des raisons psychologiques, il faudra peut-être s'attacher aux domaines dans lesquels on a le plus de chances de succès; à cet égard, on pense immédiatement aux négociations visant à interdire les armes chimiques. En conséquence, ma délégation est d'avis que nous ne devrions pas perdre l'élan déjà acquis dans le processus de négociations engagé à ce sujet. Tout en estimant qu'il y a un avantage psychologique à s'efforcer de progresser là où il y a le plus de chances de succès, nous sommes convaincus, comme tout le monde, que la tâche la plus urgente qui s'impose à nous est le désarmement nucléaire. En raison de leurs effets aveugles et dévastateurs, on ne peut guère considérer les armes nucléaires comme étant avant tout des armes de guerre. Elles sont essentiellement des armes de génocide et d'extermination massive. Les cibles visées par les armes nucléaires ne sont pas les combattants sur le théâtre des opérations, mais la population civile, comme on l'a vu à Hiroshima et à Nagasaki! Nous espérons donc que le Groupe de travail sur une interdiction complète des essais commencera ses travaux dès que possible et qu'il sera doté d'un mandat plus large, portant non seulement sur la vérification, mais aussi sur le champ d'application d'un accord.

*/ Citation raturée de l'anglais.

(M. Ijewere, Nigéria)

Ces derniers mois, les superpuissances ont présenté une série de propositions sur certains aspects vitaux du désarmement. Nous espérons que ces propositions seront examinées sérieusement par ceux auxquels elles s'adressent. Nous avons eu connaissance de l'option zéro proposée par l'une des superpuissances. Nous espérons qu'elle ne sera pas rejetée a priori, surtout maintenant que l'or a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une proposition à prendre ou à laisser. En d'autres termes, cette proposition pourrait être modifiée par voie de négociation.

Nous avons également reçu au Comité le document CD/338, présenté par le distingué ambassadeur de la Tchécoslovaquie. Ce document contient une proposition des pays du Pacte de Varsovie visant à conclure un traité sur "le non-recours mutuel à la force militaire et le maintien de rapports pacifiques" entre eux et les pays de l'OTAN. Il indique que l'essence du Traité pourrait être "l'engagement mutuel des Etats membres des deux alliances de ne pas employer les uns contre les autres, en premier, ni d'armes nucléaires, ni d'armes classiques, et ainsi de ne pas recourir, en premier, à la force militaire en général les uns contre les autres". En outre, le traité contiendrait un engagement stipulant que les signataires "n'emploieront pas la force contre des pays tiers".

De l'avis de ma délégation, cette proposition mérite d'être étudiée sérieusement. Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire qu'il sera facile de négocier un tel accord. Rien de ce qui est important n'est facile à obtenir et l'on ne devrait pas abandonner une cause méritoire simplement parce qu'il est difficile de la gagner. Nous constatons avec satisfaction que, jusqu'à présent, les propositions de Prague n'ont pas été catégoriquement rejetées. En fait, la seule réaction importante dont ma délégation ait eu connaissance est celle du Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Hans-Dietrich Genscher, qui a pris la parole devant notre Comité le 3 février de cette année. A cette occasion, il a déclaré ce qui suit : "L'alliance défensive du Traité de l'Atlantique Nord est prête à voir si la déclaration des pays du Pacte de Varsovie ouvre des possibilités d'application de façon encore plus systématique, dans les relations entre tous les Etats, du principe de l'interdiction du recours à la force énoncé dans la Charte des Nations Unies." A notre avis, il y a là une évolution encourageante, pour autant que l'on prenne des mesures sérieuses pour examiner les propositions visant à engager de bonne foi des négociations véritables.

Avant de conclure, je voudrais évoquer deux points importants qui préoccupent particulièrement ma délégation. Le premier est le problème de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'opinion que nous avons constamment soutenue est que l'espace extra-atmosphérique doit être une zone de paix qui doit être utilisée pour le bien de l'humanité tout entière. Le Comité devrait s'efforcer sérieusement d'appliquer la résolution 37/83, par laquelle il est prié de créer un groupe de travail spécial sur la question au début de sa session de 1983, en vue d'engager des négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique.

Le second point qui nous préoccupe est la nécessité de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire. Jamais, au cours de ces dernières années, la perspective d'une guerre nucléaire n'a paru plus imminente qu'aujourd'hui, en raison de l'absence complète d'un dialogue valable entre l'Est et l'Ouest et des progrès rapides de la technologie militaire, qui est actuellement un élément majeur dans la conduite

(M. Ijewere, Nigéria)

des relations internationales. A notre humble avis, cette situation inquiétante exige que le Comité n'épargne aucun effort pour répondre à l'appel que lui a lancé la communauté mondiale à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en le priant d'engager, en toute priorité, des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ethiopie, l'ambassadeur Terrefe.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, je suis très heureux de vous voir présider le Comité du désarmement à l'ouverture de la session de 1983 et je souhaite que vos efforts pour orienter nos premiers travaux sur la bonne voie afin de réaliser les progrès recherchés soient couronnés de succès.

Ma délégation est heureuse de ce que votre prédécesseur à la présidence, le distingué ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, auquel tous rendent hommage pour être un ferme défenseur de la paix et d'un désarmement réel, ait reçu le Prix Nobel de la paix pour 1982. Nous voudrions, par votre intermédiaire, lui présenter nos félicitations les plus chaleureuses. Les nombreuses qualités dont l'ambassadeur Garcia Robles a fait preuve sont si bien connues que nous sommes fiers d'avoir parmi nous quelqu'un comme lui, qui a consacré la plus grande partie de sa vie active à oeuvrer pour la paix et le désarmement. Nous nous joignons également aux délégations qui ont rendu hommage à Mme Myrdal, qui partage avec lui le Prix Nobel de la paix et prions la délégation suédoise, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, d'avoir l'amabilité de lui transmettre nos félicitations.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues dans ce comité, les distingués représentants de l'Algérie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la Suède, du Royaume-Uni et du Venezuela. Ma délégation voudrait également présenter ses félicitations à M. Jan Martenson à l'occasion de sa désignation comme Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de désarmement à New York.

Camarade Président, personne ne peut manquer de remarquer avec une profonde préoccupation l'anxiété qu'éprouvent les peuples du monde devant la situation internationale actuelle. Il est indéniable que le monde traverse une période de tension économique et politique, dont les effets imprègnent tout l'ensemble des relations internationales. L'agressivité caractérise la plupart des négociations en cours. L'Ethiopie et d'autres pays en développement croient au principe de la coexistence pacifique et luttent pour créer les conditions favorables à un développement économique et social. Ils ne devraient donc pas être les principaux objectifs de l'impérialisme international ou d'une agression militaire, politique et économique coordonnée.

Au comité du désarmement, la principale question est maintenant celle de la prévention d'une guerre nucléaire. Le Groupe des 21 et le Groupe socialiste ont à juste titre demandé que cette question soit inscrite en tant que point distinct à l'ordre du jour du Comité et qu'un groupe de travail spécial correspondant soit créé. L'Ethiopie appuie pleinement cette proposition qui devrait recevoir la plus grande attention. Ainsi que ma délégation l'a dit par le passé, l'Ethiopie ne peut accepter la notion visant à lier la prévention d'une guerre nucléaire à d'autres questions politiques ou à les mettre en parallèle. Nous rejetons cet argument qui n'est qu'un prétexte pour empêcher des négociations sur cette question urgente en vue d'arrêter des mesures concrètes.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Pour ce qui est de la question de l'interdiction des essais nucléaires, l'Ethiopie a systématiquement demandé la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais et souhaiterait que le Groupe de travail spécial reprenne et poursuive son travail avec un mandat élargi de façon à traiter de tous les aspects de la question. Ma délégation est également en faveur de la création d'un groupe de travail sur le point 2 intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". A sa dernière session, l'Assemblée générale a appelé l'attention sur le besoin de créer un groupe de travail sur cette question en demandant instamment au Comité, dans sa résolution 37/78 G, de créer "d'urgence" un groupe de travail spécial. La délégation de l'Inde (CD/309) et la République démocratique allemande (CD/193), ont proposé un mandat pour ce groupe et nous estimons que les deux propositions méritent d'être appuyées. L'arrêt complet des essais d'armes nucléaires a été l'objectif fondamental des Nations Unies depuis deux décennies. Les aspects scientifiques et techniques du problème ont été examinés d'une manière adéquate. Ce qui manque, c'est la décision politique d'arrêter à tout jamais et dans tous les milieux tous les essais d'armes nucléaires. Dans sa résolution 37/72, l'Assemblée demande aux trois Etats dépositaires du Traité d'interdiction partielle des essais et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de cesser immédiatement toutes les explosions nucléaires. Dans cette résolution, elle prie aussi instamment les Etats de s'abstenir d'effectuer des essais dans les milieux visés par le Traité de 1963. Ma délégation a appuyé cette résolution et continuera à demander sa mise en oeuvre au cours de nos négociations.

Ma délégation réitère une fois de plus la nécessité urgente de garder l'Afrique exempte d'armes nucléaires, compte tenu de la crainte internationale croissante que la capacité d'armement nucléaire de l'Afrique du Sud non seulement présente un grave danger pour la sécurité des Etats africains, dont l'intégrité territoriale a continuellement été violée par le régime raciste, mais constitue aussi une menace pour la paix et la sécurité internationale en général. La collaboration persistante de certains pays occidentaux avec le régime raciste de Pretoria est un affront à la communauté internationale. Ma délégation condamne de tels actes.

Ma délégation appuie vigoureusement le principe consistant à ériger certaines régions en zones exemptes d'armes nucléaires. Il n'y a aucune raison pour que l'expérience réussie dans la région de l'Amérique latine ne puisse se répéter en Europe et ailleurs. Un certain nombre d'orateurs ont également souligné le principe de l'égalité et d'une sécurité égale dans les négociations sur le désarmement. Il est difficile pour nombre d'entre nous de comprendre pour quelle raison il y a si peu d'enthousiasme chez certains pays à négocier de bonne foi.

Dans sa résolution 37/77A, l'Assemblée générale prie le Comité du désarmement d'élaborer un projet d'accord général sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Dans la partie B de la même résolution, elle reconnaît qu'il est nécessaire de s'abstenir de prendre des mesures visant à accroître la quantité ou à améliorer la qualité des armes de destruction massive. D'autre part, la résolution demande à tous les Etats d'entreprendre des efforts en vue d'assurer que les réalisations de la science et de la technique ne puissent être utilisées qu'à des fins pacifiques. Tel a toujours été le souhait de tous les pays en développement.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Si l'on en juge par les campagnes massives de paix et la crise économique qui atteint les pays industrialisés, cela paraît être la seule ligne de conduite raisonnable.

Pour ce qui est du Groupe de travail spécial des armes chimiques, un travail utile a déjà été effectué. La délégation éthiopienne voudrait souligner la nécessité de conclure au plus tôt une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et, sur leur destruction. Si certaines questions en suspens concernant le champ d'application de la future convention et à la vérification demandent encore des négociations plus actives et que nous montrions plus de souplesse, il est absolument essentiel et impératif de ne pas compliquer davantage les négociations en cours en poursuivant la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes chimiques. A ce sujet, la résolution 37/98 A de l'Assemblée générale des Nations Unies mérite de retenir l'attention. Dans le paragraphe 5 du dispositif, l'Assemblée "réaffirme" la demande qu'elle a adressée à tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques et, en particulier, de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires, ainsi que d'implanter des armes chimiques sur le territoire d'autres Etats". Nous croyons que l'acceptation de cette résolution par les Etats-Unis qui, malheureusement, ont été les seuls à voter contre elle, ainsi que la reprise des négociations bilatérales entre l'URSS et les Etats-Unis, comme le demande la résolution, pourraient faciliter les négociations sur les armes chimiques dans le Groupe de travail spécial.

Conformément au Document de clôture de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, le Comité est chargé de soumettre un projet révisé de programme global de désarmement. Tout en nous félicitant de la conduite efficace des travaux du Groupe de travail spécial sur un **programme global de désarmement** par son président, nous pensons que l'élaboration d'un tel programme exigerait la participation active de tous et un esprit constructif de compromis.

En ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ma délégation réitère sa position en faveur de l'adoption de mesures concrètes qui interdiraient toute utilisation militaire ou hostile de l'espace extra-atmosphérique. La meilleure façon de s'attaquer à ce problème serait de créer un groupe de travail spécial, comme le recommande l'Assemblée générale dans sa résolution 37/83. L'année dernière, ma délégation a exprimé l'espoir de voir adopter une approche commune concernant cette question. Nous continuerons d'espérer que le projet de mandat proposé par le Groupe des 21 sous la cote CD/329 sera accepté comme base pour la création du groupe de travail spécial.

Camarade Président, l'on a proposé d'inscrire trois points nouveaux à l'ordre du jour du Comité pour cette session. J'ai déjà dit que ma délégation appuyait **pleinement le premier point relatif à la prévention d'une guerre nucléaire**. Pour ce qui est de l'interdiction de l'arme nucléaire à neutrons, nous pensons qu'il est approprié et pertinent que le Comité inscrive ce point à notre ordre du jour. L'arme nucléaire à neutrons représente une nouvelle étape de la course qualitative aux armements dans le domaine des armes nucléaires et constitue donc une grave menace "en particulier pour les populations civiles non protégées", comme il est dit dans la résolution 37/78 E.

(M. Terrefe, Ethiopie)

En ce qui concerne le point 10 du projet d'ordre du jour, intitulé "Nécessité d'assurer le développement de l'énergie nucléaire dans des conditions de sécurité", ma délégation n'aurait aucune objection à ce qu'il soit inscrit à l'ordre du jour puisque l'intention est de rechercher une solution pour surmonter les difficultés rencontrées par le Groupe de travail spécial des armes radiologiques. Ces derniers jours, nous avons entendu, prononcées par des personnalités importantes, des paroles que nous ne pouvons prendre à la légère dans notre recherche d'une base commune de négociation. Mais les mots seuls ne suffisent pas pour réduire le danger d'une catastrophe nucléaire. Comme vous l'avez fait observer dans votre allocution d'ouverture, les peuples du monde fondent de grands espoirs sur le succès des négociations soviéto-américaines sur la question de la limitation et de la réduction des armements nucléaires et stratégiques sans lequel une nouvelle spirale de la course aux armements serait inévitable. En outre, le Comité du désarmement et les négociations bilatérales contribueraient très fortement à arrêter la course aux armements si seulement davantage de mesures propres à accroître la confiance étaient adoptées pour réduire la confrontation militaire actuelle, la menace du recours à la force, l'agression et la déstabilisation de la paix dans diverses régions du monde.

Aucune communauté responsable ne peut rester passive en entendant les nouvelles alarmantes d'une augmentation quantitative et d'une amélioration qualitative des armes nucléaires. Nous apprenons que les Etats-Unis ont décidé de déployer vers la fin de 1983 quelque 572 missiles de croisière et Pershing II, dont certains sont capables d'atteindre en quelques minutes des objectifs situés au plus profond de l'Union soviétique. On dit également que le nombre des explosions nucléaires effectuées par les Etats dotés d'armes nucléaires a été de 55 en 1982 contre 49 en 1981, ce qui fait de la réduction des armements et de la limitation de la course aux armements un objectif illusoire. L'URSS a montré qu'elle avait la volonté politique nécessaire pour une réduction mutuelle des ogives nucléaires. Mais que l'autre partie repousse purement et simplement une telle offre est irrationnel et qu'elle s'attende à l'impossible sous forme de concessions témoigne en outre de son manque de finesse.

En décembre dernier, par 111 voix contre une avec 35 abstentions, l'Organisation des Nations Unies a décidé que tous les essais nucléaires devraient être mis hors la loi. Le vote contre était celui des Etats-Unis. Dans le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, les Etats-Unis et l'URSS s'étaient l'un et l'autre engagés "à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais". Le Traité sur la non-prolifération contenait aussi un engagement analogue.

C'est en gardant ces considérations présentes à l'esprit que ma délégation rappelle l'appui massif sans parallèle en faveur d'un gel nucléaire et la campagne de paix actuellement menée dans de nombreux pays. L'Ethiopie attache une grande importance à l'initiative de ces forces éprises de paix et appuie pleinement cette campagne. Pour nous, la paix et la sécurité sont indissociables et nous sommes convaincus que l'accroissement du nombre d'armes, en particulier d'armes nucléaires, loin d'aider à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit au contraire et qu'aujourd'hui les armes nucléaires constituent, pour l'avenir de l'humanité, bien plus une menace qu'une protection.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Il est terrifiant d'imaginer que des centaines de millions d'êtres humains seraient tués dans une guerre nucléaire totale par le rayonnement thermique et nucléaire, par l'onde de choc produite par des explosions nucléaires et par les effets létaux des retombées radioactives. Nous savons qu'il n'existerait aucun lieu sûr dans le monde pendant ou après une guerre nucléaire et que les chances de survie de la société dans son ensemble seraient négligeables.

C'est la raison pour laquelle nous croyons que nous devons rechercher la sécurité dans le désarmement et que nous nous opposons à toutes les théories de guerre nucléaire "limitée", "gagnable" ou "prolongée", car elles sont toutes illusoires et dangereuses. Cette idée a été clairement exposée dans le document de travail CD/341 présenté par le Groupe des 21. L'objectif immédiat de tous les Etats, comme l'Assemblée extraordinaire de 1978 l'a expressément déclaré dans le Document final, est "l'élimination du danger de guerre nucléaire". La mobilisation de l'opinion publique en faveur du désarmement est donc une tâche universelle.

Il faut espérer que la force vive des efforts de désarmement s'intensifiera de façon à répondre aux aspirations des nations pour un monde libéré de la crainte d'une catastrophe nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'ambassadeur Herder.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont souligné que la réalisation du désarmement nucléaire nécessitera la négociation urgente d'accords, notamment en vue de mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires.

Une des premières mesures à cet égard pourrait être l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation d'armes nucléaires à neutrons. Ce serait là une importante contribution à une solution globale du problème du désarmement nucléaire et un élément de cette solution.

Une pareille mesure, appuyée par une majorité croissante d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, répondrait également aux vœux d'un large mouvement de masse qui, en particulier dans de nombreux pays européens, ne cesse, depuis le moment même où les projets de fabrication de l'arme nucléaire à neutrons ont été annoncés, de réclamer une action d'urgence pour interdire cette arme.

Le Groupe socialiste propose donc que le Comité du désarmement inscrive à son ordre du jour un point intitulé "Interdiction de l'arme nucléaire à neutrons" et assure les conditions nécessaires à l'organisation de ces négociations. Le meilleur cadre pour l'élaboration de la convention mentionnée ci-dessus serait un groupe de travail spécial.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Etant donné que de nombreux représentants ont demandé un complément d'information sur les motifs dont s'inspiraient les propositions visant à inscrire de nouveaux points à l'ordre du jour du Comité du désarmement, ma délégation voudrait vous prier, Monsieur le Président, de faire distribuer en tant que document de travail du Comité notre position, la position d'un groupe de pays socialistes à l'égard de l'arme nucléaire à neutrons.

Ce document, que je vous ai communiqué aux fins de distribution, reflète les vues du groupe socialiste sur cette question et devrait faciliter la réalisation d'une entente sur l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Comité en tant que point distinct.

Il y est indiqué que l'arme nucléaire à neutrons et son introduction dans les arsenaux militaires conduiraient à une escalade de la course aux armements nucléaires. Dans la déclaration que j'ai faite le 8 février dernier, j'ai mentionné des opinions publiées par des scientifiques selon lesquelles il s'agit du premier type d'une nouvelle, d'une troisième génération d'armes nucléaires.

De nombreux pays ont également déclaré, par exemple à la 37ème session de l'Assemblée générale, que les armes nucléaires abaisseraient le seuil nucléaire, ce qui rendra une guerre nucléaire non seulement envisageable, mais également réalisable. Il s'agit là, en outre, d'une arme d'agresseur potentiel par excellence, puisque son utilisation permettrait d'exterminer des êtres humains et de s'assurer en relativement peu de temps le contrôle d'installations intactes, telles que des villes, des usines, etc. Ces armes sont associées à la notion d'une "guerre nucléaire limitée" menée loin du territoire de leur utilisateur.

Nous espérons, Camarade Président, que ce document sera étudié avec l'attention qu'il mérite, afin que l'on puisse prendre à bref délai une décision au sujet de l'inscription d'un point correspondant à l'ordre du jour du Comité du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande, l'ambassadeur Herder, de sa déclaration et de la présentation de son document de travail. Celui-ci sera distribué comme document officiel du Comité.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Les représentants se souviendront qu'à notre réunion officieuse d'hier, j'ai annoncé mon intention de demander au Comité son approbation pour que le Secrétaire d'Etat de Norvège puisse prendre la parole au Comité à la séance plénière de celui-ci, le mardi 15 février. S'il n'y a pas d'objection, j'informerai la Mission norvégienne en conséquence. La question de la demande de la Norvège de participer aux réunions officieuses et aux groupes de travail sera traitée ultérieurement, en même temps que d'autres demandes analogues émanant d'Etats non membres.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Comme convenu hier et vu la nécessité de poursuivre notre examen du projet d'ordre du jour provisoire et du projet de programme de travail ainsi que d'autres questions d'organisation, je convoquerai une réunion officieuse immédiatement après la présente séance plénière. En outre, je propose que le Comité tienne, demain vendredi 11 février, une réunion officieuse à 15 h 30.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 15 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 50.

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 15 février 1983, à 10 h 30

Président : M. D. ERDEMBILEG (Mongolie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. B. OUL-ROUIS
M. A. TAFFAR
M. M. HADEF

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. F. ELBE
M. W.E. von dem HAGEN
M. W. ROHR
M. J. PFIRSCHKE

Argentine : M. J.C. CARASALES
M. R. GARCIA MORTAN
M. R. VILLAMBROSA

Australie : M. D. SADLEIR
M. R. STEELE
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J-M. NOIRFALISSE
M. J-M. van GILS

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U TIN KYAW HIAING
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. P. POPTCHEV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. P.W. BASHAM

Chine : M. LI LUYE
M. TIAN JIN
Mme WANG ZHIYUN
M. LI CHANGHE
M. PAN ZHENQIANG
Mme GE YUYUN

Cuba : M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. EL S.A.R. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
Mlle W. BASSIM
M. A.M. ABBAS

Etats-Unis d'Amérique :
M. L.G. FIELDS
M. M.D. BUSBY
M. H.L. CALHOUN
M. P.S. CORDEN
Mme K. CRITTENBERGER
M. W. HECKROTTE
M. J.J. HOGAN
M. R.L. HORNE
M. J. MARTIN
M. R. MIKULAK

Ethiopie :
M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France :
M. F. de la GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie :
M. I. KOMIVES
M. F. GAJDA
M. T. TOTH

Inde :
M. M. DUBEY
M. S. SARAN

Indonésie :
M. N.S. SUTRESNA
Mme P. RAMADHAM
M. B. DARMOSUTANTO
M. I.H. WIRAA^{TMADJA}
M. HARYOMATARAM
M. F. QASIM

Iran :
M. F. SHAHABI

Italie :
M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. C.M. OLIVA
M. E. di GIOVANNI

Japon
M. R. IMAI
M. M. TAKAHASHI
M. K. TANAKA
M. M. YAMAMOTO
M. T. ARAI

Kenya :
M. D.D.C. DON NANJIRA

Maroc :
M. A. SKALLI
M. M. CHRAIBI

Mexique :
M. A. GARCIA ROBLES
M. Z. GONZALEZ y REYNERO

- Mongolie :
M. D. ERDEMBILEG
M. L. ERDENCHULUUN
M. J. CHOINKHOR
M. S.O. BOLD
- Nigéria :
M. A.N.C. NWA OZOMUDOH
M. J.O. OBOH
M. L.O. AKINDELE
M. A.A. ADED OJU
Mlle I.E.C. UKEJE
- Pakistan :
M. M. AHMAD
M. T. ALTAF
- Pays-Bas :
M. F. van DONGEN
M. R.J. AKKERMAN
M. H. WAGENMAKERS
- Pérou :
M. P. CANNOCK
M. V. ROJAS
- Pologne :
M. J. ZAWALONKA
M. S. KONIK
M. J. CIALOWICZ
M. T. STROJWAS
M. G. CZEMPINSKI
- République démocratique allemande :
M. G. HERDER
M. H. THIELICKE
M. F. SAYATZ
M. M. NOTZEL
M. M. SCHNEIDER
M. K.H. LOHS
- Roumanie :
M. I. DATCOU
M. T. MELESCANU
- Royaume-Uni :
M. L.J. MIDDLETON
Mme J.I. LINK
Mlle J.E.F. WRIGHT
- Sri Lanka :
M. A.T. JAYAKODDY
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
- Suède :
M. C. LIDGARD
M. G. EKHOLM
M. H. BERGLUND
M. J. LUNDIN
M. H. ISRAELSSON
M. O. DAHMAN
Mme A. LAU-EHFKSSON
M. H. OLSSON

Tchécoslovaquie :

M. M. VEJVODA
M. A. CIMA
M. J. JIRUSEK
M. L. WANIEK

Union des Républiques
socialistes soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN
M. B.P. PROKOFIEV
M. R.M. TIMERBAEV
M. V.M. GANJA
M. L.A. NAUMOV
M. G.V. BERDENNIKOV
M. A.P. FILATKINE
M. Y.V. KOSTENKO
M. A.P. KOUTEPOV
M. V.A. KROKHA
M. V.F. PRIAKHINE
M. G.N. VACHADZE
M. V.A. EVDOKOUCHEINE

Venezuela :

M. A. LOPEZ OLIVER
M. O. GARCIA GARCIA

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAILOVIC

Zaire :

M. B. ADEITO NZENGEYA
Mme ESAKI-EKANGA KABEYA

Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies :

M. J. PEREZ de CUELLAR

Secrétaire général adjoint aux
affaires de désarmement :

M. J. MARTENSON

Directeur général de l'Office
des Nations Unies à Genève :

M. E. SUY

Secrétaire du Comité du désarmement et
Représentant personnel du Secrétaire
général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité du
désarmement :

M. V. BERASATEGUI

ETATS NON MEMBRES :Norvège :

M. E. BERG

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 194ème séance plénière du Comité du désarmement.

Pour commencer, je voudrais, au nom de tous les membres du Comité, saluer chaleureusement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui s'intéresse d'une façon approfondie et active à la promotion des négociations sur des mesures de désarmement. Sa présence parmi nous en ce moment témoigne de sa préoccupation de voir ces négociations se poursuivre avec des efforts intensifiés et une foi accrue. Je suis certain que ses vues et ses conseils seront pour nous un motif d'encouragement.

Je voudrais également saluer le Secrétaire d'Etat de Norvège, M. Eivin Berg, qui fera une déclaration aujourd'hui. Le Secrétaire d'Etat de Norvège est bien connu au Comité, où il a déjà pris la parole. Je suis certain que tous les membres suivront sa déclaration avec beaucoup d'intérêt.

Sont également inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pakistan, de la Tchécoslovaquie, de Sri Lanka, de la France, de la Hongrie et de l'Algérie.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar.

M. PEREZ de CUELLAR (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants au Comité du désarmement, permettez-moi d'abord de vous remercier et de remercier tous les membres du Comité de cet aimable accueil. C'est un plaisir pour moi de prendre la parole devant le Comité à l'occasion de mon bref séjour à Genève. Quelques-uns des membres du Comité sont des vieux amis et collègues des Nations Unies et je suis très heureux de les revoir ici.

Si j'ai tenu à m'adresser à vous aujourd'hui, c'est pour deux raisons essentielles : tout d'abord, parce que je tiens à souligner l'importance des tâches confiées à votre Comité, seul organe multilatéral au monde habilité à négocier des mesures de désarmement, et ensuite parce que j'ai pleinement conscience que nous sommes parvenus à un moment décisif de l'histoire du désarmement, entreprise qui revêt une importance suprême pour la sauvegarde de la vie et des valeurs humaines.

La conjoncture est en effet exceptionnelle. Les deux grandes puissances nucléaires ont proclamé solennellement leur intention de parvenir à un accord sur la limitation de la course aux armements nucléaires. Lors de ma récente visite à Washington, le Président Reagan m'a assuré de sa sincère volonté de négocier. Je me félicite de l'occasion qui me sera donnée de rencontrer à Moscou, le mois prochain, le Secrétaire général Andropov, qui a, lui aussi, réaffirmé sa détermination de faire progresser les négociations. Ici, en Europe, les gouvernements accordent un rang de priorité élevé à la recherche de moyens de limiter les armements, comme du reste tous les pays de l'Est comme de l'Ouest, du Nord comme du Sud. Je sais aussi que le Mouvement des pays non alignés qui, depuis sa création, déploie des efforts soutenus en faveur du désarmement, continuera à accorder une attention particulière à cette question vitale lors de sa prochaine conférence, à New Delhi. Il ne faut pas laisser se relâcher cette volonté croissante.

Parallèlement, la menace d'une guerre nucléaire suscite une inquiétude croissante parmi les peuples du monde entier. En Europe et partout ailleurs dans le monde, un débat public s'est engagé sur une question qui, comme rarement auparavant, touche tous les secteurs de la population.

(M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Les puissances détentrices d'armes nucléaires ont une lourde et particulière responsabilité envers l'humanité tout entière. Car c'est toute l'humanité qui vit maintenant sous une menace sans précédent dans son histoire, celle de son extinction. Le risque de conflit nucléaire, loin de s'estomper avec les années, s'est, semble-t-il, encore aggravé avec l'apparition de nouvelles armes plus précises. Les peuples du monde, devant la fragilité de leur existence, n'ont parfois pas voulu envisager le danger dans toute son horreur, mais ont parfois résisté avec toute la conviction que donne l'instinct de survie. Le mouvement qui se développe actuellement dans l'opinion repose sur une prise de conscience plus large et plus profonde de la véritable nature de la guerre nucléaire, une guerre où il n'y aura pas de vainqueurs et qui, comme on l'a dit, fera de la Terre le royaume des insectes et des plantes. On comprend désormais quelle est l'alternative : de nouvelles générations d'armes ou les générations futures de l'espèce humaine.

L'opinion publique étant de plus en plus sensibilisée aux dangers de l'accélération de la course aux armements, il devient essentiel de l'informer correctement. Les Nations Unies font tout ce qu'elles peuvent pour favoriser un débat public constructif dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement, lancée par l'Assemblée générale en vue d'informer l'opinion de manière objective et de la mobiliser en faveur du désarmement dans tous les pays.

La Charte des Nations Unies contient, comme vous le savez, deux articles très précis visant à promouvoir le désarmement. L'Article 11 assigne à l'Assemblée générale la tâche d'examiner "les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements" et de faire des recommandations à ce sujet. En fait, l'Assemblée, loin de se borner à énoncer des principes, a recommandé des ordres de priorité, des objectifs, des mesures, un programme d'action et la création d'un forum de négociation. L'Article 26 charge le Conseil de sécurité "d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements". Aucun plan de ce genre n'a été présenté par le Conseil.

Nos efforts en faveur du désarmement prennent une nouvelle dimension du fait du rapport complexe et controversé qui existe entre le désarmement et la sécurité internationale. Il ne fait aucun doute que la course aux armements, de par son existence même, menace la sécurité internationale. Mais en même temps, comme je l'ai souligné dans mon rapport annuel à l'Assemblée générale, faute d'un système efficace de sécurité internationale, les gouvernements se sentent obligés de s'armer au-delà de leurs moyens. Comment renforcer le dispositif de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies et par le Conseil de sécurité en particulier ?

La crise dans laquelle se trouvent actuellement le multilatéralisme et les instruments élaborés pour l'appliquer, crise dont nous sommes malheureusement témoins dans nombre des domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies, est également évidente dans le domaine du désarmement. Je suis conscient du fait que des négociations multilatérales se poursuivent sans interruption à Genève depuis 1962 et qu'elles n'ont abouti jusqu'ici qu'à un certain nombre de mesures certes utiles, mais néanmoins partielles, en matière de désarmement. De toute évidence, aucune d'entre elles n'a mis fin à la course aux armements.

A sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu qu'"éliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire -, telle est la tâche la plus pressante et la plus

(M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

urgente à l'heure actuelle". Peu de progrès, s'il y en a eu, ont été accomplis dans ce domaine, bien que la prévention de la guerre nucléaire exige l'examen approfondi d'un vaste ensemble de mesures politiques et techniques tant par les puissances nucléaires que par les autres. Etant donné les dangers qu'elle fait peser sur la survie de l'espèce humaine, la guerre nucléaire est pour tous un sujet d'inquiétude. Je ne vois pas d'autre organe où une discussion approfondie de cette question hautement importante puisse s'engager dans un contexte aussi équilibré et représentatif.

Qui plus est, depuis quatre ans et demi, des conflits de type classique ont fréquemment éclaté, avec leur cortège de morts, de destructions et de souffrances. Le désarmement ne saurait, bien entendu, être limité aux armes nucléaires et il faut aussi prendre d'urgence des mesures efficaces pour promouvoir la réduction des armements classiques, à la fois pour renforcer la sécurité et pour prévenir la violence et l'effusion de sang comme celles dont nous sommes aujourd'hui témoins dans diverses régions du monde. C'est précisément l'effet opposé que provoque la poursuite de la course aux armements classiques. Il appartient aux gouvernements et à la communauté internationale dans son ensemble de s'opposer à cette tendance déplorable et d'utiliser d'autres moyens pour assurer la sécurité.

Le désarmement est également impératif dans la mesure où nous devons utiliser à bon escient nos maigres ressources pour promouvoir le progrès économique et social. Je voudrais rappeler l'Article 26 de la Charte, qui préconise le désarmement "afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde". En tant que ressortissant d'un pays en développement, je suis tout particulièrement préoccupé par le gaspillage lamentable et insensé de ressources consacrées aux armements, qui pourraient servir à faire face aux besoins fondamentaux des pays du tiers monde. Une récente étude effectuée par l'Organisation des Nations Unies a mis en évidence le fait qu'armements et développement se disputent les ressources du globe. En outre, le dernier rapport de nos experts sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires montre bien que le sous-développement menace la sécurité des nations. Ces deux documents indiquent que le développement est une nécessité quasi universelle dans la mesure où il exige non seulement l'accélération de la croissance économique des pays en développement, mais aussi le maintien du taux atteint par celle des pays développés. La conclusion est évidente : le monde ne peut consacrer aux dépenses militaires une part aussi importante de ses ressources limitées sans sacrifier le développement à l'armement.

J'ai souligné, dans mon premier message à votre Comité l'année dernière, que nous ne pouvions pas nous offrir le luxe d'attendre des conditions idéales pour agir en matière de désarmement. Les différences entre les systèmes politiques et sociaux sont l'un des aspects inévitables du monde moderne et ne doivent pas constituer des obstacles à la stabilisation de la paix, si la nécessité de faire preuve de tolérance et de modération est reconnue de part et d'autre. Le règlement pacifique des différends internationaux, la conciliation des divergences et des intérêts en conflit, l'élimination des erreurs d'interprétation et des malentendus, et la promotion de toutes les formes de coopération sont les compléments essentiels du processus de négociation sur le désarmement. En un mot, il faut que les Etats Membres s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

(M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

L'attention du monde est sans aucun doute fixée sur les négociations bilatérales sur les armes nucléaires entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. J'attache la plus grande importance à ces négociations. Je suis néanmoins tout aussi convaincu que l'avancement des travaux de votre Comité ne doit pas être subordonné au résultat de ces pourparlers. Les tâches auxquelles vous devez faire face sont, en effet, écrasantes et urgentes en soi. Votre Comité a un ordre du jour très vaste et vos programmes de travail annuels témoignent des efforts soutenus que vous déployez pour trouver des terrains d'entente, pour identifier les problèmes qui vous divisent et pour établir une base concertée de négociation. Ces efforts ne sont pas faciles car le climat dans lequel se déroulent les négociations influe malheureusement sur leurs résultats. Mais vous conviendrez, en même temps, que des mesures de désarmement efficaces peuvent par elles-mêmes contribuer à faire naître un meilleur climat et à recréer l'élan si brièvement acquis en 1978. Il est donc absolument indispensable que vous perséviez dans vos efforts avec encore plus de vigueur et de détermination.

Particulièrement prioritaires sont les deux questions nucléaires qui figurent à l'ordre du jour du Comité depuis 1979 : l'interdiction des essais nucléaires et le désarmement nucléaire. Dans l'histoire de la limitation des armements nucléaires aucune autre question n'a jamais revêtu plus d'importance et reçu plus d'attention que celle de l'interdiction complète des essais nucléaires. Toutefois, malgré des efforts tout à fait considérables, les vôtres y compris, tant sur le plan intellectuel que sur le plan technique, la question n'est toujours pas résolue. Mes prédécesseurs ont été unanimes à préconiser la solution de ce problème, qui se fait attendre depuis trop longtemps. Je partage leur souci et prie instamment le Comité de faire tout son possible pour parvenir à un accord sur cette question cruciale. Permettez-moi de rappeler ici que lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les participants s'étaient accordés à reconnaître que l'arrêt des essais nucléaires contribuerait inter alia à mettre fin au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes. Il s'agit là d'un objectif important dans le contexte de l'avertissement sévère lancé par la première session extraordinaire, à savoir que l'homme se trouvait devant une alternative : "mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr".

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, je suis sûr que le Comité examinera de près les diverses propositions concrètes qui ont été faites à ce jour et élaborera des procédures appropriées pour que ce problème puisse être étudié de façon suivie. Les autres questions inscrites à votre ordre du jour méritent également d'être traitées de manière pragmatique, notamment les négociations sur les armes chimiques. Le Comité a procédé à l'examen approfondi des aspects techniques de l'interdiction des armes chimiques. Le moment semble maintenant venu de prendre les décisions politiques qui conduiraient à un accord sur cette question.

Comme vous le savez, l'opinion publique s'intéresse de près à vos efforts pour élaborer un programme global de désarmement. Vous avez déjà exploré à fond tous les aspects de ce projet ambitieux. Il est naturel qu'un programme à si long terme donne lieu à des divergences d'opinions, de points de vue et de conceptions. Je suis certain toutefois que vous parviendrez à concilier ces divergences et à remplir avec succès votre important mandat. En vous demandant instamment d'avancer sur cette question complexe, je n'ai garde d'oublier que vos efforts sont inspirés par un éminent diplomate, dont les importantes contributions sont connues de tous : je veux bien sûr parler de mon ami illustre, l'Ambassadeur Garcia Robles, dont l'ampleur de vues et le dévouement à la cause du désarmement ont été justement récompensés par le Prix Nobel de la paix.

(M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Permettez-moi aussi de mentionner l'un des dilemmes fondamentaux devant lesquels vous vous trouvez. Les problèmes techniques que pose l'examen des différentes questions qui vous sont soumises peuvent généralement être surmontés, mais ceux qui touchent à la confiance entre nations sont plus difficiles à résoudre. Les divergences d'opinions quant à la valeur de mesures tendant à vérifier le respect des accords relatifs au désarmement traduisent, en réalité, une méfiance profonde. La vérification est certes un élément essentiel du désarmement, mais, en l'absence de confiance mutuelle, elle peut revêtir une importance qui dépasse son but initial.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants au Comité, dans le domaine du désarmement, des efforts soutenus et inlassables sont la condition essentielle du succès. Votre Comité dispose de possibilités exceptionnelles. Aucun autre organe multilatéral n'a accumulé une somme aussi considérable d'expérience et de connaissances dans l'un des domaines les plus complexes, les plus difficiles et les plus délicats de notre temps. Vous êtes mieux qualifiés que quiconque pour parvenir à un consensus sur plusieurs questions clefs. Cela exigera courage et clairvoyance politiques. N'oubliez pas non plus que le progrès de vos négociations peut revêtir une importance allant bien au-delà de votre propre ordre du jour en encourageant les gouvernements à s'attaquer à d'autres aspects du désarmement avec plus de confiance et de détermination.

L'année 1983 sera une année critique et même cruciale pour le désarmement et, par conséquent, pour l'avenir de tous les hommes. Les gouvernements doivent arriver à mieux comprendre ce que signifie la véritable sécurité. Ils doivent reconnaître qu'il n'existe pas de sécurité nationale dans l'isolement, de sécurité qui ne tienne pas compte de la sécurité des autres. Avant tout, ils doivent être attentifs à l'appel des peuples du monde entier qui leur demandent de saisir l'occasion qui s'offre maintenant à eux. Il ne doit pas être dit qu'en matière de désarmement les gouvernements du monde trahissent l'espoir des peuples du monde. Car n'oublions pas que ce sont les peuples du monde qui ont décidé que leurs gouvernements associeront leurs efforts pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Mes vœux de succès dans vos efforts vous accompagnent.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je crois savoir que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a quelques autres rendez-vous importants et urgents. Je propose que nous interrompions brièvement la séance pour lui permettre de quitter la salle. La séance plénière reprendra dans cinq minutes.

La séance est suspendue pendant cinq minutes.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 194^{ème} séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'Etat de Norvège, M. Eivin Berg.

M. BERG (Norvège) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants au Comité,

Je voudrais, tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier de vos chaleureuses paroles de bienvenue. Je suis extrêmement heureux de prendre la parole aujourd'hui sous votre direction avisée, à un moment où l'on porte, de par le monde, une attention accrue

(M. Berg, Norvège)

aux questions de désarmement. Cela constitue, à mon avis, un stimulant supplémentaire et un stimulant pour les importants travaux du Comité du désarmement.

Je suis aussi très honoré d'être présent ici ce matin et de parler immédiatement après la déclaration importante que vient de faire le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Son Excellence Monsieur Perez de Cuellar. Sa venue personnelle ici aujourd'hui donne un poids et une urgence accrues au processus de négociations multilatérales sur le désarmement. Le discours clarificateur et donnant matière à réflexion qu'il a prononcé aujourd'hui sera sans doute très soigneusement enregistré et étudié par tous ceux qui considèrent que le désarmement présente un intérêt vital pour l'avenir de l'humanité.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de présenter, dans le cadre de ce Comité, mes chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Garcia Robles. C'était vraiment un honneur qu'il se soit rendu en Norvège en décembre dernier pour recevoir le Prix Nobel de la paix qui lui a été décerné par le Comité Nobel de Norvège, ainsi qu'à une autre personnalité distinguée, Mme Alva Myrdal, qui a également apporté au cours des ans de substantielles contributions aux travaux du Comité.

Il existe aujourd'hui un nouveau sentiment d'urgence dans le domaine du désarmement, non seulement sur ce continent, mais aussi dans le monde entier.

Les actuelles négociations soviéto-américaines à Genève sur des limitations des forces nucléaires de portée intermédiaire ont une importance particulière pour la sécurité de l'Europe.

La Norvège, comme vous le savez, appuie pleinement la "double décision" de l'Alliance occidentale, qui constitue la base de ces négociations, et elle reste convaincue que l'option zéro, c'est-à-dire l'élimination complète de cette catégorie d'armes, serait un aboutissement idéal pour ces pourparlers. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'option zéro soit la seule solution acceptable, comme il a été dit à maintes reprises; nous sommes prêts à étudier de façon constructive toute proposition sérieuse qui rétablirait l'équilibre et déboucherait sur des réductions réelles dans ce domaine.

Ni les gouvernements pris individuellement, ni des organismes de négociation tels que ce Comité ne peuvent ignorer l'intérêt croissant du public à l'égard du désarmement. A mon avis, cet intérêt du public représente une source précieuse d'appui dans nos efforts pour trouver des solutions constructives à des problèmes urgents de désarmement.

En ma qualité de représentant d'une petite nation, je voudrais souligner l'intérêt qu'il y aurait à mener des négociations sur le désarmement en utilisant une diversité de voies parallèles et s'étayant mutuellement. Les efforts de négociation dans des organismes multilatéraux tels que le Comité du désarmement ne manqueraient pas d'y gagner s'il y avait, entre ses principaux membres, davantage de contacts bilatéraux ou autres visant à faciliter le progrès. De même, la recherche de la limitation des armements et du désarmement doit être poursuivie en tant que telle, mais cela ne signifie pas que les négociations sur le désarmement se déroulent dans un vide politique.

Dans le cadre de sa politique de sécurité, le Gouvernement norvégien a établi son propre programme très global de désarmement. D'après les deux livres blancs récemment soumis au Parlement et que celui-ci examinera, espérons-nous, le printemps prochain, les grandes lignes de ce programme global peuvent se résumer brièvement comme suit :

(M. Berg, Norvège)

Premièrement, une défense nationale adéquate et crédible jointe à une participation à une alliance et un appui actif en faveur de la limitation des armements et du désarmement font partie intégrante de notre politique de sécurité.

Deuxièmement, une participation active à la limitation des armements et au désarmement doit chercher à appuyer les efforts visant à créer une situation militairement stable et rechercher une sécurité non diminuée au niveau le plus bas possible des armements entre l'Est et l'Ouest et dans l'ensemble du monde.

Troisièmement, en tant que membre d'une alliance défensive, la Norvège accorde beaucoup d'importance à l'engagement de cette alliance en faveur de l'obtention de résultats concrets dans les négociations sur la limitation et la réduction des armements nucléaires, ici, à Genève, dans celles sur les réductions des forces classiques qui se tiennent à Vienne et d'une issue substantielle et équilibrée à la réunion de Madrid, comprenant un mandat clair et précis pour une conférence sur le désarmement en Europe.

Quatrièmement, l'Organisation des Nations Unies et ses principaux organes devraient jouer un rôle central dans le domaine de délibérations sur le désarmement. S'agissant des négociations multilatérales sur le désarmement, la Norvège attache une importance particulière au Comité du désarmement en tant que forum multilatéral unique de négociation et aimerait que cet organisme soit renforcé.

Cinquièmement, un large intérêt populaire - et, ajouterai-je, comme le Secrétaire général l'a fait il y a quelques instants, un intérêt bien informé - pour les questions de désarmement a une grande importance et devrait être encouragé. De même, une attitude très ouverte en matière de politique de sécurité est hautement souhaitable, tant sur le plan national que dans un contexte mondial.

Enfin, un intérêt actif pour les questions de désarmement rend nécessaires des arrangements institutionnels appropriés, aussi bien chez soi qu'à l'étranger.

En adoptant ce programme du Gouvernement norvégien comme point de départ, j'aimerais maintenant, si vous le permettez, m'arrêter un peu plus en détail sur certaines questions dont ce Comité est saisi.

Dans les négociations multilatérales sur le désarmement, une importance particulière s'attache à l'interdiction générale des essais. Cette interdiction aurait, à notre avis, deux conséquences importantes. Premièrement, elle serait essentielle pour arrêter la poursuite de la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Deuxièmement, une interdiction générale des essais améliorerait les perspectives des négociations multilatérales sur le désarmement en général.

La Norvège espère que la création, en 1982, d'un Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires pourra ouvrir la voie à de nouveaux progrès dans ce domaine. Le mandat actuel du Groupe de travail est loin d'avoir été épuisé. En particulier, il faudrait travailler davantage à la création d'un réseau sismologique mondial capable de vérifier le respect d'une interdiction des essais nucléaires.

(M. Berg, Norvège)

Mon gouvernement pense qu'un réseau sismologique mondial proposé jouera un rôle central dans la vérification d'une interdiction complète des essais. En créant un tel réseau, il faudrait mettre pleinement à profit les progrès technologiques récents dans ce domaine. Il en résulterait que nous serions bien mieux équipés qu'auparavant pour traiter d'une manière concluante les questions de fond qui se posent.

A ce propos, je voudrais, Monsieur le Président, rappeler au Comité que des représentants du Norwegian Seismic Array (NORSAR) ont présenté, l'année dernière, aux membres de ce Comité un système prototype pour l'échange international de données sismologiques utilisant les moyens ordinaires de télécommunications et un système fondé sur un microprocesseur peu coûteux. NORSAR envisage actuellement un échange international expérimental de données de niveau II. Il a envoyé une invitation à tous les experts faisant partie du Groupe d'experts sismologues du Comité. Un document de travail sur les résultats de cette expérience sera présenté ultérieurement au Comité.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique devient un objectif de plus en plus important. Les progrès technologiques récents montrent qu'il est essentiel de disposer de nouveaux instruments internationaux allant au-delà du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. En particulier, et à titre de première mesure, l'attention devrait se porter sur la mise au point d'armes anti-satellites et leurs effets déstabilisants pour la sécurité internationale. Dans cet esprit, la Norvège, avec d'autres pays, a patronné à l'Assemblée générale de l'année dernière une résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et l'interdiction des systèmes antisatellites. Cette résolution préconise de nouvelles mesures et des négociations internationales appropriées conformément au Traité de 1967, ainsi que la création, au Comité du désarmement, d'un groupe de travail sur l'espace extra-atmosphérique.

Mon gouvernement estime qu'une intensification des activités du Comité dans ce domaine est souhaitable et que les débats tireront avantage d'une assistance appropriée de la part d'experts. Nous voudrions espérer que les principales puissances spatiales offriront une telle assistance afin d'accélérer les travaux du Comité. D'autres pays devraient également profiter des connaissances spécialisées disponibles. Pour notre part, nous aimerions suivre également de près le travail du Comité dans ce domaine, tout en faisant appel à nos propres experts. Nombre des problèmes en jeu peuvent aujourd'hui paraître complexes et peut-être même lointains. Mais nous sommes convaincus qu'il s'agit de questions fort importantes pour la stabilité stratégique future et, partant, pour notre sécurité à tous.

La Norvège reconnaît l'importance des progrès qui ont été accomplis pendant la session de 1982 du Comité du désarmement dans les négociations concernant une convention multilatérale sur les armes chimiques. Nous sommes effectivement encouragés par des faits récents et voudrions saluer la nouvelle initiative des Etats-Unis annoncée au Comité par le Vice-Président Bush, le 4 février. Dans une déclaration faite le même jour, le Ministre norvégien des affaires étrangères a exprimé l'espoir que cette action donnerait une impulsion nouvelle aux négociations en cause. Le document que l'Ambassadeur Fields a présenté le 10 février offre certainement au Comité une occasion nouvelle d'intensifier les négociations sur une telle convention. Avec le document et les éléments essentiels que le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko, a présentés au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il semble que l'on dispose à présent d'une base solide pour des négociations véritables, en vue de conclure une convention contenant des dispositions appropriées relatives à l'inspection sur place. Il faudrait maintenant s'efforcer énergiquement d'élaborer au plus tôt un projet de convention, tout en résolvant tous les problèmes encore en suspens.

(M. Berg, Norvège)

A notre avis, c'est là, plus que jamais, une tâche prioritaire en matière de désarmement multilatéral. L'importance que mon gouvernement attache à cette question est démontrée par le fait que l'on a entrepris en Norvège un projet de recherche portant sur la vérification d'une convention sur les armes chimiques. Comme les membres du Comité s'en souviendront, nous avons présenté l'année dernière un document de travail sur les résultats de la première phase de ce projet de recherche. La deuxième phase du projet est actuellement en cours d'exécution. Les résultats en seront présentés dans un document complémentaire pendant la deuxième partie de la session de cette année.

Avant de parler de certaines questions institutionnelles, je voudrais souligner que la Norvège participera également aux groupes de travail sur d'autres questions. En particulier, nous pensons qu'il importe que, cette année, le Comité du désarmement s'entende au sujet d'un programme global de désarmement. Nous avons l'intention de continuer à apporter une contribution à cette tâche.

A la trente-septième session de l'Assemblée générale, la Norvège a activement participé aux efforts visant à rationaliser les arrangements institutionnels dans le domaine du désarmement multilatéral. Nous avons eu l'honneur de présenter dans ce domaine le projet d'une résolution omnibus qui a été adoptée sans vote. Le dispositif de cette résolution comporte cinq parties dont deux intéressent particulièrement ce Comité. Avant d'en parler, j'aimerais exprimer ma satisfaction au sujet de la création d'un Département des affaires de désarmement au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York et de la désignation aux fonctions de Secrétaire général adjoint de M. Jan Martenson, que nous connaissons comme étant un diplomate et un administrateur très habile. Je suis très heureux de le voir ici aujourd'hui.

Nous sommes heureux également que l'Assemblée générale ait accepté notre proposition de créer l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) en tant qu'organisme autonome, tout en réactivant le Conseil consultatif qui relève du Secrétaire général et fonctionnera comme Conseil d'administration de l'UNIDIR. Le Gouvernement norvégien a récemment décidé, et j'en suis fier, d'apporter une contribution de 25 000 dollars à l'UNIDIR afin de l'aider à effectuer des travaux de recherche indépendants sur le désarmement et des questions de sécurité connexes.

La résolution omnibus sur les arrangements institutionnels recommande au Comité du désarmement d'envisager de s'intituler Conférence. Comme vous le savez, Monsieur le Président, cette recommandation a notre plein appui. Nous croyons savoir que des consultations se poursuivent encore en la matière et nous espérons qu'elles aboutiront à un renforcement de cet organisme en sa qualité de forum multilatéral unique de négociation.

A ce sujet, permettez-moi également d'appeler l'attention du Comité du désarmement sur une autre partie de la résolution omnibus, celle qui traite du réexamen de la composition du Comité. A la deuxième session extraordinaire, des suggestions visant à élargir la composition du Comité d'une façon limitée et équilibrée ont bénéficié d'un large appui.

Le Gouvernement norvégien espère que les membres du Comité du désarmement pourront achever cette année ce réexamen de la composition. Il serait heureux que ce réexamen aboutisse à un accord sur un élargissement limité de la composition du Comité. Nous notons donc avec satisfaction que plusieurs délégations à la session de 1982 et à la présente session se sont prononcées en faveur d'un tel élargissement limité et qu'il ne semble y avoir aucune objection de principe à une solution de cette nature.

(M. Berg, Norvège)

Bien que cela soit peut-être superflu, j'aimerais néanmoins réaffirmer, Monsieur le Président, le vif désir de mon gouvernement de voir la Norvège devenir membre à part entière du Comité. Dans ce cas, nous serions tout à fait prêts à installer à Genève une délégation distincte pour le désarmement et à renforcer encore notre dispositif, chez nous et à l'étranger, afin de pouvoir participer de façon active et constructive aux travaux du Comité. En particulier, nous nous attacherions à approfondir notre coopération avec les instituts de recherche norvégiens, en faisant encore plus largement appel qu'à l'heure actuelle à leurs connaissances spécialisées en matière de désarmement.

Pour terminer, je voudrais résumer très brièvement comment je vois la participation norvégienne aux activités du Comité pendant la session présentement en cours :

- En attendant que la question de la composition soit réglée, nous voudrions mettre pleinement à profit notre statut d'observateur et continuer de participer pleinement et activement à tous les groupes de travail du Comité.

- Les scientifiques norvégiens continueront à participer au Groupe d'experts sismologues et aux consultations d'experts sur les armes chimiques. En outre, nous aimerions voir des experts norvégiens suivre les travaux du Comité concernant l'espace extra-atmosphérique.

- Nous avons l'intention de continuer à affecter des ressources à des projets de recherche intéressant des questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour du Comité.

- Nous préparerons des documents de travail concernant la vérification d'une convention sur les armes chimiques et les résultats d'un échange international expérimental de données sismologiques (données dites de niveau II).

En bref, Monsieur le Président, je crois pouvoir dire que la Norvège n'a jamais consacré autant d'attention, de personnel et de ressources matérielles à la cause du désarmement qu'elle ne le fait aujourd'hui. Et, pour terminer, je voudrais faire une brève observation, à savoir que nous sommes actuellement les témoins, dans le monde entier, d'une puissante évolution de l'opinion publique, qui exige qu'il soit mis un terme à la course aux armements, en particulier à ce qui semble être une accumulation interminable d'armes nucléaires. Compte dûment tenu, bien entendu, de la sécurité de nos pays, nous devrions, me semble-t-il, redoubler d'efforts pour aboutir à des accords de limitation des armements qui soient équilibrés, équitables et viables. L'attention des peuples de l'Europe est actuellement concentrée sur les travaux du Comité du désarmement. On réclame des résultats concrets. Nous espérons que le Comité sera en mesure de répondre aux aspirations et aux espérances de nous tous. Je voudrais terminer mon intervention, Monsieur le Président, en me faisant l'écho des vœux exprimés par le Secrétaire général et en vous souhaitant, à vous le Président du Comité, ainsi qu'à vos collègues, tout le succès possible dans vos négociations extrêmement importantes pour la cause de la paix.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire d'Etat de Norvège de sa déclaration qui, j'en suis sûr, a été suivie avec beaucoup d'intérêt par les membres du Comité, ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'ambassadeur Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, au nom de la délégation pakistanaise, mes vives félicitations pour votre accession à la présidence du Comité en ce premier mois de la présente session et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à nos collègues MM. les ambassadeurs de l'Algérie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Royaume-Uni, du Venezuela et de la Yougoslavie. Le Comité, j'en suis sûr, tirera grand parti de la très riche expérience diplomatique que chacun d'eux nous apporte.

J'ai aussi l'agréable devoir d'adresser les remerciements de ma délégation à M. l'ambassadeur Garcia Robles, qui vous a précédé à la présidence, et de le complimenter pour le Prix Nobel de la paix pour 1982, qu'il partage avec Mme Alva Myrdal, de la Suède. Ce prix constitue un juste hommage aux efforts incessants que les deux nouveaux titulaires de ce prix ont déployés pour la cause de la paix par le désarmement. Tous deux l'ont largement mérité.

L'attribution du Prix Nobel de la paix à ces deux personnalités exceptionnelles, qui ont mené depuis des décennies une véritable croisade pour le désarmement, révèle une nouvelle et profonde prise de conscience, partout dans le monde, de l'indissolubilité des liens entre la paix et le désarmement. A nous, qui travaillons au côté du distingué lauréat du Prix Nobel, M. l'ambassadeur Garcia Robles, cette distinction doit sans cesse rappeler que le Comité du désarmement doit absolument intensifier la cadence des négociations multilatérales sur le désarmement. La présence parmi nous au début de cette séance du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies fait ressortir l'importance du processus multilatéral et celle du Comité, forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

La venue du Secrétaire général à cette séance plénière honore le Comité. En sa qualité de chef de l'Organisation des Nations Unies, tenant compte de l'interdépendance qui caractérise le monde dans lequel nous vivons, il a souligné à juste titre que la sécurité commune est le seul moyen dont dispose l'humanité pour assurer sa survie. Son allocution renforce notre foi dans les impératifs de la coopération et de l'entente internationale.

Dans un monde dominé par les superpuissances et les alliances militaires, les petits pays non alignés sont amenés à s'appuyer de plus en plus sur l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies et sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier sur ceux qui font obligation aux pays de s'abstenir de recourir ou menacer de recourir à la force ou de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, dans le cadre de leurs relations entre Etats. Le Pakistan attache la plus haute importance à la défense de ces principes et à une politique d'amitié et de paix dans notre région. Je saisis l'occasion pour remercier sincèrement le Secrétaire général pour ses efforts très constructifs en vue d'un juste règlement politique du problème afghan.

(M. Ahmad, Pakistan)

L'année 1983 est d'une importance exceptionnelle pour le désarmement. De nouveaux systèmes d'armes plus meurtrières et plus précises ont été déployés ou doivent l'être dans une partie du monde déjà saturée d'armements si une solution mutuellement acceptable n'est pas trouvée rapidement dans le cadre des négociations INF entre les deux superpuissances. Faute d'un accord dans ce domaine, une autre phase plus intense de la course aux armements ne manquerait pas de s'ouvrir. C'est là une perspective effrayante, même dans un monde vivant déjà sous la menace d'un holocauste nucléaire. L'abaissement du seuil nucléaire entraîne un dangereux rétrécissement de la marge de temps disponible pour réfléchir et prendre posément une décision. De sérieux efforts seront donc nécessaires pour aboutir à une solution satisfaisante et équitable. S'obstiner dans des choix jugés plus favorables n'est peut-être pas le meilleur moyen de progresser. On a observé des signes d'assouplissement dans certaines des principales déclarations faites devant le Comité du désarmement durant la première semaine de la session. Nous espérons que cet assouplissement sera suivi de résultats concrets à la table de négociation. Il n'est pas possible de dissocier une force nucléaire tactique d'un arsenal stratégique. Les négociations INF et les négociations START sont donc étroitement interdépendantes et, à notre sens, doivent être menées en parallèle.

Les deux superpuissances et leurs alliés considèrent ces négociations dans la perspective du besoin d'équilibre et de sécurité égale. Pour le monde dans son ensemble, il s'agit là d'une conception étroite. Même si les accords visés par ces négociations sont conclus, il restera, dans les silos et à bord des sous-marins ou des avions, un nombre appréciable de puissantes armes. Même si l'on rejette l'idée que les propositions de chaque camp ne représentent en fait qu'un stratagème visant à conquérir la supériorité nucléaire, nous demeurons encore du mauvais côté du seuil de la destruction mutuelle assurée. Les pays non alignés ne peuvent fermer les yeux sur la menace évidente qui en résulte pour leur sécurité et leur survie. Le processus de négociations en cours à Genève met donc aussi en évidence l'intérêt que nous portons à l'étude de la question plus vaste de la sécurité globale et souligne notre foi dans des négociations multilatérales sur des questions essentielles comme l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire. Nul ne sous-estime l'importance et la valeur des négociations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, mais nul ne doit non plus considérer ces négociations comme impliquant que l'on peut, dans ce domaine, négliger le rôle du Comité du désarmement.

Malheureusement, les espoirs suscités à l'égard du Comité du désarmement par les engagements souscrits dans le Document final ne sont pas encore réalisés. Nous n'avons que très peu de choses à signaler au monde en fait de contribution du Comité à la cause du désarmement. Les raisons de cet échec sont d'abord l'absence de volonté politique et ensuite les soupçons mutuels profondément enracinés qui se sont manifestés par des revendications retentissantes en ce qui concerne la vérification, d'une part, et par une opposition tout aussi déterminée à la transparence, d'autre part.

L'absence de négociations sur un traité d'interdiction complète des essais est entièrement imputable au manque de volonté politique. Les problèmes techniques relatifs à la vérification et au respect d'une interdiction des essais nucléaires sont en effet résolus. Il y a seulement une semaine, la représentante de la Suède a énuméré en détail les essais souterrains auxquels chacun des Etats dotés d'armes nucléaires a procédé ces deux dernières années. Le mandat limité confié à la fin de l'année dernière au Groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais était d'étudier un régime complet de vérification. Mais les dispositions de tout instrument de ce genre relatives à la vérification doivent être en rapport avec l'objet et la portée de cet instrument. Il était donc clair dès le début que ce groupe ne pourrait guère progresser. Nous demandons donc instamment que la lacune que comporte son mandat soit comblée afin que puissent s'engager des négociations ayant directement trait à l'interdiction des essais. Le mandat proposé par le Groupe des 21 dans le document CD/161 est, à notre avis, celui qui fournit les orientations les plus appropriées.

L'accord sur une interdiction des essais nucléaires représente incontestablement le premier pas vers tout progrès concernant l'ensemble des questions de désarmement nucléaire. Il serait illusoire de penser que le renvoi d'une telle décision à un avenir éloigné n'aurait pas d'incidences négatives sur le désarmement nucléaire et sur la non-prolifération tant verticale qu'horizontale.

A la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, c'est l'absence d'accord sur une interdiction des essais nucléaires qui a été le principal obstacle à l'adoption d'un programme global de désarmement. Nous regrettons vivement que les perspectives de progrès à cet égard ne se soient pas améliorées, étant donné l'affirmation faite une fois de plus au Comité que l'interdiction des essais nucléaires demeure un objectif politique à long terme de l'une des superpuissances. A l'ère nucléaire, un programme global de désarmement serait sans consistance et même dépourvu de sens s'il ne comportait pas une interdiction des essais nucléaires comme objectif hautement prioritaire, à atteindre au premier stade de sa mise en oeuvre. Nous craignons que la persistance d'un désaccord à cet égard ne compromette l'important travail accompli ces dernières années en ce qui concerne le programme global de désarmement ainsi que le calendrier des travaux que nous devons mener au cours de la présente session en vue de la présentation du projet de programme à la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Si nous nous en tenons tous aux engagements pris dans le Document final, nous devons faire preuve d'une certaine souplesse afin d'élaborer un programme viable et généralement acceptable à mettre en oeuvre dans un laps de temps raisonnable. Dans le cas contraire, non seulement la menace qui pèse sur la sécurité internationale augmentera en raison directe de l'accumulation d'armements, mais les Etats, même les plus puissants et les plus riches, auront à assumer une très lourde charge économique. La seule perspective en l'absence d'un programme global de désarmement est une onéreuse course aux armements qui risque de dépasser les moyens financiers des nations, même les plus opulentes. Par définition, la lutte pour la supériorité n'a pas de fin. Etant donné les conditions dans lesquelles vit la plus grande partie de l'humanité, un tel gaspillage de ressources est immoral.

Tandis que les principaux Etats nucléaires continuent de multiplier leurs arsenaux nucléaires, la sécurité des Etats non nucléaires est de plus en plus menacée, même s'ils ne prennent aucune part à la course aux armements. Il est donc logique que ces Etats réclament des assurances plausibles et légalement contraignantes contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires à leur encontre.

Nous ne doutons pas que l'offre de véritables assurances de sécurité négatives ne puisse que renforcer leur résolution de s'en tenir à leur statut non nucléaire. Nous avons déjà eu auparavant l'occasion de souligner que les déclarations unilatérales existantes, à l'exception d'une seule, sont inadéquates, conditionnelles et donc inefficaces. Ces déclarations ne tiennent pas compte des préoccupations de sécurité de ces Etats, mais sont fondées exclusivement sur les conceptions stratégiques des puissances nucléaires. Il n'est pas surprenant que cette situation ironique dans les négociations au sein du Groupe de travail sur les assurances de sécurité négatives aient provoqué un blocage dont la responsabilité incombe entièrement à certains des Etats dotés d'armes nucléaires.

Pourtant, cette impasse ne doit pas être interprétée comme un motif de renoncement. Tant qu'il existera des armes nucléaires, la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires devra être considérée comme une question prioritaire justifiant des négociations sérieuses. Ma délégation reste donc dans l'attente de toute marque d'un désir de la part des Etats nucléaires intéressés de reprendre les négociations d'une façon constructive et fructueuse. Nous pensons que l'octroi d'assurances de sécurité réellement significatives ne compromettrait en rien la sécurité des Etats dotés d'armes nucléaires. Par contre, il atténuerait les craintes légitimes des Etats non dotés d'armes nucléaires et contribuerait à détendre la situation dans de nombreuses régions du monde.

La proposition d'inscrire la prévention d'une guerre nucléaire à l'ordre du jour du Comité mérite d'être examinée sérieusement. Ma délégation l'appuie sans réserve. Cela ne signifie pas que nous néglignons les diverses vues et conceptions à ce sujet. Au contraire, nous estimons que la discussion sur ce point doit en tenir pleinement compte. Le rejet pur et simple de cette importante proposition serait manifestement un signe d'étroitesse de vues et d'esprit de clocher. La discussion franche des réactions aux problèmes de la sécurité et des plans stratégiques offrirait aux membres du Comité une occasion de se concentrer sur les causes premières d'une éventuelle guerre nucléaire.

Nous reconnaissons que l'année 1982 a été productive, du moins en ce qui concerne l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques. Les groupes de travail ont avec persévérance élaboré les clauses de fond de projets d'éléments d'une telle convention. Diverses vues, et peut-être toutes les approches, idées propositions possibles ont été prises en considération. Pourtant, ce travail marque aujourd'hui un palier et, à moins que les grandes puissances ne fassent preuve de clairvoyance et de volonté politique, nous risquons d'en revenir à des positions inconciliables. A propos de la question de la vérification, on a pu constater à la fin de l'année dernière que la nécessité de procéder à certaines inspections aussi peu intrusives que possible mais néanmoins visuelles pour assurer le respect mutuel des conventions futures était de plus en plus ressentie. A elles seules, les mesures nationales de vérification sont insuffisantes et inacceptables. Il faut que nous en tenions compte dans nos discussions cette année au Groupe de travail.

Il faudrait que les instances de décision fassent preuve d'une semblable clairvoyance pour empêcher la destruction massive qui suivrait sûrement une attaque contre des installations nucléaires. Des études scientifiques ont prouvé que l'attaque de telles installations est le seul moyen de guerre radiologique actuellement disponible. En l'absence d'une disposition interdisant les attaques contre des installations nucléaires, le Traité sur les armes radiologiques envisagé ne sera que lettre morte.

(M. Ahmad, Pakistan)

On a exprimé l'avis que l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires ne devrait pas être examinée par le Comité, car elle relève du droit de la guerre. Par ailleurs, on tient la prévention d'une guerre nucléaire pour un sujet légitime d'étude pleine et immédiate de la part du Comité. La guerre radiologique et la guerre nucléaire sont essentiellement semblables par leur caractère et identiques dans leurs conséquences inhumaines. Le critère de destruction massive est également applicable dans les deux cas. Il est manifestement contradictoire de considérer d'une façon diamétralement opposée la guerre radiologique et la guerre nucléaire. Cette approche dualiste est difficile à comprendre.

Nous sommes encouragés par le fait que dans un autre contexte nombre d'Etats se sont récemment affirmés disposés à examiner la protection des installations nucléaires dans le cadre du traité sur les armes radiologiques. Notre délégation continuera à participer positivement, en vue de la conclusion rapide d'un traité sur les armes radiologiques, aux négociations visant à empêcher les attaques contre des installations nucléaires, aussi modestes qu'elles soient, qui participent aux divers stades du cycle du combustible nucléaire.

Notre délégation espère par ailleurs qu'un groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sera créé et pourra commencer ses travaux à la présente session du Comité. Compte tenu de l'évolution extraordinaire dans le domaine de la guerre spatiale, il faut entamer immédiatement des négociations sérieuses pour empêcher l'extension de la course aux armements dans de nouveaux milieux. L'apparition imminente d'armes dites futuristes utilisables dans l'espace ne suscite plus aucun doute. Dans un article intitulé "Lutte pour la suprématie dans l'espace", un écrivain américain, Ralph K. Bennet, déclare ce qui suit : "Une course secrète se livre dans les laboratoires privés et gouvernementaux des Etats-Unis et dans d'énormes complexes militaro-scientifiques en Union soviétique afin de mettre au point une nouvelle génération d'armes [à faisceaux de particules chargées et à laser] d'une vitesse et d'un pouvoir destructeur inouïs. Ces armes pourraient détruire tous les satellites dans le ciel en quelques minutes, ainsi que toutes les ogives de missiles balistiques intercontinentaux dans la haute atmosphère avant qu'elles n'abordent leur trajectoire balistique vers des objectifs terrestres". Voilà qui nous promet un avenir critique.

Au début de ma déclaration de ce matin, j'ai parlé de l'évolution des conceptions contemporaines, en ce sens que la paix est liée, non à l'accumulation d'armement, mais au désarmement. La manifestation de cette tendance par des rallies, des marches pour la paix, des sit-ins, des rassemblements oecuméniques et des séminaires universitaires transcendant les frontières nationales et politiques fait peser sur le Comité une responsabilité qu'il ne peut consciemment ignorer ou même sous-estimer. Ma délégation espère ardemment que le Comité interprétera ce message correctement et que sa réaction sera proportionnée à la dimension historique de ce défi.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, aujourd'hui, dans ma déclaration, j'ai l'intention d'examiner les questions de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, des armes chimiques, du programme global de désarmement ainsi que certains autres problèmes que posent les négociations internationales sur le désarmement.

Mais avant de le faire, permettez-moi de dire la profonde satisfaction qu'éprouve ma délégation après avoir entendu M. Perez de Cuellar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, prendre la parole ce matin devant notre Comité. Son dévouement à la cause de la paix, de la sécurité internationale et du désarmement est bien connu en Tchécoslovaquie. Nous avons donc écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'il avait à nous dire. Je tiens maintenant à souligner que nous partageons pleinement ses préoccupations et son évaluation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Camarade Président, la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies restera dans les mémoires comme celle qui a puissamment appelé l'attention de la communauté internationale sur la plupart des problèmes urgents et vitaux de notre époque. Des résolutions, plus nombreuses que jamais auparavant, ont été adoptées, qui concernaient non des problèmes précis ou divers aspects de procédure, mais directement des questions intéressant les intérêts vitaux de toutes les nations, le maintien de la paix et la solution des problèmes les plus urgents de désarmement.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer en détail devant le Comité la signification des résolutions sur la prévention de la guerre nucléaire, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, l'arrêt et l'interdiction des essais d'armes nucléaires, et d'autres résolutions importantes. Je voudrais donc me borner à exprimer l'espoir que l'esprit dont ces résolutions sont empreintes sera reflété dans nos négociations cette année. Espérons que le Comité du désarmement ne se détournera pas timidement de ces questions prioritaires pour aborder d'autres questions, de caractère parfois plutôt accessoire ou technique, sinon de pure procédure. La semaine dernière, lorsque nous avons examiné notre ordre du jour et notre programme de travail, on a fait valoir que nous ne devrions pas perdre notre temps sur des questions de procédure. Nous reconnaissons qu'une fois créés, les organes subsidiaires devraient utiliser pleinement le temps dont ils disposent, mais nous repoussons catégoriquement l'hypothèse selon laquelle les efforts visant à inscrire à l'ordre du jour du Comité des points hautement prioritaires de la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies auraient un caractère de pure procédure.

Le monde entier, les peuples de tous les pays de l'Ouest et de l'Est, du Nord et du Sud, demandent instamment l'adoption de mesures visant à prévenir une guerre nucléaire. Personne ne saurait méconnaître l'importance d'une question qui présente actuellement la priorité la plus élevée. Nous ne pouvons donc absolument pas nous ranger à l'avis selon lequel le Comité du désarmement devrait faire abstraction de cette question en ne l'inscrivant pas à son ordre du jour. Nous insistons pour que l'on accorde à cette question de la prévention d'une guerre nucléaire la place qui lui est due, en l'examinant à titre de point distinct. Permettez-moi de rappeler, Camarade Président, que cette question a été examinée en détail dans l'un des organes subsidiaires de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. On sait que les pays socialistes et non alignés, ainsi que certains pays occidentaux, ont présenté beaucoup de propositions concrètes au cours des débats de cet organisme. Eu égard à cette situation, nous ne pouvons même pas imaginer un ordre du jour du Comité du désarmement ne comportant pas un point distinct intitulé "Prévention d'une guerre nucléaire".

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Presque une année s'est écoulée depuis que nous avons créé pour la première fois un groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires. Pendant ce temps, le Comité du désarmement n'a pas eu beaucoup d'occasions de siéger et de négocier, mais la partie estivale de la session de l'an dernier a démontré de façon assez convaincante que le mandat actuel ne nous laisse pas beaucoup de liberté pour l'élaboration proprement dite d'un traité approprié. Ma délégation, comme de nombreuses autres, avait de sérieuses réserves quant aux limitations du mandat du groupe. Mais, désireux de faire avancer le débat sur cette question, nous avons fait preuve de la souplesse nécessaire. Nous espérons maintenant que les délégations qui nous ont imposé ce mandat limité consentiront à tenir dûment compte des exigences justifiées de la majorité des membres du Comité du désarmement et permettront à cet organisme de passer aux négociations sur le traité d'interdiction complète des essais.

En exprimant cet espoir, nous regrettons qu'un des Etats dotés d'armes nucléaires considère aujourd'hui comme un objectif à long terme de sa politique extérieure ce qui, naguère, lui paraissait une question prioritaire. Nous avons encore présents à la mémoire les paroles que le précédent représentant des Etats-Unis au Comité du désarmement, M. l'Ambassadeur Flowerree, prononçait il y a deux ans et demi dans cette salle.

Le 5 août 1980, M. Flowerree a dit ce qui suit :

"Le voeu de la vaste majorité des nations de voir un traité sur l'interdiction complète des essais entrer en vigueur aussitôt que possible est évident. Ce voeu a été formulé dans des déclarations faites devant ce Comité et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Mon pays non seulement partage cette aspiration, mais il a montré concrètement sa volonté de travailler à la réaliser en n'épargnant aucun effort dans des négociations qui se sont déjà révélées longues et difficiles. Ce n'est pas sur l'objectif que nous ne sommes pas d'accord, mais sur les moyens les plus expéditifs d'y parvenir."

A la séance suivante du Comité du désarmement, le 7 août 1980, M. Flowerree, parlant du rapport tripartite sur les négociations relatives à une interdiction complète des essais, a dit ce qui suit :

"Dans le rapport, les trois parties à la négociation promettent de déployer tous leurs efforts pour mener rapidement les négociations à bonne fin. Pour leur part, les Etats-Unis sont déterminés de faire de leur mieux pour promouvoir cet effort vital, sans jamais perdre de vue la grande responsabilité que leur ont confiée les membres de ce Comité et la communauté mondiale tout entière."

En comparant cette déclaration d'un représentant au Comité du désarmement qui exprimait naguère les vues des Etats-Unis avec celle faite il y a quelques jours par un représentant de très haut niveau du Gouvernement de ce pays, nous ne pouvions que nous demander pour quelles raisons un tel changement était intervenu dans la politique de ce pays. Nous voudrions encore croire que la déclaration récente n'est pas le dernier mot à ce sujet et que malgré les changements qui se sont produits dans les objectifs à court terme et à long terme du Gouvernement des Etats-Unis, la délégation de ce pays fera montre d'une souplesse suffisante pour ne pas s'opposer à l'amélioration du mandat du groupe de travail considéré, qui ne répond manifestement pas aux exigences de notre travail et de la communauté mondiale.

De l'avis de ma délégation, nous avons une autre raison d'entreprendre des négociations sérieuses sur le traité d'interdiction complète des essais. A la

(L. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation de l'Union soviétique a soumis un document intitulé "Dispositions essentielles d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires". C'est notre opinion bien arrêtée que ce document pourrait constituer une base satisfaisante et réaliste pour des négociations concrètes sur un traité approprié.

Je voudrais aborder maintenant la question de l'interdiction des armes chimiques. Ma délégation apprécie hautement les efforts déployés par l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, aidé par le colonel Cialowicz, en tant que président du Groupe de travail spécial des armes chimiques pendant notre dernière période de travail. Il est certainement parvenu à mettre en route de nouvelles initiatives et à faire progresser les négociations. Dans le document CD/335, il a également résumé les opinions les plus importantes qui se soient exprimées jusqu'ici dans les débats du Groupe, indiquant qu'il existe réellement une nette convergence de vues et que l'élaboration d'un projet de traité est une tâche réaliste qui pourrait commencer plus tôt que certaines délégations ne sont prêtes à l'admettre.

Ma délégation estime que le Comité et le Groupe de travail devraient faire porter au maximum leurs efforts sur un travail efficace d'élaboration de ce traité, et que nous ne devrions pas nous laisser détourner de ce travail en examinant des questions qui n'ont rien à voir avec la négociation de la convention. C'est précisément ce qui est arrivé à la fin des dernières consultations techniques et aussi ce qui a empêché le Groupe de parvenir à un consensus sur le rapport récapitulant les résultats des consultations.

Nous sommes prêts à examiner sérieusement toute nouvelle proposition visant à résoudre les difficiles problèmes relatifs au traité. Mais, nous sommes inquiets devant les tentatives répétées de formuler au Comité des allégations non fondées qui déforment manifestement les aspects historiques d'une prétendue utilisation d'armes chimiques dans un conflit contemporain.

Je voudrais dire aussi la perplexité que nous ressentons au sujet de la façon dont la délégation des Etats-Unis a présenté son document sur les armes chimiques. Notre organe de négociation - Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, Conférence du Comité du désarmement ou Comité du désarmement - a toujours travaillé dans un climat de travail pratique et lucide, chaque délégation s'efforçant de ne pas offenser les autres. Ce climat s'est maintenu même dans des circonstances difficiles sur le plan international. Or, que voyons-nous aujourd'hui ? Comment ajouter foi aux déclarations d'une délégation qui fait entendre des paroles venimeuses et déforme la réalité non seulement sur des points d'ordre général mais aussi en ce qui concerne les relations au sein du Comité ?

Les calomnies dirigées contre les délégations des pays socialistes, qui auraient prétendument entravé les délibérations du Groupe de travail des armes chimiques au mois de janvier, alors que ce groupe était précisément convoqué sur l'initiative des pays socialistes, ne paraissent pas indiquer que les auteurs de ce texte aient l'intention d'engager des négociations sérieuses. En outre, ces auteurs subordonnent à certaines conditions préalables l'ouverture des futures négociations relatives à une convention sur les armes chimiques. Tout cela renforce les doutes de la délégation tchécoslovaque quant à la sincérité des intentions de la délégation des Etats-Unis.

Il est incontestable que le problème de la vérification demeure l'un des plus importants de ceux qui restent à résoudre. Mais il serait peu judicieux d'exiger l'inclusion, dans le traité envisagé, de vues politiques actuellement empreintes d'un climat politique de méfiance et de soupçon et caractérisées par les efforts si évidents de ceux qui voudraient s'assurer des avantages militaires unilatéraux.

(M. Vajvoda, Tchécoslovaquie)

Ma délégation a donc appuyé et continuera d'appuyer le concept de vérification internationale, qui est à la base des dispositions fondamentales pour une convention sur les armes chimiques, proposées l'an dernier par l'URSS. Permettez-moi de rappeler que, selon ce concept, il est prévu plusieurs phases avec des informations et mesures de vérification plus ou moins abondantes pendant la période relativement longue requise pour procéder à la destruction complète des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication de ces armes. On a envisagé cette période sous la forme d'un processus sui generis de coopération internationale, au cours duquel les Etats parties auront de plus en plus l'occasion de montrer qu'ils sont vraiment prêts à respecter strictement toutes les dispositions de la convention envisagée.

Ce concept tient pleinement compte de la situation internationale actuelle et prévoit d'accroître la confiance par un processus dynamique et régulier et d'intensifier les échanges réciproques de renseignements en satisfaisant ainsi à toutes les exigences légitimes des Etats concernant les garanties de sécurité nécessaires. D'autre part, nous estimons que le concept de vérification internationale systématique sur la base de quotas convenus pourrait être précisé sous une forme plus détaillée.

Je voudrais vous assurer, Camarade Président, que ma délégation est prête à coopérer de la façon la plus efficace et la plus constructive dans les négociations sur ces importantes questions.

Le Comité du désarmement a de nouveau porté son attention sur la question de l'élaboration du programme global de désarmement. Les négociations du groupe de travail pertinent ont nécessité beaucoup d'efforts et d'énergie, surtout l'an dernier avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Bon nombre de nos collègues ici réunis ont également pu constater qu'à cette session extraordinaire l'on n'a négligé aucun effort dans ce domaine. Nous nous associons aux délégations qui ont regretté que cette session n'ait pas permis de mettre au point la version définitive du programme global de désarmement et de l'adopter. Nous partageons aussi l'opinion exprimée par de nombreuses délégations, et de manière très éloquente par M. García Robles, Ambassadeur du Mexique, quant aux raisons de ce résultat négatif.

Nous estimons, Camarade Président, qu'il ne faut pas négliger l'expérience acquise jusqu'ici alors que nous nous apprêtons à reprendre nos travaux sur le projet de programme global de désarmement. Nous estimons que nos efforts devraient être axés maintenant sur la recherche de formules concrètes et mutuellement acceptables concernant des problèmes tels que la prévention de la guerre nucléaire, l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, etc.

Pour traiter de ces problèmes prioritaires, ma délégation s'inspirera des dispositions contenues dans la Déclaration de Prague du Comité consultatif politique de l'Organisation du Traité de Varsovie. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, notre objectif consistera à adopter et à appliquer un programme pertinent par étapes, tel qu'il a été proposé dans la Déclaration de Prague.

Je voudrais aussi assurer le président du Groupe de travail sur un programme global de désarmement, M. l'Ambassadeur García Robles, que ma délégation éprouve une vive satisfaction et beaucoup de plaisir à le voir accepter de continuer à assumer ses fonctions de Président de ce groupe de travail qui travaille dans des conditions difficiles.

(M. Vajvoda, Tchécoslovaquie)

Avant de conclure, permettez-moi de formuler quelques observations de caractère général, mais que nous considérons comme importantes, compte tenu en particulier de ce qui a été dit ici par d'importantes personnalités politiques de pays occidentaux qui ont participé à nos débats.

Il est incontestable que les négociations sur le désarmement devront être poursuivies énergiquement, confortées par l'adoption d'une démarche positive et non pas entravées par une attitude, par un cynisme et une suspicion de rigueur à l'égard des autres parties. La confiance mutuelle est une condition nécessaire au succès des négociations sur le désarmement et, en fait, un préalable indispensable de ce succès. Autre élément tout aussi important : il faut atteindre l'objectif fondamental d'une sécurité mutuelle renforcée plutôt que chercher à obtenir un avantage unilatéral. J'ai tiré cette dernière phrase de la déclaration faite par M. Allan J. Mac Eachen, Vice-Premier Ministre du Canada et Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures. Mais est-ce que les déclarations et les arguments présentés ici récemment correspondent à ces vérités plus ou moins générales ?

Ma délégation tient encore à dire quelques mots concernant les négociations soviéto-américaines sur les armes nucléaires stratégiques et les négociations sur les armes nucléaires en Europe, car nous ne voudrions pas que le Comité du désarmement soit informé de façon unilatérale. Je n'ai pas l'intention de rappeler ce qui figure dans le document CD/340, qui contient les réponses de Y.V. Andropov, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, aux questions d'un correspondant de la Pravda. Permettez-moi cependant d'attirer votre attention sur les vues de l'"autre camp" et de citer un passage de l'article du numéro du 6 décembre 1982 de la revue américaine "Time", intitulé "Disturbing the Strategic Balance" (Rupture de l'équilibre stratégique). L'auteur de cet article déclare à juste titre que l'Administration américaine a constamment minimisé l'importance de deux considérations importantes en prétendant que l'URSS possédait l'avantage en matière de missiles. Permettez-moi de citer ce qui suit :

"Il y a tout d'abord ce qu'il est convenu d'appeler les asymétries entre les deux camps pour ce qui est de la composition et de l'importance de leurs forces. Certaines de ces asymétries avantagent l'URSS, d'autres les Etats-Unis. Les Soviétiques ont, pour un ensemble de raisons historiques, géographiques et techniques, concentré leur puissance de feu dans de gigantesques missiles basés à terre et munis d'un nombre élevé de têtes multiples. Les Etats-Unis ont diversifié leur force de dissuasion, qui se trouve partagée entre les trois éléments de leur triade stratégique : terre (missiles balistiques intercontinentaux), air (bombes et missiles de croisière embarqués à bord d'avions) et mer (missiles balistiques lancés par sous-marins). Autrement dit, le problème de la vulnérabilité théorique des forces basées à terre se pose davantage pour l'URSS que pour les Etats-Unis."

C'est ainsi que s'exprime la revue Time.

En ce qui concerne le problème des armes nucléaires en Europe et l'"option zéro" du Président Reagan, permettez-moi de citer encore un journal américain, le New York Times, dans lequel on pouvait lire, le 2 février de cette année, ce qui suit :

"Monsieur Reagan voulait réarmer d'abord dans le vain espoir d'obtenir la supériorité nucléaire, pour négocier seulement ensuite, lorsque les Russes demanderaient à être soulagés d'une coûteuse course aux armements. Le Président a finalement proposé de fortes réductions des armes nucléaires tant intercontinentales qu'européennes. Mais ces propositions s'inspirent davantage du souci des relations publiques que de la volonté de négocier."

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

En clair, on peut dire qu'en parlant des missiles basés sur terre, les Etats-Unis ne veulent pas tenir compte des avantages qu'ils détiennent pour d'autres types d'armes, sans parler des missiles déployés par leurs alliés d'Europe occidentale. Cette approche - comme l'a dit à très juste titre le New York Times -, qui s'inspire plus d'un souci de publicité que de la volonté de négocier, devrait être abandonnée dans toutes les négociations sur le désarmement, y compris celles qui sont menées au Comité du désarmement. En effet, elle ne saurait assurer le succès de nos négociations, succès dont tous les pays d'Europe occidentale et l'Administration américaine se préoccupent, comme nous l'a dit le Vice-Président des Etats-Unis.

Pour certains pays, le problème des armes nucléaires en Europe se résume peut-être à une simple question de nombres et d'option. Mais ce n'est pas le cas pour la Tchécoslovaquie. Bon nombre de nouveaux missiles américains doivent être déployés à proximité immédiate de nos frontières. Ces missiles pourraient atteindre notre territoire en quelques dixièmes de seconde. Mon pays, situé au coeur de l'Europe et directement menacé par la décision prise par l'OTAN, en 1979, ne comprend pas pour quelle raison les pays de l'OTAN sont si pressés d'installer ces missiles en Europe.

Il est évident qu'une fois déployés sur le territoire de certains pays d'Europe occidentale, ces nouveaux missiles américains deviendront, en fait, des armes stratégiques. Nous sommes donc fermement convaincus que la décision prise en 1979 par l'OTAN vise des objectifs offensifs. La prétendue nécessité de défendre l'Europe occidentale n'est rien d'autre qu'un prétexte.

Nous appuyons toutes les initiatives et propositions visant à libérer l'Europe des armes nucléaires. C'est pourquoi nous jugeons positive l'initiative de la Suède de créer une zone exempte d'armes nucléaires tactiques en Europe centrale. Comme d'autres délégations avant nous, nous estimons que la création, entre les forces de l'OTAN et celles de l'Organisation du Traité de Varsovie, d'une zone exempte de telles armes, un peu plus large que celle proposée initialement, pourrait être envisagée.

Avant de conclure, je voudrais souligner que notre tâche principale consiste à faire tout notre possible pour mettre fin à la course aux armements, c'est-à-dire cesser de dissimuler la réalité et engager des négociations sérieuses, portant sur tous les aspects des problèmes, pour aboutir aux accords de désarmement si nécessaires. Pour sa part, ma délégation tient à rappeler une fois encore qu'elle est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser le succès de véritables négociations qui nous permettent d'atteindre nos objectifs. Dans l'esprit de la Déclaration de Prague, que j'ai présentée ici le 1er février sous la forme d'un document de travail de notre Comité, la délégation tchécoslovaque s'efforcera d'aider autant qu'elle le pourra le Comité à revenir sur la voie qu'il doit suivre, c'est-à-dire celle de négociations sérieuses, pour répondre aux vœux de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux espoirs de la communauté mondiale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Jayakoddy.

M. JAYAKODDY (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous adresser, au nom de la délégation sri-lankaise, nos félicitations et nos vœux à l'occasion de votre accession à la présidence de ce Comité pour le mois de février. Ces deux dernières semaines, vous avez fait preuve, en dirigeant les travaux du Comité d'un talent remarquable, d'une expérience inappréciable, d'une patience sans limites et d'une grande courtoisie et nous ne doutons pas que d'ici la fin du mois vous ne guidiez le Comité dans une entreprise constructive par vos efforts infatigables. Ma délégation est prête à vous apporter tout son appui et sa coopération la plus entière dans l'exécution de vos tâches difficiles.

Monsieur le Président, ma délégation tient à exprimer au distingué Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ses chaleureux remerciements pour sa présence au Comité aujourd'hui et pour sa déclaration, qui donne ample matière à réflexion. Je ne doute pas que son insistance sur les possibilités dont le Comité dispose pour agir de façon constructive en matière de négociations de désarmement et l'accent qu'il a mis sur l'indivisibilité de la sécurité exerceront une influence sur les travaux du Comité. Nous souhaitons au distingué Secrétaire général beaucoup de succès dans les efforts inlassables qu'il déploie pour faire de ce monde un endroit plus sûr pour nous tous.

La délégation sri-lankaise a l'honneur de présenter ses félicitations à M. Alfonso García Robles, le distingué Ambassadeur du Mexique, colauréat du Prix Nobel de la paix de 1982. Ma délégation s'associe à tous les sentiments qui ont été exprimés à l'intention du distingué Ambassadeur. Nous voudrions cependant mentionner particulièrement que la vie de travail du distingué ambassadeur au service de la paix par le désarmement présente une signification spéciale pour nous, à Sri Lanka. Ce travail représente en effet un élément de la grande tradition bouddhiste de l'ahimsa (non-violence) qui imprègne la vie des Sri-Lankais. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'honneur accordé au distingué Ambassadeur et lui souhaitons de nombreuses années encore de travail énergique et actif pour le désarmement.

En même temps, je demande à la délégation suédoise, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre nos félicitations et nos bon souhaits à Mme Alva Myrdal, l'autre colauréat du Prix Nobel de la paix pour 1982. Mme Myrdal n'est pas une étrangère au Sri Lanka. Elle est bien connue dans l'île, où son travail dévoué pour la paix et le développement économique et social lui a valu de nombreux admirateurs. Nous lui souhaitons une bonne santé et de nombreuses années de travail constructif.

Ma délégation adresse la bienvenue aux distingués Ambassadeurs de l'Algérie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Pérou, du Royaume-Uni et du Venezuela qui se rejoignent cette année aux travaux du Comité. Nous leur souhaitons à tous un agréable séjour à Genève et attendons avec intérêt leurs contributions de valeur à ce Comité. Permettez-moi aussi d'adresser la bienvenue à M. Jan Martenson, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies chargé du Département des affaires de désarmement de l'ONU. Nous lui adressons tous nos meilleurs vœux dans ses nouvelles activités.

Monsieur le Président, on a déjà maintes fois insisté ces deux dernières semaines sur l'importance critique de l'année 1983 pour la paix et la sécurité internationales, pour le désarmement et pour ce Comité. Ma délégation s'associe à toutes les autres qui reconnaissent cette importance et espère que nos sessions seront empreintes de ce sentiment commun. Comme toujours, ma délégation est prête à persévérer dans ses efforts avec les autres délégations pour s'acquitter le mieux possible de ses engagements en tant que membres du Comité.

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

Plusieurs hommes d'Etat nous ont fait l'honneur de leur visite et ont rappelé que leurs pays demeuraient attachés à la cause de la paix, du désarmement et de la limitation des armements et souligné qu'ils étaient prêts à contribuer aux activités en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation aimerait exprimer sa reconnaissance à tous ces hommes d'Etat qui sont venus devant le Comité, les remerciant de leurs contributions qui, espérons-nous, auront un effet positif sur le travail du Comité.

Chaque session d'ouverture du Comité du désarmement représente pour nous une possibilité et aussi une tentation. Nous avons la possibilité de passer en revue nos travaux des années précédentes, de faire le bilan de ce qui a été réalisé ou non réalisé et de nous organiser pour mettre en oeuvre les engagements solennels que nous avons volontairement contractés en devenant membres de ce Comité. Nous sommes aussi tentés de passer sur nos échecs, de dissimuler l'étendue de nos insuffisances et de minimiser les responsabilités qui incombent à chacun de nous pour ne pas avoir amené le Comité à faire ce qu'il aurait dû faire, c'est-à-dire négocier sur le désarmement.

Au seuil de notre cinquième année de travaux, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour dire comment ma délégation apprécie les travaux du Comité et envisage ce qui a été fait ici. Si nous considérons le bilan du travail de ce Comité, nous découvrons une absence de symétrie marquée. Jusqu'à la semaine dernière, depuis que le Comité a commencé ses travaux en 1979, nous avons tenu 193 séances en plénière, d'innombrables réunions officieuses, des centaines de consultations, nombre de réunions de groupes de travail et nous avons produit une montagne de documents qui pourraient sans doute être un ornement pour n'importe quelle bibliothèque spécialisée dans le désarmement. Mais allons au-delà de ces réalisations. En quoi tout ce temps, ce travail, ce dévouement et cette présence aux réunions démontrent-ils que le Comité s'acquitte du mandat qui lui a été imparti ? Jusqu'à l'an dernier, nous avons réussi à adopter des ordres du jour et des programmes de travail, tandis que cette année, après deux semaines de réunions, nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus sur l'ordre du jour ni sur le programme de travail pour 1983. Permettez-moi de parler maintenant de notre travail de fond au cours de ces quatre dernières années.

Le seul domaine dans lequel le Comité ait fait un progrès évident qui puisse donner lieu à quelque espoir, à quelque optimisme, est son travail sur une interdiction des armes chimiques. Des groupes de travail successifs, complétés par des groupes de contact sur ce point, ont contribué à rapprocher la date à laquelle nous pourrions espérer avec prudence que la rédaction d'un projet de traité soit entreprise cette année. Il est évident que tous les représentants du Comité continuent à faire preuve de bonne volonté pour nous faire progresser dans notre travail. Le Comité peut donc prétendre à juste titre avoir fait quelques progrès sur ce point.

Mais considérons les autres points. Le travail consacré au Programme global de désarmement qui a été présenté à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement est demeuré incomplet. Il en est résulté un échec sur ce point à cette session et le Programme global de désarmement nous a été renvoyé pour que nous poursuivions les négociations. L'impasse continue sur les garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires et il n'y a pas de raisons d'espérer que l'année 1983 soit plus favorable à cet égard. Nous nous trouvons devant une impasse analogue sur la question d'une interdiction des armes radiologiques.

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

Passons maintenant aux questions de l'interdiction des essais nucléaires et de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Pour ma délégation, ces points présentent la priorité la plus élevée non seulement pour le Comité, mais aussi pour le monde entier. Ils constituent le point de départ du processus de désarmement à notre époque. A aucun moment de l'histoire humaine les peuples du monde n'ont manifesté plus d'inquiétude, de persévérance et d'engagement pour éliminer la source d'une menace pour l'existence même de l'humanité. L'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires, la prévention de la guerre nucléaire et le désarmement nucléaire constituent un engagement solennel pour nous tous qui avons approuvé, librement et de notre plein gré, le Document final de 1978 et qui avons réaffirmé cet engagement en 1982. Mais qu'avons-nous donc fait ici dans le cadre du Comité ? Nous avons parlé du Document final, nous avons souligné et réitéré notre engagement de respecter ce document et notre intention de travailler à sa mise en oeuvre. Mais les travaux du Comité, dans leur ensemble, ne répondent guère à ce qu'exigerait au minimum la réalisation de notre mandat dans le domaine des armes nucléaires.

Après environ trois ans et demi de débats continus au cours desquels nous avons épuisé tous les arguments politiques et techniques concernant la création d'un groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, le Comité est parvenu l'année dernière à créer ce groupe de travail. Les craintes et déceptions exprimées au sujet des insuffisances de son mandat se sont concrétisées avant même que l'année ne se soit écoulée. Il s'est avéré que la vérification et le respect sans la portée n'étaient pas réalisables. La portée et la mise en oeuvre sans vérification ni respect sont également sans signification. Le Comité se trouve maintenant confronté à la tâche qui consiste à tenter d'élargir le mandat en question pour garantir que le Groupe de travail puisse passer à l'exploration rationnelle des possibilités d'élaboration d'un projet de traité d'interdiction des essais nucléaires.

C'est dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire que notre déception est la plus forte. Le Comité a débattu de cette question avec beaucoup d'éloquence, mais la poussière un instant soulevée a recommencé à tomber sur ce dossier. On ne cesse de nous répéter que la question n'est pas mûre pour des négociations, et qu'il faut attendre qu'elle soit suffisamment avancée pour penser à créer un groupe de travail chargé des négociations. Je ne suis pas convaincu par ces arguments, car, à mon avis, cette question était déjà mûre, et même très avancée en 1945. Lorsque les premières bombes atomiques sont tombées sur Hiroshima et sur Nagasaki, les 6 et 9 août 1945, et que le monde a vu pour la première fois - et, espérons-le, pour la dernière - les horreurs monstrueuses qu'il avait créées, il était grand temps de procéder à des négociations sur l'éradication des armes atomiques et de toutes les autres armes futures améliorant sur le plan qualitatif et quantitatif celles de 1945, en vue de les éliminer rapidement des arsenaux du monde. Cela a été réalisé dès janvier 1946, date à laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa première résolution portant création de la Commission de l'énergie atomique, a demandé à cette Commission de faire rapport au Conseil de sécurité et de présenter des propositions déterminées en vue notamment "d'éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives". Cet appel n'a pas été entendu et depuis lors, il n'y a pas eu de véritables négociations multilatérales pour mettre fin à la course aux armements nucléaires et promouvoir le désarmement nucléaire. De l'avis de ma délégation, en réduisant ses travaux sur cette question à de simples discussions, débats et échanges de vues, le Comité élude la responsabilité qui lui incombe et laisse de côté la question qui présente le plus haut degré d'urgence et de priorité dans ses travaux.

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

Le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire ne relèvent pas de la seule responsabilité des Etats dotés d'armes nucléaires. Ces Etats ne sont pas non plus les dépositaires éternels de la paix et de la sécurité mondiales du seul fait qu'ils possèdent des armes nucléaires. Certes, les pays qui, comme nous, ne possèdent pas d'armes nucléaires, sont les otages des Etats qui en sont dotés, mais cette situation même les force à élever la voix pour insister sur la nécessité d'un désarmement nucléaire et de mesures urgentes pour prévenir la guerre nucléaire. Autant les armes nucléaires procurent un sentiment de quiétude et de sécurité aux Etats qui en sont dotés, autant ces mêmes armes sont une source d'inquiétude et d'insécurité pour des pays tels que le mien.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de revenir quelques instants sur les préoccupations de sécurité de mon pays. Jusqu'aux environs de 1970, nous avons continué à vivre dans notre petit paradis insulaire de l'océan Indien sans menacer personne et sans être menacés par qui que ce soit. Mais depuis 1970, nous flottons sur un étang nucléaire. Jour et nuit, des navires de toutes sortes appartenant aux grandes armadas modernes sillonnent l'océan Indien, avec leurs redoutables missiles équipés d'ogives nucléaires capables de causer des millions de morts. Ces navires ne transportent pas d'opulents touristes effectuant des croisières de luxe vers de lointaines destinations exotiques, ni des marchandises obtenues au prix d'un dur labeur. Ils ont d'autres missions, des missions létales. Ils font partie intégrante des forces stratégiques déployées autour du globe; il suffit de presser sur un bouton pour qu'ils entrent en action. Et quel en est le résultat? L'océan Indien, qui est pour nous une zone de paix, est devenu un refuge pour les armes nucléaires qui, si elles étaient utilisées un jour, provoqueraient des représailles et la destruction pour l'ensemble de la région. On ne cesse de parler de la non-prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, mais on passe sous silence les dimensions spatiales de la prolifération. Ce ne sont pas les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont créé la prolifération des armes nucléaires dans notre région. Il faut chercher ailleurs les responsables de cet état de choses, qui n'est d'ailleurs pas particulier à l'Asie du Sud. Le même phénomène se reproduit dans d'autres régions et c'est pourquoi nous ne sommes pas surpris de l'insistance croissante des pays qui, comme le mien, demandent que ce forum procède d'urgence à des négociations sur des mesures visant à prévenir une guerre nucléaire.

L'année passée, ma délégation s'est félicitée de voir des négociations s'engager entre les Etats-Unis et l'URSS sur la limitation des forces nucléaires de portée intermédiaire et la réduction des armements stratégiques. En effet, nous pensons que ces négociations bilatérales contribuent à réduire la tension entre les deux principales puissances dotées d'armes nucléaires. Nous avons reçu diverses informations sur le déroulement de ces négociations. La seule observation que nous voudrions formuler est qu'une négociation ne saurait être couronnée de succès si elle est fondée sur des propositions unilatérales qui se révèlent être inacceptables pour l'autre partie. On ne peut se dispenser d'appliquer le principe de l'égalité et de la sécurité égale si l'on veut obtenir un accord équitable et durable. L'établissement de relations ou d'accords entre des Etats souverains ne peut être basé sur la recherche ou le maintien de la supériorité pour soi-même et l'imposition de conditions d'inégalité à l'autre partie. Toutes les tentatives de ce genre sont vouées à l'échec. C'est pourquoi nous exhortons une fois de plus les deux Etats en question à faire preuve de réalisme et de responsabilité afin de mener à bien les deux séries de négociations.

Pour les pays du mouvement non aligné, l'objectif à viser n'est pas une série d'accords de limitation des armements entre les Etats ou groupes d'Etats dotés d'armes nucléaires. Les mesures de limitation des armements n'ont pas mis fin à la course aux armements, ni inversé la tendance à l'accumulation des armes nucléaires. Malgré les mesures de limitation des armements décidées jusqu'à présent, une révolution

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

technique s'est accomplie tant en ce qui concerne les armes classiques que les armes nucléaires, qui sont parvenues à un niveau sans précédent de perfectionnement et de destruction. Non seulement la situation des armements ne s'est pas améliorée, mais elle a fortement empiré.

Nous reconnaissons que des accords de limitation des armements peuvent avoir une certaine utilité, mais il faut nous garder de les confondre avec le désarmement ou de s'en servir pour retarder ou éluder l'ouverture, au Comité, de négociations véritables sur le désarmement. De tels accords, qui sont limités quant à leur portée, leurs signataires et leur durée, ne sauraient remplacer le désarmement général et complet.

Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, quitter cette planète quelques instants pour passer à l'espace extra-atmosphérique. L'année 1982 a été importante dans ce domaine. Nous avons assisté à des exploits spectaculaires de la part des Etats-Unis et de l'URSS, qui font honneur au génie, au talent, à l'habileté et au courage humains. Ces promesses nous montrent tous les bienfaits que nous pourrions en retirer si nous le voulions, tout en nous avertissant des dangers qu'elles peuvent dissimuler dans un avenir pas très éloigné. La Conférence UNISPACE 1982 a élaboré un schéma pour une véritable coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, mais elle n'a pas manqué de nous rappeler la dangereuse tendance actuelle à faire de ce milieu une nouvelle arène pour la course aux armements. Au Comité, nous avons déjà eu quelques occasions d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation a été heureuse de présenter au Comité un expert qui peut parler de la question en toute connaissance de cause. Nous n'avons pas réussi à créer un groupe de travail l'année passée, mais nous avons soulevé la question à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

Nous avons été très encouragés par le nombre de pays qui ont parrainé la résolution 37/83 de l'Assemblée générale et l'appui qu'elle a recueilli. Il faut déplorer que tous les efforts déployés à New York auront été insuffisants pour assurer l'adoption d'autres résolutions. Nous sommes déçus, mais non découragés. Nous pensons que la proposition tendant à prendre des mesures d'urgence en vue d'engager des négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique recueille une adhésion universelle. Plusieurs des distingués représentants qui m'ont précédé ont abordé cette question dans un esprit constructif. Ils ont avancé des suggestions intéressantes et des conceptions pratiques quant à la façon dont le Comité pourrait s'occuper de cette question. Ma délégation souhaite que le Comité crée à la présente session un groupe de travail qui pourrait commencer ses travaux à une date rapprochée. A notre avis, l'élaboration d'un mandat pour ce groupe ne devrait pas devenir une nouvelle source de désaccord au Comité. Cette question intéresse tous les Etats, bien qu'un très petit nombre d'entre eux seulement se partagent les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation a bon espoir que le Comité parviendra sans délai à une décision unanime sur les méthodes à employer pour poursuivre les travaux sur cette question, à la satisfaction de tous.

Pour conclure, Monsieur le Président, au moment où nous abordons nos travaux de cette année, arrêtons-nous un instant pour réfléchir à chacun des engagements qui nous incombent en vertu du Document final de 1978. Laissant de côté la question de sa validité juridique, demandons-nous s'il existe actuellement pour nous une obligation plus haute, sur le plan moral et éthique, que de s'efforcer, au moyen de négociations, d'éliminer la menace nucléaire qui pèse sur le monde. Forts d'une nouvelle détermination, nous pourrions ensuite demander plus fermement que ce Comité devienne un forum où l'on prend des mesures d'urgence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Nous avons épuisé le temps dont nous disposons ce matin. Avant de suspendre la séance plénière, je voudrais annoncer que le Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement se réunira mercredi 16 février, à 15 h 30. Je me propose à présent de suspendre cette séance plénière et de la reprendre cet après-midi à 15 h 30, afin de permettre au Comité d'entendre les membres restants inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 12 h 50; elle est reprise à 15 h 50.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 194ème séance plénière du Comité du désarmement est reprise.

Le Comité entendra à présent les orateurs qui n'ont pas pu faire leurs déclarations ce matin.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France, l'Ambassadeur de La Gorce.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois en séance plénière depuis l'ouverture de la session, je suis heureux de vous présenter les très vives félicitations de la délégation française pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Cette fonction est particulièrement importante durant la période d'organisation de la session annuelle. Je vous présente nos vœux les plus sincères pour l'heureux accomplissement de votre tâche.

Je souhaite également exprimer au précédent titulaire de la présidence, l'Ambassadeur García Robles, nos très vifs remerciements pour le précieux concours qu'il nous a apporté en conduisant à leur terme avec l'autorité et la compétence que nous lui reconnaissons tous, les travaux de notre quatrième session.

Depuis lors, le prix Nobel de la paix a couronné les mérites exceptionnels que notre distingué collègue du Mexique s'est acquis pour son action en faveur du désarmement. Nous lui renouvelons l'expression de nos chaleureuses félicitations.

Le Comité du désarmement a reçu aujourd'hui pour la première fois le Secrétaire général des Nations Unies. La délégation française tient à dire combien elle a apprécié la présence parmi nous de M. Pérez de Cuéllar. Elle a souligné en maintes occasions, ici et à New York, toute l'importance qui s'attache à la participation des Nations Unies, de la communauté internationale tout entière, à l'entreprise du désarmement.

La visite du Secrétaire général, l'intervention qu'il a prononcée, soulignent bien l'étroite association des Nations Unies et de l'organe multilatéral de négociation sur le désarmement. C'est pour nous tous un motif de vive satisfaction.

Je tiens aussi à dire combien nous apprécions la visite de M. Eivinn Berg, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Norvège, qui s'est également adressé à nous. La Norvège n'est pas membre du Comité, mais elle témoigne pour les questions de désarmement un intérêt particulièrement actif, qu'elle exprime notamment par son association permanente à nos travaux. La délégation française s'est prononcée

(M. de La Gorce, France)

à diverses reprises avec insistance en faveur d'une ouverture de notre Comité à des pays qui ont manifesté la volonté d'apporter ici aux tâches du désarmement une contribution substantielle. La Norvège s'est acquis à cet égard les titres les plus convaincants.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs représentants de l'Algérie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Pérou, du Royaume-Uni et du Venezuela.

Je voudrais enfin exprimer à M. Martenson, désormais Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de désarmement, nos très vives et amicales félicitations et tous nos vœux de succès dans sa mission si importante.

Monsieur le Président, notre cinquième session annuelle s'est ouverte dans des conditions qui nous apportent à la fois des motifs d'inquiétude et des motifs d'espoir.

- La situation internationale demeure préoccupante. L'usage de la force, en violation de la Charte, persiste en Afghanistan - toujours occupé par les forces soviétiques en lutte contre une résistance nationale -, au Proche-Orient, où le Liban a été et demeure victime de la violence, en Asie du Sud-Est, en Afrique australe; les pressions que l'on sait subsistent en Pologne. Les accords d'Helsinki souffrent des atteintes sensibles dans le domaine humanitaire et dans celui des droits de l'homme. Les polémiques et la suspicion marquent trop souvent les relations Est-Ouest. D'où une réduction notable de la confiance et du sentiment de la sécurité.

- L'ouverture de la double négociation conduite à Genève par les deux principales puissances militaires sur les armes nucléaires - stratégiques et de portée intermédiaire - constitue par contre un fait positif de très grande importance.

La seconde de ces négociations - sur les armes de portée intermédiaire - donne lieu en Europe et ailleurs à un débat politique majeur qui a trouvé ici ses échos. La délégation française n'a pas l'intention de s'exprimer aujourd'hui à cet égard. Mais elle y reviendra prochainement. La position de la France est d'ailleurs connue. Elle a été présentée le 20 janvier dernier par le Président de la République française, Monsieur François Mitterrand, devant le Parlement de la République fédérale d'Allemagne; sa déclaration sera très prochainement distribuée comme document officiel du Comité.

Les négociations en cours à Genève seront sans aucun doute longues et difficiles, mais de grands espoirs s'y attachent; elles constituent, du fait même de leur existence, un facteur substantiel de confiance qui devrait bénéficier à l'ensemble de nos travaux.

Il en est de même des négociations qui se déroulent à Madrid dans le cadre de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe. Nous souhaitons vivement qu'elles puissent aboutir à un accord sur le mandat d'une conférence sur la réduction des armements conventionnels en Europe - conférence qui, dans une première phase, traiterait des mesures de confiance.

- Notre Comité ne travaille donc pas en vase clos. Plusieurs d'entre nous ont déjà souligné l'ampleur du débat sur le désarmement dans les milieux politiques et dans l'opinion publique de plusieurs pays. Ce débat est en soi un fait positif; il exprime l'intérêt légitime et fondamental que les peuples attachent à la paix et à la sécurité, et au rôle majeur que le désarmement peut et doit jouer au service de l'une et de l'autre.

(M. de La Gorce, France)

A cet égard, les opinions publiques peuvent exercer une action très utile, si elles disposent d'une information libre et complète. Lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale une discussion approfondie a précisément porté sur les conditions à remplir pour que la campagne mondiale sur le désarmement puisse avoir tout son effet. Les directives adoptées stipulent que cette campagne "doit être menée dans toutes les régions du monde de façon équilibrée, concrète et objective" sur la base d'un libre accès à l'information. Ces règles de conduite doivent s'appliquer à tout débat sur le désarmement; elles doivent exclure les appels à une "opinion mondiale", que nul n'a autorité pour exprimer, ou à certaines opinions nationales abusivement interprétées comme hostiles à la politique de sécurité de leurs gouvernements. Il nous paraît pour le moins aventureux d'opposer les gouvernements aux peuples dans le cas de pays où règne la liberté d'opinion et le libre choix des gouvernements par les gouvernés.

L'action des forces politiques et celle des organes d'opinion ne peuvent appuyer de façon efficace les efforts des gouvernements que si elles sont fondées sur une perception claire des conditions indispensables à tout progrès dans le domaine du désarmement. D'abord, une condition politique : le respect de la Charte, dans sa disposition capitale, l'Article 2, paragraphe 4, c'est-à-dire l'obligation de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Ensuite le respect des conditions de la sécurité, telles qu'elles découlent du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : le maintien des équilibres qui sont nécessaires à la sécurité, les mesures de vérification indispensables pour créer la confiance et assurer le respect des accords du désarmement - mesures qui n'ont de crédibilité que si elles ont un caractère international.

Les opinions publiques, si elles sont objectivement informées, comprendront - elles comprennent déjà dans une très large mesure - que l'acceptation de ces conditions - l'équilibre, fondement de la sécurité, la vérification internationale - constituent le test même de la volonté politique des gouvernements en matière de désarmement. Ces notions fondamentales sont au centre de nos débats et de nos négociations.

La première est indissolublement associée à celle de la prévention de la guerre, et par conséquent de la prévention de la guerre nucléaire, dont nous discutons ces jours-ci en relation avec le point nouveau proposé pour notre ordre du jour. Le Président de la République française, dans la déclaration que j'évoquais il y a un instant, a décrit ce lien dans les termes suivants :

"Une idée simple gouverne la pensée de la France : il faut que la guerre demeure impossible et que ceux qui y songeraient en soient dissuadés. Notre analyse et notre conviction, celles de la France, sont que l'arme nucléaire, instrument de cette dissuasion, qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, demeure la garantie de la paix, dès lors qu'il existe l'équilibre des forces. Seul cet équilibre, au demeurant, peut conduire à de bonnes relations avec les pays de l'Est, nos voisins et partenaires historiques. Il a été la base saine de ce que l'on a appelé la détente ... Il a rendu possible les accords d'Helsinki".

Quant à la vérification internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa dernière session, en a confirmé le principe dans trois résolutions. Nous regrettons que celles-ci aient rencontré certaines oppositions. Nous ne pensons pas, en effet, qu'une notion de caractère aussi fondamental qu'indiscutable, que les applications concrètes qu'elle comporte nécessairement pour toute mesure touchant la réduction des armements ou leur usage, doivent donner lieu à la polémique, à la suspicion, ou à l'exploitation. Nous comprenons difficilement pourquoi des Etats qui entendent respecter

un traité auraient des raisons substantielles de faire objection à ce que le respect des clauses de ce traité soit principalement assuré par des mesures de vérification internationale. Nous espérons donc que là où cette question se pose dans nos négociations, des solutions satisfaisantes pourront être finalement définies et acceptées.

* * *

L'organisation de nos travaux pour la présente session fait encore l'objet de discussions. Nous regrettons, pour notre part, qu'un temps excessif lui soit consacré. Nous regrettons que des points acceptés de tous, des mesures incontestées, ne puissent faire l'objet de décisions parce que celles-ci demeurent suspendues à d'autres décisions sur des initiatives nouvelles ou au règlement de questions relatives à des groupes de travail précédemment établis. Nous respectons le droit de chacun à défendre ses positions; mais il nous paraîtrait préférable, et d'ailleurs conforme à la pratique antérieure, de prendre nos décisions cas par cas et de reprendre ainsi sans délai les travaux de fond déjà entrepris.

Ma délégation souhaiterait, à leur sujet, présenter quelques vues préliminaires.

Parmi les tâches qui incombent à notre Comité, la négociation d'une convention d'interdiction des armes chimiques présente une importance capitale et pourrait offrir des perspectives de progrès réel dans un délai relativement rapproché. Nous notons à cet égard certains éléments positifs.

Au cours de la session de 1982, prolongée par deux semaines de réunions intensives en janvier 1983, le Groupe de travail sur les armes chimiques a obtenu des résultats significatifs. La méthode des "groupes de contact" imaginée par M. Sujka - et je saisis cette occasion pour lui exprimer les remerciements de ma délégation pour l'oeuvre accomplie à la tête du Groupe des armes chimiques - cette méthode des groupes de contact a donné lieu à un brassage d'idées intense qui a permis de mieux définir les problèmes et les solutions possibles. Les rapports des coordonnateurs de ces groupes de contact, annexés au rapport du Groupe de travail sur sa session de 1982, constitueront une des bases de négociation pour l'année en cours. Il nous paraîtrait utile que cette méthode fût reprise avec les aménagements nécessaires.

Le Groupe de travail disposera aussi de la contribution technique apportée chaque année par les réunions d'experts. Celles qui viennent de s'achever ont permis des discussions plus substantielles que précédemment. C'est ainsi que sous la direction efficace de l'expert égyptien, M. Ezz, chargé de cette mission par la présidence polonaise, une liste de précurseurs avait pu être établie avec l'active participation de tous les experts. Le contenu de cette liste n'avait pas été contesté. Ma délégation n'en regrette que plus que l'opposition de certaines délégations n'ait pas permis la présentation d'un rapport sur les résultats acquis. Nous souhaitons que la pratique des consultations du Président avec des experts soit poursuivie et qu'elles puissent fournir les données techniques nécessaires aux négociations en cours.

Le dépôt par la délégation américaine d'un document très complet sur le contenu d'une future convention, qu'elle est prête à négocier, ainsi que l'a annoncé le Vice-Président des Etats-Unis constitue aussi un élément des plus positifs.

La délégation soviétique avait déjà distribué au Comité, le 21 juillet dernier, un document comportant des propositions pour les éléments essentiels d'une convention sur les armes chimiques.

Des documents d'une telle importance ont appelé et ne manqueront pas d'appeler encore de la part d'autres délégations des observations et des demandes d'éclaircissements. La délégation des Etats-Unis s'est déclarée prête à répondre aux questions qui lui seront posées au cours d'une réunion organisée à cet effet. Nous nous en félicitons. Nous sommes convaincus que la délégation de l'Union soviétique agira de même.

La délégation française espère que le Groupe de travail des armes chimiques sera rétabli sans plus de délai. Il dispose, outre celles que je viens de mentionner, de contributions nombreuses et importantes auxquelles d'autres viendront sans doute s'ajouter.

Compte tenu du dossier des discussions et des documents, le Comité est désormais en mesure de discerner clairement les points qui font l'objet de divergences de fond et sur lesquels les négociations doivent dès maintenant se concentrer.

- Quant aux armes radiologiques, la délégation française souhaite vivement que le Groupe de travail puisse enfin conclure ses négociations sur le projet de convention. La protection des installations nucléaires que plusieurs délégations veulent examiner dans le même cadre nous paraît constituer une question distincte, qui relève plus du droit de la guerre que du désarmement. Il appartient à ces délégations d'examiner dans quelles conditions elles entendent progresser vers une solution.

- La question des garanties de sécurité négatives nous paraît mériter cette année un nouvel examen. Le Gouvernement français, lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a redéfini sa position. Comme l'a déclaré alors M. Claude Cheysson, Ministre des relations extérieures de la République française : "La France, en se rapprochant de la garantie déjà apportée par d'autres, entend faciliter l'élaboration d'une résolution du Conseil de sécurité".

La délégation française estime que cet élément nouveau justifie la reprise de discussions à cet effet. Elle estime qu'une résolution du Conseil de sécurité qui donnerait l'aval du Conseil aux déclarations existantes serait de nature à renforcer substantiellement leur valeur politique et juridique et que l'ensemble ainsi formé constituerait un système de garanties d'une portée incontestable.

- Nous venons de décider que le Groupe de travail sur le Programme global de désarmement devait reprendre sans délai ses réunions sous la présidence de l'Ambassadeur Garcia Robles. La délégation française s'en félicite; elle compte apporter, comme précédemment, son active contribution à cette tâche difficile que le Comité est prié de conclure avant la prochaine session de l'Assemblée générale.

- Quant au groupe de travail créé l'an dernier afin d'examiner les problèmes relatifs à la vérification que poserait un traité d'interdiction des essais nucléaires, la délégation française n'a pas participé à ces travaux; il en sera de même cette année, pour les raisons qu'elle a exposées le 5 août dernier. Cette attitude, je le rappelle, ne signifie pas qu'elle méconnaisse l'intérêt qui s'attache à la définition d'un système de vérification internationale efficace et non discriminatoire.

Parmi les autres points de notre ordre du jour, non traités en groupe de travail, celui qui porte sur le désarmement nucléaire présente évidemment une importance exceptionnelle. La délégation française estime nécessaire qu'il fasse l'objet d'un examen de fond; des séances privées du Comité lui paraissent offrir le cadre approprié, car il correspond à notre niveau de discussion le plus élevé ainsi qu'à l'ampleur et

(M. de la Gorce, France)

à l'état des questions. La délégation française est résolue à apporter à leur examen la plus active contribution. Elle reviendra sur ce sujet capital lors de l'une de nos prochaines séances plénières.

Quant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, objet du point 7 de notre ordre du jour, la délégation française a participé activement l'an dernier à l'examen de ce problème et a exprimé ses vues de façon détaillée. Compte tenu de l'extrême complexité du sujet, nous pensons qu'il doit faire l'objet cette année d'une étude approfondie. Cette étude devrait se concentrer en priorité sur l'examen des problèmes que pose la prévention du déploiement dans l'espace des armes potentiellement les plus déstabilisantes telles que les armes antisatellites.

La délégation française est prête à se joindre à un consensus pour la création d'un groupe de travail, sous réserve d'un mandat satisfaisant.

Nous devons enfin, au cours de cette session, examiner comme chaque année certaines questions de caractère institutionnel ainsi que celles qui concernent l'organisation du Comité et ses méthodes.

L'Assemblée générale, lors de sa dernière session, a adopté la résolution 37/99 K qui porte précisément sur les arrangements institutionnels relatifs au processus du désarmement. Ce texte énonce notamment les décisions relatives à la transformation du Centre pour le désarmement en Département du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et au statut de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, lequel reçoit sa pleine autonomie. Nous nous félicitons de ces deux mesures. Deux autres dispositions de la même résolution s'adressent spécifiquement au Comité. L'une porte sur l'examen de sa composition; l'autre sur l'examen de la proposition faite en vue de donner au Comité le nom de "Conférence".

Vous nous avez proposé, Monsieur le Président, une formule de décision qui porte sur l'un et l'autre point et nous estimons en effet comme vous qu'ils doivent être traités sur le même plan. Le Comité a déjà entrepris, sans pouvoir encore conclure, l'examen de la recommandation relative au changement de nom. Nous souhaitons qu'il entreprenne à bref délai l'examen de la recommandation sur sa propre composition.

La délégation française, en effet, attache beaucoup d'importance à cette question. Elle souhaite un élargissement modéré du Comité qui n'affecterait pas son caractère d'organe de négociation. Notre institution a, selon nous, avantage à témoigner d'une volonté d'ouverture; l'admission de certains pays qui ont manifesté un intérêt actif pour l'entreprise du désarmement répondrait à un souci d'équité et profiterait à nos travaux. Il conviendrait sans doute de tenir compte dans l'opération envisagée des considérations d'équilibre politique et géographique; mais il n'y a pas lieu selon nous d'en tirer des conclusions trop rigoureuses, qui en raison de la règle du consensus ne nous paraîtraient pas justifiées.

La délégation française espère donc qu'une décision positive interviendra prochainement. Elle relève qu'aux termes de notre rapport le principe d'une telle décision ne suscite pas d'objection.

Quant aux questions d'organisation et de méthode, nous sommes bien entendu disposés à en discuter à nouveau, mais nous constatons que notre règlement permet toutes les adaptations nécessaires et que nos pratiques s'améliorent chaque année. Les réunions désormais courantes de groupes de travail en dehors des sessions formelles en offrent l'exemple le plus notable. Si les résultats de nos travaux sont insuffisants, l'institution et ses méthodes n'en sont pas responsables.

(M. de la Gorce, France)

Comme ma délégation le rappelait à l'issue de notre dernière session, le progrès dépend évidemment d'autres conditions : la volonté et la possibilité qu'ont les gouvernements de négocier et de conclure, lesquelles dépendent elles-mêmes de l'état des relations internationales, des exigences de la sécurité et du maintien de la confiance.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Kőmives.

M. KŐMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, avant d'aborder ma déclaration quant au fond, je voudrais dire combien nous nous sentons honorés par la visite du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, car son engagement en faveur de la cause du désarmement et l'intérêt sincère qu'il porte à la réalisation de progrès au Comité, sont pour nous un précieux motif d'encouragement. Ma délégation partage pleinement les préoccupations et les espérances formulées dans sa déclaration.

Le groupe des délégations représentant les pays socialistes membres du Comité du désarmement a demandé l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour du Comité. Cette question figure maintenant dans le projet d'ordre du jour provisoire en tant que point 10 intitulé "Nécessité d'assurer le développement de l'énergie nucléaire dans des conditions de sécurité".

Vu les nombreuses demandes d'explication détaillée des raisons qui ont inspiré notre proposition, ma délégation a remis au Secrétariat un document de travail expliquant notre position sur le projet de point 10. Au nom du groupe de pays socialistes, je vous prie, Camarade Président, de bien vouloir faire distribuer ce document de travail en tant que document officiel du Comité du désarmement. Je me permettrai en guise d'introduction préliminaire de faire quelques observations.

En proposant d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de créer un groupe de travail spécial comme cadre organisationnel le plus approprié pour traiter de cette question, les délégations des pays socialistes ont tenu compte des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session. Dans une de ses résolutions, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement "de continuer à rechercher, compte tenu de toutes les propositions qui lui ont été soumises à cette fin, une solution à la question de l'interdiction des attaques militaires contre des installations nucléaires, y compris la question de la portée d'une telle interdiction". Nous sommes convaincus que l'élaboration de normes politiques et juridiques visant à favoriser le renforcement de la sécurité internationale dans l'un de ses aspects les plus importants, est une tâche qui ne souffre aucun retard.

La question d'assurer le développement de l'énergie nucléaire dans des conditions de sécurité comporte certains aspects spécifiques dont le Comité n'a pas encore eu l'occasion de s'occuper. Permettez-moi d'appeler l'attention sur quelques-uns d'entre eux :

Premièrement, la question qui fait l'objet de notre proposition revêt, par sa nature même, un caractère universel et devrait donc être traitée et résolue dans le cadre multilatéral le plus approprié qui est, nous en sommes convaincus, le Comité du désarmement.

(M. Kömives, Hongrie)

Deuxièmement, tous les pays du monde, sans aucune exception, sont profondément intéressés par la solution de cette question étant donné qu'une attaque contre une installation produisant de l'énergie nucléaire, où qu'elle soit située, menacerait gravement les intérêts vitaux de tous les Etats, proches ou éloignés, possesseurs ou non d'installations nucléaires.

Troisièmement, l'examen de la question relative à la nécessité d'assurer le développement de l'énergie nucléaire dans des conditions de sécurité, en tant que point distinct de l'ordre du jour du Comité, ne manquerait pas de stimuler la solution rapide et favorable du problème de l'interdiction des armes radiologiques par l'élaboration et la conclusion d'une convention à cette fin.

Enfin, l'initiative des pays socialistes constitue, et la mise en application de leur proposition constituerait, une contribution importante à la solution du problème le plus urgent et le plus difficile devant lequel se trouve aujourd'hui la communauté mondiale : la prévention d'une guerre nucléaire.

Telles sont, Camarade Président, quelques-unes des considérations qui sont à l'arrière-plan de la proposition du groupe de délégations des pays socialistes et, en leur nom, j'ai l'honneur de demander au Comité de prendre une décision rapide et constructive à son sujet.

J'aimerais, tant que j'ai la parole, aborder la question de l'organisation des travaux du Comité. Le groupe de pays socialistes, comme les années précédentes, souhaite pleinement que cette question soit résolue dès que possible pour permettre au Comité d'entamer rapidement, sans perdre un temps précieux, des négociations sur les questions prioritaires. Tout en étant pour une solution rapide des questions d'ordre organisationnel, les pays socialistes insistent pour qu'elles soient résolues sur une base juste et équitable, sans que certaines délégations essaient d'imposer des décisions inacceptables et injustes.

Malheureusement, il y a eu récemment des tentatives visant manifestement à mettre les pays socialistes dans une situation désavantageuse. Certaines délégations ont essayé de nous dire quel groupe de travail notre représentant était censé présider. L'intention de nos délégations, la candidature de représentants des délégations socialistes, n'ont même pas retenu leur attention. A ce propos, le représentant d'une délégation occidentale a, d'une façon très étrange et inhabituelle, pris la liberté d'indiquer, purement et simplement, quelle délégation devrait présider le Groupe de travail spécial des armes chimiques. Il l'a fait alors qu'aucun accord préalable n'était intervenu à cet égard. Il a ensuite déclaré que dans le cas de plusieurs autres groupes de travail, la présidence devrait continuer d'être assurée par la même personne.

Nous ne pouvons tout simplement pas accepter une approche sélective où, dans un cas, le Comité devrait adhérer strictement au principe établi de la rotation et dans d'autres adopter la méthode de la continuité. Une telle approche ne peut être considérée que comme une tentative contre l'intérêt des pays socialistes.

Dans ces conditions, le groupe de pays socialistes déclare que le principe de la rotation devrait s'appliquer à tous les groupes de travail examinant les questions prioritaires ou que la méthode de la continuité devrait être retenue pour tous les groupes de travail. Nous ne saurions admettre que l'on empiète sur les droits et intérêts légitimes de nos pays. Nous tenions à l'affirmer de la façon la plus catégorique.

(M. Kőmives, Hongrie)

Cela étant dit, le groupe de délégations représentant les pays socialistes membres du Comité du désarmement propose la candidature du représentant de la République démocratique allemande à la présidence de l'un des groupes de travail spéciaux chargés de questions prioritaires. L'Ambassadeur Herder est bien connu comme étant l'un des diplomates les plus expérimentés dans le domaine des négociations sur le désarmement. Ayant participé aux travaux de cet organe pendant la dernière décennie et présidé le Comité en mars 1981, l'Ambassadeur Herder jouit de l'estime générale au Comité et sa candidature bénéficie de l'appui sans réserve des pays socialistes.

Enfin, au nom du groupe socialiste, je voudrais appeler l'attention sur la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis le 10 février, qui contient une évaluation totalement infondée et insultante des activités des pays socialistes au Comité du désarmement. De tels actes ne peuvent en aucune façon favoriser des négociations sérieuses dans ce forum, ni contribuer à créer un climat de confiance entre ses membres. Ils sont en parfaite contradiction avec les appels soulignant la nécessité urgente d'un dialogue constructif, appels qui ont trouvé leur expression dans les déclarations de nombreuses délégations, y compris celles de certaines délégations de pays occidentaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Oul-Rouis. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

M. OUL-ROUIS (Algérie) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que m'échoit l'honneur de m'adresser au Comité du désarmement en séance officielle, permettez-moi de m'acquitter de l'agréable devoir de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de février et de vous dire notre satisfaction de vous voir diriger nos travaux.

Nos félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur García Robles, qui s'est toujours acquitté des tâches qui lui sont confiées avec la compétence, l'expérience et le dévouement que nous lui connaissons.

C'est ici le lieu de dire avec quelle satisfaction nous avons accueilli la nouvelle de l'attribution du Prix Nobel de la paix à l'Ambassadeur García Robles et à Mme Alva Myrdal. Cette haute distinction est venue consacrer les efforts inlassables de ces deux ardents militants de la cause du désarmement. Elle honore notre Comité et devrait le stimuler.

Je voudrais également saisir cette occasion pour manifester ma gratitude, à vous, Monsieur le Président, et aux autres collègues, pour les souhaits de bienvenue que vous avez eu l'amabilité d'exprimer à mon égard.

Pour ma part, je puis assurer les membres de ce Comité de mon entière coopération dans la tâche qui nous incombe à tous.

Permettez-moi enfin de m'associer aux souhaits de bienvenue adressés au Secrétaire général, dont la présence ce matin nous a hautement honorés. Je voudrais dire que nous partageons entièrement ses préoccupations au sujet de l'état actuel des négociations multilatérales, de même que nous partageons l'espoir qu'il a placé en nous pour le lancement d'une véritable dynamique du désarmement.

Nos souhaits de bienvenue vont aussi au Secrétaire général adjoint, M. Martenson, qui est parmi nous depuis le début de cette session.

(M. Oul-Rouis, Algérie)

Monsieur le Président, il est devenu quelque peu rituel d'affirmer à chaque début de session du Comité du désarmement que la situation internationale ne cesse de se détériorer; que la course aux armements s'accélère; que le fossé entre le Nord et le Sud s'élargit davantage rendant encore plus précaires les conditions de vie de deux tiers de l'humanité.

Malheureusement, il ne s'agit point là d'un simple exercice de rhétorique, mais d'un triple constat qui s'impose à nous.

Ce sont là en effet trois caractéristiques dominantes du monde d'aujourd'hui. Infiniment liées entre elles, elles constituent les trois dimensions de la crise structurelle à laquelle la communauté internationale se trouve confrontée. Elles sont générées et entretenues par un système de relations internationales fondé sur des valeurs de domination et d'exploitation, où les problèmes de sécurité ne sont appréhendés qu'en termes de rapports de force et d'équilibre de puissance.

Parce que limité tacitement à une zone géographique déterminée, le "processus de détente" n'a cessé de révéler ses limites en tant qu'alternative unique à la confrontation. La politique de "détente", telle qu'elle a été conçue, s'est avérée incapable de substituer un climat de confiance et de concertation à l'approche qui borde l'ensemble des problèmes en termes conflictuels.

Plus injuste est l'effet pervers de la détente qui s'est traduit par le transfert de la tension Est-Ouest vers le Tiers monde, qu'une certaine conception très ductile des intérêts vitaux de certaines puissances a enfermé dans un quadrillage militaire intolérable.

Dans notre région, la mer Méditerranée s'est transformée en champ de démonstration de forces de puissances étrangères contre les aspirations de la majorité des Etats riverains, qui ont clairement manifesté leur volonté d'en faire une zone de paix et de coopération. L'océan Indien connaît une concentration militaire jamais égalée.

Peut-on parler de détente et de sécurité internationale lorsque le recours à la force continue à être utilisé comme moyen de règlement des conflits ? Qu'on en juge par ce qui se passe au Moyen-Orient et en Afrique australe où, faisant fi des injonctions de la communauté internationale, les régimes de "Tel Aviv" et de "Pretoria" poursuivent impunément leur politique d'agression contre les peuples de ces régions.

La détente peut et doit être un facteur positif dans le développement des relations internationales. Pour cela, elle doit nécessairement être universelle et embrasser toutes les sphères de la vie internationale.

Le système de sécurité actuel charrie tous les risques de conflagration car il est fondé sur l'illusion du maintien de la paix par la dissuasion nucléaire et l'"équilibre de la terreur". L'éventuelle rupture de cet équilibre précaire est devenue la hantise quotidienne de l'humanité entière. Le vaste mouvement de protestation contre le danger nucléaire, qui dépasse largement toute frontière politique, géographique et idéologique, illustre bien cette obsession.

Un tel système, qui faisait dépendre la paix et la sécurité internationales de la seule entente entre les deux blocs, portait en lui-même les prémices d'un blocage des négociations multilatérales que nous connaissons aujourd'hui. Un climat d'incertitude et de méfiance s'est progressivement installé, au détriment de la concertation et du dialogue.

(M. Oul-Rouis, Algérie)

Les négociations globales que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années pour arrêter la dégradation continuelle de l'environnement économique international et renverser la tendance ne sont pas encore lancées. Des foyers de tension continuent à menacer la paix et la sécurité internationales. La dynamique du désarmement préconisée dans le Document final de 1978 est loin d'être amorcée, cependant que s'accélère une course effrénée aux armements.

Cette situation de blocage résulte de l'absence d'une disponibilité politique des grandes puissances à s'engager sur la voie de la recherche d'une solution globale des problèmes vitaux de notre temps en s'attaquant directement aux causes qui les ont générées.

Monsieur le Président, permettez-moi maintenant d'aborder certaines questions concernant directement les travaux du Comité.

Ma délégation constate avec regret que le Comité du désarmement se trouve toujours dans l'impossibilité d'entreprendre des négociations sur les questions relatives au désarmement nucléaire; situation paradoxale lorsque l'on sait que chacun s'accorde à reconnaître l'existence d'un risque de guerre nucléaire et l'impérieuse nécessité de prendre des mesures pour le conjurer.

Malheureusement, la guerre nucléaire ne peut être conjurée ni par l'expression de bonnes intentions, ni par des incantations, et encore moins par des invectives proférées les uns contre les autres. L'approche délibérative de plus en plus dominante au sein du Comité du désarmement devrait céder la place à la négociation de mesures concrètes, rétablissant ainsi cet organe dans sa fonction originelle, la négociation d'instruments internationaux.

Ce n'est pas céder au goût des affirmations péremptoires que dire qu'aujourd'hui la prévention de la guerre nucléaire est la tâche la plus urgente qui soit.

L'accumulation croissante d'armes nucléaires, l'amélioration qualitative des arsenaux, l'émergence de doctrines fondées sur l'illusion d'une guerre nucléaire abaissée à un niveau "acceptable", sont autant d'éléments qui concourent à réduire l'écart entre la possibilité de déclenchement d'une guerre nucléaire et sa probabilité.

C'est en partant de ces faits et en se fondant aussi bien sur les dispositions du Document final de 1978 que sur les recommandations pertinentes de l'Assemblée générale, que le Groupe des 21 a pris l'initiative de proposer l'inscription à l'ordre du jour du Comité d'un point relatif à la "Prévention de la guerre nucléaire". De même le Groupe des 21 a proposé la constitution d'un groupe de travail spécial pour traiter de ce point.

Nous considérons en effet que cette question, dont l'acuité et l'urgence ne sont plus à démontrer, devrait recevoir un traitement prioritaire.

D'autre part, le blocage qui empêche le Comité du désarmement de donner suite au paragraphe 50 du Document final dans le cadre du point 2 de notre ordre du jour doit être levé. Il s'agit là, comme chacun le sait, d'une question bénéficiant de la plus haute priorité. Nous espérons que cette session sera l'occasion pour le Comité de s'atteler à l'identification des questions de fond à traiter dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, dans le cadre d'un groupe de travail.

(M. Oul-Rouis, Algérie)

Des négociations touchant certains types d'armes nucléaires se déroulent actuellement à Genève entre les deux superpuissances. C'est là un signe encourageant comme l'ont signalé de nombreux orateurs au Comité du désarmement. Cependant, aussi importantes soient-elles, ces négociations ne doivent pas être utilisées comme alibi pour empêcher le Comité d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire sous prétexte que cela pourrait gêner les négociations bilatérales. Enfermer les négociations sur les armes nucléaires dans le cadre étroit des relations bilatérales, c'est rabaisser les autres Etats au rang d'observateurs passifs d'une partie dont l'enjeu concerne leur propre sécurité. Les négociations bilatérales qui se déroulent à Genève doivent être complémentaires de celles qui doivent se dérouler au sein du Comité du désarmement. Elles ne sauraient ni se substituer à celles-ci, ni les retarder du fait même qu'elles procèdent d'une approche limitée, sectorielle et régionale. Les puissances ont certes une responsabilité particulière dans le processus de désarmement nucléaire. Cette responsabilité ne saurait cependant être exclusive.

S'il y a une responsabilité à laquelle les puissances nucléaires ne pourraient se soustraire, c'est certainement celle d'assurer des garanties de sécurité réelles aux Etats non dotés d'armes nucléaires, en attendant le désarmement nucléaire.

Force est cependant de constater que les profondes lacunes de la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité n'ont toujours pas été comblées, certaines puissances nucléaires persistant dans leur refus de prendre en considération les préoccupations légitimes des Etats non nucléaires. Les négociations sur ce que l'on est convenu d'appeler les "garanties de sécurité négatives" sont dans l'impasse et rien ne permet d'envisager la reprise de ces négociations avec optimisme.

Une déclaration solennelle de non-recours en premier à l'arme nucléaire par les Etats nucléaires constituera un grand pas vers la conclusion d'un instrument international garantissant les Etats non nucléaires contre le recours ou la menace du recours à l'arme nucléaire.

Mon pays, comme tant d'autres, est resté par principe à l'écart du jeu des alliances militaires et attache une très grande importance à cette question. Nous considérons par ailleurs que les garanties de sécurité négatives doivent être assurées sans condition ni restriction aucune.

Nous insistons donc pour que tous les efforts soient déployés pour donner suite au paragraphe 59 du Document final de 1978, tout en considérant que pour être viables et efficaces, les garanties de sécurité doivent être accompagnées de mesures concrètes de désarmement nucléaire.

L'une des mesures qui pourrait enclencher la dynamique du désarmement nucléaire serait la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais d'armes nucléaires. Il n'échappe à personne qu'outre son aspect "non-prolifération", la conclusion d'un tel traité revêtirait valeur de symbole et redonnerait au Comité du désarmement sa crédibilité, comme seul organe de négociation multilatérale dans le domaine du désarmement.

Lors de la dernière session, ma délégation était de celles qui avaient accepté la création d'un groupe de travail spécial sur les essais nucléaires, avec un mandat limité, étant entendu qu'il s'agissait là d'une étape vers la négociation d'un traité interdisant les essais nucléaires. Nous considérons que ce mandat est maintenant dépassé et que le moment est venu de l'élargir pour permettre au Comité de donner suite au paragraphe 51 du Document final de 1978.

(M. Oul-Rouis, Algérie)

L'élargissement de ce mandat, à notre sens, ne sera pas de nature à léser les intérêts des délégations qui insistent sur l'importance primordiale des questions de vérification. Sans vouloir diminuer en rien l'importance de ces questions, nous sommes convaincus qu'elles ne doivent pas être isolées des autres aspects du futur traité.

L'absence de disponibilité à négocier un traité interdisant les essais nucléaires, comme l'une des plus hautes priorités est aussi l'une des raisons majeures qui ont empêché le Comité du désarmement de parvenir à un accord sur un programme global de désarmement.

Ma délégation accueille avec satisfaction la reconduction du Groupe de travail spécial sur le Programme global de désarmement, sous la présidence avisée de l'Ambassadeur Garcia Roblès, et elle espère que ceux qui sont à l'origine du blocage feront preuve de flexibilité afin de permettre au Comité de présenter à la prochaine session de l'Assemblée générale un projet révisé acceptable pour toutes les parties. L'échéance est courte et la tâche ardue. Le Groupe de travail spécial doit donc reprendre le travail le plus tôt possible.

Autre sujet de préoccupation pour la communauté internationale, la militarisation croissante de l'espace risque de convertir l'espace extra-atmosphérique en champ de confrontation des grandes puissances.

Patrimoine de l'humanité, l'espace extra-atmosphérique doit être réservé exclusivement aux utilisations pacifiques au bénéfice de tous. Partant de cette profonde conviction, nous ne pouvons qu'insister sur l'impérieuse nécessité de prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La Conférence UNISPACE 82 qui s'est tenue en août dernier, à Vienne, a invité les Etats dotés d'importants moyens spatiaux à contribuer activement à la négociation visant à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, tout en s'abstenant de toute mesure allant à l'encontre de cet objectif.

Lors de sa dernière session, l'Assemblée générale s'est prononcée dans le même sens en lançant un appel au Comité du désarmement pour qu'il établisse un groupe de travail spécial afin d'entreprendre des négociations en vue de conclure un ou plusieurs instruments pour prévenir la course aux armements, sous tous ses aspects, dans l'espace extra-atmosphérique.

Au stade actuel des travaux du Comité du désarmement, la négociation sur les armes chimiques constitue incontestablement le seul domaine où un accord est possible.

Il s'agit en effet d'une négociation qui avance, certes difficilement du fait de divergences persistantes, mais qui offre des perspectives prometteuses. La création de groupes de contact, chargés chacun d'examiner un aspect particulier de la future convention, a eu pour mérite d'identifier clairement les zones de convergence et les points de divergence. Le moment est venu pour que se manifeste la volonté politique nécessaire des grandes puissances afin que soient résolus les problèmes qui empêchent le Comité de passer à la phase de rédaction des articles de la future convention. Les propositions faites par la délégation soviétique lors de la dernière session et celles avancées au début de cette session par la délégation américaine devraient servir de base à la recherche de solutions acceptables pour toutes les parties, afin de surmonter les difficultés qui subsistent.

(M. Oul-Rouis, Algérie)

S'agissant des négociations sur les armes radiologiques, le Groupe de travail spécial devrait diriger davantage ses efforts vers la recherche d'une solution à la question de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires.

Monsieur le Président, en tant que pays en voie de développement, l'Algérie ne cessera d'insister sur la nécessité d'une approche globale des problèmes de sécurité, de développement et de désarmement. Il est en effet indéniable que ces trois éléments sont indissociablement liés.

Faudrait-il rappeler que la course aux armements qui empoisonne les relations entre l'Est et l'Ouest et l'écart de développement scandaleux qui se creuse davantage entre le Nord et le Sud, constituent assurément les deux facteurs dominants de tension de notre temps ?

Ce constat nous renforce dans notre conviction que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être assurées d'une manière durable sans une refonte fondamentale du système de sécurité actuel et les changements structurels indispensables dans les relations économiques internationales.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Ceci épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Y a-t-il un autre représentant qui souhaite prendre la parole ? Les Etats-Unis ? Vous avez la parole, Monsieur Busby.

M. BUSBY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je serai très bref, Monsieur le Président. Je voulais simplement rappeler au Comité ce que l'Ambassadeur Field a dit au cours de sa déclaration en séance plénière la semaine dernière, à savoir que si cela intéressait suffisamment de monde, la délégation des Etats-Unis serait prête à se réunir avec d'autres délégations pour entendre des questions et expliquer les dispositions du document que nous avons présenté, intitulé "Vues détaillées des Etats-Unis sur la teneur d'une interdiction des armes chimiques". Grâce aux bons offices du Secrétariat, nous disposons d'une salle à cette fin; je crois que cette information a été distribuée ici, y compris l'indication du moment où auront lieu ces deux réunions au cours desquelles nous serons prêts à donner des éclaircissements. Je voulais simplement, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, appeler l'attention du Comité sur ce point.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration. Y a-t-il un autre membre qui souhaiterait prendre la parole ? Je n'en vois aucun. Avant de lever cette séance, je voudrais indiquer que la Présidence a pris bonne note d'une demande faite par le représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Komives; le document de travail qu'il a présenté au nom d'un groupe de pays socialistes sera distribué comme document officiel du Comité du désarmement.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 17 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 50.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL